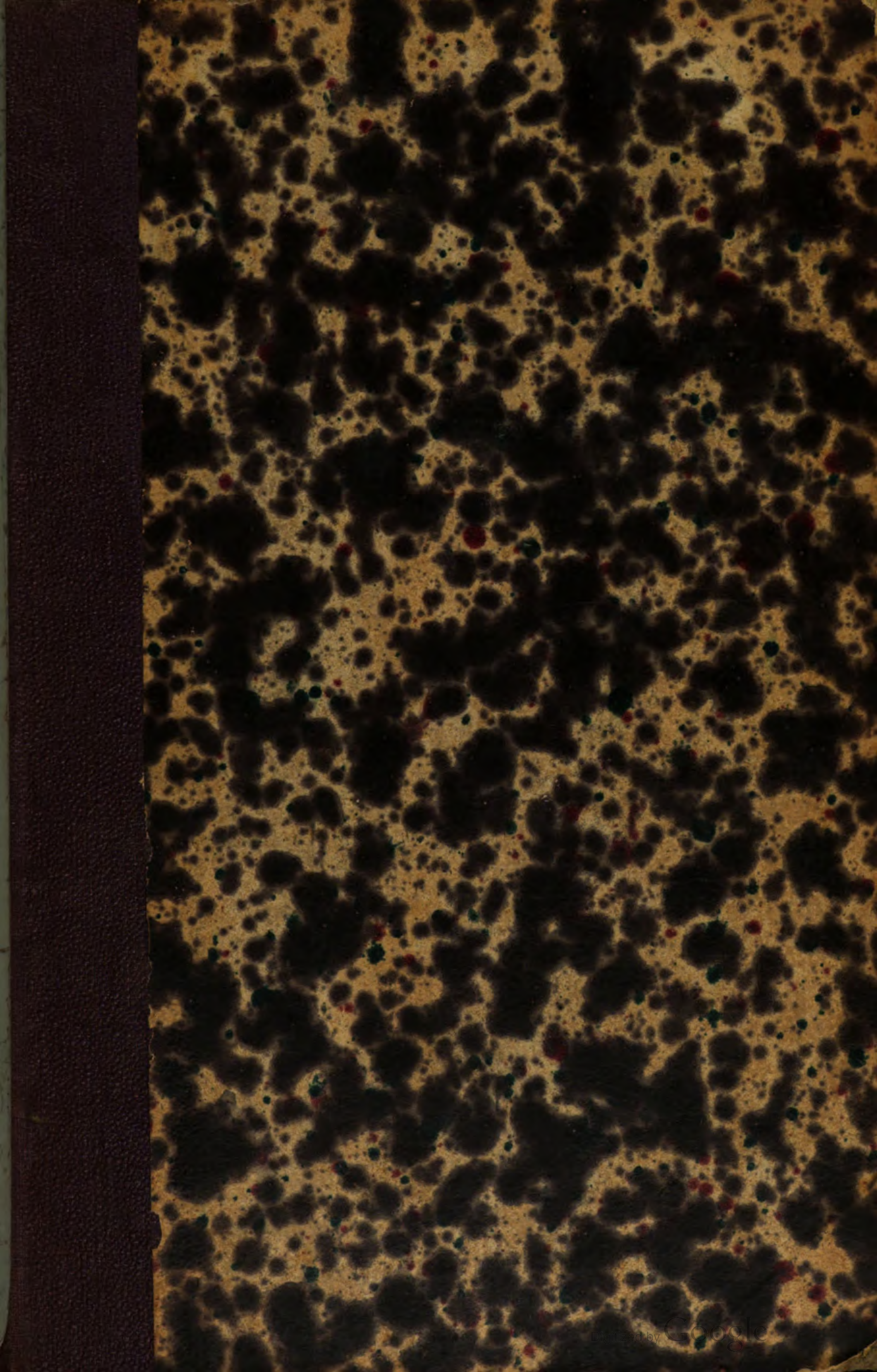



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME IX. — IIe SÉRIE.

SEIZIÈME ANNÉE.

PARIS,
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1849.

JOURNAL
DE
L'INSTITUT HISTORIQUE.

QUATORZIÈME
CONGRÈS HISTORIQUE.
OUVERTURE
A L'HOTEL DE VILLE (SALLE SAINT-JEAN),
DIMANCHE 20 MAI 1849,
à une heure.

Séances suivantes, à la même heure, les mardi 22, jeudi 24, samedi 26 et dimanche 27, jour de clôture,

Au siége de l'INSTITUT HISTORIQUE, rue Saint-Guillaume, n° 9.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix entrant dans la spécialité des quatre classes de l'Institut historique seront décernés, s'il y a lieu, et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics avec les conditions des concours.

Dans ce quatorzième Congrès les questions suivantes seront traitées.

PREMIÈRE CLASSE. *Histoire générale, histoire de France.*

1. Faire connaître en traits généraux les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne.

2. Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe.

3. Exposer d'une manière précise l'origine des princes de la troisième race et les événements qui les ont placés sur le trône de France. Quelle augmentation de pouvoir le titre de roi conféra-t-il à Hugues Capet?

4. Le traité de 1258, par lequel saint Louis concéda à Henri III, roi d'Angleterre, la Guyenne et ses mouvances, fut-il une faute politique?

5. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

6. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

DEUXIÈME CLASSE. *Histoire des langues et des littératures.*

1. L'écriture cunéiforme est-elle alphabétique comme on le suppose? Chercher à la lire afin d'éclairer l'histoire des temps anciens. Quels résultats peut-on en espérer? Comparer ces résultats avec ceux qu'on a obtenus dans la lecture des hiéroglyphes.

2. Parmi les langues asiatiques quelle est celle dont l'alphabet se rapproche le plus de l'alphabet grec?

3. Quels sont les manuscrits grecs ou latins découverts depuis cinquante ans?

4. Quels sont les monuments de la littérature sanscrite depuis les premiers siècles historiques jusqu'à Vasco de Gama?

5. Comparer les littératures du nord de l'Europe à celles du midi, et déterminer les caractères qui les distinguent.

6. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italienne sur la langue et la littérature française?

TROISIÈME CLASSE. *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

1. Comparer le système mathématique d'Archimède avec ceux d'Euclide, de Newton et de Lagrange.

2. Quels auteurs ont écrit sur l'histoire naturelle avant Aristote?

3. Quelle influence ont exercée sur les progrès des sciences naturelles les classifications et nomenclatures botaniques, chimiques et autres?

4. Faire l'histoire de la photographie.

QUATRIÈME CLASSE. *Histoire des beaux-arts.*

1. Faire, selon l'ordre des temps, le tableau historique des peintres, sculpteurs et architectes qui ont paru en Égypte, en Grèce, en Étrurie, avant le siècle de Périclès.

2. Quels avantages résulteront pour l'histoire des arts des découvertes faites récemment à Ninive?

3. Quelles étaient les monnaies en usage dans la grande Grèce avant le règne d'Auguste?

4. Faire la description comparative du Colisée, des amphithéâtres de Pompéi, de Vérone, de Capoue, d'Arles et de Nîmes.

5. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins aux temps de la république et de l'empire.

6. Rechercher quel était le genre et le caractère de l'ameublement des églises au moyen âge.

7. Pourquoi l'Académie préfère-t-elle, en architecture, le style grec au style gothique?

8. Faire l'histoire de la peinture en France, depuis Poussin jusqu'à David.

9. Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini?

10. Quels sont les artistes qui, dans les différents États de l'Europe moderne, ont le mieux imprimé à leurs œuvres le caractère de leur nation?

AVIS.

Les membres résidants et correspondants de l'Institut historique qui seraient disposés à traiter ces questions dans le prochain Congrès sont priés d'adresser leurs mémoires au siége de la Société, rue Saint-Guillaume, 9, avant le 15 du mois de mai.

MÉMOIRES.

NOTICE SUR LES PORTS DES ANCIENS.

Les anciens sont nos maîtres en littérature, dans les sciences et dans les arts; c'est en les étudiant que nous parvenons à nous former le goût et à produire des œuvres utiles et agréables. Commençons donc nos études de ports de mer en jetant un coup d'œil sur les ports des anciens.

Le plus ancien historien, Sanchoniaton, nous dit que: « Des ouragans ayant tout « à coup fondu sur des arbres de la forêt de Tyr, ils prirent feu; or, dans ce trou- « ble, Ousoüs s'étant saisi d'un tronc d'arbre, le dépouilla de ses branches, et osa « le premier se hasarder sur mer. »

A cet arbre unique on substitua le radeau; en y ajoutant des parois, on obtint la galère, qui ne contenait d'abord qu'un seul rang de rameurs. Douze cents vaisseaux de ce premier modèle abordèrent sur les rivages de Troie, portant les Grecs et leurs alliés.

Un charpentier de Corinthe, Aminoclès, imagina d'installer trois rangs de rameurs en les étageant les uns au-dessus des autres. Cette idée, qui donna naissance aux trirèmes, ne fut pas stérile: on construisit des galères qui avaient quatre, cinq, six, sept, huit et même dix étages de rameurs. Alexandre en porta le nombre jusqu'à douze en inventant les dodécadères.

Lorsque la navigation eut ainsi pris son essor, il fallut songer à choisir et à établir des abris, des retraites pour des flottes nombreuses; l'art de construire les ports est donc de la plus haute antiquité.

Les Égyptiens avaient peu de ports, parce qu'ils redoutaient les étrangers, surtout les Grecs, pour lesquels ils avaient une grande aversion. Ils faisaient principalement le commerce du Levant par la mer Rouge, et ne sentaient pas le besoin d'établir des ports sur la Méditerranée. Les galères qu'ils construisaient étaient lourdes, peu propres à une grande navigation, et surtout à la guerre.

D'après Aristote, Tite-Live, Strabon et d'autres historiens, les Phéniciens sont considérés comme les inventeurs de la navigation; ils étaient essentiellement commerçants et colonisateurs. On attribue leur origine à une colonie de Sydoniens qui vint s'établir sur les côtes de Syrie après la prise de leur ville par les Philistins. Ils y bâtirent la ville de Tyr, 1245 ans avant J. C., mais leur prospérité leur attira des envieux et des ennemis. Ancienne Tyr.

Nabuchodonosor assiégea Tyr quatre ans après la destruction de Jérusalem. Les Tyriens se retirèrent dans une île voisine, où ils fondèrent la nouvelle Tyr, d'où partirent des colonies pour Carthage et Cadix.

Nouvelle Tyr. La nouvelle Tyr avait deux ports: le plus grand était destiné aux bâtiments de guerre, et le plus petit aux bâtiments marchands. Ces ports étaient fermés par deux môles enracinés à la terre, et par un troisième môle isolé jeté en avant, formant deux passes et protégeant l'intérieur contre les vents et les vagues. Sur les côtés s'élevaient d'immenses magasins et de vastes édifices destinés à tous les besoins de la marine : on y voyait aussi les établissements nécessaires pour la construction et la réparation des navires.

Une double enceinte flanquée de grosses tours défendait la ville et les ports. Tyr dut à la bonté de son port d'être pendant longtemps l'une des plus florissantes cités du monde. Elle porta la première aux peuples d'Occident les riches étoffes de l'Inde, les parfums de l'Arabie, et leur transmit la civilisation des vieilles races asiatiques. Cette ville ne put résister à Alexandre le Grand, qui s'en empara après un siége de sept mois, 330 ans avant J. C. Ce conquérant ne se contenta pas de la détruire, il lui substitua Alexandrie, et changea pour toujours la route du commerce du monde.

Les vestiges des ouvrages construits par les Phéniciens pour créer les deux ports de Tyr prouvent qu'ils avaient de vastes connaissances en hydraulique et en navigation; aussi ces ouvrages ont-ils servi de modèles pour presque tous les ports construits dans les siècles suivants.

C'est de ces ports que les Phéniciens partirent pour franchir les premiers les colonnes d'Hercule et créer des colonies sur des rivages éloignés. Les premiers aussi ils firent le tour de l'Afrique, en partant de la mer Rouge et revenant par les colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar).

Carthage. Carthage a pour origine une colonie tyrienne. Cette ville fut fondée 846 ans avant J. C. Située à la partie la plus saillante de l'Afrique, en face du Tibre et de Rome, elle semblait régner sur toute la Méditerranée; aussi fut-elle maîtresse de la mer pendant plus de 600 ans, et disputa-t-elle à Rome l'empire du monde; et pourtant Carthage était entourée de déserts; elle existait des tributs des peuples qu'elle avait vaincus.

La ville était établie sur une presqu'île s'avançant au milieu d'une baie, et ne tenant à la terre que par un isthme très-étroit; c'est ce qui a fait dire que Carthage était en quelque sorte une flotte amarrée au rivage de l'Afrique. Du côté de l'ouest était le grand port, qui se divisait en deux, le port militaire et le port marchand; ils avaient une entrée commune, formée par deux môles, dont l'un se rattachait à la terre de l'ouest et l'autre à la presqu'île. Une île, appelée l'île Cothon, abritait le port militaire, qui avait deux entrées. C'est sur cette île, bordée sur tout son pourtour de quais magnifiques, que s'élevaient les établissements de la marine militaire, tels que l'arsenal, les casernes, les écoles de pilotes, le palais de l'amiral.

La description que fait Belidor de la ville et des ports de Carthage donne une haute idée de la grandeur et de la magnificence des ouvrages. Il dit que dans les quais de l'île Cothon, qui avaient 8,000 mètres de développement, on avait construit de distance en distance des loges voûtées pouvant abriter cent vingt des plus forts

vaisseaux; que l'enceinte de la ville était formée par des murs flanqués de tours hautes de 16 mètres qui servaient de dépôts d'armes; que dans les courtines qui joignaient les tours il y avait des écuries pour 4,000 chevaux, et qu'au-dessus étaient des casernes pour 20,000 hommes d'infanterie. Du côté de l'isthme l'enceinte était triple.

Cette ville, qui contenait 700,000 habitants; ces ports magnifiques, qui recevaient les vaisseaux de tous les ports de la Méditerranée, furent détruits par les Romains 145 ans avant J. C., après une existence de 700 ans, sans qu'il soit resté aucune trace du peuple carthaginois.

Tunis est à 8 ou 10 kilomètres de la place qu'occupait Carthage. Tunis.

M. Giuliano de Fazio, dans son mémoire sur le meilleur système de construction des ports, imprimé à Naples en 1828, et traduit par M. Lemoyne, ingénieur des ponts et chaussées, en 1837, pense que Virgile a décrit le port de Carthage dans ces vers :

Est in secessu longo locus. Insula portum
Efficit objectu laterum, quibus omnis ab alto
Frangitur, inque sinus scindit sese unda reductos.
Hinc atque hinc vastæ rupes geminique minantur
In cœlum scopuli : quorum sub vertice late
Æquora tuta silent. . . . .
. . . . Hic fessas non vincula naves
Ulla tenent; unco non alligat anchora morsu (1).

Cette description s'appliquerait mieux au port de Carthage la Neuve qu'à celui de Carthage.

Cette ville fut fondée en l'an 525 de Rome, 223 avant J. C., par Asdrubal, général carthaginois et frère d'Annibal; l'emplacement était merveilleusement choisi. Un golfe circulaire et entouré de montagnes était fermé par une île appelée Scombraria, deux passes permettaient aux navires d'entrer en toute sécurité; dans ce golfe s'avançait une presqu'île à peu près circulaire, et ne tenant à la terre que par un isthme étroit. C'est sur cette presqu'île que fut construite la ville, dont les murs étaient baignés par la mer sur tout son pourtour. Le port était vers l'est, où la profondeur d'eau était la plus grande. Les navires y étaient garantis par un môle des vents de S. O. qui enfilaient les deux passes. Carthage la Neuve.

C'est au moyen de cet établissement que les Carthaginois avaient soumis les peuples qui habitaient l'Espagne; mais dix-huit ans après sa fondation, Carthage la Neuve fut prise par Scipion, qui se servit adroitement d'une observation du phénomène des marées. Carthage la Neuve étant près du détroit de Gibraltar, les

(1) Traduction mot à mot : — Il est un lieu dans un long enfoncement. Une île forme un port en mettant son flanc en avant; chaque lame venant du large est brisée et se divise entre les détroits rétrécis. De chaque côté, de vastes promontoires et deux pointes de rocher menacent le ciel, sous le sommet desquels les flots en sûreté sont silencieux. . . . . . . Là aucune chaine ne tient les navires fatigués; l'ancre n'est pas attachée par sa dent recourbée.



marées y sont plus sensibles que dans l'intérieur de la Méditerranée. Scipion remarqua qu'à une certaine heure le pied des remparts vers l'ouest était accessible; il annonça donc à ses soldats que Neptune, favorable aux Romains, lui avait promis d'abaisser les eaux pour lui faciliter l'accès des remparts. En effet, à l'heure indiquée, la mer s'étant retirée, les Romains, pleins de confiance dans la protection des dieux, attaquèrent la ville et s'en emparèrent. C'est à cette époque que l'Espagne passa sous la domination romaine.

Plus tard Carthage la Neuve fut ravagée par les Goths et réduite à un simple village. En 1570, Philippe II, roi d'Espagne, reconnut l'importance de cette position; il rétablit la ville et la fortifia. C'est aujourd'hui Carthagène, l'un des bons ports de l'Espagne.

Carthagène.

Tite-Live décrit ainsi le port de Carthage la Neuve:

« Sinus est maris, mediâ ferè Hispaniâ, maximè africo vento oppositus, et quin-
« gentos passus introrsus retractus, paululo plus passuum in latitudinum patens.
« Hujus in ostio sinus parva insula objectu ab alto portum ab omnibus ventis,
« præterquàm africo, tutum facit (1). »

On voit que la description de Tite-Live ressemble à celle de Virgile, attribuée au port de Carthage. La dimension de la baie indiquée par Tite-Live ne se rapporte pas à celle du plan de Bélidor: d'après ce plan, la baie aurait un diamètre d'environ 3,000 mètres.

Le plan de Carthagène que l'on trouve dans l'ouvrage de M. Rewbell semble indiquer que les lieux ont beaucoup changé. On n'y voit pas l'île qui abrite la baie, et la ville n'est plus une presqu'île; elle est établie sur la côte; le port militaire occupe la crique de l'ouest, du côté où Scipion attaqua la ville.

Alexandrie.

Aussitôt après la destruction de Tyr, Alexandre, qui voulait faire de la Méditerranée un lac européen, fonda le port et la ville d'Alexandrie, 332 ans avant J. C. Cet emplacement, situé entre la mer Méditerranée et le lac Maréotis, qui communiquait avec le Nil, et ensuite par un canal avec la mer Rouge, lui paraissait propre à devenir le centre du monde. Le port d'Alexandrie était en effet l'entrepôt des marchandises de l'Orient, et de là on pouvait les distribuer dans le nord et l'occident.

L'île de Pharos, dont le grand axe était parallèle au rivage et à une distance d'environ 1,500 mètres, formait un môle naturel de défense contre les vents de nord-ouest; deux caps correspondant aux deux pointes de l'île formaient deux passes qui facilitaient l'accès du port par tous les vents. Les navires trouvaient des abris naturels derrière cette île, et, vers la terre, dans des anses où la profondeur d'eau était suffisante.

La ville fut bâtie sur la terre ferme entre la mer et le lac Maréotis; mais il y eut

(1) Traduction : — Vers le milieu de la côte d'Espagne il existe une baie, exposée surtout au vent d'Afrique (S. O.); cette baie a cinq cents pas (sept cent cinquante mètres) d'enfoncement dans le rivage, sa largeur est un peu plus considérable. Une petite île, située à l'embouchure de cette baie, du côté du large, couvre le port de tous les vents, excepté de celui d'Afrique.

aussi des habitations et des établissements importants sur l'île de Pharos. C'était, d'après César, un repaire de pirates.

L'île fut réunie au continent par une digue en enrochements établie dans une profondeur d'eau de 10 à 12 mètres; elle avait 7 stades grecs de longueur ou 900 pas, ce qui fait environ 1,300 mètres; sa largeur en couronne était suffisante pour livrer passage à deux voitures; aux deux extrémités avaient été réservées deux ouvertures fermées par des ponts; elles étaient assez larges pour le passage des plus forts navires. Cette digue ou môle s'appelait Heptastadium, et depuis Heptastade. Quelques historiens attribuent la construction de ce môle à Cléopâtre.

Au moyen de cette digue il y avait deux ports: l'un, situé à l'ouest, s'appelait le port d'Eunoste ou de *bon retour;* l'autre, situé à l'est, était le grand port; les entrées n'étaient pas sans danger, à cause des écueils que l'on y rencontrait et qu'il fallait connaître. Le grand port était le plus fréquenté, il pouvait contenir cent vingt galères à douze rangs de rames. La profondeur d'eau ne tarda pas à diminuer après la construction de la digue, parce qu'elle interrompit les courants de l'ouest à l'est et occasionna des remous et par suite des dépôts.

Tout le long du rivage, du côté de la terre et du côté de l'île, étaient des petits ports ayant des destinations spéciales. L'un d'eux s'appelait Kibotos (coffre), parce qu'il était bien fermé; un autre, dit le port Creusé (*occultus ac clausus*, caché et fermé), était réservé pour l'usage des rois. Des darses ou bassins artificiels, formés par des môles en maçonnerie, servaient à remiser les navires; ils y trouvaient tout ce qui était nécessaire pour leurs réparations; des formes couvertes abritaient les navires en construction, les matériaux et les ouvriers.

Les plages de l'Égypte étant toutes très-basses et peu apparentes, il convenait de signaler le port d'Alexandrie aux navigateurs, afin d'éviter l'échouage sur des côtes plates et sablonneuses ou sur des écueils. On éleva donc à l'extrémité orientale de l'île de Pharos une tour carrée dont la base avait 200 mètres de côté, et dont la hauteur était de 140 à 150 mètres. Bélidor donne à cette tour huit étages qui diminuaient de largeur au moyen de galeries formant retraite. Au sommet était un feu entretenu toute la nuit avec du bois; il s'apercevait à 28,500 toises ou 14 lieues. (Bélidor dit 20 lieues.)

Cette tour fut établie sur un îlot séparé de l'île: *Petra quædam mari circumdata turrim habens.* (Strabon.) Cet îlot fut ensuite réuni à l'île, et ce monument remarquable prit le nom de Phare, qui devint celui de tous les édifices ayant la même destination. Le grand port fut aussi appelé le Phare: Cléopâtre prenait le titre de reine du Phare.

Pline dit que cette tour coûta 800 talents (4,000,000), en prenant la valeur du talent d'Athènes; mais, si on rapportait ce prix à la monnaie d'Alexandrie, ce serait le double.

On dit que Ptolémée (Philadelphe), voulant récompenser l'architecte qui avait projeté et exécuté ce merveilleux édifice, il lui permit d'y faire graver cette inscription:

Sostrate de Cnide, fils de Dixiphane,
Aux dieux conservateurs
Pour les navigateurs.

D'autres historiens disent, et Bélidor semble accepter cette version, que le phare d'Alexandrie fut exécuté par deux artistes célèbres, Sostrate et Dinocrate, dont les noms sont parvenus jusqu'à nous au moyen d'un ingénieux ou plutôt astucieux stratagème : sur la pierre formant le socle de la tour du Phare, Sostrate grava son nom; puis il recouvrit le socle d'un enduit sur lequel il inscrivit le nom de Philadelphe, le roi régnant. Le temps détruisant l'enduit a détruit le nom du roi, mais celui de Sostrate est resté intact et apparent.

En 1250, le port d'Alexandrie fut détruit par les Français et les Vénitiens; lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvaient pas garder la ville, ils y mirent le feu; le magnifique phare fut aussi détruit par les vainqueurs.

La digue Heptastade s'est élargie des dépôts apportés par la mer et de ceux provenant de la destruction des côtes et des caps corrodés par les vents violents du N. O. Des débris antiques furent employés à la défense et à l'élargissement de cette digue, sur laquelle s'éleva une ville nouvelle. Au XVIe siècle, lors de la conquête des Turcs, la ville des Arabes fut abandonnée et la ville moderne s'est augmentée. Quoi qu'il en soit, la ville d'Alexandre, cette capitale de l'Égypte, le séjour de ses rois, la rivale d'Athènes et de Rome, n'est plus qu'une bourgade de 12 à 15,000 âmes. On y voit, comme vestiges de sa grandeur passée, une colonne isolée en granit rose, dite colonne de Pompée, de 36 mètres de hauteur, et un grand nombre de colonnes monumentales, employées horizontalement dans les nouvelles constructions. Méhémet-Ali s'efforce de donner quelque importance à Alexandrie, il a entrepris la restauration du port Eunoste, moins ensablé que le grand port. Des ingénieurs français ont attaché leurs noms aux progrès de la marine du vice-roi et à la construction de beaux travaux hydrauliques.

Rhodes. Rhodes, à qui du temps d'Homère le commerce prodiguait de telles richesses, que le poëte les croit amoncelées par les mains de Jupiter, est située au sud de l'Asie Mineure. Fondée 740 ans avant J. C., au fond d'un petit golfe placé lui-même dans un golfe circulaire beaucoup plus grand, cette ville, construite en amphithéâtre, était commandée par un château; elle était défendue par une triple enceinte flanquée de tours avec fossés en avant.

Le port était remarquable par la magnificence de ses constructions, telles que bassins, môles, arsenal de la marine, etc. Les courants venant frapper contre un cap situé à l'embouchure du port et y occasionnant des remous dangereux, on construisit un môle qui rompait ces courants et formait en arrière un second port bien abrité.

L'entrée du port était fermée et défendue par deux môles terminés par des tours construites sur les musoirs; c'est sur ces deux tours que s'appuyait le fameux colosse de Rhodes, la première merveille du monde. Il fut élevé, 300 ans environ avant J. C., par Charès l'Indien, qui mit douze ans à le faire. Sa hauteur était de

70 coudées (28 à 30 mètres) ; les vaisseaux passaient à pleines voiles entre ses jambes. On peut juger de ses dimensions par celles du pouce du pied droit que l'on a retrouvé, et qui avait 0,50 de diamètre. Ce colosse représentait Apollon tenant d'une main un sceptre ou un archet et de l'autre un réchaud : c'étaient sans doute les emblèmes de sa double royauté. C'est dans le réchaud que l'on allumait les feux destinés au service du phare ; on y arrivait par des escaliers pratiqués dans les jambes et dans le corps du colosse.

Les Sarrasins s'emparèrent du port de Rhodes en 653 ; ils trouvèrent le colosse renversé ; sa chute avait été occasionnée par un tremblement de terre 56 ans après sa construction ; ils le vendirent à des Juifs, qui en tirèrent 72,000 quintaux de métal.

Prise par les Vénitiens en 1203, Rhodes tomba au pouvoir des chevaliers de Jérusalem en 1304. En 1522, cette ville fut assiégée et reprise par les Turcs : ils y perdirent, dit-on, 100,000 hommes.

Le port, à demi comblé, n'est plus fréquenté que par des bateaux grecs et par quelques bâtiments marchands qui y relâchent.

Athènes est de toutes les villes de l'antiquité la plus célèbre par la gloire des héros, des savants et des artistes qu'elle a produits ; la magnificence de ses édifices, la bonté et l'importance de ses ports ont aussi contribué à cette célébrité. Athènes.

La ville d'Athènes fut fondée l'an 1558 avant J. C., sur un rocher de 3,000 mètres de longueur, de 2,000 mètres de largeur et élevé de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, dont il n'était éloigné que d'environ 4,000 mètres. Trois baies pouvaient servir de ports à cette ville ; celle de Phalère fut pendant longtemps la seule fréquentée. Deux petites rivières, l'Illissus et le Céphise, environnaient la ville et se perdaient dans les terres avant d'atteindre la mer.

Thémistocle, Athénien distingué par sa jeunesse dissipée et dissolue, par les services signalés qu'il rendit à sa patrie dans l'âge mûr, par une vieillesse persécutée et par sa mort volontaire, est considéré comme le fondateur des deux ports, le Pirée et Munich, qui ont fait d'Athènes une puissance maritime. Le Pirée surtout, le port le plus considérable, était aussi le plus remarquable par le nombre et la magnificence de ses établissements, tels que des arsenaux et de vastes magasins pour les marines militaire et marchande. Thémistocle abrita ces ports contre les vents et les courants par de magnifiques môles habilement disposés ; aussi y voyait-on des navires de toutes les nations, des vaisseaux frétés pour le Pont, l'Égypte ou la Sicile, et un grand nombre de galères de la république. C'est à Athènes que Thémistocle fit construire cent galères pour combattre et vaincre à Salamine la flotte des Perses, composée de douze cents vaisseaux.

Thémistocle environna le port du Pirée de fortifications respectables ; il éleva deux longues et épaisses murailles courant le long de la plaine qui assuraient une communication facile entre la ville et le port. C'est ce qui a fait dire à l'abbé Barthélemy qu'Athènes était comme un grand vaisseau amarré par deux câbles, dont chacun laissait tomber son ancre dans le Pirée.

Après avoir rendu d'éminents services à sa patrie, comme citoyen, comme général, comme administrateur et comme ingénieur, Thémistocle fut banni par la jalousie et l'ingratitude de ses concitoyens. Cimon et Périclès poursuivirent l'œuvre qu'il avait entreprise.

Corinthe. Corinthe était située sur l'isthme qui sépare le Péloponèse de l'Attique, entre la mer de Crissa et la mer Saronique. Cette ville avait deux ports : l'un à l'ouest, appelé Léchée, était éloigné d'environ 2,000 mètres de la ville, et lui était joint par une double muraille; l'autre port à l'est, appelé Cenchrée, était à 13,000 mètres environ de la ville; la largeur de l'isthme d'un port à l'autre était donc de 15,000 mètres.

Les navigateurs n'osaient doubler le cap du Péloponèse, ils redoutaient cette mer hérissée d'écueils. Les Grecs ne tenaient la mer que du 1er avril au 1er septembre. Les marchandises d'Italie, de Sicile et de l'ouest, abordaient donc au port de Léchée, celles des îles de la mer Égée, de l'Asie Mineure et de la Phénicie, abordaient au port de Cenchrée; puis elles traversaient l'isthme en payant des droits aux Corinthiens. On chercha les moyens de faire passer les navires d'un port à l'autre. Périandre, un des souverains de Corinthe, projeta de réunir les deux mers par un canal.

Corinthe étant l'entrepôt de l'Europe et de l'Asie forma une puissante marine; elle inventa les premières trirèmes, construisit des magasins, établit des manufactures. Les marchands étrangers y étaient attirés par tous les moyens possibles, et surtout par l'espoir du gain; mais des courtisanes nombreuses et séduisantes ruinaient en peu de jours un équipage; de là le proverbe *Non licet omnibus adire Corinthum;* il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe. Enfin, Corinthe devint la plus riche, la plus efféminée et la plus faible des nations de la Grèce; cette ville autrefois si magnifique n'est plus qu'un village.

Syracuse. Syracuse, la capitale de la Sicile, eut pour origine une colonie de Corinthiens. La ville, divisée en cinq cités, était défendue par une triple enceinte qui avait 25,000 mètres de développement; ses trois ports étaient remarquables par leur construction et par les établissements qui en dépendaient.

Le grand port avait 5,000 mètres de longueur du N. au S. et 12,000 mètres de l'E. à l'O. Son entrée était abritée par l'île Ortygie, sur laquelle s'élevaient des édifices d'une grande magnificence, tels qu'un arsenal, des magasins, des greniers publics. Entre cette île et la ville était un second port beaucoup plus petit que le premier et fermé par deux môles. Enfin, un troisième port, dit port Trogyle, était situé dans une baie adjacente à la partie septentrionale de la ville.

Syracuse, attaquée par les Romains pour avoir pris le parti d'Annibal, fut défendue pendant deux ans par l'illustre géomètre Archimède, dont l'art et la science furent plus fatals aux assiégeants que les armes des assiégés. Marcellus ne put s'emparer de la ville que par surprise et par trahison pendant la nuit d'une fête. On sait comment périt Archimède.

La ville et le port de Syracuse furent détruits en un seul jour par un tremble-

ment de terre, l'an 1693. Le port est maintenant en partie comblé, et il ne reste des cinq cités qui composaient Syracuse que quelques habitations sur l'île Ortygie.

Messine est située sur le détroit de Sicile, appelé aussi le Phare de Messine. Ce port a été établi pour garantir des dangers que font courir les courants violents de marée qui portent les navires dans les fameux écueils de Charybde et Scylla; ils attendent dans ce port le moment favorable pour franchir le détroit. Ce refuge est nécessaire pour tous les navires faisant le commerce du Levant. Messine.

Le port de Messine est parfaitement abrité à l'est par une presqu'île que l'on a prolongée par un môle et sur laquelle on a établi un phare; ce port passe pour un des meilleurs de la Méditerranée.

Un autre port de refuge a été établi vers l'ouest dans le golfe formé par le cap Melazzo, parce que de ce point les courants portent naturellement à Messine.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les principaux ports de l'Italie.

Les Romains, si puissants au temps de la première guerre punique, n'avaient pourtant pas encore senti les avantages d'une marine; ils se servirent d'abord des ports et des vaisseaux de leurs alliés, et s'emparèrent ensuite de ceux de leurs ennemis. Une galère carthaginoise échouée sur les côtes de Sicile leur servit de modèle; ils transformèrent leurs légions de soldats en constructeurs, en charpentiers, en marins, et en soixante jours ils construisirent cent soixante vaisseaux avec lesquels ils battirent les Carthaginois commandés par Annibal. C'est une des manifestations les plus énergiques et les plus puissantes de la volonté de l'homme.

Les Romains connaissaient cependant la navigation dès les premiers temps de leur établissement en Italie, mais ils ne l'appliquaient qu'au transport des denrées, le long des côtes, aux environs de Rome. Lorsqu'ils firent la conquête de la Sicile, le consul Appius fit passer les légions partie sur des vaisseaux des Grecs d'Italie, partie sur des radeaux.

Tarente est le plus ancien port de l'Italie; il fut établi par une colonie lacédémonienne, 700 ans avant J. C., peu de temps avant la fondation de Rome. La ville fut bâtie sur une presqu'île située dans un golfe; elle fut bientôt célèbre par l'importance de son commerce, la magnificence de ses édifices, et plus encore par les belles-lettres qu'on y enseignait. Tarente.

Alliée des Romains, Tarente jouissait d'un prospère repos; mais, ayant ouvert ses portes à Annibal, qui massacra la garnison romaine, elle fut prise et saccagée par Fabius, 208 ans avant J. C.

Ce port servit aux Romains pour combattre et vaincre Carthage; il s'est comblé insensiblement, et ne peut plus recevoir que des petits bâtiments.

Brundusium, Brinduse, aujourd'hui Brindes, situé vers l'embouchure du golfe Adriatique, était un des ports les plus magnifiques et les plus sûrs d'Italie pour les grands navires. Cette cité, belle et fort opulente, devait tenter la cupidité des Romains; les consuls Julius Libo et Regulus s'en emparèrent 267 ans avant J. C., non sans éprouver une vigoureuse résistance. Brinduse devint une colonie romaine : c'est là que mourut Virgile. Quoique prise et reprise plusieurs fois par les Brinduse.



barbares, elle fut longtemps florissante. Son port était divisé en plusieurs darses ou bassins qui avaient une entrée commune, et dans lesquels les bâtiments étaient bien abrités. On dit que les Vénitiens ont gâté l'entrée de ce port.

Otrante. Les Romains s'emparèrent encore du port d'Otrante, sur la mer Adriatique, à l'entrée du golfe, ainsi que de Rhége, aujourd'hui Reggio, sur le détroit de Messine, vis-à-vis de la ville de ce nom ; enfin, ils établirent eux-mêmes des ports remarquables et dignes de la grandeur du peuple roi.

Bari. Trani. Bartella. Ancône. Les ports de Barium ou Bari, de Trani, de Bartella, d'Ancône, furent créés au N. E. de l'Italie, au moyen de môles qui abritaient les bâtiments contre les vents violents et régnants. Nous reparlerons de ces ports dans le chapitre relatif aux môles.

Rimini. Auguste fit construire Rimini, dont le port consistait en un vaste bassin auquel on accédait par deux levées, et qui était bordé de quais et entouré d'édifices revêtus en marbre et destinés aux armements de la marine. Le même empereur Ravennes. fonda le port de Ravennes, où il fit élever des monuments dignes de la gloire de son règne, entre autres un phare qui ne le cédait guère à celui d'Alexandrie.

Nisita. Pouzzolle. Misène. Au S. O. de l'Italie on remarquait Nisita, sur les côtes de l'île de ce nom ; Pouzzolle, le port de commerce le plus célèbre de l'Italie, et Misène, le premier port militaire de l'empire romain.

Terracine. En remontant vers le nord, on trouvait Terracine, construit sous Antonin le Pieux, et dont il ne reste qu'un môle demi-circulaire que l'on admire, mais qui renferme Astura. des alluvions au lieu d'abriter des navires. Plus loin était Astura, un des ports les plus célèbres du Latium, et qui est maintenant comblé par ses propres débris.

Antium. Près d'Astura est le cap d'Antium ; c'est là que Néron, au dire de Suétone, fit construire le port d'Antium, dont la magnificence et l'étendue sont attestées par des médailles, des inscriptions, et plus encore par les débris de ses ouvrages avancés dans la mer. Très-florissant sous Néron, il fut détruit par les Vandales et les Goths sous les successeurs de Constantin; depuis il est resté comblé et abandonné. Au commencement du XVIIIe siècle, Innocent XII essaya de remplacer ce port Anzo. par celui d'Anzo, qui lui est limitrophe. J'expliquerai comment les dispositions vicieuses du nouveau môle augmentèrent les ensablements au lieu de les diminuer.

Ostie. Ancus Martius, quatrième roi des Romains, fit bâtir la ville d'Ostie à l'embouchure du Tibre, pour servir d'entrepôt aux marchandises destinées pour Rome. Jules César ayant reconnu la nécessité d'abriter les gros navires, qui ne pouvaient pas remonter le Tibre, et de faciliter leur transbordement, projeta d'établir un port devant Ostie. L'exécution de ce vaste projet fut commencée sous l'empereur Claude et terminée sous Néron, son successeur. La forme de ce port était presque celle d'un demi-cercle entièrement en saillie sur la mer et adossé au rivage par son diamètre. Deux môles partant des extrémités de ce diamètre s'étendaient vers la mer, en entourant le demi-cercle, et laissaient entre leurs deux musoirs une grande ouverture, telle qu'on pouvait la désirer pour faciliter la manœuvre des

navires qui entraient dans le port; mais cette ouverture, trop vaste et exposée aux vents du large, devait souvent occasionner dans l'intérieur du port une grande agitation et le rendre peu sûr pour les navires qui s'y étaient réfugiés.

Pour remédier à ce grave inconvénient, on construisit au-devant de l'embouchure du port une île qui mit l'intérieur à l'abri de toute agitation, en opposant un obstacle aux lames et aux vents du large. Outre cet avantage, l'île en produisait un autre non moins précieux, elle donnait à ce port deux passes opposées qui permettaient aux navires d'y entrer et d'en sortir en tout temps, c'est-à-dire par tous les vents. Les anciens appréciaient tellement cet avantage, que c'est à cela surtout que leurs ports devaient leur célébrité.

Le port d'Ostie renfermait tous les établissements nécessaires à une marine nombreuse, tels que bassins bordés de vastes quais, magasins précédés de galeries ornées de colonnes en marbre. Sur l'île s'élevait un phare colossal à l'imitation de celui de Rhodes.

Pour conserver la mémoire d'un ouvrage aussi important, dont les ruines sont encore aujourd'hui un sujet d'admiration, il fut frappé une médaille ayant pour empreinte l'image de Néron, et sur le revers le port d'Ostie, avec cet exergue :

AUGUSTI POR. OST. S. C.

Ce port, encombré successivement par les atterrissements du Tibre, est aujourd'hui éloigné de la mer.

Il s'était écoulé cinquante ans environ depuis la construction du port d'Ostie, et un peu moins depuis celle du port d'Antium, lorsque Trajan construisit le port de Civita-Vecchia, dit alors *Centumcella*. Pline le Jeune, dans la description qu'il fait de ce port, en tout semblable à celui d'Ostie, loue particulièrement la facilité d'y entrer par les deux embouchures opposées formées par une île. Pline eut occasion de visiter les travaux alors en exécution, il en fit la description suivante : Civita-Vecchia.

Portus velut amphitheatrum. Hujus sinistrum brachium firmissimo opere munitum est; dexterum elaboratur. In ore portûs insula assurgit, quæ illatum vento mare, objacens, frangat, tutumque, ab utroque latere, cursum navibus præstet (1).

On donnait encore au port de Civita-Vecchia le nom de Trajan : *Habebit hic portus*, dit Pline, *etiam nomen auctoris*. En effet, la médaille frappée en mémoire de cette construction présente d'un côté son effigie avec cette inscription :

IMP. CAES. NERVAE. TRAJANO. AUG.
GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. P. P. (2).

(1) Le port se présente en amphithéâtre. Le môle de gauche est défendu par un ouvrage très-solide; on élève celui de droite. En avant de l'embouchure du port il s'élève une île qui, placée en avant, brise la mer poussée par le vent, et livre de chaque côté aux navigateurs une passe sûre.

(2) GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. P. P.
Germanicus Dacius pontifex maximus tribunitiæ potestati consul sexta pater patriæ.
(6e fois.)



et sur le revers la perspective du port avec cet exergue :

PORTUM TRAJANI. S. C.

La gravure de la médaille représente un port en forme d'amphithéâtre abritant dans son enceinte trois navires qui y sont parvenus par une grande embouchure opposée directement à la mer du large.

Après avoir contribué pendant plusieurs siècles à la prospérité de l'empire, cette ville, sous les successeurs de Constantin, fut, comme tout le reste de la côte, assaillie et ravagée par les barbares. Peu de temps avant le milieu du IXe siècle, Grégoire IX détruisit le port de Civita-Vecchia, de peur qu'il ne servît de refuge aux incursions des Sarrasins. Ces barbares occupèrent en effet la ville peu de temps après, ainsi que plusieurs autres villes des alentours ; ils les saccagèrent et les détruisirent impitoyablement. Tout n'était alors que ruines et désolation, et presque pendant 800 ans le port de Civita-Vecchia n'offrit que des vestiges à demi ruinés de son ancienne splendeur ; ce ne fut que vers le milieu du XVIIe siècle qu'il fut restauré par Innocent XII.

Ce port s'encombre malgré des curages continuels, et il ne conserverait pas aujourd'hui une partie de son ancienne célébrité, s'il n'était pas toujours tranquille et d'un accès facile, avantages qu'il doit à l'heureuse disposition de ses môles, vantés en ces termes par Bélidor : « L'on ne peut disconvenir que la disposi- « tion que l'on a donnée au port de Civita-Vecchia ne soit fort heureusement « imaginée, étant la seule qui paraît convenir, lorsqu'il s'agit d'en établir un sur « une plage battue de la mer. »

Gênes.

Je terminerai cet aperçu sur les ports anciens par quelques mots sur le port de Gênes. Cette ville, une des plus anciennes de la Ligurie, se développe au fond d'une anse naturelle ; elle était déjà belle et florissante du temps que les Romains achevaient de se rendre maîtres de l'Italie. Ce fut dans son port qu'aborda Magon, général carthaginois, l'an de Rome 548, avec une flotte de trente vaisseaux de guerre et un grand nombre de bâtiments de transport chargés de l'armée qui se joignit à celle des Gaulois contre les ennemis communs.

Comme cette baie n'était pas défendue contre les vents de mer depuis le S. O. jusqu'au S. E., en passant par le sud, on a construit deux môles qui en font un port vaste, sûr et commode.

Il résulte de ce rapide examen des ports construits par les anciens qu'ils nous surpassaient beaucoup en grandeur et en magnificence. Non-seulement leurs ports étaient remarquables par les bonnes dispositions des ouvrages extérieurs et intérieurs, par la solidité et la grandeur de ces ouvrages, mais encore par le grandiose, la beauté des formes architectoniques, par le choix et le luxe des matériaux. On voit que la marine était une des principales causes de leur puissance ; qu'ils pouvaient disposer de grands moyens d'exécution ; qu'ils consacraient de fortes sommes à ces ouvrages, dirigés par leurs premiers magistrats ; mais on reconnaît aussi le talent, le génie des auteurs de ces projets, bien conçus et bien étudiés ; ils

savaient observer les causes naturelles de destruction sans cesse agissantes; ils savaient appliquer les sciences et les arts à ces ouvrages, dont ils reconnaissaient toute l'importance.

Nous sommes loin d'avoir à notre disposition les mêmes moyens d'exécution; nous n'avons ni les bras de nos soldats, ni ceux des armées vaincues, ni les tributs des peuples soumis. L'ingénieur doit donc suppléer, autant qu'il le peut, aux ressources matérielles qui lui manquent, par son intelligence éclairée, par l'étude des anciens et des modernes; il doit enfin chercher à concilier l'utilité avec l'économie dans les travaux qu'il est appelé à diriger, et qui doivent, comme ceux des anciens, contribuer à la gloire et à la prospérité du pays.

FRISSARD,
Membre de la quatrième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE NAPLES
PENDANT L'ANNÉE 1847.

L'Institut historique a conquis et conservé, parmi les notabilités de Naples, plusieurs membres très-distingués et très-dévoués; mais nul ne met plus de zèle pour seconder nos recherches et nos travaux que *M. Ferdinand de Luca*, à qui nous devons, depuis qu'il nous appartient, des communications très-intéressantes, soit de ses propres ouvrages, comme, par exemple, celui dont notre collègue *M. Millot* a dernièrement rendu compte, soit des livres publiés dans le pays, au sein duquel l'académie des sciences tient le premier rang parmi les sociétés qui tendent au développement de l'esprit humain.

Nous avons reçu avec une vraie satisfaction la collection des comptes-rendus des travaux de cette illustre compagnie pendant l'année 1847, laquelle forme un volume in-4°, d'autant plus intéressante, qu'elle contient, outre les procès-verbaux, la plupart des mémoires et discours qui ont été lus dans les séances de l'académie, soit *in extenso*, soit par extraits. Ce volume est le sixième publié depuis qu'on a adopté cette méthode, et nous regrettons que les autres n'aient pu être analysés comme celui-ci.

L'académie des sciences remonte beaucoup plus haut que ces six années. Vasi assigne pour sa fondation l'an 1780. Elle venait alors même à la suite d'un grand nombre d'établissements scientifiques et littéraires qui s'étaient formés à Naples, comme dans le reste de l'Italie. Cette heureuse péninsule a la prétention, bien fondée, il faut l'avouer, d'avoir prévenu les autres parties de l'Europe dans la cul-

ture des arts et des lettres, dans l'institution d'académies ouvertes au public pour la diffusion des lumières.

Sans remonter au temps où Adrien commençait ce grand ouvrage par la formation de l'académie de Rome, dont celle de Béryte en Orient devint bientôt la rivale, nous trouvons dans *Giannone* l'exposé fort curieux des efforts faits, après la conquête des Normands, par les moines du mont Cassin, pour « répandre quel« ques lumières sur toute l'obscurité dont les sciences étaient enveloppées. » L'école de Salerne, dont ils étaient le principal appui, acquit alors une nouvelle réputation.

Mais revenons à la capitale : « Naples, dit *Giannone*, comme ville grecque, « eut dès son origine des écoles où la jeunesse était instruite dans les belles-lettres ; « mais en cette année (1224), *Frédéric* les rétablit et les mit en forme d'acadé« mie. » On conserva longtemps la mémoire de cet empereur Frédéric II, et son zèle pour la propagation des lumières fut imité par *Charles d'Anjou* et par le roi *Robert*, son petit-fils. La reine *Jeanne II*, le roi *Ferdinand* d'Aragon, le prince de *Petrapersia*, le duc de *Medina Cœli*, firent également prospérer les études.

Enfin, la découverte d'Herculanum en 1738, et de Pompéi en 1750, donna un tel élan à l'esprit d'érudition, à l'amour des recherches, que la ville de Naples produisit et attira des savants, des archéologues, des artistes de toute espèce. On y a bâti un des plus beaux palais du monde pour donner aux études plus d'encouragement et plus d'influence; et certainement le palais *Degli Studi* peut entrer en concurrence avec les galeries et les musées et les instituts les plus célèbres.

Quant à l'académie des sciences, que j'ai visitée en avril 1844, voici comment elle est maintenant constituée : elle fait, comme à Paris, partie d'un assemblage qui comprendrait toutes les grandeurs intellectuelles, si on n'en avait pas séparé les belles-lettres. La *Société royale bourbonienne* est divisée en trois parties : l'académie *herculanéenne*, l'académie des sciences et l'académie des arts. Ces trois corps savants ont des priviléges communs, et leurs spécialités sont indiquées par leurs titres. Celui qui nous occupe est lui-même partagé en deux grandes divisions : classe des *sciences morales* et classe des *sciences naturelles*.

Après ce préambule, qui m'a semblé n'être pas inutile, j'aborde le sujet que je dois principalement traiter, et j'ouvre mon in-4°, dont le titre même va servir de point de départ pour ma classification : Compte-rendu des *séances* et des *travaux* de la royale académie des sciences. Je parlerai d'abord des séances et de tout ce qui se rapporte à l'administration de la société, ensuite des travaux proprement dits, c'est-à-dire des ouvrages qu'elle a produits en 1847.

Les séances se tiennent ordinairement le mardi, et ont lieu deux fois par mois ; elles sont fort suivies, tant par les membres eux-mêmes que par le public privilégié qui y est admis. J'en ai été témoin lorsque je m'y suis trouvé avec un compagnon de voyage fort célèbre, le mathématicien *Jacobi*, de Kœnigsberg, qui a eu les honneurs de la séance. Dans les procès-verbaux que j'ai sous les yeux, je remarque le soin du président général, tout grand seigneur qu'il est, son Excellence

M. le marquis de *Pietracatella*, de s'excuser par écrit chaque fois qu'il n'assiste pas aux séances; et alors se trouve toujours un vice-président, soit *M. Nicolini*, qui est aussi vice-président de la Société bourbonienne tout entière, soit *M. le cavaliere* archidiacre *Cagnazzi*. Il y a deux mois de vacances, *mai* pour le printemps, *octobre* pour l'automne.

Quand un étranger distingué assiste à la séance, il en est fait mention au procès-verbal. En 1847, on y a reçu MM. Gustave *Swamberg* et Daniel *Lindhagen*, Suédois, le naturaliste saxon *Schualz*, l'Anglais *Cobden*, l'Italien *Amici*, un de mes plus illustres collègues du congrès de Gênes, où il présidait la section de physique et de mathématiques.

L'académie a soin de procurer à ses membres les *journaux scientifiques* italiens et étrangers, soit par des souscriptions, soit par des échanges avec ce même *rendiconto* que nous analysons; et dans la première séance de l'année, le secrétaire perpétuel a donné la liste de ceux qui arrivent ainsi à l'académie. J'ai regretté de ne pas trouver dans l'énumération notre *Investigateur*.

Dans le cours de l'année, sur la demande de l'académie, le ministre des affaires intérieures a décidé que la bibliothèque royale achèterait les livres que l'on croirait utiles, et que les membres les y trouveraient.

Le 19 janvier, on a nommé membres correspondants nos compatriotes *M. Leverrier*, de l'académie des sciences, et *M. Mignet*, secrétaire perpétuel de celle des sciences morales et politiques. Plus tard, nous trouvons ainsi élus *M. Cobden* et *M*.....

En effet, la société cherche à établir des correspondances actives et utiles avec les corps savants du reste de l'Europe; et elle s'est beaucoup occupée de celle qui pouvait être entretenue avec les astronomes de Stockholm et d'Upsal. Le gouvernement napolitain et le consul de Suède sont intervenus pour l'assurer.

L'académie intervient même dans les examens publics; et, au mois de mars, elle a été invitée, par le ministre de l'intérieur, à envoyer deux de ses membre pour l'examen des élèves de l'école de marine.

Elle entretient en outre les relations entre ses membres par l'urbanité de ses procédés. Un vénérable vieillard, M. Xavier *Macri*, étant malade, deux membres de l'académie ont été députés pour aller demander de ses nouvelles.

Le président conserve pendant trois ans son titre et ses fonctions, et les statuts ne veulent pas qu'il soit réélu. Mais en 1847, *M. de Pietracatella* n'a pu obtenir d'être remplacé; il a été porté le premier sur la liste des trois candidats parmi lesquels le roi doit choisir.

La correspondance de l'académie nous a donné lieu de remarquer plusieurs faits intéressants.

Une lettre du célèbre astronome *Peters*, écrite de Catane le 6 janvier 1847, annonce que la révolution de la *comète découverte par lui* le 26 juin précédent a été calculée par *M. d'Arrest*, de Berlin, et évaluée à 5,804 jours ou environ 16 ans.

L'académie des sciences de Paris, notamment *l'illustre analyste Cauchy*, féli-

cite celle de Naples sur la *formule pour la détermination des orbites des planètes*, trouvée par l'académicien napolitain *de Gasparis*.

Parmi les livres offerts à l'académie, il en est qui nous ont paru mériter d'être mentionnés : l'*Histoire des évêques et archevêques de Bari*, par M. l'abbé *Garruba*, qui a été envoyée aussi à notre Institut, et dont je vous ai rendu compte ; les *Actes de l'académie de Berlin* ; l'*Annuaire* pour 1847, par *M. Capocci*, membre résidant ; *les Observations du professeur Carbonaro*, relatives au rapport sur la *peste* et les *quarantaines*, fait à l'académie de médecine de France ; les *Œuvres du président général de Pietracatella*, en deux volumes in-8° ; les *Mémoires de l'académie des sciences de Bologne*, et six ouvrages de notre collègue M. le vicomte *de Santarem*, dont cinq en français ; *les Actes de l'académie de Turin* ; les *Mémoires de l'académie des sciences de Bavière*.

Quel trésor pour notre Institut que des cadeaux de cette espèce !

Sous le titre d'*objets divers*, l'académie napolitaine a compris plusieurs insertions intéressantes qu'il est bon d'indiquer ici.

Elle publie les programmes des sociétés étrangères qui lui semblent dignes de cette distinction. Ainsi elle nous apprend que l'académie des sciences de Modène a proposé des prix pour deux dissertations : la première, sur le meilleur système de rapports entre le *propriétaire* et le *fermier* ; la deuxième, sur le *paupérisme* et la *mendicité*.

Elle discute les moyens à prendre pour faire imprimer et publier ses *Actes*, avec le moins de frais et le plus d'utilité possible, recourant pour cette fin au gouvernement et à l'imprimerie royale.

Elle combine les moyens de rendre ses observations plus sûres et plus complètes ; ainsi elle adjoint deux de ses membres à *M. Capocci* pour observer le phénomène de la *scintillation des étoiles*, dont s'occupe ce savant astronome.

Elle conserve les notices nécrologiques sur ceux de ses membres qu'elle perd ; et nous avons sous les yeux l'abrégé intéressant des titres de M. Louis *Sementini*, professeur de médecine ; de M. Gabriel *Fergola*, professeur de mathématiques, neveu du célèbre Nicolas *Fergola* ; de M. François *Fergola*, ingénieur géographe, appartenant à la même famille.

Elle recueille et constate, en les désignant à la reconnaissance, les bienfaits qui contribuent à sa prospérité, comme le legs qu'elle doit à ce même Louis *Sementini*, dont le souvenir lui était déjà précieux.

Elle encourage les entreprises utiles à la science et à la civilisation, par exemple, la continuation de l'ancien journal intitulé *Anthologie italienne*, que M. *Vieusseux* de Florence, notre actif correspondant, propose de reprendre sous le titre de *Fenice*.

C'est ainsi que l'académie montre elle-même son activité et son zèle.

Voyez en outre le soin qu'elle prend de contenter les astronomes, les physiciens, les navigateurs, en donnant à ses comptes-rendus la mission de porter partout les observations faites et à *Capo di Monte* et au bord de la mer, indiquant pour

chaque jour du mois : 1° l'âge de la lune; 2° l'état barométrique et thermométrique de l'atmosphère à neuf heures, à midi, à trois heures; 3° l'aspect du ciel à midi; 4° la direction du vent; 5° la quantité de pluie; 6° les variations de l'aiguille aimantée.

Il suffirait de ce premier exposé pour prouver quel est le dévouement et quelle est l'influence de l'académie des sciences de Naples. Tant de sollicitude et tant de résultats peuvent nous permettre de comprendre ce qui précède parmi ses travaux.

Mais venons aux produits auxquels ce nom est donné ordinairement, et observons les discours, les mémoires, les commentaires, les recherches qui ont occupé l'illustre académie pendant l'année 1847.

En parlant de discours, je devrais peut-être m'arrêter, puisque le secrétaire général, *M. Flauti*, dont j'ai pu en 1844 apprécier la valeur, a, dans un discours solennel, traité le sujet que j'aborde moi-même. Heureusement trois raisons me rassurent : la première, c'est qu'il parlait à la fin de juin, et que, s'il remontait six mois plus haut que moi, j'ai à signaler six mois qu'il n'avait pas vus; la deuxième, c'est qu'il devait donner sur les ouvrages des détails qu'il m'est prescrit d'éviter ; la troisième, c'est que ma première partie, relative à l'administration, n'entrait pas dans son plan. Je vous engagerai donc à lire son discours, sans redouter les rapprochements.

Rassuré à cet égard, je me lance et parcours avec rapidité l'immense carrière où l'on serait tenté de s'arrêter à chaque pas.

M. Trudi, que j'ai vu si jeune et si ardent à écouter, à consulter *M. Jacobi*, le mathématicien allemand par excellence; *M. Trudi* a présenté sans le lire un mémoire *Sur le principe fondamental pour la théorie des équations, relativement à l'existence des racines dans celles d'un degré pair, et concernant la forme des racines imaginaires.*

Un autre membre, plus fécond encore, observateur très-expert et très-exact, *M. Delle Chiaie*, a lu une partie de sa *Description des plus intéressants monstres humains, conservés au musée anatomique de l'université royale des études* (*degli studi*). Ce fragment traite de deux fœtus monstrueux mis au monde par une femme de trente-six ans, le 10 mai 1846, à Vénafre en Campanie. Le mois suivant, *M. Delle Chiaie* lut une notice *Sur le veau marin*, que notre volume reproduit avec deux planches gravées.

Il contient aussi du même auteur une note *Sur une espèce de zoophyte, nommée* FISALIA ARETUSA, trouvée aux environs de Naples, et dont notre naturaliste décrit tous les détails avec une espèce d'enthousiasme.

Mais là surtout où les détails sont très, peut-être trop étendus, c'est une analyse de sa *Monographie sur le système sanguin des animaux reptiles;* elle occupe 36 pages in-4°, et on est tenté de dire à l'écrivain, comme dans le temps à Lamotte :

« Vos abrégés sont longs au dernier point ! »

Nous l'encouragerons plutôt ; car heureux les hommes qu'il faut retenir !

2.

M. Bozzolli est aussi dans ce cas; il a écrit un mémoire intitulé : *Projet d'une histoire des sciences philosophiques depuis la renaissance des lettres jusqu'à nos jours*. Or, pour montrer l'importance et la légitimité de son plan, il remonte jusqu'à la guerre de Troie, aux colonies grecques, etc.; fait intervenir Pythagore, Thalès, Parménide et bien d'autres; puis nous amène par le moyen âge jusqu'à la résurrection de l'Italie, où il reconnaît deux écoles qui, toutes deux, ont bien mérité de la civilisation, de la vertu et de la religion. Il désire que l'historien de la philosophie fasse ressortir les services qu'elle a rendus sous ces trois rapports. On ne peut mieux conclure.

Je signalerai en passant l'extrait d'un mémoire de M. Vincent *Semmola*, *Sur l'insecte du figuier sauvage.*

Et j'arriverai aux beaux ouvrages de *M. Melloni*: le premier, *Sur l'abaissement de la température produit à la surface de la terre pendant les nuits calmes et sereines, et les phénomènes qui en résultent dans les régions inférieures de l'atmosphère*.

Le deuxième est une note *Sur les nouvelles expériences de Faraday, relativement à la rotation de la lumière polarisée*.

Le troisième résume ses recherches *Sur l'irradiation des corps enflammés* (ROVENTI), *et sur les couleurs élémentaires du spectre*.

Le quatrième un rapport *Sur les expériences faites par* M. WASTMANN, *qui montrent que l'inhalation de l'éther prive en apparence de la vie certains animaux*.

Il faudrait à tous les physiciens la netteté et la fécondité de *M. Melloni*.

Quant aux mathématiciens, qu'ils méditent les observations de M. Jos. *Scorza*, qui a trouvé une solution analytique, et même arithmétique, d'un problème que Nicolas *Fergola* lui-même résolvait géométriquement.

M. de Gasparis, dont nous avons déjà parlé, ne mérite pas moins l'attention dans son exposé *Sur la forme des équations différentielles de* CLAIRAUT, *rendue plus générale*.

M. G. *Semmola* nous ramène aux sciences purement naturelles, par ses *Observations sur le méphitisme du lac d'Agnano*, où j'ai retrouvé ce que j'avais observé moi-même à la *grotte du Chien* et à la *grotte de l'Ammoniaque*.

Les sciences morales et économiques ont trouvé un digne interprète dans un des vice-présidents, M. l'abbé *Cagnazzi*, archidiacre de Naples. Nous avons d'abord une analyse de son mémoire *Sur le commerce des nations agricoles avec les nations manufacturières*.

Ensuite nous trouvons celle de son discours *Sur le vice de l'ancien droit romain, en tant qu'il admettait l'esclavage des hommes*.

Un autre mémoire sur l'économie politique, dont le titre est fort singulier, a pour auteur notre honorable collègue *M. Borrelli*. Ce sont des observations *Sur la mesure de la prospérité publique*. Il prouve : 1° que plus les peuples sont moraux, plus ils sont heureux; 2° que le soin de rendre les peuples moraux et heureux doit être la base de tout système gouvernemental.

Avec *M. Tenore*, nous revenons aux sciences naturelles, et nous lisons de lui une note sur deux plantes qu'il nomme *hypocyra perianthomega* et *psychotria trichotoma*.

Mais son mémoire *Sur la morphologie végétale* a bien une autre importance, et je regrette de ne pouvoir vous en rien dire. Il a aussi traduit de l'allemand et annoté un mémoire *Sur la pénétration de la pellicule de l'orifice des distomes*, composé par M. Hugues *Mohl*, professeur à l'université de Tubingue, un de nos membres les plus distingués du congrès de Gênes.

Un de ses rivaux, *M. Gasparrini*, a fait des recherches *Sur un nouveau genre de plantes appartenant à la famille des cucurbitacées*.

Puis il a publié des *Observations diagnostiques et morphologiques sur quelques espèces de courges cultivées*.

La botanique nous offre encore un travail de *M. Briganti*, présenté à l'académie par son fils. Ce sont trois mémoires *Sur les champignons les plus rares du royaume de Naples*.

Les métaux ont fourni à M. Phil. *Casoria* l'occasion de produire des observations intéressantes *Sur un nouveau phosphore de cuivre*.

La médecine réclame deux opuscules de *M. Martino*, des recherches *Sur la structure et la destination de la membrane caduque*, et des considérations physiologiques *Sur la cause de l'infécondité des mammifères*.

L'économie politique et les sciences naturelles recommandent également le mémoire de *M. Dorotéa*, *Sur la maladie des pommes de terre*, dont nous n'avons ici que l'analyse, tandis que l'académie en a entendu les détails de la bouche de *M. Gussone*, auteur de la *Flore de Sicile*, que, dans le temps, nous avons trouvé si modeste et si obligeant.

Nous terminons par l'astronomie, et d'autant plus que nous avons à rendre compte d'un événement qui est arrivé le 9 octobre, et qu'il a fallu aller observer hors de l'Italie.

Disons d'abord que l'académie a fait imprimer, en 37 pages de son in-4°, le mémoire de *M. Péters*, l'astronome sicilien, *Sur la nouvelle comète périodique de treize ans*.

Disons encore qu'elle a consigné la note de *M. Capocci*, *Sur une nouvelle comète découverte à Paris le 4 juillet*, *sur une autre observée à Naples le 8 août, par M. de Gasparis*, et enfin *sur une nouvelle planète découverte*, par *M. Hencke*, qui lui a donné le nom d'*Astrée*.

C'est le même *M. Capocci* qui a demandé à l'académie d'être autorisé à aller observer cet événement dont je parlais, l'*éclipse partielle de soleil* qui devait avoir lieu le 9 octobre. L'académie a délibéré, obtenu du gouvernement un secours pour les frais de voyage, envoyé son député à Trieste, recueilli ses observations, comparé son rapport avec celui de l'observatoire de la marine à Naples, et conservé ainsi dans ses *Actes* tous les renseignements qui peuvent par la suite favoriser les études des savants.

N'avais-je pas raison de dire que la carrière était vaste, et qu'il fallait y marcher avec rapidité pour ne pas fatiguer votre attention?

Et maintenant quelle conclusion à tirer de mon double exposé? C'est qu'à Naples l'académie des sciences sait tout à la fois et se gouverner avec sagesse et produire avec fécondité. Elle a fait en un an plus qu'un grand nombre des sociétés scientifiques en France n'obtiennent de leurs membres en dix ans. Nous nous animerons à son exemple, et nous essayerons de rendre à la science, à la civilisation, à l'État, à la morale, des services comparables aux siens. Le suffrage public, les secours du gouvernement, la voix de la conscience, l'espérance du succès, nous encourageront, nous feront triompher des obstacles et donner à l'Institut historique une nouvelle utilité, une nouvelle gloire.

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

ESSAI DE POÉSIES BIBLIQUES,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR LA LITTÉRATURE BIBLIQUE EN FRANCE DEPUIS LE MILIEU DU XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS,

Par J. RAGON.

Notre collègue, M. Ragon, inspecteur et ancien professeur de l'Université, vient de publier, sous le titre d'*Essai de poésies bibliques*, un volume (1) par lequel il se place parmi le petit nombre des auteurs qui ont su transporter dans notre langue le caractère et les magnificences du livre le plus sublime de poésie que l'Orient, si fécond en richesses poétiques, ait jamais produit. Son ouvrage, qu'il appelle modestement un essai, et que nous estimons une œuvre de maître, est précédé d'une notice sur la littérature biblique en France. On voit par les fragments qu'il a donnés des écrivains qui, avant le grand Racine, ont essayé de traduire, de paraphraser ou d'imiter le livre hébreu, combien peu ils ont réussi à nous en offrir une image même affaiblie. Jusqu'au XVIIe siècle, tous les auteurs qui ont pris la Bible pour sujet de leurs compositions poétiques, l'ont défigurée au point de la rendre entièrement méconnaissable. Racine, dans Esther et Athalie, J. B. Rousseau et le Franc de Pompignan, dans plusieurs de leurs poésies sacrées, et des fragments épars chez quelques auteurs des deux derniers siècles, voilà les seuls écrits qui puissent nous donner l'idée de cette sublime poésie hébraïque. Maintenant nous croyons pouvoir, comme nous venons de le dire, ajouter à cette liste si honorable et si peu nombreuse le nom de M. Ragon.

Nous avons reconnu dans ses imitations les principales qualités qui constituent le poëte : la justesse des idées, la convenance et le choix des expressions, le nombre et l'harmonie des vers, enfin la couleur locale.

En achevant la lecture de ces beaux morceaux de poésie, nous avons regretté

(1) Librairie de Colas, rue Dauphine, 32 (1849).

qu'ils ne fussent pas plus nombreux; nous aurions voulu y trouver plusieurs traductions ou imitations des psaumes de David. Un seul se trouve reproduit; c'est le premier morceau du livre. Nous aurions désiré aussi que l'auteur se fût efforcé de lutter avec ce livre de Job, l'un des monuments les plus anciens et les plus étonnants que le cri de la conscience et de la raison de l'homme ait jamais produits. Mais nous espérons que dans quelque temps une nouvelle édition de l'œuvre de M. Ragon paraîtra enrichie de plusieurs morceaux nouveaux, où le talent de l'auteur reparaîtra dans tout son éclat.

Il nous reste à justifier nos éloges en insérant ici quelques passages de son livre; le choix seul nous embarrasse.

L'apparition de Samuel, dans le morceau qui a pour titre : La mort de Saül.

...... Au même instant s'élevait de la terre
Un fantôme imposant, vieillard au front austère;
La flamme étincelait dans ses yeux courroucés :
« Pourquoi viens-tu troubler la paix des trépassés?
Qui t'amène en ces lieux à cette heure terrible?
— De la fatalité la force irrésistible.
Vois les champs d'Israël en proie aux Philistins;
Le ciel, en ce péril, me cachant les destins,
M'a refusé l'avis d'un songe ou d'un prophète.
Je m'adresse à la tombe; est-elle aussi muette?
N'en dois-je rien attendre en mes dangers pressants?
— La tombe parlera; mais tremble à ses accents.
Infortuné Saül, ta désobéissance
Sur toi de l'Éternel fait tomber la vengeance.
Le Seigneur, en courroux, de toi s'est retiré;
A ton gendre David le sceptre est transféré;
Tige dans l'ouragan par la foudre touchée,
Des générations ta race est retranchée.
Ton sort va s'accomplir. Demain, tes fils et toi,
Roi Saül, chez les morts vous serez avec moi. »
Le fantôme, à ces mots, rentre au sein de la tombe.
D'épouvante glacé, Saül chancelle et tombe,
Et longtemps, sous le poids de l'oracle rendu,
Reste sans mouvement sur la terre étendu.

Contre Ninive.

(Nahum.)

Jéhovah quelquefois diffère
Les coups de son bras redouté;
Il est lent à punir, mais enfin sa colère
Éclate sur l'impiété.
Parmi les tourbillons et parmi les orages
Il marche, et la poussière en tournoyants nuages
S'élève sous ses pas;

Il menace, et des mers les noirs abîmes s'ouvrent ;
Il tombe, et de Basan les campagnes se couvrent
Des ombres du trépas.

Du fleuve au milieu de sa course
Le flot épouvanté remonte vers sa source ;
Les monts s'agitent de terreur;
Le soleil dans les cieux s'obscurcit et s'arrête.
Éternel, à frapper lorsque ta main s'apprête,
Qui peut soutenir ta fureur ?
....
Méchants, vous tomberez d'une chute rapide,
Ainsi que les cheveux sous l'acier du rasoir ;
Et, comme le torrent dans une plaine aride,
Votre flot du matin sera séché le soir.

Israël ! Israël ! de tes enfants esclaves
Je brise les entraves.
Ils ne porteront plus du joug de Bélial
La douloureuse empreinte,
Et ton cœur, ô Sion ! pourra goûter sans crainte
Leur amour filial.

Car la ville de sang, Ninive, est condamnée ;
Ses temples et ses dieux vont tomber devant moi ;
Bientôt se lèvera sa fatale journée,
Et ses murs sous leur chute engloutiront son roi.
....
Comme d'insectes vils un nuage éphémère
Au souffle des autans disparaît dans les airs,
Seigneur, le vent de ta colère
Les a chassés vers les déserts.

Ninive a succombé ; des sillons de la foudre
Son front superbe est labouré,
Et son cadavre sur la poudre
Gît sanglant et défiguré.

Où donc est maintenant cette caverne sombre,
Cet antre où le lion
Allait cacher sa proie, et dévorait dans l'ombre
Les agneaux de Sion ?

Le lion dans son antre est étendu sans vie.
Troupe faible, à sa rage autrefois asservie,
Désormais, brebis d'Israël,
Sans craindre sa dent meurtrière,
Paissez le doux cytise et l'herbe printanière
Sur les collines du Carmel.

Nous devons dire cependant que nous avons rencontré, au milieu de très-beaux morceaux, quelques vers qui rompent l'harmonie poétique et qui ont besoin d'être retouchés ou changés. Nous n'en citerons qu'un; M. Ragon, en relisant son œuvre, trouvera et corrigera facilement les autres :

De ta puissance, ô roi du monde,
La mer au loin soumise *à la terre est témoin.*

M. Ragon avait déjà donné des preuves de son talent poétique dans des traductions remarquables. Il a traduit en vers français les œuvres d'Horace, les Lusiades de Camoëns et Child-Harold.

Mais ses travaux n'ont pas été seulement consacrés à ce genre de composition; il s'est aussi fait connaître comme un habile historien : nous lui devons une *Histoire générale des temps modernes*, en trois volumes in-8°, ouvrage important, qui a été adopté par l'Université pour l'enseignement de l'histoire moderne dans les établissements d'instruction publique, et un précis de l'histoire de France, en un volume. Le succès que ces ouvrages ont obtenu est constaté par les nombreuses réimpressions qui en ont été faites : l'*Histoire des temps modernes* a déjà eu cinq éditions.

Alix,
Membre de la deuxième classe.

ACHILLE A TROIE,

Poëme,

par M. de la Rochefoucauld-Liancourt (1).

Les personnes qui s'occupent sérieusement de littérature, d'histoire et de philosophie morale, ne peuvent se lasser de lire et d'étudier Homère. Ce poëte immortel a, sous ces divers rapports, des titres à leur admiration : c'est le père de la littérature, et ses poëmes n'ont point été surpassés ni même égalés depuis qu'ils ont été chantés dans les antiques cités de la Grèce. Ces chefs-d'œuvre nous font mieux connaître les Grecs des temps héroïques qu'aucun des ouvrages qui, depuis, ont traité de leur histoire; ils nous présentent le tableau le plus animé et le plus fidèle des coutumes et des mœurs de cette époque reculée, où la civilisation naissante luttait contre la barbarie. Enfin, les passions humaines sont encore retracées jusque dans le ciel, dans l'Olympe, où le poëte les a transportées.

M. de la Rochefoucauld-Liancourt, captivé par cette divine poésie homérique, qui a été un des objets de ses prédilections, a voulu représenter et exprimer en vers français, dans son *Achille à Troie*, quelques-unes des situations où ont figuré ce héros et les principaux chefs des Grecs et des Troyens. Il n'a pas traduit l'Iliade; mais, en conservant à chacun des guerriers le caractère consacré par ce poëme, il a cherché à rendre les pensées et les sentiments dont ils étaient animés.

Cet ouvrage ne renferme pas moins de vingt-quatre chants. L'auteur s'est mon-

(1) Un volume in-8°, chez Amyot, libraire, 6, rue de la Paix, et chez les principaux libraires de France et de l'étranger.



tré fidèle à l'esprit de son modèle : en divers passages on reconnaît l'inspiration poétique, et on rencontre des tableaux remarquables par la grâce ou la vigueur. En voici quelques-uns : nous voudrions multiplier nos citations, mais l'espace nous manque.

Mais quel est le pouvoir de cette belle Hélène?
Eh quoi! pour elle seule une guerre inhumaine!
Et les guerriers, bravant de funestes combats,
Semblent avec orgueil lui consacrer leurs bras.
Les Grecs et Ménélas sont fiers de la reprendre,
Les Troyens et Pâris heureux de la défendre.
Ah! c'est que tous l'ont vue; et pourrais-je jamais,
Amour, sans tes pinceaux, retracer ses attraits?
Est-il vrai que Vénus lui prêta sa ceinture?
Est-il vrai que Psyché dessina sa figure
Et qu'elle ait, en naissant, sur ses lèvres porté
Le charme qu'au souris donne la volupté?
Elle semblait grandir dans les jardins de Flore,
Comme un lis entr'ouvert aux regards de l'aurore,
Lorsqu'Atride à Thésée osa la disputer.
On vit sur son beau teint doucement éclater
La modeste rougeur du dieu de l'hyménée;
Et lorsque les Amours à Pâris l'ont donnée,
J'ai vu les dieux des mers, étonnés et ravis,
La traîner lentement sur les flots asservis....
Ses charmes, dont l'éclat augmente chaque jour,
Semblent s'être moulés sous la main de l'Amour.

Le berceau des enfants sur la cendre des pères,
Telle est notre patrie! et combien nous sont chères
Nos familles couvrant le sol de nos aïeux!
C'est là que nous gardons nos Pénates, nos dieux;
C'est là qu'à son souris on reconnut sa mère;
Là qu'on prend une épouse et qu'on respecte un père.
J'ai vu le Parthe fier de défendre à la fois
Sa liberté, ses champs, et ses fils et ses rois.
Le Thrace suit, errant, la tente paternelle;
Souvent un peuple entier, intrépide et fidèle,
Invoquant ses aïeux et s'armant de leurs os,
Parmi ses citoyens a trouvé des héros.
Tel est le sentiment qui se dévoue à Troie.

Lorsque la main du dieu qui lance le tonnerre
Étend déjà les feux qui menacent la terre,
Et que le dieu, jaloux du long calme des airs,
Au sein des cieux brûlants allume les éclairs,
Les nuages vengeurs qui portent les tempêtes,
Pour cacher les fléaux amassés sur nos têtes,
Condensent autour d'eux les plus sombres vapeurs,

Et nous rendent la nuit sous leurs voiles trompeurs.
La mer, qu'en frissonnant le pilote sillonne,
Déjà s'enfle, s'agite, et s'élève, et bouillonne;
Les flots portent au loin le vaisseau qui les suit,
Et qui semble avec eux s'engloutir dans la nuit;
Nuit immense et terrible, épouvantable image
De l'abime où conduit notre dernier naufrage.
Mais si le dieu, propice aux matelots pieux,
S'apaise tout à coup et sourit à leurs vœux;
Si le vent favorable, agitant l'onde claire,
Guide légèrement la voile tutélaire,
Et si l'oiseau des mers, par le zéphyr bercé,
Rase le flot et glisse avec lui balancé,
L'hommage heureux s'élève et succède à la plainte;
L'amour aux pieds des dieux va remplacer la crainte.

Nous aurions placé ici, s'il eût été moins long, le beau morceau qui termine le poëme : ce sont les prédictions de Cassandre sur le tombeau d'Hector ; ce morceau, du plus haut intérêt dramatique, est plein de poésie. On le relira toujours avec un vrai plaisir.

AL.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ *Novembre* 1848. — Les quatre classes se sont assemblées pendant le mois dans le local ordinaire de nos séances, savoir : la *première*, le 2 novembre; la *deuxième*, le 9; la *troisième*, le 16, et la *quatrième*, le 22 du même mois. On s'est occupé des travaux à faire pour la reprise de la publication du journal. On a admis dans la première classe, comme membres correspondants, MM. l'abbé Vincent, professeur au collége de Chabeuil, et Calvet-Rogniat de la Tour-du-Pin. Ces candidats avaient été présentés par MM. Beroud (père Joseph) et Renzi.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a tenu séance le 22 novembre, sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal est lu et adopté. Les deux candidats, MM. Calvet-Rogniat et Vincent, reçus par la première classe, sont définitivement admis au scrutin secret en qualité de membres correspondants. M. le président fait part à l'assemblée d'un projet d'amélioration dans la composition du journal; ce projet est renvoyé au conseil.

⁂ *Décembre* 1848. — La première et la deuxième classe se sont réunies le 6 et le 13 du mois dans le lieu ordinaire des séances. L'ordre du jour appelait les classes au renouvellement du bureau pour l'année 1849. Sur la proposition faite par MM. les présidents de ces mêmes classes, on a décidé qu'on procéderait à l'élection

des membres du bureau dans les séances du mois prochain, et qu'une lettre de convocation serait adressée exprès aux membres résidants.

*** Le 20 décembre, la troisième classe s'est assemblée sous la présidence de M. Nigon de Berty, président. Le procès-verbal est lu et adopté. On lit une lettre de M. Champeaux, avocat, qui se présente pour faire partie de l'Institut historique; MM. Masson et Renzi appuient la demande du candidat. MM. Auger, Badiche et Gauthier-la-Chapelle sont nommés membres de la commission chargée de vérifier les titres du candidat. M. de Berty fait un rapport verbal sur deux brochures de M. de Martonne fils, intitulées *Examen de l'Histoire de la littérature française, par M. Nizard,* et *Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.* La classe décide qu'une simple note sera rédigée pour la chronique du journal. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture de son rapport sur le compte-rendu de la justice civile, criminelle et commerciale en France pendant les années 1845 et 1846. Le rapporteur promet la seconde partie de ce rapport pour la prochaine séance. Ce rapport est renvoyé au Comité du journal.

*** La quatrième classe s'est assemblée le 27 décembre, sous la présidence de M. Foyatier, vice-président. Le procès-verbal est lu et adopté. On décide ensuite de renvoyer le renouvellement du bureau à la prochaine séance du mois de janvier. M. Frissard donne lecture d'un mémoire sur les ports des anciens. Ce mémoire est renvoyé au Comité du journal.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a tenu séance le 29 décembre, sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la discussion sur les élections à faire pour l'année 1849, et on décide qu'après avoir pris l'avis du conseil, une convocation générale aura lieu pour le renouvellement du grand bureau de l'Institut historique. On fait hommage à la société de plusieurs ouvrages, entre autres de trois volumes de l'*Archivio storico italiano*, Archives historiques italiennes, publiées à Florence, par M. Vieusseux. M. l'abbé Auger lit un rapport sur les travaux de l'académie des sciences de Naples. Ce rapport est renvoyé au Comité du journal.

*** *Janvier* 1849. — La troisième et la quatrième classe se sont assemblées le 17 janvier. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, on a passé au scrutin pour le renouvellement du bureau de la troisième classe. Ont été élus membres de ce bureau : MM. l'abbé Auger, président; B. Jullien, vice-président; Masson, vice-président-adjoint; l'abbé Laroque, secrétaire; Foulon, secrétaire-adjoint. MM. Badiche, Cellier du Fayel, Josat et Fresse-Montval ont été nommés membres du Comité des travaux; MM. Caffe, Coinze, Cerise, membres du Comité du journal, et MM. Denis, Favrot et Lagarrigue, membres du Comité du règlement.

Les élections de la quatrième classe ont eu lieu de la manière suivante : sont élus, au premier tour de scrutin, MM. Ernest Breton, président; Hittorff, vice-président; Foyatier, vice-président-adjoint; Marcellin, secrétaire; Jumelin, secrétaire-adjoint. Sont nommés membres du Comité des travaux : MM. Galimard, Carbillet, Lebas,

Rémond, Lefaivre de Rèysant; membres du Comité du journal : MM. Galimard, Carbillet, Lefaivre de Raysant; et membres du Comité du règlement, les mêmes.

*** L'assemblée générale s'est réunie le 26 janvier, sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal est lu et adopté. L'assemblée vote au scrutin secret sur l'admission de M. Champeaux, nommé membre résidant par la troisième classe. On procède ensuite aux élections des bureaux de la première et de la deuxième classe, qui n'ont pu avoir lieu au jour fixé. Sont nommés, au premier tour de scrutin, pour la *première classe:* MM. Huillard-Bréholles, président; de Montaigu, vice-président; Pelier de la Croix, vice-président-adjoint; Pelassy de l'Ousle, secrétaire; Rozière, secrétaire-adjoint. Sont nommés membres du Comité des travaux : MM. Buchez, Lévi, Prat, Taylor, L. Bonaparte; du Comité du journal : MM. J. Bonaparte, Buchet de Cublize, Jarry de Mancy; du Comité du règlement : MM. Dufay, Molé, de Pastoret.

Sont nommés pour la *deuxième classe:* MM. le Pelletier d'Aunay, président; Alix, vice-président; Delsart, vice-président-adjoint; Barbier, secrétaire; Fontaine, secrétaire-adjoint. Membres du Comité des travaux : MM. Émile Deschamps, Leudière, Moreau de Dammartin, O. Leroy, Demare; membres du Comité du journal : MM. Ampère, Demare, de Pongerville; et membres du Comité du règlement: MM. Ém. Deschamps, Leudière, O. Leroy.

Après les élections faites par les deux classes, le scrutin est ouvert pour les élections du grand bureau, qui donnent lieu aux résultats suivants : sont nommés, au premier tour du scrutin, président de l'Institut historique pour 1849, M. de Lamartine; vice-président, M. le général d'Artois; vice-président-adjoint, M. Nigon de Berty; secrétaire général pour trois ans, M. Achille Jubinal; secrétaire-adjoint pour un an, M. Gauthier-la-Chapelle. R.

La séance est levée à dix heures et demie.

PROGRAMME.

L'Institut historique, dont les travaux ont été momentanément suspendus par des causes que tout le monde a pu apprécier, vient de reprendre la publication de son journal.

Il a voulu, en même temps, apporter dans l'*Investigateur* les améliorations que l'esprit du temps réclame. C'est une sorte de compensation qu'il se propose d'offrir à ses membres avec lesquels, depuis seize ans, il entretient par cet organe des communications régulières.

Tout en évitant les discussions politiques, il se propose de chercher dans les traditions de l'histoire les enseignements qui, au milieu des circonstances présentes, peuvent le plus intéresser, le mieux diriger les hommes positifs. Il veut que les leçons de l'expérience apprennent à régler l'essor de l'imagination et les inspi-

rations du cœur. *Les investigations* de la Société seront donc doublement utiles, contribuant aux progrès de la science et au bien de la patrie.

Guidé par ce sentiment, animé par cet espoir, après avoir pris l'avis du conseil et des comités des travaux et du journal, l'Institut historique a résolu de perfectionner chacune des parties de l'*Investigateur* de la manière suivante :

1° Le *Bulletin bibliographique*, qui, jusqu'à présent, se bornait presque à enregistrer les ouvrages offerts à notre *Institut*, contiendra dorénavant tous les ouvrages de quelque importance qui seront publiés à Paris, en France et même à l'étranger, surtout les ouvrages historiques. L'analyse des principaux y sera jointe. Le secrétaire général et les secrétaires des classes prendront des mesures pour assurer l'exécution de ce projet en faisant ou faisant faire le dépouillement du Journal de la librairie, des revues et des catalogues publiés à Paris, à Londres, à Bruxelles, à Leipsig, à Milan, à Rome, à Naples, etc.

Ils demanderont aux sociétés savantes, avec lesquelles l'*Institut* correspond, les renseignements nécessaires pour compléter cet intéressant travail.

2° La *Chronique* se transformera, et prendra le titre d'*Annales*. On y trouvera l'exposé des faits qui intéressent les sciences, la littérature, l'art dramatique, les arts, l'archéologie, etc.; l'histoire des découvertes, des voyages, des perfectionnements, etc.; la biographie des hommes célèbres dans chaque partie, des savants et des guerriers, des artistes et des artisans, en un mot, de *toutes les gloires* du genre humain. Chacune de nos quatre classes désignera un de ses membres pour préparer et lui présenter chaque mois ce travail, dans ce qui touche à sa spécialité. Déjà plusieurs hommes très-distingués ont offert leurs services, et nos Annales scientifiques, littéraires, etc., ne peuvent manquer d'être véritablement l'*écho du monde savant*.

3° Jusqu'ici, l'*Institut historique* ne publiait de *rapports* que pour les ouvrages qui lui étaient adressés en double exemplaire. Mais il est destiné à rendre son Investigateur plus complet que les journaux ordinaires. C'est pourquoi il *cherchera* les livres qui méritent d'attirer l'attention ; il les examinera avec les détails, le développement, qui sembleront nécessaires; il critiquera avec indulgence, mais avec justice. L'administration s'entendra pour cette fin avec les ministères de l'instruction publique et de l'intérieur, avec les directeurs de bibliothèques, etc. Nous aurons soin surtout de signaler et d'encourager les publications des académies de province, de l'étranger, dont les travaux sont quelquefois si remarquables.

4° Enfin, la partie même des *Mémoires* deviendra doublement importante. Un programme des questions à traiter sera publié chaque année, et, pour le préparer, chacune des quatre classes examinera et arrêtera tous les mois une ou plusieurs questions, qui seront inscrites dans ses procès-verbaux et formeront un recueil dans lequel les comités des travaux et du journal et le conseil choisiront ce qui leur paraîtra le plus utile. Les membres correspondants pourront aussi adresser à l'*Institut* les questions qui leur sembleront intéressantes à traiter. Ainsi, tout se réunira pour la prospérité de l'Investigateur.



CHRONIQUE.

ANNALES DE LA LITTÉRATURE. — *Deuxième classe.* — Si, d'un côté, la politique et les intérêts commerciaux, de l'autre, la science et l'industrie occupent les esprits à des soins bien étrangers aux plaisirs littéraires, aux travaux qui ne produisent rien pour la spéculation, néanmoins il reste encore aux Muses des disciples fidèles, aux grands poëtes et aux grands orateurs des admirateurs sincères, aux anciennes gloires de jeunes rivaux. Chaque année, parmi la foule des productions scientifiques, des pamphlets, des journaux, des prospectus, des affiches, qui semblent destinés à étouffer le génie sous les pieds de l'ambition ou de la cupidité, l'imprimerie voit apparaître et se plaît à répandre un assez grand nombre de ces productions qui n'aspirent qu'à l'honneur de célébrer dignement le génie, le courage, la vertu, la beauté, la sagesse; à la noble mission de moraliser, de perfectionner les hommes en leur faisant comprendre qu'au-dessus des lois humaines il est des règles éternelles de justice et de charité, de bienveillance et de dévouement, qui assurent le bonheur de l'homme et de la société.

La littérature complète ainsi l'œuvre de la législation; et si elle remplissait bien la mission qui lui a été donnée par le Créateur, elle serait plus utile que la politique, plus puissante que les dépositaires du pouvoir social. L'antiquité nous représente Orphée attirant par les sons de sa lyre, non-seulement les hommes, mais encore les lions et les tigres, qu'il apprivoisait, qu'il faisait obéir.

Au milieu même de la civilisation, la poésie, l'éloquence, la philosophie, ont encore besoin d'attirer, de charmer et d'instruire, et nous devons remercier ces hommes d'élite qui, s'arrachant aux préoccupations extérieures, entreprennent de développer dans des ouvrages gracieux, dans de sages écrits, dans de savants traités, les grandes vérités destinées à diriger dans leur conduite et ceux qui exercent l'autorité et ceux qui doivent obéir, ceux que la fortune a favorisés et ceux que la misère oblige à travailler des mains.

Mais tous les écrivains ne comprennent pas leur dignité, tous ne sont pas à la hauteur de leur mission. Il en est qui font de l'art un métier, qui spéculent sur leur talent, qui empoisonnent au lieu de guérir; il en est dont les bonnes intentions ne sont pas secondées par le génie, et qui ont besoin d'être avertis, d'être dirigés.

L'Institut historique n'entreprend pas de suppléer à ce qui manque aux uns et aux autres; mais il doit préparer pour l'avenir les matériaux de l'histoire littéraire; il doit indiquer ce qui a été fait, et distinguer ce qui est digne d'être conservé; il doit, en signalant dans le passé ce qui a prouvé du talent, de la sagesse, de la philanthropie, faire monter la littérature à la hauteur qu'elle peut atteindre.

Il entreprend cette tâche avec une nouvelle ardeur. A partir du commencement de 1849, tous les faits, tous les personnages, tous les livres, toutes les productions dont la postérité conservera le souvenir, seront inscrits dans nos annales. Il en est

qui n'auraient pas besoin de nous; mais ils honoreront notre recueil. Il en est auxquels notre recueil servira d'introduction; nous nous réjouirons de les placer dans nos archives.

La prochaine livraison de l'*Investigateur* contiendra l'analyse que nous annonçons, en commençant au 1er janvier.

J. B. A. A.

ANNALES DES BEAUX-ARTS. — *Quatrième classe.* — Nous nous proposons de tenir dorénavant les lecteurs de l'*Investigateur* au courant de toutes les nouvelles concernant les arts. Malheureusement le mois qui vient de s'écouler ne nous a rien offert de bien intéressant. Nous devons signaler seulement la nouvelle constitution du jury d'exposition. Nos collègues, en lisant cette ordonnance depuis si longtemps désirée, auront pu remarquer que la plupart de ses dispositions sont conformes à ce que nous proposions dès 1840, dans une note insérée au XIe volume de l'Institut historique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai de poésies bibliques, précédé d'une Notice sur la littérature biblique en France, depuis le milieu du seizième siècle jusqu'à nos jours, par M. Ragon.

Bulletin spécial de l'Institutrice, par M. Lévi (Alvarès).

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon.

Journal de médecine et de chirurgie, par M. Lucas Championnière; février 1849.

Annales des Cauchois, depuis les temps celtiques jusqu'à 1830, par M. Ch. Juste Houël. 3 vol. in-8°; Paris, 1847.

Bulletin de la Société de géographie, mois de septembre 1848.

Notice historique sur Château-Double, par M. Vincent.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XV, première partie, Bruxelles.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, t. XIV, n° 3, séance du 3 avril 1848, gros vol. in-8°, Bruxelles.

Petites solutions de grands mots, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1848.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

MÉMOIRE
SUR LES
MANUSCRITS HISTORIQUES DE GUICHENON
CONSERVÉS A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE MONTPELLIER,

LU DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DE JANVIER 1848.

Après l'habile et éloquent discours que vous venez d'entendre sur un illustre artiste contemporain, ce n'est pas sans une vive appréhension que j'occupe cette tribune. J'ai grandement peur, en effet, que, rapprochées de tout ce que la parole heureuse de notre collègue a fait vibrer en vous de sentiments et d'admiration, des recherches rétrospectives sur quelques points obscurs de notre histoire... que dis-je? *de simples citations de pièces*, se rapportant à des événements séparés de nous déjà par plusieurs siècles, ne vous paraissent bien froides et bien décolorées. Aussi, je serai bref, et élaguant à la hâte de mon travail tout ce qui pourrait, par sa sécheresse, fatiguer votre attention, je signalerai seulement à vos esprits quelques documents rares ou encore inédits, qui appartiennent, bien moins à l'histoire sérieuse et aux grands faits politiques, qu'à ce que j'appellerai la *petite histoire*, c'est-à-dire, à l'histoire légère, épigrammatique, passionnée, rieuse, de telle ou telle époque, — à l'histoire qui s'écrit telle qu'elle se présente, au jour le jour, — du bout de la plume, — avec un mot, une raillerie, une injustice. Et après tout, Messieurs, cette histoire-là est souvent la plus fidèle. Ses couleurs sont quelquefois excessives, j'en conviens; mais elles permettent de retrouver dans la poudre d'un parchemin la trace des passions qui animèrent nos aïeux; et, à palper ce cadavre de l'idée, on le sent encore, pour ainsi dire, s'agiter et se reprendre à la vie.

Messieurs, parmi les douze ou quinze cents manuscrits qui rendent si précieuse la bibliothèque d'un de nos principaux centres d'étude et de science celle de l'École de médecine de Montpellier), il y a surtout une collection de trente-quatre volumes in-folio, ayant appartenu à Guichenon, le savant historien de la maison de Savoie, mort à Bourg en 1664. Cette collection contient un nombre infini de pièces historiques de tout genre, rassemblées là au hasard par cet infatigable érudit, sans but, sans plan, et uniquement parce qu'il avait eu le loisir et la facilité d'en prendre copie. Je ne viens point vous analyser ces trente-quatre volumes ni vous lire les deux mille pièces qu'ils renferment; je veux seulement vous faire connaître l'esprit de quelques-unes de ces dernières.

Ce qui me frappe d'abord dans le vaste recueil de l'historien, c'est la grande quantité d'épigrammes, d'épîtres caustiques, de satires en prose, en vers, en français, en latin (et quel latin!), qu'on y rencontre sur Mazarin et Richelieu. Plusieurs sont écrites en style macaronique, c'est-à-dire en latin mêlé de français. Les unes, comme le *Breviaire* du cardinal, le *Psautier* du cardinal, le *Confiteor* du cardinal, sont imprimées depuis longtemps; mais il y en a qui ne l'ont jamais été. Voici une *épitaphe* assez curieuse :

Ci gist, loué soit le bon Dieu,
Le corps d'Armand de Richelieu;
Son âme, errante et vagabonde,
Pleine de crimes, de forfaits
Plus que ne fut son corps d'abcès,
Chercha retraicte en l'autre monde.

Presque immédiatement après vient le sonnet suivant sur Mazarin :

Faites votre paquet, homme à la rouge teste,
Et retournés vos pas dans le pays latin;
Il fait plus sûr pour vous sur le mont Aventin,
Qu'il ne faict à Paris, avecque les enquestes.

Voyez de toutes parts l'orage qui s'appreste;
Déjà vostre fortune en est sur son déclin;
Celuy dont vous portez le nom vit son destin
Finir dans le sénat par un coup de tempeste.

Croyez que vostre sort sera pareil au sien,
Et les pères conscrits sçavent bien le moyen
D'abaisser sous les lois le plus éminent homme;

Ne mettés pas à prix le sacré tribunal,
Et retournés plustost estre Mercure à Rome,
Que de trahir l'Estat au palais Cardinal.

Un peu plus loin nous trouvons le *Credo* des frondeurs contre Mazarin. Voici la fin de cette pièce fort malicieuse et fort spirituelle :

Credo in patrem Brussel et in coadjutorem, et optimam parlementi, adempto capite, curiam, et in unam sanctam orthodoxam bene strepentem frondam quâ resurrexit hodie secundum spem nostram;

Confiteor unum frondisma expulsione tyrannorum, et expecto castigationem tyrannorum et vitam melioris sæculi. Amen.

Oratio.

Quæsumus, omnipotens Deus, ut inimicus tuus Mazarinus tyrannus noster, qui, tuâ indignatione, suscepit regni gubernacula, malorum nostrorum omnium percipiat incrementa, quibus turpiter laqueum quem meruit non evitare possit, sed ad diabolum valeat pervenire, per Christum Dominum nostrum. Amen.

Ailleurs nous changeons un peu de sujet, et nous trouvons la copie d'une des nombreuses *pasquinades* qu'on affichait tous les matins au Pont-Neuf, aux pieds

de la Samaritaine, ou sur les poteaux mêmes des lanternes publiques. Permettez-moi de vous en lire quelques passages :

Coppie du placard trouvé attaché au potheau de bois du Pont-Neuf, du costé de la Monnoie.

ADVIS AUX PARISIENS ET BONS FRANÇOIS.

Messieurs,

Vous serez advertis que le demeslé qui est entre les princes ne vous touche nullement. Vous sçavez comme ils vous ont abandonnés au besoin et qu'ils vous laissent piller. L'un est mol, lasche, variable; l'autre est fourbe, ingrat, avare; tous deux sans foy, tous deux gouvernés par des gens sans âmes. Aujourd'huy ils sont sur le point de se battre pour deux marauts, Mazarin et la Rivière, dont ils sont les valets. Laissez-les faire les lasches; car s'ils veulent estre enfants, ne faites pas de même. Unissez-vous plustot ensemble et avec le parlement, pour chasser ces deux marauts et mettre les affaires entre les mains des gens de qualité et de vertu, afin que l'on ne mène plus nos rois et nos princes par le né, et que vous soyez délivrés de la tyrannie des favoris qui ruinent tout.

NE M'ARRACHEZ PAS, SI VOUS ESTES BONS FRANÇOIS.

Après ce placard venait le suivant, qui rappelle certains passages de l'enfer grotesque de Rabelais :

« La cour estant pauvre a esté contraincte de choisir des mestiers pour gagnier sa vie.

Et parce que le roy et M. son frère ne peuvent gagnier leur vie, on les a mis à l'aumosne.

La reyne, ennemie de la gueuserie, sera contraincte de faire l'histoire de la fable d'Ixion.

Monsieur le cardinal prend le mestier de meusnier à cause de la grande quantité d'asnes qu'il a à sa suitte, et aussi vendra des glands à cause qu'il les débite de bonne grâce.

Monsieur le duc d'Orléans sera lavandier, parce qu'il ne se peut passer de la Rivière.

M. le Prince, cahuttier. Plus de bruit que de besogne.

M. de Conti sera hotteur.

M. de Longueville enseignera l'allemand, bien heureux d'avoir apporté ce mestier de Munster.

Messieurs de Guise et d'Elbeuf attendront le retour de madame de Chevreuse pour délibérer quelle profession ils prendront.

Mademoiselle criera peau de connil (lapin).

Madame et mesdames les princesses filleront.

Les filles de la reine travailleront en toile et feront des galands; et les dames de la cour travailleront en tapisserie et feront des tours de lits.

Monsieur le chancellier sera boueur des rues de Paris.

M. l'abbé de la Rivière sera teinturier, pour essayer de donner couleur à son chapeau.

Le grand maistre sera battelier.

M. Tubœuf tiendra brelan.

Le premier président sera valet à gages,

Et les partisans gaigne-petit. »

Les pamphlets de ce genre étaient innombrables. Guichenon rapporte encore celui qui est intitulé : *Le département du logis du roy*. En voici des fragments :

« Le roy ne voulant pas desloger du vieux chateau de Saint-Germain la reyne d'Angleterre qui y estoit, fut contrainct luy et sa cour de loger à l'hostellerie. Il fut logé au Mouton ;

M. le duc d'Anjou au Papillon ;

M. le Prince aux Quatre-Vents ;

Mme la princesse douairière à la Vertu ;

Les filles de la reyne à la Petite-Vertu ;

Mme de Longueville à l'Escu ;

M. le chancelier au Grand-Turc ;

M^{rs} les financiers au Bon-Larron ;

Les partisans à la Sangsue. »

D'autres fois le pamphlet était peint ou dessiné. Ainsi, dit Guichenon, un jour on trouva affiché près du Pont-Neuf, à la Monnaie :

« Un tableau au crayon, qui représentoit une mer sur laquelle flottoit un chapeau rouge, après lequel alloit un petit vaisseau à voiles et rames. Dans le vaisseau estoient deux hommes, dont l'un se servoit de rames et avirons ; l'autre avoit des soufflets qui souffloient entre les voiles du vaisseau pour le faire advancer ; et à l'autre bout du tableau estoit un autre homme qui avec une ligne et un ameçon peschoit les chapeaux. »

Notre historien rapporte encore, dans ce même genre, la satire qui a pour titre les *Logemens de la cour*. C'est une lettre que le maréchal des logis du palais est censé écrire à l'un de ses amis. La voici dans son entier :

« Monsieur mon cher amy,

« Je ne puis bonnement vous représenter la peine que j'ay eue pour faire marquer les logemens pour sa Majesté et toute la cour (car comme vous savez c'est l'ordinaire de nos François de ne rien faire qu'avec précipitation sans jugement et sans ordre) ; chascun vouloit estre logé en mesme temps et prendre des logis à son plaisir sans respect ny considération de qualité ny de mérite : j'ay neantmoins fait ce qui a esté possible pour les contenter, je vous en diray les particularités. Nous avons marqué le logement de sa Majesté à la *Cyté-Impériale*, mais auparavant que d'y loger il faudra venir aux mains avec des Allemands qui s'en sont emparés

et qui ne veulent pas quitter prise; nous verrons qui sera le maistre. Pour la reyne nous eussions bien voulu la loger au *Dauphin;* je m'asseure que ce logement luy eust esté fort agréable, mais il y a je ne sais quoy qui l'empesche. En attendant que les obstacles soient levés nous la logerons à l'*Espérance;* c'est un beau grand logis; nous avons marqué le *Grand-Cerf* pour Monsieur; et avons eu bien de la peine pour loger Son Éminence, car vous savez qu'elle a grande suitte et force bagage et que sa cour est plus grosse que celle du roy; il lui faut beaucoup de lieux : nous avons marqué l'*Ancre,* la *Couronne-Ducale* et l'*Escu-de-Bretagne;* mais on nous a dit que cela ne suffisoit pas seulement pour la moitié de sa suite et qu'il faloit bien en marquer d'autres pour sa personne; j'étois aussi d'advis de luy marquer la *Maison-des-Cerfs-Volans* qui seroit très à propos pour luy, mais l'on m'a dit que par privilége spécial il n'y loge que des Italiens; nous avons fait marquer l'*Homme-d'Argent* pour M. le Prince à tout hazard, car nous ne croyons pas qu'il vienne icy parce qu'il n'est pas souvent en cour. Pour Monsieur, on luy vouloit donner la *Cage,* mais ses gens l'ont refusée à cause que le logement est trop mélancolique, et ils ont mieux aimé la *Bannière-de-France.* M. de la Valette s'est fait marquer l'*Espée-Royale;* nous l'avons fait par complaisance, car nous n'estimons pas que ce logement luy demeure; il y a trop longtemps que M. son père désiroit d'y loger, mais il a toujours trouvé la place occupée; possible que la faveur l'y pourra establir. M. le chancelier est marqué au *Cerf-Volant;* M. son gendre et le général des galères au *Chameau;* il y a deux personnes de la faveur (sans les nommer c'est le père Joseph et des Noyers), qui veulent loger au *Chapeau-Rouge;* plusieurs désirent ce logement à cause qu'il est beau; mais comme ces Messieurs sont recommandés de bonne part, je crois qu'ils y demeureront. Il s'est trouvé un grand conflit pour le logis de la Harpe; outre MM. des finances et le grand maistre de l'artillerie, messieurs des finances soustenoient que ce logement estoit leur de tout temps; M. le grand maistre alegue des raisons par lesquelles il soustient qu'il y doibt avoir part, outre que c'est une impertinance à ces MM. de vouloir resister aux puissances supérieures. Enfin ils ont trouvé moyen de s'accomoder, M. de Bouillon ayant dit qu'il ne luy importe pourvu qu'il aye le couvert; or il s'accomode au *Mortier,* M. Boutillier au *Bras-d'Or,* M. Duhoussaye au *Cheval-Bardé,* M. Cornuet à la *Galère,* M. d'Henuly à l'*Escu-de-Savoye,* et MM. les secrétaires à la *Main-d'Argent;* mais ce qui m'a le plus travaillé c'est le logement d'une dame de haut parage; je ne sais pourtant si elle est dame ou demoiselle, car tantot on la nomme d'une façon et tantost de l'autre; elle vouloit avoir l'*Escu-de-Bourbon;* mais la vieille hotesse s'y est opposé, alléguant qu'elle n'est de la qualité requise; bien plus, on avoit juré qu'elle auroit l'*Escu-d'Orléans,* mais la place est prise, de sorte que n'estimant pas les autres logis propres pour elle, je crois qu'elle sera enchantée de prendre son logement à l'*Abbaye :* nous avons bien eu du bruit pour cela; l'on a marqué l'*Escu-de-Milan* pour M. de Crequy, à la charge qu'il fera desloger les Espagnols qui l'occupent; il aura grande peine d'en venir à bout; j'oubliois un grand prélat, des plus émi-

nens, que l'on doit loger au *Moulin-à-Vent*; il restoit deux secrétaires d'Estat à loger, nous avons fait marquer pour eux la *Plume-d'Or*. »

Je citais tout à l'heure l'*Épitaphe de Richelieu;* voici celle qu'on fit également à Mazarin. Elle est encore plus piquante, quoique plus courte que l'autre, deux avantages à la fois :

Ci gist... mais non; je me ravise ;
Le cardinal gist bien plus bas.
Le diable en a purgé l'Église
Dès le moment de son trespas.

Plus loin nous en trouvons trois autres sur le même sujet, qui paraît sans doute inépuisable aux vaudevillistes de ce temps :

— Ci gist un dont l'avidité
Tourmentoit bien des misérables ;
Il descend aux enfers pour estre tourmenté,
Ou bien pour tourmenter les diables.

— Passant, si tu connois de ce mort le mérite,
Et que tu ne sois pas du nombre des cagots,
Tu diras : — A quoy bon icy de l'eau bénite ?...
Il falloit bien plutost demy-cent de fagots.

— Cy gist, Dieu de lui nous délivre,
Le cardinal de Mazarin,
Et pendu soit son médecin,
Pour nous l'avoir tant laissé vivre.

J'en passe, et des meilleures, Messieurs, car je n'en finirais pas; mais, ainsi que je le disais en commençant, ne retrouvez-vous pas dans ce choc, dans cette mêlée d'épigrammes, toutes les petites et les grandes passions de l'époque ? — *Ils chantent*, disait Mazarin ; *ils payeront*. — Sous Richelieu, on payait; mais à grand'peine on osait chanter : — voilà la différence des deux règnes.

Après plusieurs pièces ayant trait à l'histoire politique, nous rencontrons un document privé, assez curieux au point de vue des mœurs et des coutumes. C'est la *Copie de la parolle donnée du sieur de la Verdatière au sieur de Créquy, pour le seigneur dom Philippe de Savoye;* autrement dit, ce sont les conditions d'un duel ; quelques-unes sont bizarres et témoignent de défiances assez singulières. Voici quelques passages de cette pièce :

« Je donne parolle au seigneur de Créquy, que le seigneur Dom Philippes de Savoye, seul, avec une espée, ung poignard, sans que ny l'un ny l'autre ayent point de second pour se battre, mais seullement ung gentilhomme chacun qui visiteront l'ung et l'autre, se rendront en un pré, vis-à-vis du port de Quirieu, du côté de la Savoye... Et que d'autant que ledit seigneur de Créquy passe en Savoye et laisse tous ceux qui l'accompagnent de della le Rosne, il sera permis de aire visiter la plaine qui est entre le port de Quirieu et de Saint-André... »

Les choses ainsi réglées, les deux adversaires se présentent au jour dit. Le sieur

de la Buysse, qui tient pour M. de Créquy, déclare à dom Philippe qu'il veut le fouiller, « à quoy le dict seigneur déclare n'estre honorable se laisser manier, qu'aux dames. Lors le dict seigneur dom Philippe deslia la faveur qu'il pourtoit à la jambe gauche avec ung portraict d'une dame, lequel il remit au sieur baron de la Serra, disant au syeur de la Buysse qu'il ne l'auroyt ny manieroit... et au même instant partit, demonstrant au visage la vertu et générosité de courage qu'estoit et qu'est appareu en luy jusque à la mort. En prenant congé des cavalliers, il commandat au dict sieur Datignia de ne follier le dict sieur de Créquy que dès la ceinture en haut, etc.

« Le sieur de la Buysse offrit le choix des espées et poigniards au seigneur dom Philipe, lequel ayant choisi l'espée et le poigniard qu'il luy pleust, le dict sieur de la Buysse demeurat avec le dict seigneur dom Philipe; et renvoyèrent les espées et poigniards au sieur Datignia qui la donnat au sieur de Créquy..... le dict sieur Datignia menat le sieur de Créquy au combat. Le sieur de la Buysse conduisit au mesme temps le seigneur dom Philipe au champ qui de long temps estoit attendant le dict sieur de Créquy. Ce faict, le dict sieur Datignia et de la Buysse se retirèrent et laissèrent aller les combattans, dont, d'aborder, le dict seigneur dom Philipes fit beaucopt reculler le dict sieur de Créquy, le quel fit aussi du despuis reculler le dict seigneur dom Philipe et luy donnant d'asault ung copt d'espée sur le tetin gauche duquel le seigneur dom Philipe tombat et le dict sieur de Créquy le plongeant avec son espée, le sieur Datignia se vollant avancer, le dict sieur de la Buysse cria au dict sieur Datignia : « Tout beau, monsieur Datignia, vous sçavez ce qu'a esté promis. » Et lors le dict sieur de Créquy print l'espée et le poigniard du dict seigneur dom Philipes et s'en courut au port avec le dict sieur de la Buysse, où il trouva nombre de gentilhommes qui passarent dans le batteau pour le voir retirer, etc. »

Je laisse de côté des lettres de rois, de reines, des descriptions d'entrées, telles que celle du pape Félix à Bâle, *où l'on vit* 400 *trompettes et* 400 *ménétriers*, chose qui paraît très-surprenante au vieux chroniqueur; mais je ne puis passer sous silence l'oraison funèbre de Catherine de Châteauvieux, veuve de feu haut et puissant seigneur messire Clériadus de Coligny, marquis d'Andelot, baron de Crecia et autres places, prononcée en l'église de Verjon, à la fin de l'année 1648, par le R. P. Julien de Lyon, préd. capucin. Ces fragments montreront où en était alors l'oraison funèbre. On lit, page 6 de cette pièce : — « Ce qui est digne de remarque, c'est que non-seulement les hommes ont honoré et louent tous les jours la noblesse du sang et son antiquité, voire mesme le Saint-Esprit en fait un tel estat que nous voyons dans les sacrés cayiers les généalogies des patriarches.... ...... Que penser des rejettons d'une si noble tyge? Ne faut-il pas conclurre que les enfans masles sont des aigles d'argent en champ de gueulles, et les filles des fleurs de lys d'or en champ d'azur? Oui, les fils sont autant de généreux aiglons de qui la gentillesse, la générosité, la magnanimité et la hardiesse figurée par l'aigle d'argent en champ de gueulles sont demeurés toujours fermes, etc.... Ce sont des

aigles non-seulement pour surpasser en leurs héroïques actions le vol commun de la noblesse; mais mesme pour envisager fixément le soleil de leur gloire, de leur grandeur, de leur naissance, sans pourtant jamais fermer les yeux ni siller leurs paupières à ce soleil de gloire de la divinité.

« ...... Mais pour les filles et damoiselles issües d'une si noble tyge, j'ose dire que ce sont des fleurs de lys d'or en champ d'azur, tesmoin celle qui a esté mariée à M. le comte de Dalet et qui a esté aussi fidèle, aymable et prétieuse à monsieur son mary çà bas, en terre, dans le champ de son mariage, que sa sœur la religieuse à son divin espoux dans le champ céleste de la religion, etc. »

Quelquefois au milieu de tout ce mauvais goût il y a du sentiment et de l'animation; ainsi par exemple, p. 19, l'orateur dit: — « N'avez-vous jamais visité une église illustrée de quelque corps sainct, lequel par la vertu divine opère plusieurs miracles. Vous y voyez d'un costé des belles lampes d'argent et quantité de riches luminaires esclairants le corps de ce sainct. « Cela est beau, dites-vous. » Mais quand vous tournez vostre veüe de l'autre costé, vous y voyez des potences et des jambes, des liens et des suaires: « O Dieu! que ceci est bien plus beau, dites-vous, car ce sont des trophées miraculeux appendus pour la gloire de ce saint. »

Plus loin, après avoir peint l'ambitieux, l'orgueilleux, etc., arrivant à la mort, le capucin s'écrie, par un mouvement dans le genre de ceux de Maillard: « Et vous, Mesdames, qui avez tant d'amour pour vos corps et si peu pour vos âmes,... vous avez beau caresser cette chair ennemie par les aises et les délicatesses du vivre, desguiser vos laideurs naturelles sous les charmes d'une beauté empruntée! Enfin, vous viendrez à la mort, *huc usque venietis*. Ouy, vous servirez un jour de proye à sa faux homicide. C'est là où vous souffrirez un funeste et général débris de toutes vos vanitez, lorsque vous paroistrez sur vostre lict mourantes, glacées d'une sueur mortelle, tenant un cierge bénit entre vos mains tremblantes, où, pour les délices passées de vos joies, vous sentirez par advance les géhennes et bourrelements éternels de vos crimes..... Et ces nobles qui font gloire de leurs impietez, en vengeant quelque imaginaire mespris par un combat déterminé! Enflez-vous tant qu'il vous plaira.... faites les fanfarons tant que vous voudrez; enfin vous viendrez à la mort.... puisque c'est elle qui vous doit désarmer avec bravade, en vous faisant rendre la vie sans avoir point de quartier pour vous.

« Finalement, mortel, qui que tu sois, *huc usque venies*. Si tu es fort, Sanson est mort; si tu es opulent, Crésus n'est plus au monde; si tu es sçavant, Salomon ne vit plus; si tu es beau, Absalon est réduit en cendres.... Tu viendras à la mort et là se dissiperont tous les flots ondoyans de tes vanitez. »

Cette fin entière rappelle l'oraison funèbre de Crillon, prêchée dans l'église de Notre-Dame des Dons, à Avignon, en 1615, par le père Benning, jésuite. C'est le même feu, la même forme de style, la même coupe de pensée et de phrase: « *Abjectus est*, il est mort!... Saint père, voilà vostre vassal et défenseur; roi des François, voilà vostre bouclier; noblesse, voilà vostre modèle; soldats, voilà vostre père; pauvres, voilà vostre despensier; François, voilà vostre pavois;

Avignonois, voilà l'honneur de vostre ville : *abjectus est*, il est mort!... Pour Dieu! éveillons-nous, Messieurs, et pensons à ceci : Crillon est mort, et il nous faut mourir. »

On le voit, il y avait souvent du Bridaine dans nos vieux prédicateurs.

En parcourant les principales pièces qui suivent, on trouve rapportée par Guichenon une longue et assez spirituelle discussion à propos du fameux sonnet de *Job* et de celui de la *princesse Uranie;* puis une longue et piquante pièce intitulée : *Prosopopée de la pyramide de Paris desmolie à la sollicitation des jésuites.* On sait que cette pyramide avait été construite en commémoration de la mort de Henri IV.

Vient ensuite le récit fort dramatique et fort animé des nopces du roi de Navarre et de Marguerite de France. En voici quelques fragments assez curieux comme détails de mœurs, en ce qui concerne surtout les jeux et divertissements au XVI[e] siècle :

« Le mercredy 20 furent faits les jeux jà de longtems préparés en la salle de Bourbon en la sorte et manière que sensuyt : premièrement en la dite salle en la main droite y avoit le paradis dressé, l'entour duquel estoit deffendu par trois chevaliers armez de toutes pièces, qui estoyent le Roy et messieurs ses frères; à main gauche estoit l'enfer dans lequel y avoit un grand nombre de diables et petits diabloteaux qui estoient Panasse, Taborin et leurs compagnies faisants une infinité de singeries et mechancetés, ung bruict et tintamarre inextimable, comme aussi faisoient une grande roue qui tournoit dans le dit enfer toute tournoyée de clochettes et autres choses faisant grand bruict et rumeur. Le paradis et l'enfer estoyent divisés par une rumbe qui estoit entre deux dans laquelle y avoit une barque conduite par Charon, nautonnier d'enfer, à l'un des bouts de la salle; et au-dessus de la dite rumbe les champs Élisées qui estoyent ung jardin embelli de verdure et de toutes sortes de fleurs et le ciel..... qui estoit en continuel mouvement faisant tourner le dit jardin dans lequel jardin estoyent douze nymphes fort richement accoustrées.

« Dans la salle se présentèrent plusieurs trouppes de chevalliers courant armés de toutes pièces et vestus de diverses livrées, conduits par les princes et seigneurs mesme par le roy de Navarre, prince de Condé, duc de Guyse, prince Dauphin; tous lesquels taschants de gagner l'entrée du paradis pour puys aller ès champs Élizées conquérir les belles nimphes estoyent empeschés par les trois chevalliers qui en avoyent la garde, lesquels l'ung après l'aultre se presentoient à la lisse, et ayant rompu la picque contre les dits assaillants et puys donné le coup de couthelad, les renvoyoient à l'enfer où ils estoient trainés par les diables; et dura cette forme de combat jusque à ce que tous les dits chevalliers courants eussent esté battus et trainés ung à ung dans l'enfer, lequel fust puis clos et fermé; et à l'instant dessus vint du ciel Mercure et le Dieu d'amour portés par ung coq, lesquels descendant venoyent dansant ensemble, chantant des champs fort mélodieux, et mesme que le Mercure sestoit ce chantre tant renommé Le Roy, lequel descendu

en terre se vint présenter aux trois chevalliers et avec ung chant melodieux leur fist une harengue, laquelle parachevée il remonta sur son coq tousiours chantant, et fut raporté au ciel; et lors se levèrent les trois chevaliers de leurs sièges et traversant le Paradis allerent aux champs Élysées quérir les douze nimphes, lesquelles ils conduisirent au milieu de la salle où elles se mirent à danser ung bal le plus beau et le plus diversifié que l'on vist oncque qui dura plus d'une grosse heure. Le bal parachevé les chevalliers qui estoyent dans l'enfer furent délivrés; et après se mirent à combatre et rompre les picques en foulle qui fust fort bon voir, car la salle estoit toute couverte d'esclats de picques et voyoit-on le feu sortir de tous coustés des harnois. Ce combat finy l'on mit le feu d'une trainée de pouldre qui estoit tout au tour d'une fontaine dressée quasi au milieu de la salle d'où se leva ung bruit et une fumée qui fist retirer ung chacun, et ainsi finist le passe temps pour ce soir là.

« Le lendemain, jour de jeudy, furent dressées des lisses dans le Louvre pour courrir la bague avec un eschaffault pour les dames; et là s'y présentèrent plusieurs belles troupes et entre aultre le Roy et Mons.r son frère, vestus en amazones; le Roy de Navarre et sa trouppe vestus à la turque, de genre de grandes robbes de drapt d'or et le turban en teste; le Prince de Condé et le jeune Larochefoucault vestus à la stradiotte avec robbes de drapt d'or; Mons.r de Guyse et Mons.r le Chevallier d'Angoulesme estoyent aussi vestus en amazone. Toutes ces troupes et plusieurs autres richement accoustrées se présentèrent sur la lisse pour faire leur debvoir; mais comme que l'heure estoit trop tarde il ne fust couru que deux coups et fust le surplus remis au lendemain. »

Voilà, Messieurs, où en étaient nos aïeux, où en était la cour, la veille même de la Saint-Barthélemy!... On faisait de la mythologie en attendant le drame; et deux jours plus tard, le corps du brave amiral de Coligny, traîné par des furieux dans les rues de Paris, était, à la fin, dépecé, mutilé et pendu par les pieds au gibet de Montfaucon, *où il est encore de présent,* ajoute notre annaliste, qui tient à nous faire savoir qu'il a été témoin oculaire de ce qu'il raconte.....

Puisque, dans la pièce dont je viens de vous citer un passage, il est question de fêtes et de représentations théâtrales, laissez-moi vous lire, Messieurs, et c'est par là que je finirai, un fragment assez curieux d'un *feuilleton* de 1648, qui se trouve dans le recueil de Guichenon. Je dis *feuilleton,* tandis que je devrais plutôt écrire *prospectus;* mais c'est presque la même chose, si ce n'est que l'un vient avant et l'autre après. Quoi qu'il en soit, cette pièce est intitulée : — *Dessein du poëme et des superbes machines d'Ulysse dans l'isle de Circé, ou d'Euriloche foudroyé, qui se représentera sur le théâtre du Marais par les comédiens entretenuz de leurs majestez.*

On va voir que nos aïeux entendaient parfaitement le *puff,* la *réclame,* le *canard,* et qu'ils savaient aussi bien que nous piquer la curiosité du public.

Voici les passages les plus remarquables de cette pièce, imprimée alors par *René*

Baudry, tenant son imprimerie rue Ticquetonne, par privilège du Roi, et devenue aujourd'hui très-rare, peut-être même introuvable :

« Le théâtre françois depuis quelques années est devenu si fameux par l'excellence des ouvrages qui s'y représentent et par la magnificence du spectacle, qu'il semble que toute l'invention de l'esprit humain ne sçauroit porter la comédie dans un plus haut point. De sorte que, pour guérir de cette opinion tous ceux qui visitent ordinairement le théâtre, il estoit très important de donner au public une peinture des merveilles qui parroistront le 27 de décembre, dans la représentation d'ULYSSE dans l'isle de Circé ou d'EURILOCHE foudroyé, par la trouppe des comédiens du Marais; outre que pour la réputation de cette pièce, il estoit nécessaire de detromper tous ceux qui confondent Ulysse dans l'isle de Circé avec une vieille pièce intitulée les Travaux d'Ulysse. La pompe et la nouveauté du spectacle, la connexion ingénieuse et naturelle des machines avec tous les incidens de cette merveilleuse TRAGI-COMÉDIE; la beauté de l'intrigue, l'excellence des vers, la réputation du machiniste et le nom de l'autheur qui s'est signalé par tous ses ouvrages et surtout par son dernier, le grand TYRIDATE, en feront faire bien aisément la différence en faveur du nouvel Ulysse; et pour la luy rendre plus adventageuse on peut les comparer tous deux avec justice, comme un édifice nouveau et régulier, avec de vieilles ruines mal ordonnées, puisqu'il est vray qu'Ulysse dans l'isle de Circé parmi l'embaras des machines a conservé toute la régularité qui se pratique ordinairement par les maistres de l'art; ce qu'on pourra voir dans l'unité du temps et du lieu; et quoyqu'il semble qu'il faille un temps plus long que celuy de 24 heures pour faire rendre les personnes qui agissent dans cette pièce, en des lieux qui sont esloignez de l'isle, on se doit souvenir du pouvoir de Circé qui, par ses charmes, dans un moment, peut faire des voyages qui naturellement demanderoient des années entières : pour ce qui est de l'unité de lieu, il ne faut pas s'imaginer qu'elle se destruise par la multitude des décorations, puisque toute la pièce se peut passer dans le palais de Circé ou dans la mer, dans la forteresse, dans le parc et dans le jardin qui l'environnent; et que, la proximité de ces lieux fait une unité qui n'est pas nouvelle au théâtre, estant certain qu'on peut faire une scène regulière de toute une ville : que s'il est quelque lieu qui semble hors de l'isle on ne doit pas douter qu'il ne soit rendu présent par les mesmes enchantemens. On pourroit encore faire voir la justesse de cet ouvrage par la liaison de toutes les parties qui le composent; mais de peur qu'une trop ample explication du sujet ne luy dérobe une de ses premières beautés qui sont celles de la surprise, il suffit d'en avoir une legère cognoissance qui serve à découvrir l'usage des machines, et à préparer tout le monde à ce merveilleux divertissement. »

Suit la description des cinq actes de la pièce. Au premier, on voit, d'après ce prospectus, « la mer environnée de grands et affreux rochers, qui occupe toute l'étendue de la scène où l'agitation des flots est figurée si *naïfvement qu'elle pourroit contenter la curiosité de ceux qui font de longs voyages pour aller voir former des orages sur la mer*. Plus loin *les oreilles sont agréablement* occupées

par la douceur et la nouveauté d'un air composé par un des plus excellens maistres de l'Europe et par la veue de ces trois agréables monstres, je veux dire des syrènes, dont l'une par sa voix, qu'elle a si hautement signalée en représentant le soleil dans la pièce d'Orphée, et les deux autres par des instruments différents, peuvent charmer les plus difficiles. »

Le dernier acte n'est pas moins loué que le premier : — « On voit Circé et Leucosie sur un char volant traisné par deux effroyables dragons, où, tandis qu'elles conjurent Jupiter de haster leur vengence, ce dieu, parmy les éclairs et le bruit du tonnerre, descend du fonds des cieux porté sur son aygle et lance la foudre sur le vaisseau d'Euriloche qui paroist dans l'esloignement de la perspective, et soudain, par une eslevation aussi prompte que sa venue, se perd dans l'espaisseur des nues.

« Aussitost, la mer s'allume de toutes parts et le vaisseau englouty par les flames et par les ondes, faict apréhender aux deux nimphes la perte de Phaétuse, lorsque portée sur le dos d'un dauphin elle vient joindre leur char, où l'ayant receue elles remontèrent toutes trois; et finissant la pièce par une généreuse résolution, traversent les airs avec tant de vitesse, qu'elles jettent l'estonnement dans l'esprit de tous les spectateurs et font advouer, en faveur du machiniste, que le vol d'un char qui porte trois personnes et qui est d'une grandeur démesurée, est le chef-d'œuvre de son art. »

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui, Messieurs, que l'exagération dans l'éloge a pris naissance. Si nos pères n'avaient pas, comme nous, des journaux et des feuilletons pour faire valoir leur esprit théâtral chaque lundi, et leurs autres qualités tout le reste de la semaine, ils avaient les crieurs publics, les placards manuscrits, les murailles du Pont-Neuf, et les genoux de la Samaritaine, ce *Marforio* de Paris.

Je pourrais, Messieurs, vous citer encore plusieurs faits non moins curieux, relatifs au théâtre, aux mœurs, à la littérature, tirés des manuscrits auxquels je viens d'emprunter ceux-ci; mais je craindrais de fatiguer votre attention. Il ne me reste qu'à vous remercier de l'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu écouter ces *légèretés de l'histoire*, et qu'à demander pardon à celui de nos confrères qui doit me remplacer ici, de l'avoir si longtemps privé de vos applaudissements.

ACHILLE JUBINAL,
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX

DES ACADÉMIES ROYALES DE LA BELGIQUE.

L'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique nous a fait l'honneur et l'amitié de se mettre en correspondance avec nous.

Elle a eu, comme l'Institut historique, de faibles commencements. Peu à peu elle a su attirer l'attention publique, et de simple société littéraire encore en 1769, sous les auspices de Marie-Thérèse et avec la protection d'un de ses ministres, elle est devenue, en 1773, Académie royale et impériale, et a vécu et travaillé jusqu'à la révolution française, qui la fit mourir. Mais elle laissa comme souvenir et pour héritage à la science cinq volumes de mémoires et nombre d'ouvrages couronnés.

Ressuscitée en 1816, sous le nom d'Académie royale des sciences et belles-lettres, elle s'est augmentée en 1845 d'une classe des beaux-arts.

Les statuts qu'elle avait reçus en 1772 de la grande impératrice étaient pleins d'esprit de confraternité et de nobles encouragements. J'en citerai les principales dispositions : trente-six membres, dont dix honoraires et vingt-six ordinaires ; de ceux-ci, dix devaient être des gens de lettres domiciliés à Bruxelles ; six pouvaient être des savants étrangers.

Dans une assemblée annuelle, on proclamait les noms des auteurs des mémoires jugés dignes des deux prix fondés par l'impératrice-reine et le sujet des concours prochains.

L'Académie vaquait trois mois. Aussi les académiciens ordinaires étaient-ils tenus à l'assiduité et au travail ; ils devaient assister aux séances mensuelles, ceux de Bruxelles à toutes, et les autres à quatre au moins ; de plus, ils avaient à produire, au moins tous les ans, un ouvrage, mémoire ou dissertation, digne de l'Académie. — Voilà ce qui fait vivre une société savante !

Je copie l'article 18 : « Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savants et les auteurs les plus célèbres pensent encore différemment, l'Académie n'adoptera, sur les objets de cette espèce, aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment. Bien entendu pourtant qu'il n'y entre rien de contraire à la religion, aux lois de l'État, ni de manifestement erroné. » — Le plus haut bon sens a dicté cet article.

En voici un qui va rendre l'Académie non plus, si j'ose le dire, un simple objet de luxe intellectuel, mais un instrument utile, dans les mains de l'administration suprême, pour la prospérité du pays :

« L'Académie examine, lorsque le gouvernement général l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera en même temps sur le genre et l'étendue des avantages qui pourraient dériver de l'exécution de ces projets. » (Art. 20.)

Les deux articles suivants autorisent l'Académie à nommer quelques-uns de ses membres pour examiner les manuscrits des bibliothèques et pour faire chaque année un voyage littéraire dans les Pays-Bas. — Ainsi, dès sa naissance, l'Académie s'est préparé un aliment substantiel et inépuisable.

Et l'article 23 excite une émulation confraternelle en ces termes : « Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savants tant étrangers que nationaux, afin de profiter de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin

d'établir et d'entretenir cette correspondance par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres, et ceux desdits savants qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens. »

Ces statuts n'ont pas éprouvé de changements notables en 1816, sauf une augmentation du nombre des membres, porté à soixante, dont douze honoraires et dix-huit ordinaires; en outre, le roi se déclara le protecteur de l'Académie. Depuis 1830, elle n'a plus usé de la faculté de nommer des membres honoraires, et, en 1837, elle a arrêté qu'il y aurait trente membres pour la classe des sciences et dix-huit pour celle de l'histoire.

Par son règlement intérieur, elle institue quatre-vingts correspondants, savoir : cinquante pour les sciences et trente pour les lettres. Elle y détaille aussi le sujet de ses travaux comme il suit : La classe des sciences est divisée en deux sections; sciences mathématiques et physiques; sciences naturelles ou zoologie, botanique, géologie, minéralogie. La classe des belles-lettres est également divisée en deux sections, histoire et belles-lettres, sciences politiques et morales.

Dans ce règlement, il n'est pas question des beaux-arts. On leur a fait une place dans l'Académie belge, titre que lui donne le roi par son arrêté de 1833, pris d'accord avec les chambres, sans doute à cause de la disposition financière qu'il contient.

On a cru devoir aussi modifier le nombre des membres : chaque classe en aura trente, plus cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles.

Pour être membre, il faut être Belge; pour être académicien ordinaire, il faut être regnicole. Les nominations sont soumises à l'approbation du roi.

Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume. La bibliothèque, les archives, les collections appartiennent en commun aux trois classes.

Tels sont en somme les règlements nouveaux arrêtés par le roi le 1er décembre 1841. Plusieurs ordonnances du même jour règlent la discipline intérieure de la société, la composition de l'Académie, les séances, les publications, les concours, les finances, la bibliothèque et les archives, quelques dispositions particulières, quelques-unes transitoires, en font le sujet d'autant de chapitres. On y répète en d'autres termes les statuts de Marie-Thérèse. En voici quelques-uns dont peuvent prendre leçon des sociétés comme la nôtre.

Des jetons de présence sont distribués, savoir : un aux membres qui habitent Bruxelles, deux à ceux qui demeurent de deux à dix lieues, trois à ceux qui habitent de dix à quinze lieues, et quatre aux membres qui demeurent à plus de dix-huit lieues. C'est une sorte d'indemnité de voyage.

Les auteurs des écrits insérés, soit dans les bulletins, soit dans le recueil, ont droit à un certain nombre d'exemplaires de leur travail tiré à part.

Un arrêté royal entre autres charge l'Académie des travaux suivants : biographie nationale, collection des grands écrivains du pays, publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Le roi avait institué en 1834 une commission pour rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites. Il l'a fait entrer dans le sein de l'Académie.

Un mot sur les subsides que reçoit l'Académie.

Par arrêté du 3 juillet 1816, les pensions des anciens membres avaient été rétablies, et 4,000 florins alloués annuellement à l'Académie avec quatre médailles de concours et des médailles d'accessit.

En 1818, un traitement annuel de 1,500 florins sur le trésor fut accordé au secrétaire perpétuel; mais en 1820 cette munificence a été restreinte. Les fonds de l'Académie ont dû pourvoir au traitement et aux médailles.

Mais en 1833 son budget a été porté à 12,000 florins, et en 1836 à 20,000, et la valeur des médailles à 600 francs; celle du jeton l'est en 1840 à 6 francs.

Le prix sur la question de l'exploitation des mines est augmenté de 2,000 francs par le roi.

Le ministre de l'intérieur a fondé un prix de 3,000 francs pour le meilleur ouvrage sur le règne d'Albert et d'Isabelle.

En 1842, le budget a été porté à 30,000 francs.

En 1844, le congrès scientifique de Liége fonde un prix de 1,000 francs pour le meilleur mémoire, au jugement de l'Académie belge, sur la constitution liégeoise.

Et en 1845, le roi fonde un prix quinquennal de 5,000 francs pour le meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, publié par un Belge.

La pensée qui m'a porté à analyser ces statuts et règlements m'oblige encore à faire connaître un arrêté royal du 27 octobre 1846 pour la classe des beaux-arts, où je trouve cette disposition : « La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation. La liste de présence est retirée une demi-heure après. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs soumis à l'appréciation du bureau. » — J'approuve fort le principe et j'en blâme les deux restrictions, surtout la dernière, qui le ruine par un trop inévitable abus. Quand on n'est pas présent à toute la séance, par quelque cause si légitime qu'elle soit, on ne saurait avoir acquis le droit à l'indemnité ou à la rémunération allouée pour la présence.

Tous ces renseignements sont tirés des annuaires de l'Académie. Dans celui de 1846 est une liste des personnes et des institutions qui reçoivent ses mémoires et ses bulletins, et n'y figure point l'Institut historique. L'annuaire de 1847 n'a point cette liste. Point de doute qu'elle ne sera réimprimée qu'avec notre nom.

Outre l'annuaire de ces deux années, l'Académie nous a envoyé deux autres listes de publications : premièrement, le compte rendu des séances de la commission royale d'histoire (annexée maintenant à l'Académie) ou recueil de ses *Bulletins*, formant les tomes XI, XII et XIII de sa collection ; et secondement, quatre volumes des *Bulletins de l'Académie* formant les tomes XII, 2e partie ; XIII, 1re et 2e partie ; XIV, 1re partie, et comprenant les années 1845, 46 et 47.

Je ne ferai pas l'analyse de tous les travaux insérés dans ces volumes, ce serait pour ainsi dire rédiger ce qui y manque, une table des chapitres et une des matiè-

res. Et toutefois, je mentionnerai les sujets qui me paraîtront les plus remarquables; quant aux travaux historiques, j'en parlerai avec assez d'étendue pour les faire connaître.

D'abord les Bulletins de l'Académie, ensuite ceux de la commission d'histoire, occupent notre attention.

Je n'ai pas de meilleur ordre à suivre que celui des séances, du moins de raisons suffisantes d'en préférer un autre; ce qu'on verra par la variété infinie des matières; et celui que j'adopte a cet avantage, de faire aisément retrouver, avec leurs développements, les sujets qui auraient intéressé quelqu'un de nous, et dont je ne puis dire qu'un mot.

La séance du 2 août contient un rapport sur une monographie du genre *Lis* (*Lilium*), dont on connaît quarante-deux espèces. On fait, dit-on, un commerce immense de lis du Japon en Belgique. Une seule bulbe a produit en moins de quatre ans, à un seul horticulteur de Gand, plus de 40,000 francs net. Un autre possède plus de six cent mille de ces précieuses bulbes, et lorsque les tiges se couvrent d'une vingtaine de fleurs, et que ces fleurs ont de belles teintes et de belles formes, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, l'Amérique les enlèvent au commerce de Gand pour le prix de 150, 200 francs et plus, le plant. « Il faut bien, ajoute l'auteur du rapport, que les lis soient des objets d'actualité, puisque les botanistes de Belgique s'occupent, à ma connaissance, de travaux monographiques sur ce genre. Les publications nombreuses faites à l'égard de ces plantes par les écrivains anglais, allemands et français faussent même tellement l'histoire de l'introduction et de la propagation de ces plantes, que, pour peu qu'arrêt n'y soit mis, la confusion la plus inextricable sera bientôt le résultat des erreurs nombreuses. »

Sous le titre de *Lectures et communications* se trouvent, parmi des sujets de sciences naturelles, d'autres qui intéressent l'histoire et les antiquités nationales : 1° une note sur une petite chronique de l'abbaye de Saint-Adrien, à Grammont; on sait combien de renseignements sur les mœurs sociales se trouvent dans ces sortes d'écrits; 2° une note sur les chartes de la ville de Virton et sur la coutume de Beaumont en Argonne. Cette note se rattache à une précédente où l'on avait démontré qu'auprès de la ville de Virton il y avait eu une ville gauloise, probablement incendiée deux fois, la première avant l'arrivée de Julien en 356, la seconde en 407 sous Honorius. La charte est de Louis, comte de Chini, et porte la date de juillet 1270 : « Chaque nouveau bourgeois payera 40 sols parisis; aucun habitant de Saint-Mard (commune attenante à Virton) ne peut acquérir un héritage à Virton ni sur son ban, à moins d'y être bourgeois, et aucun bourgeois de Virton ne peut s'établir à Saint-Mard sans perdre les droits de bourgeoisie. » Je cite cette disposition pour faire connaître l'esprit général des chartes des communes. Ces mêmes détails en apprennent plus sur l'état de la civilisation que beaucoup de brillants récits. Les autres chartes sont de 1340, 1391, 1461, 1521, 1565; elles renouvellent la première et accordent quelques nouveaux priviléges. Il en est de

même partout; on croyait presque nécessaire que chaque nouveau seigneur suzerain sanctionnât le pacte d'érection.

Séance du 8 novembre. On y parle de M. de Pradt et de son livre sur la Belgique comme d'un auteur peu grave et d'un écrit qui ne mérite aucune confiance.

Une dissertation assez ample sur « les armes et les chevaux merveilleux, considérés comme moyens épiques dans les poëmes du moyen âge, » présente des réflexions justes et bien exprimées sur le sentiment poétique : « La poésie y est, dit-on, l'élément le plus intime de notre nature; elle nous inspire à notre insu. La jeunesse des nations, comme celle des individus, est l'âge du sentiment et de l'imagination; elles peuvent dire, comme l'Iphigénie de Goëthe : *Je ne pense pas, je sens.* Ne connaissant qu'une parcelle de ce monde réel, elles s'ouvrent un monde fantastique tout peuplé de mystères et de prodiges. En général, plus l'existence positive des hommes est indigente et bornée, plus ils cherchent à l'agrandir et à l'enchanter en s'élançant dans les sphères infinies du merveilleux. Pour de pareils êtres, ce qui les protége, ce qui leur nuit, est pour eux le résultat d'un pouvoir supérieur. Incapables de concevoir la divinité dans sa grandeur abstraite, ils l'éparpillent autour d'eux.... » — C'est ainsi que l'auteur annonce l'importance de son sujet, et prélude à une liste alphabétique des armes et des chevaux décrits dans les poésies du moyen âge, en faisant une mention légère de ceux qu'ont célébrés les poëtes classiques.

Le volume XIII, qui a huit cent douze pages, forme la première partie de la collection des travaux de 1836. Il commence par le bulletin de la séance du 16 décembre 1845, où le roi est venu installer l'Académie réorganisée et augmentée de la classe des beaux-arts. Un discours élégant de M. de Stassart, ancien directeur de l'Académie, a présenté la Belgique prospérant depuis cinquante-trois ans par les sciences et les arts plus cultivés, et par une législation civile, pénale, commerciale, mieux appropriée aux besoins et aux mœurs du peuple. Ce discours dresse le catalogue, en quelque sorte, des savants et des artistes sortis du sein de la nation.

La classe des lettres, le 10 janvier 1846, présente diverses observations scientifiques, notamment sur un camp romain dans la commune d'Asshe, sujet traité récemment chez nous; sur les troubles de Flandre en 1708.

Celle des beaux-arts (9 janvier et 6 février) a proposé, comme objet d'un travail permanent, une histoire artielle de la Belgique, retraçant les costumes, la forme et les ornements des habitations, les meubles, les instruments et ustensiles. On traiterait ces sujets par mémoires détachés; quelques-uns pourraient être l'objet de concours. Mais, dès à présent, les membres de la classe pourraient réunir des renseignements et documents sous forme de simples notes, et la classe désignerait plus tard quelques-uns de ses membres pour les coordonner et pour tracer le plan du travail qu'on aurait à suivre. C'est une très-louable pensée pour une société de se préparer un travail de longue haleine, et auquel tous les associés puissent mettre la main; c'est le moyen de mériter de vivre.

Dans la séance du 7 février, classe des sciences, on rappelle les questions proposées pour le concours de 1846; des mémoires ont été envoyés sur trois d'entre elles.

Comme les questions proposées par les académies marquent mieux que tout le reste l'esprit de ces corporations et la direction de leurs travaux, je donnerai en abrégé celles de ces questions qui ont quelque rapport à nos études. Ainsi :

« Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique.

« Rechercher l'origine et la destination des basiliques antiques, et comment la basilique païenne a été convertie en église.

« Assigner les causes et l'influence des émigrations allemandes au XIXe siècle. »

Un mémoire qui paraît plus curieux qu'instructif, et qui néanmoins a son côté moral, traite des enfants naturels du duc de Bourgogne Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, père de Charles le Téméraire, et fondateur du célèbre ordre de la Toison d'or. L'auteur dessine en quelques traits le caractère brillant de ce prince, qu'il compare et préfère à notre Henri IV. On a conservé le nom de trente de ses maîtresses. « On conçoit, dit-il, que les faiblesses et les caprices du souverain ont pu être pour plusieurs familles une source d'avantages et de fortune. » Ajoutons, nous, qu'il y a certaines formes de gouvernement, ou mieux, certaines sortes de principautés qui manifestent leur pouvoir par l'élévation capricieuse en apparence de favoris tirés du plus bas lieu : ce sont autant de témoins de leur absolu pouvoir, autant de créatures dévouées, de têtes responsables, de victimes d'expiations préparées pour les mauvais jours. Il faut étudier l'histoire avec ses données contemporaines; c'est ce qui est difficile au vulgaire des esprits. — Le mémoire note l'origine et la parentèle des plus célèbres de ces femmes, et promet de faire connaître, dans une seconde partie, les enfants procréés de leurs unions irrégulières et momentanées.

Vient ensuite une notice sur l'insurrection de Civilis dans la Gaule belgique, sujet tout national, intéressant, s'il en fut, pour l'assemblée où il est traité. L'auteur rappelle qu'il a précédemment rendu compte de la découverte faite à Bruxelles d'une inscription romaine votée par la dixième légion, sous l'empire de Vespasien, à l'époque de l'insurrection de Civilis. Il va, par suite, exposer comment cette insurrection lui semble devoir être considérée : « Il faut, dit-il, reproduire ici plusieurs détails historiques généralement connus, mais dont les conséquences ne me paraissent pas avoir été appréciées jusqu'à présent sous leur véritable point de vue. » — Ce n'est pas ici le lieu d'analyser ce mémoire assez long, et auquel il faudrait d'ailleurs joindre le premier; on peut y recourir.

La classe des beaux-arts reçoit plusieurs communications intéressantes, entre autres un mémoire intitulé : « Recherches sur les instruments de musique dont il est parlé dans la Bible, » à l'occasion de quelques monuments récemment découverts en Égypte et dans les ruines de Ninive.

La séance de la classe des sciences est remplie par la lecture de trois lettres sur la découverte de deux comètes, et de plusieurs notes sur divers sujets de sciences

naturelles et mathématiques, notamment sur la loi de l'accroissement de la population.

Dans la séance de la classe des lettres, du 17 mars, on s'occupe d'un rapport sur la ville de Tongres; d'un manuscrit intitulé : « Essai sur la signification des signes conventionnels employés dans la construction des monuments religieux du moyen âge en Belgique; » d'une note sur un autel votif découvert en 1749 dans une carrière près de Nancy, et égaré depuis l'invasion de la Belgique par les Français; d'une notice sur Emmanuel de Aranda.

Cet Aranda était un gentilhomme né à Bruges en 1614 ou 1612; il fut pris sur mer, près de la Rochelle, par des corsaires, et emmené à Alger. Cela lui donna sujet d'écrire l'histoire de sa captivité et ses remarques sur Alger. L'intéressant est de comparer ces anciens et primitifs documents avec l'état actuel. Mais ce qui me touche encore plus, c'est le jugement que des étrangers, des voisins à même de nous connaître, portent de nous et de nos affaires. Voici comment s'explique à ce sujet l'auteur de la notice : « ...... L'indomptable résistance du représentant de la nationalité arabe, la politique de la France qui cherche à partager avec l'Angleterre l'empire de la Méditerranée, et qui a trouvé surtout le secret d'occuper fructueusement un surcroît d'activité, une inquiétude d'esprit capables de compromettre, faute d'exercice, la sécurité du gouvernement; l'adresse avec laquelle cette politique a, sans se départir de son système pacifique, flatté les penchants militaires d'un peuple qui tient à sa noblesse d'épée, (toutes ces choses) ressuscitent en quelque sorte sur cette terre (sauvage) les ombres de Carthage, de Marius (de Jugurtha), de saint Augustin, l'image de l'antiquité païenne et sacrée, en même temps qu'elles y rappellent l'imposante figure de Charles-Quint, ce Belge tant de fois couronné. » — Voulant expliquer comment un navire chrétien a pu être pris par des pirates turcs sur les côtes de France, il dit : « Les corsaires ne se tenaient pas seulement dans ces parages (de l'Andalousie et du Portugal), ils osaient s'avancer jusque dans la Manche. Cette audace s'explique par la faiblesse des nations chrétiennes et par leur politique de division et d'égoïsme. Au surplus, le gouvernement anglais n'était pas en état de réprimer ces brigandages : Charles Ier, sans argent et sans pouvoir, luttait contre le parlement, qui fit tomber sa tête. L'Espagne, épuisée, était au moment de voir se révolter la Catalogne, et le Portugal accomplir une révolution; ses flottes venaient d'être battues par les Hollandais et par le duc de Brézé. La France faisait la guerre du nord au midi, et s'applaudissait d'un abus qui nuisait principalement à ses adversaires. Le commerce ne trouvait guère de protection qu'en lui-même. » — L'aventurier Aranda disparaît devant ces considérations.

Séance des beaux-arts, 3 avril. Rapport d'un mémoire sur le chœur de l'église de Lombuck; note sur une trompette romaine trouvée à Bavay (*Bagacum*): c'est une petite dissertation digne du savant musicien qui l'a écrite. Renseignements pour l'histoire projetée de l'art en Belgique, etc.

Classe des lettres, 6 avril. Notions littérales et numérales; un architecte de

Paris en avait déjà remarqué d'analogues en de vieux monuments, et avait conjecturé que la plupart de ces marques représentaient des repères d'appareils. L'auteur belge pense aussi qu'elles indiquaient les diverses assises de l'édifice; il cherche, en outre, les rapports de la franc-maçonnerie avec les maçons libres bâtissants d'autrefois. Notice sur un sceau de Godefroi de Bouillon avec la planche; quelques chartes inédites relatives à la maison d'Avènes et de Haynaut; notice de Pierre Collins; autre sur le voyage de Guillaume de Rubriquis. Tous ces travaux ont une certaine importance.

Séance du 13 mai. Rapports sur les mémoires envoyés pour les concours; celui sur l'histoire de l'organisation militaire depuis Philippe le Hardi jusqu'à Charles-Quint a mérité une médaille d'argent, et néanmoins la question, insuffisamment traitée, a été remise au concours. La question de la destination des basiliques dans l'antiquité grecque et romaine a fourni deux mémoires honorés l'un de la médaille d'or, l'autre d'une médaille d'honneur. Celle des émigrations allemandes n'a suscité que des mémoires indigestes. Les mémoires couronnés ne sont pas insérés dans les volumes que nous avons reçus. Mais ce qui intéresse davantage notre société, ce sont les rapports savants faits sur ces mémoires. Trois commissaires font chacun le leur : par là, une juste émulation leur fait donner des conclusions étudiées et impartiales; et la société juge en pleine connaissance de cause. Voilà de bonnes coutumes.

J'indiquerai sommairement les questions qui ont été proposées par la classe des lettres pour le concours de 1847 :

1° États des écoles en Belgique depuis Charlemagne jusqu'à Marie-Thérèse.

2° Histoire de l'organisation militaire, etc.; déjà traitée.

3° Relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre avant Charles-Quint.

4° Causes de l'absence de manuscrits belgico-germaniques.

5° Histoire de l'impôt jusqu'à l'invasion française.

6° Causes et effets des émigrations allemandes (déjà présentée).

7° Comment, avant Charles-Quint, s'exerçait le pouvoir judiciaire : degrés de juridiction; jurisprudence.

8° Services rendus par les Belges à la géographie.

Et pour le prix extraordinaire de trois mille francs, faire l'histoire du règne de Ferdinand et Isabelle.

P. Masson,
Membre de la troisième classe.

RAPPORT

SUR LES

COMPTES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE,

PENDANT LES ANNÉES 1845 ET 1846.

Dans le premier rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre à la troisième classe, sur les *Comptes généraux de l'administration de la justice en France*,

pendant les années 1845 *et* 1846 (voy. l'*Investigateur*, t. VIII, 2e série, p. 220), je m'étais contenté de reproduire de la manière la plus succincte les documents que renferment ces comptes, tant pour la justice *criminelle* que pour la justice *civile* et *commerciale ;* je n'avais présenté que des résultats sommaires, sans même essayer, au double point de vue de la législation et de la morale, une appréciation qui eût exigé de trop longs développements. En terminant ce travail, qui n'était qu'une bien courte analyse des deux rapports rédigés par le ministre de la justice, je m'étais engagé à y ajouter quelques réflexions sur les principaux faits contenus dans les comptes de la justice *criminelle :* je remplis aujourd'hui cette promesse en soumettant à la troisième classe quelques observations relatives aux diverses classifications que les statistiques judiciaires établissent entre les accusés. Ces classifications sont d'autant plus importantes, qu'il paraît démontré qu'elles exercent, en fait, une influence assez grande sur les décisions du jury.

Les accusés sont divisés en plusieurs catégories, fondées notamment : 1° sur la considération des lieux dans lesquels les crimes ont été commis ; 2° sur l'âge des inculpés ; 3° sur leur sexe ; 4° sur leur état civil ; 5° sur leur profession ; et 6° enfin, sur le degré d'instruction qu'ils ont pu recevoir.

En examinant d'abord les lieux dans lesquels les crimes ont été commis, on remarque que les communes rurales présentent, chaque année, un plus grand nombre d'accusés que les communes urbaines, et que les accusations de crimes graves surtout sont toujours dirigées, pour une très-large part, contre les habitants des communes rurales.

Ce résultat semble contrarier l'idée généralement admise que la corruption est plus grande dans les villes que dans les campagnes, et que la population des communes rurales, livrée plus constamment au travail, moins exposée que celle des cités à la contagion du mauvais exemple et à l'attrait des jouissances dispendieuses, doit être moins fréquemment entraînée au crime. Deux observations suffisent, ce nous semble, pour prouver que les hommes des champs ne se rendent pas plus fréquemment coupables que les habitants des villes. Il faut remarquer d'abord « qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel des tableaux de recensement de la population, de vérifier quel est le rapport qui existe entre le nombre total des habitants, soit des campagnes, soit des villes, et celui des accusés de chacune de ces deux catégories » (v. les comptes de 1846, p. x). Il semble toutefois résulter, des tableaux du dénombrement de la population, que les habitants des communes rurales forment à peu près les trois quarts, et les habitants des communes urbaines le quart de la population totale de la France. Si ces données étaient exactes, les habitants des villes fourniraient proportionnellement un plus grand nombre d'accusés que ceux des communes rurales (v. les comptes de 1845, p. xv). Il faut remarquer, en outre, que la surveillance exercée presque sans relâche dans les villes par les agents chargés des divers services de la police de sûreté, doit s'opposer souvent à la perpétration des crimes et les rendre d'autant moins fréquents. Les nombreuses tentatives d'infractions, déjouées dans les villes par la vigilance de

l'autorité, démontreraient probablement, s'il était possible d'en fixer exactement le chiffre, que les habitants des communes rurales n'ont rien à envier aux habitants des communes urbaines sous le rapport de la moralité. Il est, au reste, constaté que la proportion des accusés appartenant aux campagnes est, tous les ans, bien plus élevée parmi les accusés de crimes contre les personnes, que parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

La distribution des accusés suivant l'âge est à peu près la même chaque année, et il a toujours été remarqué que c'est dans la période de vingt à trente ans, que l'homme se livre le plus fréquemment au crime. Ce fait, qui paraît s'expliquer d'une manière assez plausible par la considération que, dans la période signalée, les passions agissent avec plus de violence qu'aux autres époques de la vie humaine, est-il bien prouvé? Il est permis d'en douter. Les tableaux de dénombrement ne faisant pas connaître comment la population se divise d'après l'âge, il paraît impossible de faire un rapprochement exact entre les accusés de chaque âge et le nombre total des habitants du même âge.

Le rapprochement que l'on fait entre le nombre des inculpés et celui des habitants de chaque sexe est au contraire exact et facile, grâce à la distinction des hommes et des femmes dans les tableaux de dénombrement. Il a été constaté que, dans la solution des questions qui lui sont soumises, le jury se montre toujours plus sévère pour les hommes que pour les femmes. Son indulgence à l'égard de ces dernières paraît quelquefois difficile à expliquer, surtout lorsqu'elle s'applique à deux crimes dont les femmes ne se rendent que trop souvent coupables : l'infanticide et l'avortement. Les comptes de 1845 constatent que 90 femmes sur 100 ont été poursuivies pour infanticide et 70 sur 100 pour avortement. Comment expliquer la fréquence de ces deux attentats si contraires au sentiment le plus profondément enraciné dans le cœur de la femme? Ne pourrait-elle pas être attribuée à l'indulgence parfois trop grande du jury? Il est du moins certain que, sur 160 accusés d'infanticide poursuivis en 1845 devant les cours d'assises, 62 ont été acquittés et 32 condamnés simplement à des peines correctionnelles; il est également certain que, sur 29 accusés d'avortement, 16 ont été acquittés et 8 condamnés correctionnellement. La fréquence du crime d'infanticide a été quelquefois attribuée à un sentiment de honte et au désir qu'éprouve la mère non mariée d'échapper au déshonneur, en faisant disparaître la preuve de sa faute. On s'est demandé, à ce sujet, si l'usage généralement admis d'énoncer, dans les actes de naissance des enfants naturels, le nom de la mère, à son insu et même contre son gré, ne devrait pas être proscrit? Nous pencherions pour l'affirmative; car il nous semble indiscret et dangereux de désigner sans sa participation, dans un acte public et sur des registres ouverts à tout le monde, la mère qui, en définitive, n'est pas plus que le père forcée par la loi de reconnaître son enfant naturel. On a invoqué, en faveur de l'usage, la disposition de nos lois qui, en prohibant la recherche de la paternité, autorise la recherche de la maternité; mais on a répondu, avec raison ce nous semble, qu'une déclaration de maternité naturelle à laquelle

la mère est restée étrangère, ne constitue point une preuve légale de la filiation, et n'établit même pas, en faveur de l'enfant qui veut rechercher sa mère, ce que l'on nomme, dans le langage du droit, un *commencement de preuve par écrit.*

Nous dirons des catégories fondées sur la profession des inculpés et sur le degré d'instruction qu'ils ont pu recevoir, ce que nous avons dit au sujet de la classification fondée sur l'âge. Les recensements de la population ne faisant pas connaître la profession et le degré d'instruction de tous les individus recensés, il paraît impossible de savoir d'une manière précise si les personnes qui se livrent à telles occupations se rendent plus fréquemment coupables que les personnes qui se livrent à telles autres. On peut bien constater d'une manière générale que, dans le cours d'une année, certaines professions ont fourni un contingent déterminé d'accusés; mais le nombre total des individus qui exercent cette profession n'étant pas connu, on ne saurait conclure raisonnablement, à notre avis, que l'exercice de cette même profession semblerait, plus ou moins que l'exercice de telle ou telle autre, devoir prédisposer au crime. On conçoit aisément que certaines infractions soient bien plus faciles à commettre dans l'exercice de telle profession que dans l'exercice de telle autre : la violation de dépôt, par exemple, sera probablement bien plus souvent imputable à des voituriers ou à des aubergistes, à la garde desquels de nombreux objets sont confiés chaque jour, qu'aux personnes dont la profession ne comporte pas des dépôts aussi habituels.

Le degré d'instruction que les inculpés ont pu recevoir ne pourrait également servir de base à des rapprochements vraiment utiles, que si l'on connaissait, *à priori*, le nombre total des personnes qui ont reçu une instruction quelconque et celui des personnes qui en ont été totalement privées. Le nombre des accusés entièrement illettrés diminue, dit-on, chaque année, et cependant, sur 100 accusés jugés en 1846, plus de la moitié, 52, ne savaient ni lire ni écrire. Ce résultat était sans aucun doute important à constater; mais pourra-t-on, tant que l'on ne connaîtra pas la proportion qui existe en France entre les personnes qui savent lire et écrire et celles qui ne le savent pas, affirmer que le nombre des inculpés est plus ou moins élevé parmi les premières que parmi les secondes? Sans doute l'instruction bien dirigée doit rendre l'homme meilleur et le détourner du crime; mais c'est à l'instruction morale surtout que cet avantage est réservé; c'est celle-là surtout qui doit être répandue, et nous désirerions vivement qu'il fût possible de constater, dans les statistiques judiciaires, jusqu'à quel point les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, avaient été enseignées aux malheureux contre lesquels la justice criminelle est si souvent obligée de sévir.

Les comptes de 1845 constatent que 56 accusés sur 100 étaient célibataires, tandis que 39 sur 100 seulement étaient mariés; mais il faut remarquer ici encore que ce résultat serait profondément modifié si le dénombrement de la population par âge permettait de retrancher les enfants du nombre total des célibataires; car alors on ne comparerait plus le nombre total des accusés célibataires qu'à celui des individus de la même condition civile, en âge de commettre des crimes.

Il est impossible de s'occuper de la justice criminelle sans dire quelques mots des *circonstances atténuantes*, de cette classe d'excuses que la loi n'a pas définies, et qui paraissent devoir échapper à toute définition. Vous le savez, Messieurs, et cela résulte de plusieurs textes des compilations de Justinien, les jurisconsultes romains avaient essayé d'énumérer les circonstances qui peuvent influer sur le caractère des crimes; ils voulaient que l'on eût égard, dans la distribution de la peine, aux causes qui avaient entraîné le coupable, à son âge, à sa position personnelle, aux faits qui avaient accompagné l'action, à la gravité du dommage et aux suites du crime (v. Digeste, L.L. 13 et 16 *De pœnis*). Vous savez aussi que les dispositions du droit romain s'étaient développées dans notre ancienne jurisprudence jusqu'au point de devenir un abus, et que le Code pénal du 25 septembre 1791 fut une complète réaction contre ce système. L'Assemblée constituante, frappée des inconvénients qu'entraînaient les peines arbitraires, enferma, comme on l'a dit, les juges dans un cercle de fer. Les peines uniformes, privées de *maximum* et de *minimum*, s'appliquaient, toujours les mêmes, à tous les faits compris dans la même incrimination. Plusieurs lois ne tardèrent pas à attribuer aux juges, dans certaines matières, quelque latitude dans la fixation des peines; et enfin, le Code pénal de 1810 proscrivit les peines fixes, et permit aux magistrats de graduer chaque peine dans les limites d'un *maximum* et d'un *minimum*. La loi du 25 juin 1824 permit aux cours d'assises de réduire, dans certains cas spécialement prévus, les peines prononcées par le Code pénal; mais ce n'est qu'en 1832 que le législateur a étendu à toutes les infractions le bénéfice de l'atténuation des peines, motivée par l'existence des circonstances atténuantes.

De nombreuses réclamations se sont élevées, depuis 1832, contre le système des circonstances atténuantes; mais on a opposé aux objections deux faits constatés par les statistiques judiciaires : la diminution du nombre des acquittements et la sincérité reconnue des décisions du jury. Nous n'essayerons pas d'exposer, à ce sujet, une théorie qui exigerait de trop longs développements, et nous nous contenterons de vous rappeler ce que nous avons dit dans notre premier rapport, que le bénéfice des circonstances atténuantes devient plus fréquent chaque année, que 67 condamnés sur 100 seulement avaient obtenu ce bénéfice en 1842, tandis que 73 sur 100 en ont joui en 1846 (V. *Encyclopédie du droit*, t. IV, p. 285).

Il a été constaté, dans les comptes de 1846, que le nombre des accusés traduits devant les cours d'assises a diminué pendant les dernières années, et que le nombre des personnes poursuivies devant les tribunaux correctionnels a suivi une progression inverse, et s'est accru d'une manière assez notable.

Il semble résulter de là que, si les infractions sont toujours aussi nombreuses, les plus répréhensibles ont été moins fréquentes dans ces derniers temps qu'elles l'avaient été précédemment. On a toutefois contesté ce résultat favorable, en prétendant que la diminution du nombre des crimes, comparée à l'accroissement du nombre des délits, peut s'expliquer par cette considération, que souvent les chambres des mises en accusation, prévoyant des acquittements trop faciles de la part

du jury, donnent la qualification de simples délits à des infractions qui offrent tous les caractères du crime, et se contentent de renvoyer devant les tribunaux de police correctionnelle des inculpés qui auraient dû être traduits devant les cours d'assises. Cette objection nous paraît peu fondée, et le motif que l'on prête aux chambres des mises en accusation ne serait pas sérieux, puisqu'il est prouvé en fait, que, depuis plusieurs années, les acquittements sont moins nombreux. Il faut observer, en outre, que sur 6,069 affaires soumises, en 1845, aux chambres d'accusation, 5,502 ont été renvoyées devant les assises, et 174 seulement en police correctionnelle. En 1846, les mêmes chambres d'accusation, statuant sur 6,049 affaires criminelles, en ont renvoyé 5,454 devant les cours d'assises, et 157 seulement devant les tribunaux correctionnels. Ces résultats répondent suffisamment au reproche d'indulgence qui a souvent été adressé aux chambres d'accusation.

Nous répéterons encore, en terminant, ce que nous avons dit plusieurs fois dans le cours de ce rapport : c'est que, tant que les travaux de recensement de la population ne seront pas exécutés avec plus de précision, et ne classeront pas les habitants de la France par catégories d'âge, de profession, de domicile et d'état civil, comme le font, à l'égard des inculpés, les statistiques judiciaires, ces statistiques perdront beaucoup du puissant intérêt qu'elles doivent offrir. Telles qu'elles sont cependant, et dans l'état actuel des choses, elles justifient, en constatant chaque année l'état moral du pays, l'approbation universelle qu'elles ont obtenue dès les premiers temps de leur apparition.

Em. Gauthier la Chapelle,
Membre de la troisième classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

— FÉVRIER 1849. —

⁂ La première classe s'est assemblée le 2 février. On a donné lecture du procès-verbal, qui a été adopté. Parmi les livres offerts à la classe, on a remarqué deux volumes *del Giornale arcadico*, publié à Rome par l'académie dite l'*Arcadia*. La classe s'est occupée de plusieurs questions, et notamment de celle qui a pour titre : *Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe;* une discussion est ouverte sur ce sujet, plusieurs membres y ont pris part ; elle sera reprise à la prochaine séance.

⁂ La deuxième classe s'est assemblée le 7 février, sous la présidence de M. Alix. Le procès-verbal est lu et adopté. M. l'abbé Auger a fait connaître à la classe qu'il se chargerait volontiers de l'examen des articles tirés des Annales littéraires, dont il y aurait lieu de faire l'appréciation dans le journal de la société ; il a proposé ensuite cette question : *Examiner les avantages et les inconvénients du*

roman-feuilleton. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la classe pour la prochaine séance.

*** Le 14 février, la troisième classe s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Auger, président. Le procès-verbal est lu et adopté. Lecture est faite d'une lettre de M. Carra de Vaux, juge au tribunal de première instance de la Seine, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique. MM. de Berty et l'abbé Denis appuient cette candidature. M. le président nomme une commission, composée de MM. de Berty, Coinze et Champeaux, pour examiner les titres du candidat. M. l'abbé Auger lit un rapport sur l'ouvrage intitulé *Raphaël*, de M. de Lamartine. A la suite de cette lecture, une discussion s'engage entre MM. Laroque, Denis, Masson et M. le rapporteur, sur la critique qu'il a faite de l'ouvrage; MM. Badiche et Renzi soutiennent qu'il y a danger, pour l'Institut historique, de s'occuper des matières qui ne sont pas tout à fait du ressort de la société. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

*** La quatrième classe s'est assemblée le 28 février, sous la présidence de M. Foyatier. Le procès-verbal est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Gauthier-Stirum, lettre dans laquelle il donne des détails très-intéressants sur la découverte que l'on vient de faire de plusieurs vases cinéraires, de médailles romaines, de bagues, de lames de cimeterres, de poignards, dans une fouille faite sur la rive gauche de la Saône. Cette lettre est accompagnée de deux dessins représentant les objets susmentionnés, exécutés avec toute l'exactitude et tout le talent que nos collègues connaissent à M. Gauthier-Stirum. La classe décide que la lettre de notre savant collègue sera imprimée dans l'Investigateur, et communiquée, avec les dessins, à l'assemblée générale. Des remercîments sont votés à M. Gauthier-Stirum.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes*) s'est réunie le 23 février, sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Jubinal, secrétaire général, donne lecture d'une lettre de M. de Lamartine, par laquelle il donne sa démission des fonctions de président de l'Institut historique. Cette démission est acceptée, et le scrutin est ouvert pour élire un président. M. Taylor est nommé. L'administrateur annonce que la commission des finances va bientôt présenter son rapport à l'assemblée. On s'occupe ensuite de plusieurs questions à porter à l'ordre du jour des classes.

Il est dix heures, la séance est levée. R.

ANNALES.

ANNALES DE LITTÉRATURE.

Pour donner une idée juste de l'état où se trouve la littérature au commencement de 1849, le meilleur et le plus simple parti est d'énumérer les institutions,

les personnes, les ouvrages consacrés au culte des lettres, à la gloire de l'intelligence et du cœur de l'homme. Ne sont-ce pas là des *annales?* Pour peu qu'elles ne se bornent point à une sèche nomenclature, et que, d'un autre côté, elles ne dépassent point certaines limites, elles plairont. Essayons.

Nous commençons par la France. On nous le pardonnera. Elle a droit d'ailleurs à la primauté : nous défions aucune autre contrée de lui disputer ce sceptre.

Donc quelles sont les institutions littéraires qu'a formées la France et qu'elle veut conserver ?

L'*Académie française* domine au milieu de toutes les académies, athénées, sociétés littéraires, comme Jupiter au milieu des dieux de l'Olympe. Aussi nous commençons par elle, et offrons nos hommages aux *Quarante* littérateurs, nos maîtres : *Ab Jove principium.*

L'*Institut de France* ne saurait soustraire à la littérature l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, bien qu'elle affecte des formes sévères, et nous nous permettons même de revendiquer l'*Académie des sciences morales et politiques*. La morale et la philosophie sont de notre ressort. Ainsi la majorité de l'*Institut* nous appartient, et la littérature s'y retranche d'abord comme dans un asile assuré contre la barbarie.

Quant à l'*Institut historique*, dont le titre semble indiquer une rivalité, mais n'exprime, en effet, que le respect et l'émulation, il doit venir à la suite de son modèle. Sur ses quatre classes, il en est deux, presque trois, qui rentrent aussi dans notre cadre, et l'*histoire* fait partie de la littérature. On peut consulter les quinze volumes grand in-8° que forment maintenant les publications de chaque mois, et l'on se convaincra de l'importance de l'*Investigateur*.

Paris nous offre, en outre, de nombreuses légions d'hommes d'esprit, qui connaissent le prix des lettres et de la civilisation, et qui s'en sont faits les défenseurs.

La *Société des antiquaires de France* « s'occupe de recherches sur les langues, « la géographie, la chronologie, l'histoire, la littérature, les arts et les antiquités. » Ses Mémoires ont déjà dépassé le chiffre de dix-huit volumes in-8°.

La *Société de géographie* publie aussi des Mémoires, et, depuis 1827, elle a constamment produit ou encouragé des travaux utiles et curieux.

L'*Athénée*, fondé en 1781, sous le nom de *Lycée*, par Pilatre de Rozier et plusieurs autres hommes éminents, conserve les traditions littéraires des la Harpe et des Chénier. Ses cours publics sont nombreux et intéressants.

La *Société asiatique* est venue beaucoup plus tard, mais elle est arrivée (c'était en 1821) au moment où l'Europe devait faire sentir aux contrées orientales son influence civilisatrice, après les avoir soumises par les armes. Elle conserve le souvenir du savant S. de Sacy, qui présida la première réunion.

Plus tard, une autre source d'instruction et de progrès devait s'ouvrir. En 1838, la *Société de l'École des chartes* devint « un lien de confraternité entre les an- « ciens et les nouveaux élèves pensionnaires de l'école, » et leur permit de « réunir « leurs efforts pour l'étude de l'histoire et de la littérature d'après les documents « originaux. »

Cette même année vit s'établir une autre association qui, sans être une académie savante, ne laisse pas que de contribuer beaucoup au maintien et à la prospérité des études littéraires : c'est la *Société des gens de lettres,* qui publie tous les mois un *Bulletin* de trois feuilles d'impression, dans le but d'assurer et de rendre profitable aux autres la publication , la reproduction des ouvrages qui en sont jugés dignes.

Mais Boileau a dit :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

C'est pour maintenir l'autorité de cette maxime que s'est formée, dès 1807, l'Académie grammaticale, qui, maintenant encore, sous le titre de *Société grammaticale,* poursuit ses utiles travaux.

Quelques années après, en 1815, une pensée plus utile encore, mais semblable, occupa des hommes très-distingués, et la *Société pour l'instruction élémentaire* fut autorisée par M. de Chabrol, préfet, et par M. de Vaublanc, ministre; et voici ce que disait l'année dernière une notice historique : « A son exemple, et pour la « seconder, de nombreuses associations philanthropiques se sont fondées de toutes « parts ; elle a éveillé l'attention du pays et échauffé son zèle touchant un de « ses plus chers intérêts; elle a plaidé et gagné la cause de la liberté d'enseigne- « ment, etc. »

Ce n'était pas assez de provoquer les établissements pour l'instruction du peuple; il était bon de considérer en grand l'enseignement public et de discuter les diverses méthodes employées précédemment ou imaginées par les esprits observateurs. La *Société des méthodes d'enseignement* a satisfait à ce besoin, et, depuis 1819, elle publie un bulletin mensuel où des questions intéressantes ont été traitées avec talent et avec succès.

Du reste, la capitale n'avait pas attendu les temps de l'Empire et de la Restauration pour protester contre le sauvage décret de la Convention, en date du 3 août 1793, qui supprimait *toutes les académies et toutes les sociétés littéraires patentées ou dotées.* La France voulut montrer qu'elle n'avait pas besoin d'être dotée ou patentée pour cultiver la *littérature,* les *sciences* et les *arts,* et, fondée dès 1795 par huit hommes généreux, la *Société philotechnique,* sous cette triple enseigne, a réuni, sans jamais compter à la fois plus de soixante membres résidants, une foule de personnages célèbres, dont les écrits et les exemples ont encouragé et soutenu les saines doctrines et les études solides.

Les études de curiosité ont aussi leur académie, et la *Société des bibliophiles* peut contenter même les bibliomanes.

Voilà Paris et ses institutions littéraires, sans compter le Collége de France et l'Université. Voici les provinces qui, à leur tour, viennent réclamer leur insertion dans nos annales.

Il en est qui se montrent amies de la littérature au point d'entretenir des sociétés purement littéraires.

Et d'abord il convient de citer Toulouse. Car son *Académie des jeux floraux* est

toujours là, comptant plus de six cents ans de durée depuis le concours poétique auquel furent conviés, en 1323, les poëtes de la *langue d'Oc;* et nous devons un souvenir à Clémence Isaure et aux cinq prix dont l'origine remonte jusqu'à elle, l'églantine d'or, l'amarante, la violette d'argent, le souci d'argent, le lis d'argent. L'académie se compose de quarante *mainteneurs*, etc. Mais il ne faut pas nous laisser entraîner.

Lyon a une *Société littéraire* et une *Société d'éducation*. Nous trouvons une autre *Société littéraire* à Colmar; et tandis que Versailles, en sa qualité de ville royale, fondait, en 1834, une *Société des sciences morales*, *des lettres et des arts*, paraissant dédaigner l'industrie, Lille, en 1836, encourageait, au milieu des usines industrielles qu'elle favorise, les études qui élèvent l'âme vers des pensées plus généreuses et plus utiles encore; l'*Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts* mérite notre reconnaissance.

Quant aux sociétés qui cultivent à la fois les lettres, les sciences et les arts, le nombre en est si grand, que nous osons à peine entreprendre de les énumérer. Cependant, si l'on veut nous pardonner la sécheresse du laconisme, nous commencerons.

Sous le nom d'*académie*, Rouen, Marseille, Caen, Dijon, Besançon, Nîmes, Bordeaux, Reims, Metz, Clermont-Ferrand et Avignon ont entrepris de cultiver tous les genres d'étude et de recherches. Lyon et Toulouse ont aussi leur académie, bien qu'elles aient déjà paru avec d'autres titres. L'*Athénée* de Marseille et celui du Beauvoisis sont les seuls qui aient pris ce titre à l'Athénée de Paris. Le nom plus modeste de *société* suffit aux littérateurs, savants et artistes de Bayeux, de Rochefort, de Troyes, de Bourg, de Saint-Quentin, du Havre, d'Évreux, de Brest, de Tours, de Blois, de Lons-le-Saulnier, d'Orléans, de Cherbourg, d'Avranches, de Nancy, de Verdun, de Metz, d'Arras, de Pau, de Perpignan, de Mâcon, d'Autun, d'Abbeville, de Montauban, de Toulon et d'Épinal. Rouen, outre son académie, a une société libre d'émulation.

Est-ce que la littérature peut périr en France?

Et nous n'avons rien dit des établissements publics d'enseignement....

(*La continuation au prochain numéro.*)

(J. B. A. A.)

ANNALES D'ARCHÉOLOGIE.

Les antiquités et monuments n'ont donné lieu, non plus que la géographie, à aucune publication sérieuse depuis quelques mois; seulement la Société des antiquaires de France a fait paraître un nouveau volume de ses *Mémoires et dissertations*, qui n'a encore été distribué qu'à ses membres, et dont nous parlerons plus tard. La même compagnie a publié, pour la seconde fois, un *Annuaire*. Les circonstances, en forçant la Société des antiquaires à limiter sa dépense et à ne pas insérer dans son annuaire de 1849 divers travaux qu'elle avait résolu d'y annexer (tels, par exemple, qu'une portion de Strabon, qui devait être éditée par M. Renier),

ont fait borner l'annuaire de 1849 aux détails qui concernent officiellement la Société, et dont voici le sommaire : Indication des jours de séance, liste chronologique des membres, désignation des membres du bureau, liste des sociétés savantes françaises et étrangères avec lesquelles la Société des antiquaires est en rapport; — Notice sur la vie et les travaux de M. Ladoucette, par M. Beaulieu; — Fortia d'Urban, par M. Ed. Biot; — Jean-Gottfried Schweighæuser, par M. de Golbéry; — enfin, Extrait des procès-verbaux de la Société, allant de la page 90 à la page 161 et dernière.

ANNALES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

— Sous le titre d'*Annales de législation et de jurisprudence*, on se propose, non pas précisément de faire une notice bibliographique, encore moins le relevé de toutes les lois promulguées, de toutes les questions de droit jugées dans le mois. Ce n'est pas dans une publication comme la nôtre que nos lecteurs chercheront jamais ces sortes de renseignements, qui n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont complets et qu'ils vont à leur adresse. Si quelquefois nous risquons des considérations sur les plus notables des faits législatifs ou judiciaires, ce sera en philosophes, en amateurs et en propagateurs de la science sociale. Si nos regards descendent sur la politique, jamais ils ne se fixeront sur celle du jour et du lieu. De même nous voilerons en nous le caractère de praticien et ne laisserons apparaître que celui de jurisconsulte. Au surplus, les articles auront une telle brièveté, vu le peu d'espace qui leur sera laissé dans ce recueil, qu'il serait non moins injuste d'y exiger, qu'impossible d'y donner des développements souvent nécessaires, cependant, pour la parfaite intelligence des choses et des pensées. Ce sera un mémorial, un indice, rien de plus. (P. M.)

CHRONIQUE.

— La comparaison de nos lois avec celles des nations étrangères a été, jusqu'à ces derniers temps, trop négligée en France, et cependant, ainsi que l'a écrit un de nos plus savants jurisconsultes, « l'étude de la législation comparée est la meilleure manière d'approfondir les grandes questions que présente la science du « droit. » Cette vérité est aujourd'hui reconnue, et les travaux qui se rattachent à cette étude ne sauraient être accueillis trop favorablement. La brochure publiée par MM. Bergson, docteur en droit, et Riva, avocat à la cour d'appel de Paris, sera lue avec un véritable intérêt par toutes les personnes qui s'occupent de droit constitutionnel. Cette brochure est la traduction d'un mémoire présenté à l'Académie des sciences et des lettres de la Haye, par M. Thorbecke, sur les *droits du citoyen d'aujourd'hui*.

On sait quel développement remarquable les études juridiques et politiques ont

atteint depuis longtemps en Hollande, et l'on sait notamment quel éclat ont eu les travaux de l'Université de Leyde. M. Thorbecke, professeur de droit public à cette université, et longtemps chef de l'opposition dans les états généraux, a résumé, dans le discours traduit par MM. Bergson et Riva, ses idées en matière politique. En traitant des *droits du citoyen d'aujourd'hui*, ce publiciste est parti de cette idée, à la fois simple et féconde, que ce qui constitue le caractère distinctif de notre époque, c'est le développement du droit de cité, et que, dans l'acception la plus large comme dans le sens le plus restreint, ce droit comprend un grand nombre de facultés. La détermination de ces facultés diverses, les limitations qu'elles ont pu recevoir, les extensions dont elles seraient susceptibles, forment l'objet principal du travail de M. Thorbecke. Considéré sous le point de vue historique, ce travail présente un véritable intérêt, en ce qu'il signale les principaux traits qui distinguent l'ancienne constitution des États de leur organisation actuelle. L'auteur rappelle d'abord que la forme primitive sous laquelle s'établirent les peuples germains fut *communale*, c'est-à-dire fondée sur l'association locale des compagnons d'armes, et qu'après la dissolution des communes, la capacité politique des diverses classes dont se composait alors la société naquit de principes basés sur le droit privé. Il décrit ensuite, en peu de mots, la lutte engagée et terminée par Louis XIV, en faveur de la nouvelle souveraineté monarchique, contre l'existence de tant d'*imperia in imperio*, venus du moyen âge, et il reconnait que le prince qui voulait attirer à lui le pouvoir absolu, combattait en réalité pour l'unité de l'État.

MM. Bergson et Riva ont ajouté à la page 5 et à la page 9 de leur traduction des notes qui nous paraissent d'une justesse remarquable. Nous signalerons également l'observation faite par eux (v. p. 21) sur la consécration que la révolution de 1848 est venue donner aux idées de M. Thorbecke, en proclamant le suffrage universel.

G. LA CH.

— Nous avons sous les yeux plusieurs discours que notre honorable collègue M. Carra de Vaux a prononcés chaque année, à la rentrée du tribunal de Meaux, depuis 1843 jusqu'à 1848.

Dans le dernier discours, qui a pour titre, *De l'intelligence, principe de souveraineté*, M. de Vaux se plait à rappeler un discours précédent, qu'il fit en 1843, sur les *véritables sources de l'autorité législative*, et dans lequel il disait : « La souveraineté rationnelle a passé de la théorie dans la pratique; la voici à l'œuvre : c'est l'intelligence qui, par les organes qu'elle s'est choisis, fait la loi, commande aux peuples ; voyons si elle nous fera regretter les temps antérieurs. » M. de Vaux, avait une pleine confiance dans l'établissement constitutionnel qui existait alors; cependant il ne laissait pas de prévoir des changements politiques plus ou moins prochains. « Ce n'est pas que je prétende, disait-il, qu'il n'y ait plus de progrès à attendre, plus d'améliorations et de perfectionnements à espérer : ceux qui ont dit cela, ont, en tout temps, reçu un démenti de l'avenir. » M. de Vaux espère trouver la consécration du principe qu'il a adopté (*La souveraineté rationnelle*), dans la marche progressive de nos institutions. — Nous nous associons volontiers à ses vœux.

— Nous annonçons avec plaisir que notre honorable collègue M. Huillard-Bréholles vient d'être nommé, par le ministre de l'instruction publique, membre du *Comité des monuments écrits de l'histoire de France,* qui a son siége au ministère. Ce comité, auquel on doit la belle collection des *Documents inédits,* publie maintenant un bulletin mensuel de ses séances et de ses travaux.

— Les difficultés que nous avons rencontrées au ministère de l'intérieur pour obtenir la communication des ouvrages récemment publiés, nous empêchent de donner l'analyse que nous avions promise. Nous espérons pouvoir tenir notre promesse dans le prochain numéro.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoires de l'Académie nationale de Metz, — lettres, sciences, arts, agriculture, — 29e année, 1847-1848; gr. vol. in-8°.

Il Viminale, journal périodique publié à Rome par une société d'hommes de lettres. 2 vol. in-4°.

Giornale Arcadico, des sciences, lettres et arts, de l'Arcadie de Rome. 2 gros vol. in-8°, 1847.

Bulletin de la Société de géographie, 3e série, tome X; mois d'octobre 1848.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière, 2e année; mois de mars 1849.

Petites solutions de grands mots, faisant suite au *Glossaire administratif,* par M. Boucher de Perthes. Vol. in-12.

Antiquités celtiques et antédiluviennes, mémoire sur l'industrie primitive, prospectus d'un ouvrage d'un vol. in-8° avec 80 planches; par le même.

Eudoxe, ou l'homme du dix-neuvième siècle ramené à la foi de ses pères; par M. de Rieux. Vol. in-8°.

Réorganisation du travail et du commerce, ou l'Atelier de prévoyance en activité; par M. Ch. Petitjean, tourneur-mécanicien. Brochure.

Études sur quelques institutions, et notamment sur l'assistance publique en Angleterre; brochure, par M. Victor Lechevalier.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

HISTOIRE DES BASQUES

DE M. DE LABADIE.

(RÉSUMÉ DE CETTE HISTOIRE.)

Notre collègue, M. de Labadie, a adressé à l'Institut historique un manuscrit sur l'histoire des Basques. Cet ouvrage a été mis sous les yeux de la première classe de notre société, qui en a apprécié l'importance ; mais diverses circonstances ont retardé jusqu'à présent le rapport qui devait en être fait. Chargé depuis peu de l'examen de ce manuscrit, il nous a paru digne de fixer l'attention des personnes qui s'occupent d'études historiques par le sujet qui y est traité et par les recherches auxquelles l'auteur s'est livré pour assurer les bases de son travail et pour le rendre plus complet.

Avant d'indiquer les divisions dans lesquelles M. de Labadie a partagé cette histoire et d'en faire un exposé sommaire, nous croyons utile de donner un extrait du préambule qui sert d'introduction à l'ouvrage. L'auteur y présente avec clarté ses idées sur l'origine de ce peuple singulier qui, dans son idiome original, prend le nom de *Escu-al-dunac*.

« Les Escu-al-dunac, vulgairement appelés dans l'histoire Cantabres, Vascons et Basques, forment, au sein des Pyrénées occidentales, un petit peuple éminemment distingué des nations voisines par l'originalité de sa langue, la singularité de ses mœurs, et par tout l'ensemble de sa physionomie antique et mystérieuse empreinte d'une majesté sauvage en harmonie avec la pompe des montagnes qu'il habite. La nation des Basques se divise en sept principales familles ou peuplades qui offrent des nuances marquées dans la couleur d'une même origine, et parlent chacune un dialecte de l'idiome curieux que les montagnards appellent *Escu-ara.* Cet idiome, qui n'a d'analogie avec aucune des langues connues, a été regardé par eux dans tous les temps comme la marque distinctive de leur origine. De là le nom d'Escu-al-dunac qu'ils se donnèrent entre eux lors de leur établissement dans les Pyrénées occidentales; de là l'usage où les Basques sont encore de désigner par le nom unique et général de *Escu-al-erna* (pays où l'on parle *escu-arien*) l'Alava, le Guipuscoa, la Biscaie, les deux Navarres, la Soule et le Labourt, principales divisions de leur territoire, entre la péninsule hispanique et l'ancienne Gaule.

« Les premières clartés de l'histoire européenne nous montrent les Basques établis dans les Pyrénées occidentales et resserrés à peu près dans les mêmes limites que de nos jours. A quelle source lointaine doit-on reporter leur origine? L'anti-

quité des Basques au sein des montagnes, la position géographique de cette partie de la chaîne à l'extrémité d'une contrée vaste et fertile comme l'Espagne, au recoin du golfe le plus orageux de l'Océan et à peu de distance de ce promontoire redouté que les anciens désignaient comme la limite du monde, tout fait d'abord présumer que les peuplades euscariennes n'étaient point une colonie particulière confinée dans les Pyrénées comme par hasard. L'idiome basque vient à l'appui de cette induction par le caractère de son génie et de ses dialectes. En effet, chaque dialecte de cet idiome original forme comme une langue distincte, avec une foule d'expressions qui lui sont propres. Une loi sévère conserve à chacun son génie et ses désinences, et leur mélange dans le discours serait une corruption bizarre. A cette marque on reconnaît aisément la langue d'un grand peuple répandu au loin dans les plaines, tout à coup dispersé par quelque grande invasion, et dont les débris, refoulés dans les vallées des Pyrénées, conservèrent, avec l'idiome national, les dialectes particuliers des provinces dont ils étaient repoussés. Ainsi, dit Mariana, l'on a mille preuves que les Basques ont conservé dans les montagnes, avec leur indépendance, un idiome original anciennement répandu dans tout le continent de la péninsule hispanique. Les noms anciens des villes et des provinces de l'Espagne appartiennent évidemment à l'idiome basque. Une infinité de cités dans Strabon, Pline, Pomponius Méla, subsistent encore dans les Pyrénées occidentales, appliquées par les Basques aux sites et aux bourgades de leurs vallées comme en mémoire de ces grandes villes des plaines abandonnées au jour de la dispersion, et dont les siècles, les invasions et les dominations diverses ont effacé les ruines et les souvenirs.

« Dans une haute antiquité, au delà de laquelle dorment dans la poussière et les ténèbres quelques débris inaperçus, deux grands peuples, les Celtes et les Phéniciens ont envahi l'Espagne et se sont partagé la domination de ce beau pays. Les Basques appartiendraient-ils à l'un ou à l'autre de ces peuples? L'on ne découvre, en faveur de cette pensée, ni la tradition poétique la plus fugitive, ni l'ombre la plus légère d'une donnée historique. Tout au contraire, l'idiome euscarien et la primitive religion des Basques prouvent que ces montagnards n'eurent jamais rien de commun avec les Phéniciens et les Celtes, et qu'ils appartiennent à une race d'hommes bien distincte.

« La langue phénicienne, jadis si répandue avec le commerce de ce peuple industrieux et tombé avec Carthage, n'a laissé qu'un nom célèbre, les ruines de quelques expressions recueillies par Bochard et un fragment de quelques vers conservés dans une comédie de Plaute. Ces termes puniques, dans leurs éléments, leur contexture, leurs désinences, n'offrent pas le plus léger vestige d'euscarien. La religion différait également chez les deux peuples ; car ce serait une étrange erreur de chercher des traces d'un culte à Diane dans ces fêtes nocturnes dont la pleine lune donnait le signal parmi les Basques... Les noms employés pour désigner cet astre dans les divers dialectes de l'idiome euscarien prouvent, indépendamment de l'histoire, que les montagnards n'en faisaient pas l'objet d'un culte idolâtre.

« Les Basques n'étaient pas d'origine phénicienne : étaient-ils une famille de Celtes? Les Celtes sont peu connus dans l'histoire. Les Romains, jaloux de fixer sur eux toute l'admiration de l'avenir, ont dérobé à ses regards le portrait de ces illustres vaincus, qu'ils appelaient barbares. Chez les Celtes, un dogme sacré défendait de rien écrire; leurs annales mystérieuses, renfermées dans des chants religieux et allégoriques, expirèrent dans les airs avec les derniers sons de la lyre des bardes gaulois. Mais on sait que la langue du Celte, âpre et rudement énergique, différait en tout de l'idiome musical des Vascons. Les Basques différaient des Gaulois par la religion comme par le langage. Nulle part l'on ne découvre dans les Pyrénées occidentales, comme dans la Grande-Bretagne et dans l'Armorique, les traces et les débris du vieux culte gaulois, ces autels informes de pierre, ces monuments gigantesques que l'imagination se refuse à regarder comme l'ouvrage de la main débile de l'homme, et qu'elle croyait plutôt s'être arrangés d'eux-mêmes aux évocations des druides dans la solitude des forêts. Les bûchers où brûlaient les victimes de l'horrible culte d'Hiésus éclairaient les danses des Celtes dans les sombres forêts des Gaules. Pendant ce temps les Cantabres, aux rayons de la pleine lune, autour du chêne antique et sous l'inspiration des vieillards, se livraient gaiement à leurs danses circulaires; et dans l'enceinte de leurs vallées, la liberté seule eut des victimes.

« Ici, joignant des lumières déjà recueillies à celles que nous fournit l'histoire, il faut remonter à une antiquité de plus de quarante siècles, et dévoiler l'origine des Basques dans la population ibérienne, antérieure, dans la péninsule hispanique, aux Celtes et aux Phéniciens.

« Varron croyait les Ibères originaires de l'Asie; plus généralement les anciens les regardaient comme une population indigène de l'Espagne; de là vient que le poëte *Silius* applique l'épithète d'indigènes aux Basques, débris curieux, vivante image de cette vieille population.

« Les indigènes, en s'établissant dans les Pyrénées, avaient pris de leur idiome *escu-ara* le nom distinctif d'*Escu-al-dun*. Ils donnèrent, et les Basques donnent encore, aux peuples de race mixte ou étrangère, le nom d'*Ernal-dun*, de *Erdi-ara*, demi-langage, langage mixte; ce qui était parfaitement exact du *gallo-escuarien* des Celtibères qui environnaient les montagnards, soit du côté de l'Èbre, soit du côté de l'Adour. C'est par allusion à ce nom distinctif de *Escu-al-dun* que les Basques, en formant les nœuds d'une fédération guerrière pour la défense de leur territoire et de leur indépendance, arborèrent un étendard surmonté de plusieurs mains, emblème des diverses familles de cette fédération vulgairement appelée cantabrique. »

M. de Labadie partage son histoire en quatre époques ou périodes : la première comprend le récit des événements qui concernent ce peuple que dans la haute antiquité on nommait les Ibères, depuis sa sortie des environs du Caucase en Asie et son entrée en Espagne jusqu'à l'arrivée des Carthaginois dans cette péninsule. La seconde conduit le lecteur jusqu'au temps où ce même peuple, alors nommé Can-

tabres, a commencé à lutter contre les Romains. La troisième et la quatrième contiennent l'histoire des vicissitudes par lesquelles ce peuple a passé sous la domination romaine et pendant le moyen âge.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Voici, sur la première époque, de quelle manière l'auteur expose l'origine du peuple ibérien, qui, parti des environs du mont Caucase, est venu habiter l'Espagne et donner son premier nom à la péninsule.

Il est constant, dit-il, que, dans l'antiquité la plus reculée, on trouve deux peuples connus sous le nom d'Ibériens : l'un, placé aux environs du Caucase, occupant cette partie de l'ancienne Arménie que nous nommons maintenant Géorgie; l'autre habitant la partie la plus occidentale de l'Europe, appelée depuis Espagne. Il y a une conformité parfaite entre les noms de plusieurs lieux et rivières de l'ancienne Arménie et ceux de cette partie de la péninsule qu'ont occupée et qu'occupent encore les Basques. Comme l'Arménie, la Cantabrie ou pays Basque, a son *Èbre*, son *Araxe*, son *Ararat*. On sait qu'à toutes les époques, les colons se font un devoir religieux d'appliquer à leur nouvelle patrie les noms les plus connus dans celle qu'ils ont délaissée.

M. de Labadie ajoute qu'une grande sécheresse relatée par Mariana et par plusieurs autres historiens, dut contraindre les peuples de l'occident et du midi de l'Espagne de se retirer en foule vers les côtes du nord, que leur position avait garanties de ce fléau ; que cette partie montagneuse de l'Espagne vit encore sa population s'accroître lorsque les invasions successives des étrangers forcèrent les habitants des autres provinces à y chercher un refuge. Ce fut après la désertion occasionnée par la sécheresse dont on vient de parler que les Celtes étant entrés dans le Roussillon, entreprirent de s'établir sur les bords de l'Èbre. Après de grands efforts de leur part et de celle des habitants de la contrée pour se repousser mutuellement, les deux peuples convinrent d'une paix dont les conditions furent de ne former plus qu'une seule et même nation sous le nom commun de Celtibériens, et ils occupèrent le pays par indivis. Telle fut l'origine de cette première ligue qui s'acquit une gloire immortelle par la longue résistance qu'elle opposa aux Romains, et qui, depuis, servit de modèle à celle que formèrent les Cantabres et leurs voisins des autres contrées de l'Espagne.

Cette confédération, d'abord beaucoup plus étendue, comprenait encore, du temps de Pline, sept peuples contigus et tous renfermés dans cette partie septentrionale de l'Espagne qui, depuis les Asturies, s'étend vers les Pyrénées le long de la mer de Biscaie. Ces sept peuples étaient : les *Pesiques*, qui occupaient le territoire de Saint-Ander er de Lorreda ; les *Cantabres* proprement dits, qui possédaient une grande partie de la Biscaie, de l'Alava et du Rioja, où était située, près de Logrono, *Cantabria*, métropole de toute la confédération ; les *Astrigons*, les *Caristes* et les *Origéviens*, qui peuplaient le reste de la Biscaie et de l'Alava : les

Vardules et les *Vascons* occupaient le Guipuscoa, la Navarre et une partie de l'Aragon.

Les Celtes s'établirent dans une partie de l'Aragon, de la Vieille-Castille, dans les cités et dépendances de Siguenza et de Cuença, et dans le pays situé sur les bords de l'Èbre vers le mont Idubéda. Là étaient Nertobriga, Arcobriga, remplacées aujourd'hui par Tarrazona.

Déjà les Phéniciens, maîtres de la Bétique, avaient fondé Cadiz, Malaga, et les Massiliens avaient construit sur les côtes de la Catalogne Rosa et Emporia; déjà les Grecs y avaient fondé diverses colonies, et les Carthaginois commençaient à fréquenter l'Espagne.

L'opinion de l'auteur est confirmée par Sénèque (1), qui, pendant son exil en Corse, a reconnu que cette île avait jadis été habitée par les Ibériens. De son temps on y trouvait encore le costume des Cantabres avec plusieurs mots de leur langue. Il ajoute que les Cantabres parlaient la même langue que les anciens Ibériens ou Espagnols.

Jusqu'à Sénèque, les Cantabres avaient conservé la pureté du sang qui leur avait été transmis par les Ibériens; et ce qu'on rapporte des Cantabres doit s'entendre également de tous les peuples qui composaient la confédération connue sous leur nom, puisqu'ils parlaient la même langue et suivaient les mêmes usages. Il résulte encore du texte de Sénèque que les autres peuples de l'Espagne, mêlés avec les autres nations qui s'étaient établies dans la péninsule, étaient devenus étrangers aux Cantabres.

Environnés d'ennemis nombreux et puissants, vivant dispersés dans des montagnes arides, coupées par une infinités de défilés de la garde desquels dépendait leur sûreté, chaque sommet de colline était un observatoire, chaque entrée de ravin était gardée. Redoutant toujours une surprise, ils étaient prêts à repousser un coup de main, et on retrouve encore ces habitudes chez les Basques. La plupart de leurs habitations sont éloignées les unes des autres, mais elles dominent sur un passage, sur un chemin. Ils se réunissent à certaines époques de l'année, soit pour célébrer la fête du patron du village, soit pour assister à des noces ou à des funérailles. Ces jours-là, le Basque accourt pour se livrer à la danse, au jeu de paume où il excelle, ou pour pleurer la mort de l'ancien du lieu ou du compagnon de ses plaisirs.

Mais comment les Basques ont-ils fait passer dans nos provinces, en deçà des Pyrénées, leur langue, leurs mœurs et leurs usages?

Les Cantabres, Vascons et Vandules possédant, comme on l'a dit, la Navarre avec une partie du Guipuscoa et de l'Aragon, confinaient, en deçà des montagnes, avec l'Aquitaine, dont le nom avait été remplacé par celui de Novempopulanie. Or, les Goths s'avançant du côté de l'Espagne, menacèrent les Cantabres et leur déclarèrent la guerre. Ceux-ci se retirèrent sur leurs montagnes pour se rendre inacces-

(1) 1 et 2 lib. Consol. 8 ad Helviam.

sibles. Audacieux, entreprenants par caractère et secondés par leurs compatriotes, ils prennent la résolution de se dédommager des pertes qu'ils avaient éprouvées de l'autre côté des Pyrénées, en faisant sur la Novempopulanie des courses fréquentes, et reviennent chargés d'un riche butin. Encouragés par ces premiers succès, ils forment une nombreuse armée, et, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, ils se répandent comme un torrent dans la Novempopulanie, alors occupée par les Goths. Rien ne peut résister aux Cantabres; le pays est conquis, et ils s'étendent jusqu'aux portes de Toulouse et aux rives de la Garonne. Austrevalde, duc de Toulouse, veut conjurer la tempête qui va l'accabler; sa résistance fut héroïque enfin il força les Cantabres à borner leurs conquêtes aux parties de la Novempopulanie comprises entre les Pyrénées et l'Adour.

La possession de cette contrée, que le duc de Toulouse est contraint de leur abandonner, leur assure la liberté des défilés et la communication avec ceux de leur nation qui habitent l'intérieur et le revers des Pyrénées du côté de l'Espagne.

C'est de leur établissement dans cette partie de la Novempopulanie que datent la dénomination de Basques (1), sous laquelle ce peuple a été connu depuis, et le changement dans les noms des lieux du pays, qui n'ont conservé aucune analogie avec les noms usités dans les langues anciennes et modernes, ni même avec le patois ou jargon d'usage dans les provinces limitrophes.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

M. de Labadie commence le récit des événements qui ont eu lieu pendant la deuxième période de son histoire des Basques, par l'exposé des causes qui ont amené l'invasion des Carthaginois dans le midi de l'Espagne. La fertilité de cette contrée et les riches mines d'or et d'argent qu'elle contient excitèrent ce peuple commerçant à faire les plus grands efforts pour s'emparer du sud de la péninsule. Une première armée punique, commandée par Adherbal, ne dut les succès qu'elle obtint qu'à l'erreur où se trouvaient les habitants sur les véritables intentions de l'étranger; ils croyaient qu'Adherbal n'était venu en Espagne que pour venger des outrages faits au culte d'Hercule. Mais dès qu'ils s'aperçurent qu'on voulait les subjuguer, les Espagnols chassèrent le gouverneur carthaginois Boodès. Amilcar, le père d'Annibal, débarqua en Espagne pour réparer cet échec; mais il fut complétement défait dans une grande bataille livrée près d'un bourg nommé de nos jours *Castro Alto*, et où il périt avec presque toute son armée. L'Espagne reconquit alors son indépendance. Plus tard, ces mêmes Carthaginois ayant assiégé Sagonte, on sait avec quel courage cette ville fut défendue, et lorsque enfin il devint impossible à ses valeureux habitants de résister plus longtemps, ils périrent dans les flammes avec leur cité plutôt que de se rendre, et ne laissèrent aux Carthaginois que des monceaux de cendres. C'est peu de temps après ce siége mémorable que Pline rapporte l'émigration des Ibères ou Cantabres, qui se trouvaient trop à l'étroit dans

(1) Nom provenant de celui de Vascons.

leur pays. Les uns se transportèrent jusque sur les bords d'un fleuve qui se jette dans l'Indus et auquel ils donnèrent le nom de *Cantabro;* d'autres se dirigèrent vers l'orient du Pont-Euxin, et y fondèrent un État dont *Artamie* et *Aphanice* étaient les villes principales, près des mêmes lieux qui avaient été le berceau de leurs ancêtres ; enfin, il en est qui s'établirent, soit dans les îles Britanniques, soit en Corse et en Sicile.

Cependant les Carthaginois avaient conservé de fréquents rapports avec les Cantabres, dont ils estimaient les qualités guerrières. Lorsque Annibal se décida à porter la guerre en Italie, il leur proposa de fournir un contingent à son armée. Six mille d'entre eux consentirent à le suivre, et il les plaça à son avant-garde. Cette troupe, aussi valeureuse qu'infatigable, rendit les plus grands services à ce grand général pendant toutes ses célèbres campagnes et jusqu'au moment où les délices de Capoue, et bien plus encore la jalousie et l'avarice de ses compatriotes, le privant de toute espèce de secours, l'obligèrent à repasser en Afrique, où Carthage se trouvait à son tour menacée par les Romains.

Scipion voulut aussi traiter avec les Cantabres ; il savait combien leur alliance lui serait utile. L'histoire s'est attachée à signaler sa conduite pleine de clémence envers les habitants de l'Espagne lors de la prise de Carthagène. Scipion se déclare le protecteur des Cantabres, jure l'inviolabilité de leurs lois, de leurs usages. Cependant il s'attache à détruire l'armée de Viriathes, le véritable défenseur de leurs droits, qui périt assassiné.

Mais, tandis que les Romains promettaient leur protection aux Cantabres, ils faisaient une guerre cruelle à Numance. Les habitants de cette ville ayant puissamment contribué à soutenir la lutte de leurs compatriotes contre leurs oppresseurs, encoururent par ce fait la haine des Romains : attaqués d'abord par Pompilius Læenas, ensuite par Hostilius Mancinus, ils parvinrent à défaire successivement les armées de ces deux consuls. Des traités furent conclus; mais le sénat de Rome refusa de les ratifier, et Scipion l'Africain fut chargé de réduire Numance à la tête de forces considérables. Voyant qu'il leur serait difficile de résister longtemps à cette puissante république, ils offrirent de souscrire à des conditions honorables; mais on exigea qu'ils se rendissent eux et leur ville à discrétion. Alors ils se décidèrent à suivre l'exemple d'une défense désespérée qui leur avait été donné par les Sagontins. L'armée romaine qui environnait leur ville, interceptant les vivres et toute espèce de secours, la famine et les maladies réduisirent bientôt les Numantins à la dernière extrémité. Alors ils sortirent de la ville et se précipitèrent contre les assiégeants. Après un affreux carnage, ceux qui avaient survécu furent repoussés dans leurs murs. Pour ne point servir d'ornement au triomphe du vainqueur, ils massacrèrent leurs femmes, leurs enfants, et, mettant le feu à leurs maisons, la ville de Numance fut réduite en cendres avec les richesses qu'elle renfermait.

La ville de Calahora fut réduite plus tard aux mêmes extrémités pour avoir soutenu Sertorius contre Pompée et Metellus.

La politique que les Romains ont employée contre les Espagnols fut la même dont ils ont toujours fait usage : diviser pour régner.

Perpenna voulant dompter les Cantabres et les assujettir aux lois romaines, déclara une guerre cruelle aux États confédérés de la région septentrionale, offrant de grands avantages et une amitié sincère aux peuples voisins qui le seconderaient dans cette entreprise. Mais les habitants des autres contrées de l'Espagne s'aperçurent que les Romains conspiraient contre leur indépendance ; ils refusèrent les offres de l'étranger, et, malgré ses efforts, il ne parvint point à subjuguer les Cantabres ; mais il ruina plusieurs de leurs cités, parmi lesquelles on peut citer Astapa, qui disparut dans les flammes comme Sagonte et Numance.

Enfin, lorsque Pompée et César se disputèrent l'empire, les Cantabres ne purent rester spectateurs de cette formidable lutte. Pompée, comme les autres généraux romains, avait su apprécier la valeur de ce peuple et l'avantage qu'il pouvait retirer de leur alliance ; il les appelle pour servir sous ses aigles ; ils accourent et se joignent, sous le commandement de ses lieutenants, à tous les peuples de la péninsule qui se sont soulevés d'un commun accord. Après la mort de Pompée, nous les voyons embrasser le parti de ses fils. César, plein d'estime pour les Cantabres, dont il avait éprouvé le courage à Pharsale et ailleurs, parvint enfin à s'attacher presque tous ceux qui avaient survécu à la défaite de Pompée et de ses fils. Il les incorpora dans ses armées, en leur laissant toutefois leur liberté. Cette alliance fut telle, que les Cantabres devinrent autant les amis de Rome qu'ils lui avaient été jusqu'alors redoutables. Devenus les auxiliaires de César, ils lui rendent d'éminents services, en Égypte contre Ptolémée, dans le Pont contre Mithridate, et en Numidie contre Juba. Antoine, qui avait accompagné César dans la plupart de ses expéditions, emploie non moins efficacement les Cantabres contre les Parthes.

« On sera sans doute surpris de ces continuelles alternatives dans la conduite des Cantabres ; car nous les avons vus passer d'un parti à l'autre, et combattre sous Annibal, Scipion, Viriathes, Sertorius, Pompée, avec autant de zèle et de fidélité qu'ils combattent sous César. Tel était leur caractère, que, pour s'assurer leur attachement et leur secours, il suffisait de s'annoncer comme le défenseur et le partisan de leur liberté.

« Après la ruine de la république, César, devenu maître de Rome, les Cantabres se prêtèrent à ses avances..... Au reste, s'ils se rangeaient du côté des Romains, c'était par un traité volontaire, digne d'un peuple libre et qui ne leur ôtait aucun privilége. »

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis la chute de la république romaine jusqu'à la fin du moyen âge, le peuple basque a éprouvé de nombreuses vicissitudes. M. de Labadie a raconté ces événements avec tous les développements nécessaires pour en expliquer la filiation. Nous devons nous borner à signaler dans notre exposé sommaire les principaux de ces événements, afin de nous renfermer dans l'espace qui nous est réservé.

Sous le règne d'Auguste, toutes les nations de l'Occident étaient soumises à la domination de Rome. Un seul peuple se refusa à porter les chaînes de cette cité superbe. Ce peuple ce sont les Cantabres... Ils persuadent aux Asturiens et aux Galiciens de prendre les armes, et provoquent la colère d'Auguste en faisant des incursions dans les provinces voisines des Vascons, dévoués aux Romains. L'empereur, laissant à ses lieutenants le soin de pacifier d'autres soulèvements qui avaient éclaté dans l'Illyrie, se décida à venir lui-même en Cantabrie, et jugea cette guerre assez sérieuse pour faire ouvrir avant son départ les portes du temple de Janus.

Arrivé en Espagne avec une armée qui, jointe par de nombreux auxiliaires, était devenue formidable, il commence par attaquer la Biscaie. Les Cantabres n'avaient à opposer aux Romains que vingt-trois mille hommes. Cependant, après avoir envoyé dans les monts les plus inaccessibles leurs femmes et leurs enfants, ils osent attaquer leur armée, et lui livrent les combats les plus sanglants, dans lesquels les troupes romaines éprouvent des pertes considérables. Ces premiers combats, suivis de beaucoup d'autres, ne furent pas décisifs, et la guerre traîna en longueur. Tombé malade à Tarragone, Auguste revint en Italie, chargeant Antistius, Firmius et Carisius de terminer la guerre sous le commandement suprême d'Agrippa. Les deux premiers généraux devaient soumettre la Galice, Carisius l'Asturie ; une flotte nombreuse alla bloquer les ports de la Cantabrie. Ainsi réduits à la dernière extrémité, les Cantabres veulent vaincre ou périr : ils attaquent les Romains à Vellica ; mais, après avoir combattu avec le plus grand courage, ils sont mis en déroute. Ceux qui échappent au carnage se retirent sur le mont Vinnius, dans le Guipuscoa. Les Romains ne pouvant plus les atteindre dans cette position inabordable, les environnent de tous côtés. Sommés de se rendre sous des conditions honorables, ils préfèrent s'entre-tuer plutôt que de se soumettre, et Carisius ne trouva que des cadavres sur le sommet du mont Vinnius.

Tandis que la Cantabrie était le théâtre de ces événements tragiques, Antistius et Firmius avaient envahi le Galice. Là une semblable catastrophe attendait ses intrépides défenseurs. Enfermés par les Romains sur le mont Médulia, où ils s'étaient retranchés, ils préférèrent la mort à l'esclavage, et périrent soit par le poison, soit par le fer. Le sort des armes n'était pas plus favorable aux Asturiens : trahis par leurs voisins les Trégéciens, ils furent enveloppés par Agrippa près de la rivière d'Astura. Ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans la ville de Lancia, actuellement Oviédo ; ils s'y défendirent pendant plusieurs mois avec le courage du désespoir ; enfin ils furent contraints de se rendre à discrétion. Mais Agrippa, plein d'admiration pour la défense héroïque des Lanciniens, leur laissa la liberté ; il les mit seulement dans l'impossibilité de se révolter. Ainsi furent soumises et réduites en provinces romaines, les Asturies, la Cantabrie et la Galice.

La guerre cantabrique terminée, Auguste se montra clément envers les habitants de cette partie de l'Espagne ; mais il voulut qu'ils quittassent leurs montagnes et leurs défilés pour descendre dans les plaines, et il exigea des otages.

Pour célébrer son triomphe, Auguste ordonna des fêtes ; il nomma pour y prési-

der Marcus Marcellus et Néron, alors tribun des soldats et depuis empereur ; puis il fit fermer le temple de Janus.

Mais cette paix ne devait pas durer : cinq ans après, les Cantabres, oubliant leurs revers, prennent de nouveau les armes; ils égorgent dans une nuit tous les Romains qui étaient au milieu d'eux, s'emparent de plusieurs places et répandent une telle terreur parmi les légions, que les soldats n'osent plus combattre sans avoir fait leur testament et qu'on fut obligé de dégrader une de ces légions.

Agrippa fut encore chargé de cette nouvelle guerre ; il marcha contre les insurgés avec une armée de vétérans. Le premier choc des Cantabres fut si violent que les Romains se virent d'abord contraints de plier ; mais Agrippa, ralliant ses troupes, les fit retourner à la charge, et ils finirent par triompher de la bravoure de leurs ennemis. La victoire avait été chèrement achetée. On obligea les Cantabres à se livrer désormais à l'agriculture au milieu des vallées, et on ne leur permit plus de mener la vie de pasteurs nomades qu'ils préféraient à toute autre. Convaincus enfin qu'ils ne pouvaient résister à la puissance des Romains, ils conclurent avec eux un traité digne d'un peuple libre et qui ne leur enlevait aucun de leurs priviléges ; ils conservèrent, avec leur religion, leurs mœurs, leurs coutumes, mais non la faculté de se retrancher dans leurs montagnes.

La fidélité qu'ils ont gardée depuis lors à l'empire fut récompensée par Vespasien; ils obtinrent des priviléges et un titre qui les rapprochait de celui de citoyens romains, et une colonie s'établit sur les bords de la mer cantabrique sous le nom de *Haviobriga*. Sous Hadrien, les plus nobles familles des Cantabres furent investies des premières dignités de l'État ; Verrus, natif de Haspareus, fut nommé gouverneur de la Novempopulanie, et cette province obtint, par son entremise, d'être séparée du reste des Gaules.

Caracalla, non moins reconnaissant que ses prédécesseurs envers les Cantabres, pour les éminents services qu'ils avaient rendus à Rome, leur accorda de nouveaux droits. Ils se rendirent de plus en plus dignes des bienfaits que les empereurs répandaient sur eux ; ils en donnèrent de nouvelles preuves lorsque les Vandales, les Alains et les Suèves, après avoir ravagé une partie des Gaules, se jetèrent sur les défilés des Pyrénées dans la Cantabrie. Tous les efforts des barbares échouèrent contre ces contrées; ils y portèrent le ravage et l'incendie, mais ils ne purent s'y fixer, et les Cantabres restèrent maîtres de leur pays.

Cependant le colosse romain chancelle et succombe enfin sous les coups des barbares. Déjà presque toutes les provinces de l'Occident sont entre leurs mains. En Espagne, les Vandales occupent la Bétique, qui, de leur nom, a été nommée *Vadalousie*, puis *Andalousie;* les Alains dominent dans la Castille et la Lusitanie; les Suèves étaient maîtres de la Galice et des Asturies ; et les Goths, qui avaient suivi les autres peuples du Nord, possédaient cette partie de la Tarragonaise qui, depuis les montagnes, s'étend le long de l'Èbre jusqu'à la Méditerranée.

Excédées par les exactions des officiers romains, toutes ces provinces n'avaient opposé qu'une faible résistance aux ennemis de l'empire. Plusieurs même avaient

favorisé leurs entreprises. Dans toute l'Espagne, la Cantabrie, que les historiens commencent à désigner sous le nom collectif de Vasconie, restait seule attachée aux empereurs, résidant alors en Orient. Depuis la guerre cantabrique les Romains, ayant toujours respecté les usages et la liberté des habitants, ceux-ci s'étaient habitués à regarder les Romains plutôt comme des amis que comme des maîtres.

Les rois barbares qui venaient de renverser le colosse du grand empire ne virent pas d'un œil tranquille que la confédération cantabrique, ayant ressenti moins que les autres provinces les secousses de l'ébranlement général, eût conservé sa liberté.

Aussi voyons-nous Ricaire, roi des Suèves, ravager la Navarre et la portion de la Vasconie voisine de l'Èbre et de la Vieille-Castille; Euric, roi des Goths, s'emparer de la Tarragonaise; Leugevilde assiéger et ruiner Cantabria et Amaya. Namba entre aussi dans la Cantabrie, la couvre d'incendies et de ruines; il force les peuples à lui payer tribut et à lui livrer des otages pour obtenir la paix. Toute la Vasconie fut donc dévastée, mais les étrangers ne purent s'y fixer et y établir leur domination. Ainsi le tonnerre gronde, la foudre éclate et laisse des traces sinistres de ses ravages; mais les jours sereins succèdent à l'orage.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'irruption des barbares en Cantabrie, cette contrée ne fut le théâtre d'aucun événement mémorable jusqu'en 1602, époque où les rois de France Thierry et Théodebert font une irruption en Cantabrie; mais ces expéditions se terminent deux ans après par un traité également avantageux aux deux nations. Les Vascons conservent leur liberté, leur ancienne constitution suivant les fors et coutumes de la Novempopulanie, et tout le territoire envahi est restitué sous la seule condition que le duc des Vascons reconnaîtrait l'autorité, ou plutôt la protection du roi de France. Le premier duc des Cantabres Vascons fut Génialis, qui vécut en bonne intelligence avec les Français et les rois goths de l'Espagne.

Après la mort de Génialis, les Vascons chassèrent le duc Aighinain que Clotaire II leur avait imposé, et lui substituèrent *Amand* sans l'aveu des rois de France.

Dagobert fit marcher une armée commandée par dix ducs contre les Basques; mais les Français s'étant engagés témérairement dans les montagnes, éprouvèrent de grandes pertes; le duc Baribert y fut tué et l'armée obligée d'évacuer le pays. Le roi de France traita avec ce peuple indomptable qui soutenait le petit-fils de leur duc Amand. Le duché d'Aquitaine fut rétabli sous le titre de fief relevant de la couronne.

Plus tard Loup Ier, duc de Vasconie, se méfiant des intentions des rois de France, fait soulever toutes les côtes voisines, et rend son duché si puissant que douze comtes se mettent sous sa protection en le reconnaissant pour chef.

Rodrigue, dernier roi des Goths, avait perdu la couronne et la vie en combattant contre les musulmans d'Afrique. C'en était fait de la nation espagnole, si les montagnes des Asturies et de la Cantabrie qui, dans les temps les plus reculés, avaient

été l'asile de la liberté, n'eussent offert une retraite assurée aux restes de la nation vaincue. Pélage, fils de Favila, duc de Vasconie, proclamé roi des Asturies, commença, avec le secours des Basques qui se réunirent aux Asturiens, cette longue lutte qui dura huit cents ans, et qui finit par délivrer l'Espagne de la domination musulmane. Les Basques consentirent à la formation de cette nouvelle monarchie, mais sous des conditions qui ne dérogeaient ni à leurs anciennes libertés, ni au droit qu'ils se réservaient de se donner plus tard un chef indépendant.

Sous la dynastie carlovingienne, lorsque les ducs d'Aquitaine Ludes, Hussal et Waiffre eurent des guerres à soutenir contre Charles Martel, Pepin et Charlemagne, les principales forces de leurs armées consistaient dans les Vascons ou Basques, et ils confièrent la garde des principales forteresses de leurs États à des chefs de cette nation, qui se trouvaient les auxiliaires, mais non les sujets des ducs d'Aquitaine. La présence des troupes vasconnes dans ces provinces a donné lieu de comprendre l'Aquitaine sous la dénomination générale de Vasconie ou Gasconie. Cependant on ne doit appliquer ce nom qu'aux pays appartenant aux anciens Vascons ou Basques originaires d'Espagne, et qui en deçà des Pyrénées se réduisaient à la basse Navarre, à la Soule et au Labourd.

Arrivé à l'invasion de Charlemagne et à sa retraite après qu'il se fut emparé du comté de Barcelone, voici comme M. de Labadie raconte l'affaire de Roncevaux.

« Appelé par Hilnardy dans Saragosse, d'où la révolte l'avait chassé, Charlemagne l'y avait rétabli après s'être rendu maître du comté de Barcelone, et retournait en France. Il était arrivé à Valcarlos sans avoir éprouvé aucun obstacle. Roger, Roland, neveu de l'empereur, Renaud, Olivier, l'archevêque Turpin, et un grand nombre de chevaliers français, se trouvaient à l'arrière-garde. Tout à coup Ganesson, comte de Mayence, et les Basques sous les ordres de leur duc Loup III, fils de Waiffre, fondent sur les Français. Le combat s'engage; Roland fait des prodiges de valeur; plus d'un ennemi a succombé sous ses coups; mais, accablé par le nombre, la victoire trahit son courage et il perd la vie.

« D'après Éginhart, toute l'arrière-garde de l'armée française périt jusqu'au dernier homme sous la hache des Navarrais. La tradition rapporte qu'un Biscayen, après d'inutiles efforts pour percer la cuirasse de Roland, saisit le preux corps à corps et l'étouffa dans ses bras. La piété des Navarrais éleva une chapelle à Roncevaux et les cendres du paladin y furent déposées dans un tombeau souterrain.

« Plus tard, d'autres Français, combattant sous un autre drapeau, périrent glorieusement dans cette plaine où onze siècles auparavant les soldats de Charlemagne trouvèrent une mort honorable. Les cendres des guerriers de Napoléon sont mêlées aujourd'hui avec les cendres de Roland et des braves qui partagèrent son trépas.

« Louis le Débonnaire voulant venger la défaite de Roncevaux, envoya contre les Basques une armée composée des troupes les plus aguerries. Cette guerre dura six ans : elle fut atroce; les prisonniers faits de part et d'autre sont égorgés

ou brûlés vifs. Adalric, fils de Loup III, meurt en combattant à la tête des Basques, puis Centule, puis Semeno, puis Garcimire, puis Centule-Loup, puis Aznar, tour à tour proclamés ducs de Vasconie. »

Si les Vascons résistèrent à la puissance impériale, sa décadence entraîna le démembrement de leur État. Le Béarn et le Bigorre furent séparés en faveur de Centule, petit-fils d'Adalric, d'abord comte des Basques, ensuite duc de Vasconie. La Soule et le Bouvigny devinrent une vicomté particulière.

Mais les Basques, attaqués par les Maures qui s'emparèrent de Pampelune, reconnurent bientôt la nécessité de se réunir sous un seul chef pour défendre leur indépendance. Ils choisirent pour roi Inigo Arula, comte de Bigorre. Toutefois, ne voulant pas se donner un maître absolu, ils prirent leurs précautions pour assurer leur liberté. Devenus plus puissants, ils rendirent aux rois de Castille de grands services contre les Maures.

« Le roi n'était chez eux que le premier citoyen : c'était lui qui indiquait le jour et le lieu des assemblées auxquelles se rendaient les Prélats, les Ricombres et les députés des villes. C'était là que se faisaient de concert les lois et les règlements; que l'on examinait et réformait ce que les juges, les magistrats et le roi lui-même pouvaient avoir fait de contraire aux usages, ou de préjudiciable aux immunités de la nation... S'il arrivait que le prince et les états ne pussent s'accorder sur certains points, des arbitres choisis de part et d'autre prononçaient entre eux, et leur jugement était sans appel. »

Lors de la guerre des Albigeois, deux mille Basques servaient dans l'armée de Raymond VI, comte de Toulouse, sous les murs de Castelnaudary. Ils repoussèrent plusieurs fois les troupes de Montfort, et étaient au moment de vaincre, lorsque le comte de Béziers chargeant avec des troupes fraîches, les força, après un combat sanglant, de céder la victoire.

Ils passèrent sous la domination des rois de France lorsque Charles VII eut reconquis son royaume sur les Anglais ; mais ce prince confirma tous leurs anciens priviléges.

A la bataille de Pavie, deux mille Basques se trouvaient dans l'armée de Pescaire, et contribuèrent à la victoire des Espagnols.

Enfin, Louis XIII, en 1620, étant venu dans le Béarn, réunit la Navarre à la France par un édit solennel où il déclara expressément que c'était sans déroger aux fors, franchises et libertés appartenant à ses sujets du royaume de Navarre, qu'il veut leur état inviolablement garder et retenir. » Depuis cette réunion les serments de chacun de nos rois leur assuraient la jouissance de leurs droits et franchises.

Telle est en résumé l'histoire de ce peuple que les Pyrénées ont conservé sur leurs cimes et dans leurs défilés comme un précieux débris des Ibères, ces anciens habitants des Espagnes.

M. de Labadie n'est pas le seul érudit qui se soit occupé des antiquités basques. Parmi les personnes qui se sont ainsi que lui livrées à cette étude, s'il y en avait quelques-unes qui eussent des opinions différentes sur divers points de l'histoire dont

il s'agit, l'Institut historique accueillerait comme elle le doit les observations et les objections qui lui seraient adressées. Les autorités et les sources devront être indiquées de part et d'autre, afin que la vérité apparaisse d'une manière évidente dans un sujet qui est digne de l'attention du monde savant.

Il resterait à insérer ici quelques documents qui nous ont été fournis également par M. de Labadie sur les lois, fors ou fueros, ainsi que sur la langue des Basques; mais ces objets exigeant des développements assez étendus, feront la matière d'un autre article.

ALIX,
Membre de la deuxième classe.

DE LA PASIGRAPHIE
OU
ÉCRITURE UNIVERSELLE.

Peut-il exister entre les peuples un moyen praticable de se communiquer leurs idées, autre que l'écriture de la langue que chacun parle?

Est-il possible de former, à l'aide de signes de convention, une écriture universelle, dont la clef, facile à saisir, exprimant des idées simples, serve de lien intellectuel entre tous les peuples?

Il y a longtemps qu'on s'occupe de la solution de ce problème. Descartes et Leibnitz ne l'ont pas cru insoluble et en ont posé les bases.

Le chevalier de Maimieux, marchant sur les traces lumineuses de ces deux grands génies, a inventé une écriture universelle sous le nom de *Pasigraphie* (1).

Il définit la pasigraphie : l'art d'écrire dans la langue qu'on sait de manière à être lu et compris dans toute autre langue qu'on ignore.

Le signe écrit s'applique, dans chaque langue, au mot qui a la même signification dans toutes, comme les chiffres arabes expriment, dans toutes les langues, les mêmes idées de quantité.

La pasigraphie n'est pas l'écriture d'une langue universelle; elle n'est pas phonétique, n'a pas de caractères alphabétiques; elle est formée de signes indicatifs de la place que les mots occupent dans le vocabulaire des idées.

C'est dans l'ordre logique des idées, et non dans un ordre alphabétique, que les mots sont classés dans le vocabulaire.

La solution du problème, comme on le voit, dépend de la manière d'expliquer les idées simples et d'en dresser le catalogue (2).

(1) Γράφω, j'écris, πᾶσι, à tous.

(2) Des essais d'écriture universelle avaient été tentés, en 1601, par Trithême, dans sa *Polygraphie*, ou *écriture universelle, cabalistique*, par Comenius, dans un ouvrage intitulé *Janua linguarum reserata;* par Bécher de Spire, qui publia, en 1661, *Character pro notitiâ linguarum universalis*, et par John Wilkins, *An essay towards a real character and philosophical.*

Douze signes ou caractères indiquent la place où se trouvent les mots dans le vocabulaire.

Ces caractères, de forme simple, susceptibles de se réunir ou de se grouper, représentent directement les idées.

Le vocabulaire ou nomenclateur se divise en douze classes d'idées. Chaque classe comprend six cadres; chaque cadre six colonnes; chaque colonne six bandes; chaque bande six lignes.

Toutes ces divisions sont marquées d'un caractère pasigraphique. Les douze classes, rangées sous quatre idées principales, comprennent tout ce qui a rapport aux matériaux du monde, à l'ouvrier, à l'ouvrage et à la distribution.

Chaque idée principale se subdivise en trois parties. Dans la classe de l'ouvrier, par exemple, on distingue l'homme physique, l'homme sensible et intelligent, l'homme civil, politique et religieux.

Le caractère pasigraphique placé en tête de chaque classe indique l'idée principale.

C'est par ce caractère que commence toujours le mot. Les caractères qui viennent ensuite désignent le cadre, la colonne, la bande et, enfin, la ligne où se trouve le mot.

Telle est la base sur laquelle le chevalier de Maimieux a construit son système, douze règles servent à le formuler.

Il serait trop long d'exposer ici toutes ces règles, et inutile de chercher à expliquer les difficultés d'exécution.

Pour écrire un mot en pasigraphie, comme pour lire un mot pasigraphié, il faut nécessairement avoir recours au vocabulaire, et s'aider dans ses recherches de définitions plus ou moins exactes, plus ou moins compréhensibles. Le nomenclateur peut être comparé à un labyrinthe, dans lequel on ne saisit pas toujours le fil qui conduit du mot écrit à l'idée qu'il représente, ni de l'idée aux caractères qui composent le mot.

Le pasigraphe ne fait que désigner l'idée; il n'écrit pas le son; il ne trace pas la figure de l'objet; il n'existe aucun rapport entre le signe écrit et l'expression vocale ou la figure de l'objet désigné. C'est une espèce d'écriture idéographique, formée de caractères qui indiquent la place des mots dans le vocabulaire.

Le chevalier de Maimieux passe de la pasigraphie, ou écriture universelle, à la *pasilalie,* ou langue universelle. Après avoir écrit à tous, il veut parler à tous.

Les moyens qu'il emploie pour arriver à son but sont ingénieusement combinés. Chaque caractère pasigraphique a un son convenu. Les dix caractères étant rangés dans un ordre invariable, le caractère impair vaut une consonne, le caractère pair vaut une voyelle. Les consonnes sont divisées en consonnes rudes et en consonnes douces. Pour former un mot, on choisit l'une ou l'autre, selon que le mot doit réunir des sons durs ou des sons coulants. Les voyelles sont divisées en brèves, longues, claires ou tréma nasales. On a la faculté de choisir parmi elles l'une ou l'autre, afin de varier l'expression orale et de composer chaque mot d'une

manière analogue à l'idée qu'il représente. Il y a aussi une valeur locale attachée aux signes modificatifs.

C'est ainsi que les mots pasigraphés sont transformés en expressions orales.

D'après ce mode de formation du langage, ce n'est pas l'écriture qui est déduite de la langue parlée, qui en est la peinture; c'est au contraire la langue parlée qui est tirée de l'écriture, et cela par un moyen artificiel, par un principe faux qui ne peut produire un langage susceptible d'être adopté par tous les peuples.

La méthode pasigraphique du chevalier de Maimieux fut, à son apparition, en 1797, l'objet d'éloges exagérés. On lui écrivit qu'il avait réalisé ce que le génie de Leibnitz n'avait fait qu'entrevoir. Catherine II, le roi de Suède et le roi de Prusse l'encouragèrent dans son entreprise. Toutefois, nous devons dire qu'à ces éloges se mêlèrent des critiques qui n'étaient pas sans fondement. *L'Anti-pasigraphie* de Vater présente le projet du chevalier de Maimieux comme impraticable.

Plusieurs essais d'écriture universelle furent publiés à cette époque (1).

Ils n'ont pas eu plus de succès que celui du chevalier de Maimieux, parce que tout projet de langue ou écriture universelle doit nécessairement échouer devant l'écueil de la pratique, devant la difficulté de composer le vocabulaire des idées.

De nouvelles tentatives, faites en 1836 et en 1845, n'ont pas été plus heureuses que les précédentes. Les systèmes de M. Grosselin et de M. Vidal, quoique fondés sur une meilleure classification, offrent encore de grandes difficultés pratiques.

Le vocabulaire de M. Grosselin est divisé en quinze colonnes. Chaque colonne comprend cent mots ou radicaux, desquels les autres mots sont formés. Mais n'y a-t-il que 1500 radicaux ou idées simples? Ce vocabulaire est-il bien complet?

A chaque mot ou radical correspond un numéro d'ordre qui est l'expression écrite de l'idée.

Les chiffres arabes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0 sont les dix caractères de cette écriture universelle.

Les mots dérivés sont désignés par le numéro d'ordre du radical et par un signe modificatif exprimant la terminaison.

Il y a cent terminaisons modificatrices qui s'ajoutent aux radicaux, et qui peuvent composer autant de mots qu'en présente la langue la plus riche.

Les dix caractères des chiffres arabes peuvent être remplacés par des caractères alphabétiques, choisis parmi les signes sténographiques.

On parvient, par cette substitution, à former la langue universelle, en employant un procédé analogue à celui du chevalier de Maimieux.

La langue universelle, ainsi formée, se trouve avoir une écriture fort simple, exprimant exactement la parole.

S'il y avait possibilité d'adopter cette langue avec son écriture, et qu'elle devînt

(1) *Manuel polyglotte* de Cambry, d'après le plan de Bécher. — *Essai pasigraphique* de Zacarie Näther. — *Cours de pasigraphie* de Schmid, ouvert en 1807 au lycée de Dilengen.

universelle, ce serait assurément un grand bienfait pour l'humanité. Malheureusement la chose n'est pas réalisable.

En supposant que cette langue artificielle pût devenir la langue parlée de tous les peuples, elle ne se maintiendrait pas universellement, elle perdrait bien vite son universalité, elle se partagerait en une infinité de dialectes (1).

Mais une langue artificielle, une langue formée par le procédé que nous venons d'indiquer peut-elle devenir la langue usuelle d'un peuple?

Cette question a été traitée par Destutt de Tracy, qui établit qu'une langue, fût-elle parfaite, ne saurait devenir universelle, comme langue savante, qu'après avoir été la langue usuelle d'un peuple qui ait eu de grands succès; et que, par conséquent, aucune langue composée exprès ne peut atteindre ce but.

Degérando se demande si une langue usuelle, déjà subsistante depuis longtemps, n'a pas plus de chances à l'universalité qu'une langue nouvellement créée. Tout en reconnaissant que les chances sont en faveur d'une langue usuelle, et surtout en faveur de la langue française, il ne croit pas que la même langue puisse se répandre par toute la terre et être parlée par tous les peuples.

Quoi qu'il en soit, si la langue française était partout en usage, ce ne pourrait être que comme langue écrite et non comme langue parlée.

La possibilité d'une langue universelle résultant de la fusion ou de la condensation de toutes les langues, est entrevue par M. de Lamennais, dans son *Esquisse d'une philosophie :* « Le mélange des langues, dit-il, tend à rendre commun aux familles distinctes qui les parlent le développement de chacune d'elles, à fondre tous les progrès dans un seul progrès, le progrès de l'espèce : ce qui fait concevoir une époque future où, la fusion étant complète et le genre humain étant parvenu à se constituer dans l'unité, toutes les langues aussi se fondront dans une seule langue universelle. »

On ne peut s'empêcher de voir, dans cette opinion, une tendance vers le communisme.

Mais le communisme doit-il ramener l'unité linguistique qui existait avant la tour de Babel? Ce grand fait social est-il, comme paraît le croire M. de Lamennais, dans les voies de la Providence? Peut-on espérer qu'il s'accomplisse dans un avenir plus ou moins éloigné? Nous n'envisagerons pas la question à ce point de vue; nous ne rechercherons pas si les causes providentielles de la décomposition des langues dans le passé doivent nécessairement rester subsistantes dans l'avenir, ou si, au contraire, l'unilinguistique humaine ne trouvera pas, dans le fait même de la condensation des peuples sur la surface terrestre, des chances de résurrection (2).

Quoi qu'il en soit, il peut être utile de travailler au perfectionnement de l'écriture de la langue qui a le plus de chances à l'universalité; car une langue ne tend pas

(1) *Leçons de philosophie* de Laromiguière.

(2) Cette question a été traitée par M. Célestin Lagache dans un article publié, le 23 août 1837, dans le *Moniteur universel,* à propos du système de langue universelle de M. Grosselin.

seulement vers ce but par le développement progressif des idées qu'elle exprime et par une classification conforme à l'ordre logique ; elle marche encore à cette conquête par l'expression vocale et par l'écriture. Ce n'est donc pas une entreprise vaine que celle qui a pour objet de simplifier l'écriture usuelle et de la rendre à la fois régulière, exacte et rapide (1).

AUG. DELSART,
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

EXAMEN
DE L'OUVRAGE DE M. DENNIS
SUR

LES VILLES ET LES TOMBEAUX DE L'ÉTRURIE.

(ARTICLE TRADUIT DE L'*Athenæum*, JOURNAL DE LONDRES.) (2)

Par M. ALIX.

Le gouvernement de l'Étrurie a toujours présenté quelque ressemblance avec une république fédérative, chacun de ses douze États ou cités possédant une souveraineté distincte, et le tout formant une confédération fondée sur la bienveillance et l'assistance mutuelle. Le prince ou chef exerçait dans chaque cité les fonctions politiques et sacerdotales, étant profondément versé dans la divination et les mystères de la religion. Il décrétait les lois civiles et prescrivait les observances et cérémonies religieuses ; enfin il prétendait interpréter d'une manière infaillible les volontés de la Divinité. Ce pouvoir était ainsi entièrement dans les mains de l'aristocratie sacerdotale, et le peuple n'avait point voix dans le gouvernement. Il paraît avoir été à peu près dans la position des serfs, mais il n'était pas précisément dans l'esclavage; car les esclaves des Étrusques étaient des captifs pris à la guerre ou dans leurs expéditions de piraterie, qui étaient traités très-sévèrement par les vainqueurs. Niebuhr fait observer que le défaut de liberté et de droits qui fussent respectés (car les nobles avaient toujours restreint ces libertés, tandis qu'ils s'attachaient à étendre et développer leur système féodal) a été la principale cause de la faiblesse singulière que les grandes cités de l'Étrurie ont

(1) C'est ce que nous avons essayé de faire, en inventant un nouveau mode d'écriture usuelle, qui est applicable au télégraphe électrique, et qui pourrait servir de moyen de communication entre les peuples unis par des lignes télégraphiques. (Voir *l'Investigateur* de juin 1848.)

(2) Nous nous faisons un plaisir de reproduire cet article, dans l'intérêt de la science historique. Nous profitons de cette circonstance pour rendre hommage au talent des savants distingués, à la rédaction et à la direction d'une Revue estimée (*the Athenæum*) que l'Institut historique reçoit très-exactement depuis sa fondation.



montrée dans leurs guerres contre les Romains; et, bien qu'ils ne fussent pas proprement esclaves et qu'ils n'appartinssent qu'à une seule race, les classes inférieures n'ont pu échapper à une dure oppression ; car il est difficile de concevoir un système de gouvernement mieux combiné pour asservir en même temps l'esprit et le corps que celui des augures et aruspices de l'aristocratie étrusque.

La religion de l'Étrurie avait beaucoup de rapport avec le mysticisme sombre et despotique de l'Égypte et autres systèmes théologiques de l'Orient. Telle a été son influence et son pouvoir qu'elle a façonné, moulé le caractère national, et donné aux Étrusques une réputation de prééminence en fait de religion parmi les peuples de l'antiquité. Le système mythologique de l'Étrurie se rattachait en partie à celui de la Grèce, mais plus encore à celui de Rome : plusieurs divinités et leurs noms mêmes provenaient de cette source.

A la suite des trois divinités suprêmes, *Tinia* (Jupiter), *Cupra* (Junon) et *Menvra* (Minerve), il y avait les douze grands dieux nommés *Dii consentes*, ou complices, les sénateurs des dieux, fières et implacables divinités (qui cependant n'étaient pas réputées éternelles), et les divinités cachées (*Dii involuti*), encore plus puissantes et plus redoutables qui gouvernaient également les dieux et les hommes. Neuf de leurs grands dieux étaient investis du pouvoir de lancer les tonnerres, dont il y avait onze espèces ; et comme toute la contrée de l'Étrurie est sujette à de grands orages accompagnés de foudre, la prédominance des divinités porte-tonnerre était particulièrement significative dans le système mythologique des Étrusques. Outre ces divinités, il y en avait encore plusieurs autres, lesquelles se rattachaient plus ou moins à divers anciens systèmes, mais dont quelques-unes étant étrusques, méritent d'être prises en considération spéciale. La principale, parmi celles-ci, est la déesse de la Destinée, portant différents noms. Les inférieures sont appelées *Lasa* et *Mean*, ordinairement représentées avec des ailes, quelquefois le marteau et le clou pour fixer irrévocablement leurs décrets. La doctrine des génies était la particularité la plus remarquable dans la mythologie étrusque ; mais le système des *Lares* et *Pénates*, déités domestiques qui veillaient sur les intérêts personnels et pécuniaires des individus et des familles, en formait le trait dominant, qui a été introduit ensuite chez les Romains. Ceux-ci étaient persuadés qu'un génie particulier était attaché à chaque individu depuis sa naissance jusqu'à sa mort, bien qu'il ne soit pas prouvé que cette idée appartienne aux Étrusques. La croyance d'un génie qui veille ainsi sur l'homme provient de l'Orient et est intimement liée au système du fatalisme. Certains Orientaux imaginent qu'un bon et un mauvais esprit sont établis sur les épaules de chaque individu, et le salut des mahométans, adressé à droite et à gauche à la *Malika* en terminant leurs prières, tient à cette croyance. Chez eux, l'ange de la mort apparaît à l'homme à l'approche du moment qui termine sa carrière mortelle. Les principales figures représentées sur les tombeaux des Étrusques sont celles des puissances du monde inférieur. *Mantus* (Pluton), le roi des ombres; *Mania* (Proserpine), déesse terrible que l'on cherchait à se rendre favorable par des sacrifices humains ; à leur suite se trou-

6.

vait *Charon*, le conducteur des âmes, avec son nombreux cortége de démons et de furies.

Il est impossible de ne pas considérer comme matière à réflexion, qu'un peuple dont la civilisation était aussi avancée dans les arts et les sciences, possédant une littérature nationale importante et si étendue que les Romains avaient coutume d'envoyer leurs enfants étudier dans ce pays, bien que ce fût celui de leurs ennemis héréditaires ; ce peuple, qui excellait dans la navigation, dans la tactique militaire, dans l'agriculture, la médecine, en anatomie surtout, dont ils ont apporté avec eux les éléments, car ils paraissent être parvenus, à une époque très-reculée, à une approximation très-approchée de la véritable division du temps (puisqu'ils avaient fixé l'année tropicale à 365 jours 5 heures 40 minutes) ; c'est donc, nous le répétons, matière à réflexion qu'un peuple jouissant d'une civilisation matérielle aussi élevée, n'ait jamais pu obtenir une influence étendue ni prépondérante parmi les nations, et qu'il n'ait même produit aucun génie ou grand caractère intellectuel. D'autres pays ont perpétué la renommée de leurs héros en leur érigeant des monuments. Les Étrusques ont laissé, plus que tout autre peuple, des constructions monumentales, mais aucune qui signalât une grandeur individuelle, rien qui désignât un héros ou son culte ; tout paraît sous le niveau de l'égalité, et nous en concluons qu'ils n'avaient pas de grands caractères à offrir à la postérité. La constitution hiérarchique de leur gouvernement et le caractère mystique de leur religion ont indubitablement produit ce résultat. Leur système avait retardé le progrès et entravé toute énergie personnelle et individuelle, et leur civilisation même, comparée à celle de la Grèce, était stationnaire et de convention, différant, ainsi que le remarque M. Dennis, comme la civilisation d'un pays soumis à un joug despotique diffère de celle d'un peuple libre. Cela posé, il continue ainsi : « Elle résidait plutôt dans la masse du peuple que dans les individus ; résultat d'un système établi, et non de l'énergie ou excellence individuelle, sa tendance était plutôt stationnaire que progressive ; son objet d'améliorer la condition matérielle du peuple et de porter au luxe, plutôt que d'élever et de perfectionner les plus nobles facultés de la nature humaine. En tout cela elle ressemblait à la civilisation de l'Orient. Elle ne possédait point ce germe fécond de développement qui existait en Grèce ; elle ne pouvait jamais produire un Platon, un Démosthène, un Thucydide ni un Phidias. Mais, bien qu'inférieurs à ces illustres contemporains en vigueur et en élévation intellectuelle, les Étrusques étaient plus avancés dans leur condition sociale et sous quelques rapports de civilisation matérielle ; et il en est ainsi lorsque les arts et les sciences sont dirigés vers le luxe et le comfort. La propreté et les précautions sanitaires étaient maintenues dans leurs cités par un système sur l'écoulement des eaux dont il reste encore des vestiges dans plusieurs localités de l'Étrurie. La *Grande cloaque* constatera, dans tous les temps, les soins que les Étrusques donnaient à l'art de construire les égouts et les canaux, objet qui paraît avoir été négligé par les Grecs. Par ses moyens de communication intérieure, l'Étrurie s'est montrée également avancée en civilisation physique. Il reste peu de vestiges, il est vrai, de

routes pavées; mais on voit, dans le voisinage de ses principales cités, des traces de chemins coupés dans les rochers, qui sont souvent bordés de tombeaux ou d'inscriptions indiquant l'époque de leur construction. Ces routes offraient, en outre, les vestiges des conduits et gouttières destinés à les tenir secs et propres. Les Étrusques n'étaient pas moins habiles à prévenir ou à réparer les accidents et les désordres causés par la nature. Ils faisaient écouler l'eau des lacs en perçant des tunnels à travers leurs montagnes, et ils détournaient le cours des rivières pour assainir et dessécher les marais, précisément comme le *val de Chrana* l'a été de notre temps. Non-seulement ces grands ouvrages subsistent, mais plusieurs sont encore utilement employés après tant de siècles. Le talent particulier des Étrusques pour tout ce qui a rapport aux canaux, excavations, et pour donner aux rocs des formes soit agréables, soit utiles, est un fait qui est resté dans les souvenirs de toute personne qui a visité cette contrée. Leurs tombeaux étaient généralement placés dans des souterrains, et, sauf quelques exceptions, creusés dans des rochers à la manière des Égyptiens et d'autres peuples orientaux. Réellement, nulle part le caractère oriental des Étrusques n'apparaît d'une manière plus évidente que dans leurs sépulcres, et dans ces derniers temps, de nouvelles analogies à cet égard nous ont été offertes par des tombes en Lycie, en Phrygie, en Lydie et en Égypte. »

C'est par ce qui nous reste des arts étrusques que l'on peut recueillir les meilleurs renseignements sur cet ancien peuple. M. Dennis fait, à cet égard, une exposition si lumineuse et si précise que nous regrettons de ne pouvoir l'insérer en entier. Les modèles et les échantillons dans les diverses branches des arts chez les Étrusques sont fort nombreux; mais, ce qui leur appartient plus particulièrement et ce qui a le moins participé des influences étrangères, c'est sans contredit leur architecture. Nous savons peu de chose sur son histoire, si ce n'est que les Étrusques ont été les maîtres des Romains. Lorsque ceux-ci voulaient élever un édifice public, ils envoyaient en Étrurie chercher des constructeurs. Ce qui existe encore dans l'architecture étrusque consiste en murailles et portes de villes, en canaux, égouts, ponts, voûtes et tombeaux.

Rien, ajoute M. Dennis, ne donne une plus haute idée de la puissance et de la grandeur de cet ancien peuple que les murailles de ses villes. Ces immenses constructions, en pierres énormes, avaient sans aucun ciment une telle solidité, qu'elles ont résisté depuis trois mille ans à la main destructive de l'homme, aux efforts des tempêtes, aux tremblements de terre et à l'influence plus destructive encore des intempéries atmosphériques. Ces constructions semblent destinées à durer jusqu'à la fin des temps et présentent une beauté, une perfection de travail qui n'ont jamais été surpassées. Le genre de maçonnerie employé diffère dans les deux grandes divisions de la contrée, et il est déterminé en partie par la nature des matériaux disponibles. Dans les districts du nord, les murs sont formés de blocs immenses, généralement rectangulaires, mais de diverses figures et disposés irrégulièrement, suivant les masses de pierre qui étaient extraites et taillées hors de la carrière. Quelquefois de petites pierres remplissaient les intervalles entre les blocs. On voit aussi

quelques exemples du style polygonal irrégulier, comme dans les cités cyclopéennes de l'Italie centrale. Dans la partie méridionale de l'Étrurie, la construction est moins massive et très-régulière.

Il serait difficile de prouver que la découverte du principe de la construction en arceau soit due à l'Étrurie, puisqu'on a trouvé des voûtes dans les tombes de Thèbes et dans les pyramides de la Nubie, en Laconie, en Acarnanie et même en Assyrie, suivant les rapports de M. Layards sur ses découvertes. Mais, quelle que puisse être celle de ces nations qui ait découvert ce principe architectural, on ne saurait douter que les Étrusques l'ont employé les premiers en Italie. Le trait caractéristique des sépulcres de l'Étrurie, c'est d'être construits sous terre, soit qu'ils aient été creusés dans le roc vif, soit au-dessous de la surface de la terre, soit au penchant d'une colline, soit à son pied, où le ciseau avait taillé les monuments et leurs inscriptions. Lorsque le roc n'admettait pas de telles excavations ou lorsque le sol manquait de consistance, le tombeau était construit en maçonnerie et recouvert de terre en forme de tumulus. Un autre caractère des tombeaux étrusques, c'est d'être en général une sorte d'imitation des demeures des vivants, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, soit enfin sous les deux rapports. Quelques-uns ressemblent à des temples, et pouvaient être les sépulcres des familles remplissant les fonctions sacerdotales. Il est même probable que les peintures dont les murs étaient revêtus indiquaient le style des décorations intérieures des maisons. Enfin, les plafonds et les murs, où l'on voyait sculptés des coffres, des siéges, des bancs, des tabourets, des flèches et autres armes, et jusqu'à des siéges à bras avec leurs marchepieds, le tout taillé dans le roc vif, démontrent qu'à l'analogie avec les maisons, il ne manquait que la lumière du jour.

Sous ce seul rapport les tombes étrusques présentent un intérêt particulier, puisqu'elles font connaître le plan, l'arrangement et les décorations extérieures et intérieures des anciennes maisons des Étrusques; car le temps en ayant effacé les vestiges, et l'histoire ne nous en offrant aucune description précise, nous sommes obligés de puiser des renseignements à cet égard dans les sources de l'analogie. Rappelons-nous que, dans les temples et les maisons étrusques, nous voyons ceux de Rome naissante avant qu'elle eût pris pour modèle la plus parfaite de ses institutrices, la Grèce.

Quant aux arts plastiques, à la peinture, il est difficile d'en parler à raison de la vaste étendue du sujet, des connaissances et du goût qui sont requis pour en juger. Mais M. Dennis prouve qu'il n'est pas au-dessous de sa tâche. L'influence de la religion apparaît dans les plus anciens ouvrages que l'Étrurie a produits. Bien des personnes en ont conclu que la théorie et la pratique des arts du dessin étaient originairement dans les mains des seuls prêtres. Ces ouvrages primitifs ressemblent, sous plusieurs rapports, à ceux qui indiquent l'enfance de l'art dans d'autres pays. Ils offrent néanmoins quelques traits particuliers, comme la longueur disproportionnée des corps, des jambes, des mains et des pieds; les draperies adhérant aux corps; une grande roideur, semblable à celles des figures égyptiennes. Cependant l'art

étrusque s'affranchit par degrés des règles de convention dans lesquelles il était limité, et prit un caractère plus énergique, se rapprochant des Grecs, bien qu'il eût encore de la roideur, de la sécheresse et de la dureté. Lorsque le triomphe de l'art grec fut complet, lorsque le monde entier reconnut la prééminence du génie hellénique, l'Étrurie devint son humble disciple, et imita, copia presque servilement les grands ouvrages créés par le ciseau et le pinceau des Grecs.

Il est resté, toutefois, quelque chose du caractère distinctif de la nation. De là les trois styles dans lesquels on peut diviser l'art étrusque : le premier, qui est égyptien et analogue aussi au babylonien ; 2° l'étrusque ou tyrrhénien, comme on le nomme encore quelquefois, à raison de ses rapports prétendus avec l'art grec ; 3° l'hellénique. On peut en ajouter un quatrième, celui de la décadence.

Cette classification doit être étendue à tous les arts imitatifs des Étrusques, parmi lesquels les ouvrages en terre sont les plus anciens et les plus célèbres. Vient ensuite l'art de fondre et de ciseler le bronze, dans lequel ils ont eu de la réputation, non-seulement pour le mérite de leurs ouvrages, mais parce qu'ils étaient regardés comme les inventeurs de cet art en Italie. Un des monuments les plus précieux de cet art existe dans la *Louve* du Capitole, qui a une célébrité historique. Ils excellaient aussi dans la fabrication des ustensiles pour le service domestique et des instruments de guerre. Au temps de Périclès, le poëte Phérécrate a célébré les candélabres étrusques, et Phidias lui-même a donné à sa fameuse statue de Minerve des sandales à la façon des Étrusques ; en sorte que, si l'Étrurie doit à la Grèce d'être parvenue à la plus parfaite représentation du corps humain, celle-ci était prête à reconnaitre l'habileté naturelle et le goût de son élève. L'art de la statuaire, soit en bois, soit en pierre, était très-ancien en Italie, et c'était la coutume des Étrusques de décorer leurs monuments funéraires des effigies des défunts et de bas-reliefs représentant des objets divers. Les statues sont en général de ce genre, et bien qu'elles révèlent plutôt l'art grec que l'art égyptien, c'est à cette dernière source que nous sommes redevables de la connaissance des mœurs et des usages des anciens Étrusques, ainsi que de ses coutumes, de ses croyances religieuses et des autres particularités qui caractérisent ce peuple singulier.

CORRESPONDANCE.

A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Seurre, le 1er mars 1849.

Monsieur,

Signaler à la science les découvertes que le hasard met sous les yeux de l'homme, est un devoir que chacun devrait religieusement remplir ; il deviendrait profitable à la société, il enrichirait les pages de l'histoire de faits intéressants qu'elle ignore,

et il multiplierait successivement nos connaissances déjà fort étendues, mais bien restreintes, comparativement à tout ce qu'il reste encore à connaître.

J'ai été témoin d'une découverte faite il y a près de deux ans, découverte qui ne vous apprendra, peut-être, rien de nouveau, mais que je crois cependant devoir vous signaler. L'Institut en serait déjà informé depuis longtemps, si ses travaux n'eussent pas été suspendus. Aujourd'hui que son journal reparaît et que ses classes semblent reprendre une nouvelle vie, je me hâte de remplir la mission que je me suis imposée de donner, avec la plus scrupuleuse exactitude, à cette utile institution, tout ce que le hasard et mes recherches m'auront mis à même de découvrir.

Dans le courant de l'année 1847, un laboureur de la commune de Labruyère, village éloigné de 4 kilomètres de Seurre, enlevait des terres sur la partie la plus élevée de sa propriété pour les transporter dans les bas endroits d'un de ses champs, lorsqu'il aperçut, aux premiers coups de bêche, à 60 centimètres de profondeur seulement, des ossements humains qui, à mesure que son travail s'étendait, devenaient plus nombreux. Cette découverte inattendue éveilla l'attention du cultivateur et l'engagea à sortir des bornes qu'il s'était tracées dans l'intérêt seul de la culture. Curieux de voir jusqu'où ses investigations pourraient le conduire, il fouilla la terre avec une activité et un soin minutieux, et parvint à exhumer de son champ, où depuis des siècles elle restait cachée, la preuve incontestable de la présence des Romains sur ce point éloigné d'un demi-kilomètre, à peu près, de la rive gauche de la Saône.

Des vases cinéraires d'une forme ordinaire, dépourvus de cette élégance, de ce goût et de cette richesse de travail qui présidaient, du temps de la prospérité et de la grandeur de Rome, à la confection des objets d'utilité et de luxe, frappèrent les regards du maître du champ. La plupart d'entre eux renfermaient des médailles, d'autres des dents molaires avec des fragments informes de verre blanc ou bleu qui paraissent avoir été mis en fusion. Parmi les médailles, cinq sont d'une assez belle conservation ; trois ont été frappées à l'effigie de différents empereurs du haut empire; la première, de *Vespasien*, ayant à son travers un aigle les ailes déployées et posé sur un globe; la seconde, de *Nerva*, représentant au revers la liberté debout et pour inscription : *Libertas publica;* et la troisième, d'*Antonin le Pieux*, la tête radiée, au revers une figure debout, voilée, enveloppée de draperies et sacrifiant devant un autel. Autour ces mots : *Cos.* III. Les deux dernières appartiennent à la colonie de Nîmes.

Les fouilles étant continuées avec ce soin que stimule l'espoir de faire quelques trouvailles importantes, notre cultivateur ne découvrit jusqu'alors que deux bagues ou chevalières en bronze, d'une parfaite conservation, des lames de cimeterres, de poignards, et à côté des fragments d'armures en fer, incrustés de filets d'argent symétriquement disposés. Le travail de ces derniers objets annonce un certain goût dans son exécution, mais surtout une patience extraordinaire dans la pose des filets qui, fins et multipliés, devaient rendre ce travail pénible et long, et n'ajouter que bien peu d'éclat au métal poli dans lequel on les voit placés.

Je ne saurais déterminer à quelle partie de l'armure ces fragments ont appartenu, ni l'époque précise où tous ces objets ont été fabriqués. Je laisse aux plus savants que moi le soin d'en fixer le temps et l'emploi.

Le lieu où ces antiquités ont été trouvées porte le nom de *Toupes gauloises*.

Voilà, jusqu'à ce jour, la seule découverte un peu importante qui ait été faite sur la rive gauche de la Saône. Aucun vestige, à l'exception de quelques médailles éparses que le hasard a parfois fait rencontrer, n'était venu constater d'une manière aussi positive la présence un peu prolongée des Romains sur cette partie de notre territoire.

On espère que les fouilles seront continuées et que le résultat sera plus heureux.

La rive droite de cette rivière de Saône communiquant à un coteau d'une étendue de 12 kilomètres environ, et du haut duquel la vue s'étend au loin, a été, jusqu'à ce moment, infiniment plus fertile en objets de cette nature que la rive gauche, qui ne présente qu'une vaste plaine sans accident de terrain bien prononcé.

Les rares découvertes faites jusqu'à ce jour sur cette rive gauche viennent probablement de ce que cette partie du territoire, qui n'offrait pas autant d'avantage que l'autre pour y établir des postes d'observation, n'a été qu'accidentellement occupée.

Il est évident que les Romains choisissaient de préférence les points élevés, afin de prévenir les surprises et résister avec plus de succès aux attaques de leurs ennemis. Aussi le coteau qui longe la rive droite et forme un hémicycle, au-dessus duquel plusieurs stations ont eu lieu, devait être, pour ces hommes continuellement en guerre, un point d'autant plus favorable à leur stratégie, que rien dans la plaine ne pouvait échapper à leurs regards. C'est au-dessus de ce coteau que presque tous les objets que j'ai déjà communiqués à l'Institut ont été trouvés.

Je suivrai de près les nouvelles fouilles qui se feront aussitôt que le temps et les circonstances le permettront.

J'ai cru devoir me dispenser de vous dessiner les cinq médailles décrites plus haut, ainsi que les lames de poignards et de coutelas que le temps a détériorées au point d'en rendre la forme méconnaissable.

Je ne vous adresserai donc, Monsieur, que le dessin des vases, des fragments d'armures et des deux bagues, que je vous prie d'accepter au nom de l'Institut.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUTHIER-STIRUM.



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

— MARS 1849. —

⁂ La première classe (*histoire générale, histoire de France*) s'est assemblée le 7 mars sous la présidence de M. Montaigu, vice-président; lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté. Plusieurs ouvrages sont offerts à la classe; ils sont mentionnés dans le Bulletin bibliographique. M. Renzi présente à la classe plusieurs manuscrits de M. Labadie, membre correspondant, sur l'histoire des Basques, sur leurs mœurs, leur littérature. On donne lecture seulement de l'histoire intéressante de ces peuples; M. Alix est chargé d'en faire une analyse pour être publiée dans le journal.

⁂ Le 14 mars, la deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée sous la présidence de M. Alix, vice-président; on donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. M. Théophile Mercier, membre résidant, envoie à la classe une épître en vers qu'il a adressée au président de la République; M. le secrétaire en donne lecture.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques et sociales*) s'est assemblée le 21 mars sous la présidence de M. Auger, président; M. l'abbé Laroque, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Parmi les ouvrages offerts à la classe, on remarque une brochure sur l'organisation du travail par Charles Petit-Jean. M. Laroque est chargé d'en faire un rapport à la classe dans la prochaine séance. M. Champeaux a la parole pour lire le rapport de la commission chargée d'examiner les titres du candidat, M. Carra de Vaux. Le rapport étant favorable, on vote au scrutin secret, et M. Carra de Vaux est admis comme membre résidant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 21 mars sous la présidence de M. Foyatier, vice-président adjoint. Le procès-verbal est lu et adopté. Plusieurs ouvrages sont offerts. M. Carbillet propose à la classe de s'occuper de la biographie de plusieurs artistes célèbres de l'école de Dijon. Il indique les noms de ces artistes, tels que Benigne Gagneraux, élève de l'école de Dijon, mort à Florence, à l'âge de trente-neuf ans, le 18 août 1795, en mettant la dernière main à un tableau qu'il faisait pour le grand-duc; François Devosges, né le 25 janvier 1732, mort à Dijon le 22 décembre 1811. Devosges a été fondateur et professeur de l'école de dessin, peinture et sculpture de Dijon. Son plus grand tableau est le martyr de saint Marcel, peint en 1779. Devosges obtint du prince de Condé, gouverneur de Dijon, par une délibération du 2 janvier 1775, la fondation d'un grand prix pour Rome, qui eut lieu pour la première fois en 1776. M. Carbillet nous indique encore les noms suivants d'artistes célèbres : Naigeon, peintre; il remporta le prix en 1781; Prud'hon, peintre, qui fut également pensionnaire à Rome,

pour le compte de Dijon, en 1785; Devosges fils, professeur de peinture à l'école de Dijon, qui obtint, en 1806, une médaille d'or pour son tableau du Dévouement de Cimon, exposé au salon de Paris de cette même année; Renaud, sculpteur pensionnaire en 1777; Ramey père, de Dijon, qui eut le grand prix à Paris, en 1782; Petitot, pensionnaire à Paris, en 1785; Bornier, pensionnaire également en 1789; Gaule, qui eut le grand prix en l'an XII, à Paris, et enfin Rude, qui obtint le grand prix, à Paris, en 1812. Plusieurs membres font remarquer avec justesse que l'école de Dijon était un sujet d'émulation pour la ville de Paris, et que si un pareil état de choses existait encore, on obtiendrait un développement plus grand dans les arts, comme on l'a vu en Italie par l'émulation de toutes les écoles. La classe, avant d'entreprendre la rédaction des biographies des artistes ci-dessus nommés, décide qu'elle en soumettra le projet à l'appréciation du conseil d'administration.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 23 mars, sous la présidence de M. N. Berty, vice-président adjoint; M. Jubinal, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. On passe à la lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut historique; des remercîments sont votés aux donateurs. M. Carra de Vaux, reçu à la troisième classe, est admis au scrutin secret, en qualité de membre résidant. L'administrateur présente à l'assemblée générale les dessins de notre collègue, M. Gauthier Stirum; M. le secrétaire général lit la lettre qui les accompagne; l'assemblée décide que la lettre sera insérée dans l'*Investigateur*. M. Rozière, rapporteur de la commission des comptes, lit le rapport annuel des recettes et des dépenses. Après quelques observations de MM. Montaigu, Jubinal, Foyatier et N. de Berty, le rapport est adopté. M. Alix a la parole pour lire un Mémoire sur les *Sépultures souterraines*. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

La séance est levée à 11 heures.

R.

ANNALES.

ANNALES DE LITTÉRATURE.

Après avoir parlé des institutions fondées en l'honneur, en faveur de la littérature, nous allons observer les hommes, et, sauf respect pour les grands noms, nous commençons par ceux qui se rendent doublement utiles, triplement utiles, en étudiant, en écrivant, en enseignant, et dont plusieurs sont d'ailleurs aussi illustres que modestes.

C'est toute une légion, toute une armée que cet assemblage de professeurs, qui se réunissent dans la même pensée d'instruction et de civilisation, et se distribuent les rôles et les fonctions à tous les degrés, dans toutes les parties de l'édifice social.

Si vous voulez commencer par la base, vous trouvez, au sein de notre capitale, les langues de toutes les parties de l'univers, parlées, analysées, discutées.

La langue grecque de Démosthène est merveilleusement exposée par M. *Boissonade*, qui se fait entendre au Collége de France, tandis qu'à la Bibliothèque nationale M. *Hase* enseigne à parler la langue des Grecs modernes.

Leurs voisins, jadis leurs tyrans, les Turcs ont, parmi nous, deux interprètes dans ces mêmes établissements, M. Alix *Desgranges* et M. Louis *Duteux*.

M. *Caussin de Perceval*, qui suffit à deux chaires, apprend à nos Français le langage de nos Arabes de l'Algérie, tandis M. *Reinaud*, son rval à la Bibliothèque, remonte aux premières époques pour y trouver les sources de cette langue si riche et si féconde.

Celle des Persans est heureuse d'avoir pour s'introduire en France le secours de M. Jules *Mohl* et de M. *Quatremère*, lequel va de la Bibliothèque au Collége de France pour y montrer l'origine et les rapports de l'hébreu, du chaldéen et du syriaque.

M. l'abbé *Bargès* sait aussi, à la Sorbonne, initier ses auditeurs aux secrets de ces langues, dont la Bible nous offre les plus notables monuments.

Une autre langue non moins ancienne, l'arménien, devient facile par les soins de M. *Le Vaillant de Florival*.

M. Eugène *Burnouf*, dont le père a si bien exposé la langue grecque, a poussé plus loin ses recherches, et le sanskrit devient, par ses enseignements, presque aussi abordable que le latin.

L'hindoustani n'a plus de secrets, grâce à M. *Garcin de Tassy*; et, tandis que M. Stanislas *Julien* sonde ceux de la langue chinoise, M. *Bazin*, en parlant le chinois vulgaire, met à portée nos navigateurs d'aller enfin établir avec l'empire céleste des relations commerciales.

M. *Dubarrier* nous mettrait même en rapport avec les îles de l'Océanie, en nous enseignant le malais et le javanais, si les distances n'étaient pas encore assez grandes pour effrayer. Mais nous percerons l'isthme de Panama.

Heureusement pour M. Philarète *Chasles* et pour nous, les langues d'origine germanique se sont répandues autour de nous, et, M. Edgar *Quinet* nous expliquant les langues de l'Europe méridionale, tandis que M. Adam *Mickiewitz* nous entretiendra de la langue et de la littérature slaves, nous pourrons sans peine faire le tour de l'Europe.

Si vous voulez maintenant étudier les ouvrages inspirés par la poésie, l'éloquence, la philosophie, l'histoire, aux divers peuples qu'il nous importe le plus de connaître, allez à la Sorbonne, et les leçons de poésie française par M. *Saint-Marc Girardin* et celles de poésie latine par notre collègue M. *Patin* vous enchanteront, sans vous détourner d'aller au Collége de France, où les poëtes latins sont aussi très-bien appréciés par M. *Tissot*, que j'ai vu installer par notre Jacques *Delille*.

L'éloquence française a trouvé un éloquent professeur dans M. *Villemain*, que M. *Gérusez* supplée avec talent.

M. Victor *Leclerc* se fait remplacer par M. Ernest *Havet* pour disserter à la Sorbonne sur l'éloquence latine, tandis que Cicéron et ses imitateurs trouvent au Collége de France un appréciateur habile dans M. *Nisard*, et les rivaux ou plutôt les émules de Bossuet, de d'Aguesseau, de Maury, un juge impartial dans M. *Ampère*.

C'est là aussi que M. *Barthélemy Saint-Hilaire* apprécie la philosophie des Grecs et des Latins, tandis qu'à la Sorbonne, M. Ad. *Garnier* expose les systèmes modernes, dont il est si difficile d'extraire un enseignement complétement satisfaisant.

Aussi M. *Cousin*, et en son absence M. Jules *Simon*, se bornent-ils à présenter l'histoire de la philosophie ancienne, M. *Damiron* celle de la philosophie moderne, sauf à laisser à d'autres le soin de les juger. Mais l'éclectisme est difficile et embarrassant.

L'histoire en général présente plus d'intérêt, en donnant des notions plus positives. On s'empresse d'aller entendre ou M. *Lacretelle* ou M. *Rosseeuw Saint-Hilaire* pour les peuples anciens, et M. Henri *Wallon* pour ceux qui ont paru dans les derniers siècles.

La faculté des lettres offre ainsi des lumières pour tous les esprits, et les géographes eux-mêmes, bien que plus occupés de science que d'élégance, de calculs que de style, suivent très-volontiers les cours de M. *Guigniaut*, tandis que la littérature étrangère attire tant d'auditeurs aux leçons de M. *Ozanam*.

Mais il ne nous est pas permis, après avoir parlé éloquence et philosophie, d'omettre ce que Paris nous offre de ressources pour la philosophie religieuse et l'éloquence sacrée.

C'est sous ce dernier titre que M. l'abbé *Cœur*, maintenant évêque de Troyes, et son successeur, M. l'abbé *Gerbet*, enseignent les principes que doivent observer ceux qui occupent les chaires chrétiennes.

M. *Maret* expose les dogmes, M. *Receveur* la morale qu'ils y doivent annoncer; et, tandis que M. *Icard* parle du droit ecclésiastique, M. *Jager*, faisant l'histoire de l'Église, et M. *Glaire*, commentant l'Écriture sainte, nous ramènent aux pensées, aux considérations littéraires qui nous occupent aujourd'hui.

Rappelons-nous maintenant les cours de philosophie et de littérature qui sont professés dans les facultés et dans les colléges de l'Université, dans les séminaires et dans les écoles de toute classe qui sont en France, et nous dirons, comme l'autre jour, que les éléments sont nombreux et le progrès facile, si l'on veut profiter et s'instruire, s'éclairer et se perfectionner. J. B. A. A.

ANNALES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

Une loi qui a surgi presque inaperçue du vulgaire des amateurs de matières politiques, mais qui ne laisse pas d'avoir d'importantes conséquences morales, est celle du 22 février dernier. Cette loi établit une taxe annuelle de 0 fr. 625 pour

franc du principal de la contribution foncière sur les biens immeubles appartenant aux départements, communes, établissements publics, congrégations religieuses, sociétés anonymes, etc., et en sus de l'impôt; taxe soi-disant représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, que le fisc n'a pas, dit-on, l'occasion de percevoir sur ces biens, appelés *de mainmorte*, par emprunt à la langue du droit féodal.

C'est d'abord quelque chose d'assez singulier que cet emprunt; puis, si l'on remontait à l'origine du droit de mutation qu'on appelait *lods et ventes*, on verrait qu'il avait sa raison logique : il est naturel que le seigneur se fasse payer un droit pour l'approbation (*laudatio*) qu'il donne à la *vente* ou au don ou legs que fait celui à qui il a concédé son bien et pour la protection qu'il promet au nouveau possesseur; mais le droit de mutation n'a plus de raison morale, quand il n'y a pas mutation. Toutefois, reconnaissons que, sous l'ancien régime, le roi prélevait un droit sur les biens de mainmorte. Enfin, parmi les différents êtres de droit énumérés dans la loi, plusieurs ne sont pas éternels; les biens de plusieurs sont assujettis à différents cas forcés de mutation ; les sociétés de commerce ont une fin; les congrégations religieuses ou civiles non autorisées, mais non défendues, possèdent soit en commun, à raison d'une part sociale par chaque membre (et à chaque décès ou retraite il y a mutation), soit sous le nom d'un de leurs membres, lequel, en mourant, ou en se retirant, fait un testament ou une donation ou vente simulée en faveur d'un confrère, mutation qui donne lieu aux plus forts droits.

On pourrait aussi chercher comment il se fait que des établissements de charité, d'utilité publique, aient à supporter ce surcroît d'impôt; mais la question devrait remonter jusqu'à l'impôt lui-même, et probablement on a eu de bonnes raisons pour l'établir.

Quant au produit éventuel, les calculs sont très-variés. P. M.

CHRONIQUE.

— Au moment où les touristes, amateurs d'antiquités et de beaux sites naturels, vont partir pour les eaux thermales, nous croyons devoir leur rappeler l'ouvrage à la fois pittoresque, instructif et intéressant, de notre collègue M. Achille Jubinal, intitulé : *Lettres sur les Pyrénées*. Ils y trouveront une description fidèle de toute la chaîne, depuis Bayonne jusqu'à Perpignan, et des renseignements utiles sur les diverses stations thermales de Cauterets, de Luz, de Bagnères, de Saint-Sauveur, etc. On trouve ce joli volume chez Amyot, rue de la Paix.

C.

— M. le comte Ouvaroff, ministre de l'instruction publique en Russie, vient de publier à Paris, chez l'éditeur Gide, un volume d'*Esquisses politiques et littéraires*, qui fait le plus grand honneur à l'écrivain, à l'homme d'État, au savant. Les trois morceaux qui ont pour titre : *Des vues de Napoléon sur l'Italie; — Stein et*

Pozzo di Borgo;—le prince de Ligne, sont des jugements politiques marqués au coin de la pensée la plus droite et la plus exercée. — L'*Examen critique de la fable d'Hercule commentée par Dupuis* et le *Mémoire sur les classiques grecs* seraient enviés par les membres les plus érudits de l'Académie des inscriptions. — Enfin, la *Notice* de M. le comte Ouvaroff *sur Goëthe,* — ses *Vues générales sur la philosophie et la littérature*, — les deux magnifiques fragments de voyages sur *Venise* et sur *Rome,* dénotent un écrivain rompu aux formes les plus compliquées et les plus difficiles de notre langue. Nous sommes heureux de pouvoir rendre cet hommage à un homme qui a fait ses preuves dans tous les genres, et de pouvoir lui dire, en toute conscience, que ses écrits, dans une langue qui n'est pas celle de son pays, n'ont aucunement besoin de l'indulgence qu'il croyait, dans la préface de l'un de ses premiers ouvrages (*Essais sur les mystères d'Éleusis*), devoir réclamer pour eux. A. J.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, POUR 1849, 1850 ET 1851. — SAVOIR :

POUR 1849.

PROGRAMME DU PRIX FONDÉ PAR L'ABBÉ GOSSIER.

L'Académie décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1849, un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie au* XVI[e] *siècle.*

Encouragements aux beaux-arts.

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, pendant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis le mois d'août 1846, se seront le plus distingués dans les beaux-arts, savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure ou la lithographie et la composition musicale.*

POUR 1850.

L'Académie décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1850, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur Mémoire, manuscrit et inédit, dont le sujet sera :

Un petit traité d'hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes.

Ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

POUR 1851.

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Recherches biographiques sur Thomas CORNEILLE, *et revue critique de ses ouvrages.*

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur couronné, dans la séance publique du mois d'août 1851.

Observations relatives à tous les concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant le *nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet serait faite par M. le président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, avant LE 1er JUIN 1849, 1850 ET 1851, TERME DE RIGUEUR, à M. *J. Girardin* ou à M. *Richard*, *secrétaires perpétuels de l'Académie*.

— L'Institut historique vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Borrelli, membre correspondant, décédé à Naples. M. Renzi a été chargé par l'Assemblée générale de faire la biographie de ce savant distingué.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1849, n° 1er.

Bulletin de la Société libre des beaux-arts, t. XVI, années 1846-1847; Paris.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. Publications de mai 1845 à juin 1847; Meaux, 1849, 1 vol. in-8°.

L'Avant-Garde, journal mensuel; mars et avril 1849.

Bulletin spécial de l'Institutrice, par M. Lévi (Alvarès); mois de mars et avril 1849.

Bulletin de la Société de géographie; mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1848; Paris.

Journal de médecine et de chirurgie, par M. Championnière; mois de mars et avril 1849.

Réorganisation du travail et du commerce, par Ch. Petit-Jean, tourneur-mécanicien; brochure in-8°; Paris.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1848; vol. in-8°; Rouen.

Lettre adressée au citoyen Michel Goudchaux, ministre des finances, par M. Noël de Nancy; brochure in-8°.

Des Complices des corrupteurs de la loi électorale, du même auteur.

A. RENZI, *Administrateur.*	ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

DU PETIT-MAINE ET DE SA FRANCHISE.

« Ce pays en Bretagne était soumis au Maine. »

Enfin je vous revois, délicieux vallons !
Lieux où mes premiers ans coulaient dans l'innocence,
Campagne où régnait l'abondance,
Je reviens fouler tes gazons !
. . . .
. . . .
Comme tout est changé ! Ce ruisseau solitaire
Roule couvert de mousse au milieu des roseaux ;
On n'entend sur ces bords que les tristes vanneaux ;
Et ce haut peuplier, dont la feuille légère
Frémit autour de ses rameaux,
Sur le rivage de cette onde, etc.

Il y a peu de mois, ces vers de *Léonard* me revenaient à la mémoire, et me jetaient dans cette agréable tristesse qu'on appelle douce mélancolie, et dont on n'ose plus parler, parce que tout le monde a éprouvé cet état et a cherché l'occasion de le dire.

Ce n'était point, il est vrai, sur les bords du Déron (1) le cri plaintif des vanneaux qui augmentait en moi cet état d'abstraction de tout ce qui n'occupait pas ma pensée ; mais le vol furtif et répété de la bergeronnette qui venait se poser à mes pieds, pour aller aussitôt se balancer à quelques pas ; le chant du soir des oiseaux de nos bocages ; le peuplier, dont la feuille légère frémissait aussi sur ses branches : le dirai-je naïvement ? le bruit monotone et mesuré qu'envoyaient de loin les bras nombreux des lavandières que je voyais terminer hâtivement leur journée sur les bords de la rivière, l'ombre prolongée que donnaient les hêtres du parc de Mausson au soleil couchant, la chanson routinière d'un jeune garçon qui ramenait son troupeau, allaient faire couler mes larmes, et me rappelaient les premières et les plus douces émotions de mon enfance. Je revoyais les lieux où j'avais passé les plus heureux moments de ma vie. Hélas ! je me rappelais vivement que Léonard avait intitulé son idylle : *le Village détruit !* Et, promenant mes regards

(1) Je suis l'orthographe donnée par quelques géographes pour écrire le nom de cette rivière, qu'on appelle dans la contrée tantôt l'Airon, tantôt Léron, et mieux Airon ; c'est vraisemblablement ainsi qu'il faut écrire. On sait qu'une autre rivière, portant à peu près le même nom, coule au centre de la France.

sur ces débris nombreux, voyant des décombres et des ronces là où j'avais vu des maisons habitées, n'entendant que quelques pas retentissants dans cet agréable village autrefois si animé, je me disais avec le poëte : *Comme tout est changé !*

Tout est changé en effet dans le Pont-Dom-Guérin, et dans le charmant pays dont ce joli village était le chef-lieu. La nature semblait avoir fait tout exprès pour lui le plus beau site de la contrée, et la fortune l'avait favorisé d'un privilége dont l'origine est inconnue, et vraisemblablement ne fournira jamais à l'historien que des probabilités et des incertitudes. Pourquoi faut-il qu'on ait gardé jusqu'à ce jour le silence sur les prérogatives d'un pays qu'on nomme à peine en passant, sans savoir même pourquoi on lui donne une qualification spéciale, et sans se rendre compte de sa singulière division ou démarcation topographique?

Lepaige, Renouard, et tous ceux qui ont écrit sur la province du Maine, n'ont rien dit sur ce sujet. Un des nôtres, Messieurs, semblait plus capable que tout autre de jeter quelque jour sur l'obscurité de cette énigme historique, puisqu'il prépare un ouvrage étendu sur l'ancienne province à laquelle tenait notre petite région exceptionnelle. Mais M. Rosière, après nous avoir initié à son travail, et précisément à une partie des choses que je recherche (1), nous a privés depuis longtemps de sa collaboration.

En cédant à vos instances réitérées, Messieurs, je ne pourrai donner non plus qu'un problème sur un sujet qui semble, à première vue, d'un intérêt purement local, mais qui, en réalité, est tout à fait du domaine sérieux de nos séances et de notre journal ; et, comme je vous l'ai dit, je ne veux qu'offrir une occasion de redresser mes erreurs, d'éclairer mes doutes, et donner à un homme plus capable la tentation de mieux faire connaître le *Petit-Maine*.

En l'année 922, Aubert, seigneur de Mayenne, fonda le prieuré de Notre-Dame, à Saint-Mars-sur-la-Futaie. Un des bénédictins de cet établissement écrivit plus tard (en 12   ) une chronique ou histoire locale qui est restée manuscrite (2), et citée souvent sous le nom du *Moine de Saint-Mars*. Tous ceux qui l'invoquent semblent ne l'avoir connue que par le témoignage ou les extraits de Ménage dans son *Histoire de Sablé*. Peut-être ce religieux nous aurait-il initié au motif qui détermina à qualifier la contrée voisine de son monastère de la dénomination de *Petit-Maine*. En effet, Aubert, fondateur de son couvent, était fils des Gesllin, et *seigneur de la terre du Petit-Maine* (3), quand il épousa Mélissende, fille unique de Ruelland de Meesme (Mayenne), second seigneur de cette ville ; mais le Petit-Maine portait-il ce nom au temps d'Aubert, ou a-t-on désigné la terre dont il était possesseur, pour plus de clarté, et comme il arrive quelquefois, par le nom qu'elle

(1) *Histoire de la ville de Mayenne et de ses premiers seigneurs, depuis sa fondation jusqu'en* 1161. Mémoire inséré par M. Rosière, de Laval, dans l'*Investigateur*, tom. 1er, 2e série, p. 78, an. 1841.

(2) Peut-être n'existe-t-elle plus; mais si l'original se retrouvait un jour, il serait important de le publier; les souscriptions ne manqueraient pas.

(3) M. Rosière, *loco supra dicto*.

a porté depuis? Il est vrai que le manuscrit où a puisé M. Rosière dit : *Seigneur de la terre du Petit-Maine;* mais il ajoute : *en la paroisse de Saint-Ellier;* or, M. Rosière ignorait sans doute, ou du moins n'avait aucun intérêt pour son sujet d'en faire la remarque, que le Petit-Maine, soumis depuis moins de quatre cents ans à la juridiction civile de Saint-Ellier, n'en dépendait point au neuvième et au dixième siècle; qu'une partie de ce territoire était, au moins depuis près de deux siècles, sous la juridiction spirituelle des recteurs de la Basouge et de Louvigné-du-Désert, et par conséquent du diocèse de Rennes en Bretagne.

Comment, d'ailleurs, était composée cette terre du *Petit-Maine*, et où demeurait Aubert? On l'ignore.

A l'angle formé par la jonction de la rivière de Bignette et de la rivière du Déron, à l'extrémité septentrionale de l'ancienne province du Maine, sur les confins des communes de Landivi et de Louvigné-du-Désert, on trouve la petite contrée qu'on appelait le *Petit-Maine*, qui n'a tout au plus qu'une petite lieue de long en s'avançant vers le *Pont-Méen*, sur moins d'une demi-lieue de large, entre le cours des deux rivières que je viens de nommer. La Bignette coule de l'étang qui porte son nom sur un territoire tout entier du département d'Ille-et-Vilaine jusqu'au village de la Chaussée-Neuve; le Déron coule de l'étang du Pont-Méen, borne les communes de Saint-Mars et de Landivi, passe dans l'enceinte murée du parc de Mausson, sur un territoire soumis au département de la Mayenne, jusqu'au Pont-Dom-Guérin ; mais à partir de ce village sert de limite au département d'Ille-et-Vilaine, et reçoit enfin les eaux de la Bignette à la Chaussée-Neuve. Ces deux rivières, la Bignette à gauche, le Déron à droite, arrosent des vallées cultivées aujourd'hui, mais qui furent longtemps une agréable solitude. On sait que la partie septentrionale de l'arrondissement de Fougères, en Bretagne, porte la dénomination de *désert*, qui est restée à plusieurs paroisses de cette contrée. C'est elle sans doute que veut aussi désigner Geoffroy-le-Gros dans la Vie de saint Bernard de Tiron, quand, à l'occasion du voyage et du séjour de cet illustre solitaire dans les environs de Fougères, il dit qu'elle était comme une seconde Égypte, à cause du grand nombre d'ermites qui y avaient construit leurs cellules : *Erant autem in confinio Cenomanicæ, Britannicæque regionis vastæ solitudines, quæ tunc temporis, quasi altera Ægyptus, florebant multitudine eremitarum per diversas cellulas habitantium virorum sanctorum, ac propter excellentiam religionis famosorum. Inter quos erant principes et magistri, Robertus de Arbrissello, atque Vitalis de Mauritanio, Rodolphus quoque de Fusteia, qui*, etc. (1).

Le Petit-Maine était donc, en grande partie, une région déserte, couverte d'une forêt, appelée la *forêt de Glaine*. Je ne sais pourquoi ce nom de Glaine donné à la forêt, comme je le vois conservé à un village voisin, sur le penchant d'un coteau appelé le Val-de-Glaine. La forêt de Glaine venait, en ces derniers temps, jusqu'à

(1) *Vita B. Bernardi I, abbatis SS. Trinitatis de Tironio*, cap. XI, p. 21. Je possède un exemplaire de cet ouvrage rare et curieux.

l'ermitage Saint-Clair, dont la chapelle existe encore aujourd'hui, et est conservée au culte, et où j'ai encore vu les restes de la cellule du solitaire qui l'habitait ; dernier monument, sans doute, des habitations formées autrefois par les nombreux ermites de ces contrées.

Ce qu'on appelait aussi *Saint-Jean-d'Aubert*, et dont je ne parle que sur l'indication trop vague que m'en donna jadis M. le Nicolais de Clinchamp, était situé dans ces parages ; mais je n'en puis indiquer ni le lieu, ni la spécialité. Je suppose seulement, avec raison plausible, que le surnom d'Aubert lui venait de l'ancien seigneur de cette terre.

Depuis longtemps la partie méridionale du Petit-Maine était cultivée et habitée. La Bignette coulant dans la vallée dite de Mausson, quoiqu'elle ne touchât point aux murs du château de ce nom, situé sur les bords du Déron, à l'extrémité opposée du Petit-Maine ; la Bignotte arrosait des coteaux charmants, et faisait, comme elle le fait encore aujourd'hui, mouvoir quelques moulins établis sur ses deux rives. Le Déron, de son côté, servit aussi autrefois à l'exploitation de plusieurs usines, dont il ne reste peut-être plus que deux moulins à grain.

Les priviléges dont on jouissait dans cette contrée la peuplèrent d'habitants ; mais d'où lui venaient ces priviléges ? C'est ce que nous avons à exposer, hélas ! plutôt à demander ici.

On a dit autrefois de la ville de Domfront qu'elle dépendait du bon Dieu du Maine et du diable de Normandie, parce que, faisant partie de cette dernière province, elle était soumise à la juridiction spirituelle de l'évêque du Mans. On aurait pu dire en quelque sorte le contraire d'une partie du Petit-Maine, qui, sans dépendre entièrement du diable du Maine, était soumise au Dieu des Bretons. Je dis une partie, car l'autre était restée du diocèse du Mans ; nouvelle matière aux investigations, aux doutes, aux problèmes. Voyons la ressource que nous offrent le peu d'auteurs qui en ont parlé par occasion.

Nous devons mentionner d'abord l'intéressante *Histoire de Fougères*, publiée il y a trois ans par M. Bertin et M. Maupillé (1). Voici le récit de ce dernier, parlant du *Petit-Maine* à l'article de Louvigné-du-Désert. (Liv. II, p. 243.)

A la fin du XIIe siècle, la Bretagne et le Maine étaient séparés, comme le sont aujourd'hui les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, sur les confins de Louvigné et de la Bâzouges, par la rivière de Léron ; mais Juhel de Mayenne ayant réclamé de Geoffroy de Fougères la propriété de sa baronie, celui-ci (1209) consentit à transiger avec lui, et Juhel se désista de ses prétentions, moyennant 50 livres de rente en monnaie de Tours, que le seigneur de Fougères lui assigna sur le moulin de la Bignette et le fief de Loroux, et la cession de tous les droits qu'il avait

(1) *Notice historique et statistique sur la baronie, la ville et l'arrondissement de Fougères ; par MM. Amédée Bertin, docteur en médecine, sous-préfet, membre de la Légion d'honneur, et Léon Maupillé, conservateur de la bibliothèque de Fougères.* Vol. in-8. Rennes, Marteville et Lefas, 1846.



sur la forêt de Glaine, dans les paroisses de Louvigné et de la Bâzouges. C'est de là qu'est venu à cette contrée le nom de Petit-Maine, sous lequel on la désigne encore aujourd'hui.

Les habitants devenus vassaux du seigneur de Mayenne, et soumis à la juridiction civile de ses officiers, n'en demeurèrent pas moins attachés aux paroisses dont ils faisaient partie avant leur séparation, et ne cessèrent point de regarder l'évêque de Rennes comme leur légitime pasteur. Et c'est sans doute à cette circonstance, à cette position tout exceptionnelle au moyen âge, d'une dépendance autre pour le spirituel que pour le temporel, qu'ils ont été redevables des priviléges dont ils ont joui jusqu'à la révolution, d'être exempts de payer les tailles, les gabelles, et autres droits du roi; et tout porte à croire que la prétendue cotisation offerte par eux pour la rançon du roi Jean, et dont ce privilége aurait été la récompense, n'est qu'une fable inventée à dessein pour couvrir et colorer un affranchissement qui aura été favorisé par les désordres survenus dans l'administration, à la suite des guerres des XIVe et XVe siècles.

Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'en 1642 le procureur du roi de l'élection de Mayenne réclama des habitants du Petit-Maine des titres en vertu desquels ils s'exemptaient de payer les droits du roi comme paroissiens de Saint-Ellier. Mais les principaux habitants de Louvigné s'étant présentés devant les notaires royaux de la baronie de Fougères, démontrèrent que le Petit-Maine avait toujours appartenu à leur paroisse; que ses habitants n'avaient jamais cessé de reconnaître la juridiction de l'évêque de Rennes; qu'ils avaient toujours été dans l'usage de fréquenter l'église de Louvigné, d'y recevoir les sacrements, etc.; et le résultat de l'enquête ordonnée par le roi fut la confirmation des libertés et priviléges du Petit-Maine.

Le principal village de cette contrée est le Pont-Dom-Guérin, dans une situation fort pittoresque, sur les bords de la rivière de la Bignette, en face des ruines du vieux château de Mauçon. Il y avait, dans ce village, un bureau pour le sel et les boissons, et une brigade de gableurs.

On y voyait plusieurs maisons de campagne et deux chapelles, dont l'une, sous l'invocation de saint Joseph, ne sert plus au culte; et l'autre est sous l'invocation de saint Clair.

Ce village se trouve, ainsi que le moulin de la Bignette, sur le territoire de la Bâzouges.

Nonobstant tout ce qu'il y a de consciencieux dans ce récit, je ne puis l'admettre sans de nombreuses modifications. D'abord, je ferai remarquer que le village du Pont-Dom-Guérin n'est point situé sur la Bignette, mais sur le coteau opposé et sur les bords du Déron, et n'appartient pas tout entier à la Bâzouges. M. Maupillé dit que c'est de l'arrangement conclu entre Geoffroy de Fougères et Juhel de Mayenne, c'est-à-dire *de la cession de tous les droits qu'il* (Geoffroy) *avait sur la forêt de Glaine, dans les paroisses de Louvigné et de la Bâzouges, qu'est venu à cette contrée le nom de Petit-Maine, sous lequel on la désigne encore aujourd'hui*. C'est possible; mais la charte ou transaction à laquelle il nous renvoie dans

l'ouvrage de dom Morice n'en dit rien du tout. Ensuite il faut remarquer que la franchise du Petit-Maine, que ce qu'on appelait même le Petit-Maine s'étendait bien au delà de la forêt de Glaine, et c'est toujours sa partie méridionale enclavée dans la province du Maine et soumise au diocèse du Mans, ne dépendant en rien de la juridiction de Fougères. Je remarque seulement ces mots dans le texte de la transaction (1) : *Item, idem Gauffridus prædicto Juello et suis heredibus dedit et concessit quidquid juris habebat in foresta scita inter Glan et Aron...* Cela prouve que Geoffroy avait la possession de cette forêt ; mais comment avait-il cette forêt, si ce n'est parce que ce territoire appartenait, comme le prétend M. Maupillé, à la Bretagne et au diocèse de Rennes (2) ? Il me reste un doute sur le motif de possession, mais je ne puis l'étendre à la juridiction du territoire, qui me paraît avoir été alors du diocèse du Mans. Cela me ferait croire aussi que le mot *Aron*, indiqué ici comme limite de la forêt, est le nom qu'on donnait au Déron, dont le nom actuel, tel que je l'écris, serait une traduction défectueuse, et que cette forêt anonyme, dite seulement *scita* (pour *sita*) *inter* Glan *et Aron*, n'a été appelée forêt de Glaine qu'à cause du voisinage du Val-de-Glaine, dont j'ai parlé ci-dessus, à moins qu'il n'existât un lieu nommé Glaine, aujourd'hui détruit ou inconnu.

M. Maupillé dit d'abord : « A la fin du XII[e] siècle, la Bretagne et le Maine étaient « séparés, comme le sont aujourd'hui les départements d'Ille-et-Vilaine et de la « Mayenne, sur les confins de Louvigné et de la Bâzouges, par la rivière de Lé- « ron (3). » C'est possible encore, mais pour moi c'est douteux. Je serais porté à croire au contraire que le Déron ne divisait les deux provinces qu'à partir de la Chaussée-Neuve jusqu'au Pont-Juhel, où le département de la Manche vient donner ses coteaux pour limites à la rivière, en bornant lui-même la Bretagne à cette extrémité. Dans cette supposition, l'étang de la Bignette divisant le diocèse de Rennes du diocèse du Mans actuellement, la rivière qui en porte le nom aura jadis continué cette division jusqu'à sa jonction au Déron, à l'extrémité de la forêt de Glaine. Cette division semble plus naturelle. Cette hypothèse semble appuyée sur un monument dont parle M. Rallier dans ses notes manuscrites sur l'arrondissement de Fougères, notes dont M. Maupillé a eu vraisemblablement communication. « J'ai vu, dit M. Rallier dans le premier chapitre de son *Mémoire*, j'ai vu sur les bords de la petite rivière de Bignette, près du Pont-Dom-Guérin, d'anciennes redoutes dont les parapets se distinguent encore. » Et moi aussi j'ai vu cette ancienne redoute, qui existera encore longues années d'une manière sensible. C'est une sorte

(1) Col. 814 du tom. III, ou mieux I, des Preuves de D. Morice. *Histoire de Bretagne.*

(2) Les mots : *Dans les paroisses de Louvigné et de la Bâzouges*, que M. Maupillé ajoute en parlant de la cession des droits sur la forêt, ne sont point dans le texte latin ; ils aideraient beaucoup à préciser l'époque à laquelle a commencé la juridiction spirituelle.

(3) J'ai déjà fait remarquer la différence qui existe entre l'orthographe suivie par M. Maupillé, pour le nom de cette rivière et celle que j'ai adoptée. S'il est vrai, comme il est probable d'après ma remarque ci-dessus, que le nom latin soit *Aron*, la traduction suivie par ceux qui écrivent la rivière d'*Airon* serait la plus régulière.

de cavalier situé sur le bord occidental de la Bignette, près de la Bécassière, et non près du Pont-Dom-Guérin, que M. Rallier n'a pu nommer ici que comme le lieu le plus connu de cette contrée, et qui est sur l'autre penchant du coteau, au pied duquel coule le Déron. Or, cette redoute ou ce cavalier, construit sur la terre de Bretagne, a pu être une citadelle pour la défense du pays; car, M. Rallier l'ignorait peut-être, les redoutes dont il parle se nomment les *Châteaux*. Le petit bras de la Bignette dirigé sur ce point et baignant le pied de ce monticule, pour aller servir l'usine de la Bécassière, est franchi par un pont qu'on appelle la *Planche des Châteaux*. Néanmoins, on peut, avec autant de probabilité, ranger cette redoute au nombre des châteaux à motte, si communs dans l'arrondissement de Fougères : c'est ce qu'a fait M. Maupillé lui-même.

M. Maupillé dit (en note), à l'occasion de la réclamation du seigneur de Mayenne : « Nous ignorons sur quels titres le seigneur de Mayenne appuyait ses prétentions ; » et il ajoute qu'il croit que ce seigneur invoquait une donation faite à ses ancêtres par les anciens rois bretons. Quoi qu'il en soit, la chronique du moine de Saint-Mars, que cite M. Maupillé lui-même dans sa note, et sur laquelle s'appuie M. Rosière dans le Mémoire précité, dit formellement que Méen, premier seigneur de Mayenne, était un prince breton, et qu'il était aussi seigneur de Fougères et de Saint-Méen-de-Gaël en Bretagne. Les prétentions de Juhel remontaient peut-être jusque là. Il est à remarquer que les prétentions du seigneur de Mayenne s'étendaient à toute la terre de Fougères, car les termes de la transaction latine le disent : *Scilicet super homagio Gaufridi de Filgeriis, quod prædictus juellus habebat super omni jure et omni querela et calomnia, quæ intentabatur inter præfatos* TOTIUS *terræ de Filgeriis et omnium pertinentiarum ejusdem, quod dominus Juellus dimisit et reliquit prædicto Gaufrido hæc omnio prædicta.* Geoffroi de Fougères concède à Juhel et ses héritiers tous les droits qu'il avait sur la forêt *scita inter Glan et Aron.* Ici je fais deux remarques, dont le lecteur appréciera l'importance : ce qu'on cède à Juhel est précisément cette terre ou cette portion de la terre du *Petit-Maine* portée dans la maison de ses ancêtres par Aubert, qui en était seigneur trois siècles auparavant... En second lieu, Geoffroi possédait cette terre : faut-il en conclure positivement qu'elle faisait partie de la Bretagne ? Mais le seigneur de Fougères possédait aussi des terres sur une partie du diocèse d'Avranches, par exemple à Savigni et au delà ; et pourtant ces terres ont toujours fait partie de la Normandie. D'où vient donc cette dénomination de *Petit-Maine*, affectée à la contrée que nous étudions ? Est-ce de la concession faite par la transaction entre les seigneurs de Fougères et de Mayenne, connue le prétend M. Maupillé ? Cette dénomination était-elle déjà connue dès le IX[e] siècle, comme l'insinuait M. Rosière ? Je l'ignore, et tout ce que je viens de dire n'a pas jeté beaucoup de lumière sur cette question.

Les habitants du *Petit-Maine* ne payaient ni les tailles, ni les gabelles, ni autres droits du roi ; ils étaient par conséquent exempts de toute contribution indirecte, et c'est ce privilége qu'on appelait *franchise du Petit-Maine.* Quelle

était l'origine de ce privilége? C'est la seconde question que nous ayons à résoudre; nous ne l'éclaircirons probablement pas plus que la première (1).

Nous venons de voir que M. Maupillé, dans l'*Histoire de Fougères*, insinue que la *franchise* date de la transaction passée au monastère de Savigni, entre Juchel de Mayenne et Geoffroi de Fougères. « C'est sans doute, dit-il, à cette « circonstance et cette position tout exceptionnelle au moyen âge d'une dépen- « dance autre pour le spirituel que pour le temporel, qu'ils ont été redevables des « priviléges dont ils ont joui jusqu'à la révolution, d'être exempts de payer les « tailles, etc. » L'auteur me paraît ici dans l'erreur sur deux points; et d'abord sur la juridiction spirituelle à laquelle était soumis le *Petit-Maine*. On voit que M. Maupillé est persuadé que le Petit-Maine avait de tout temps appartenu au diocèse de Rennes; il se trompe, au moins relativement à la majeure partie de la contrée dont nous parlons. En effet, le pays jouissant de la franchise était divisé en trois sections, si je puis parler ainsi : l'une restant toujours du diocèse du Mans, et faisant partie de la paroisse Saint-Ellier (Saint-Helier), mais seulement depuis quatre siècles; car avant que la ville du Pont-Méen fût détruite par les Anglais (en 1374, suivant la tradition et des notes qui me sont fournies) (2), toute cette section appartenait à la paroisse du Pont-Méen. La deuxième section appartenait et appartient encore à la paroisse de Bâzouges-du-Désert; or, il est prouvé que cette partie du Petit-Maine a été autrefois du diocèse du Mans. Ce fut à M. Bertrand Souef, natif de Venèfle, que fut cédée (en   ) cette portion du Petit-Maine, vraisemblablement du consentement des deux évêques intéressés. Une preuve, pour moi du moins, que la paroisse de la Bâzouges n'avait pas au moyen âge l'étendue qu'elle eut depuis, c'est que les chanoines réguliers de Rillé percevaient le sixième des dîmes de cette paroisse, le Petit-Maine excepté; le Petit-Maine n'appartenait donc pas à la Bâzouges quand la concession sur les dîmes fut faite aux chanoines, car vraisemblablement on n'eût pas excepté cette portion de territoire.

La troisième section est actuellement, comme elle était avant la révolution, de la paroisse de Louvigné-du-Désert. Depuis quel temps? Il me serait difficile de le dire. Dans les détails historiques dont M. l'abbé Guérin a enrichi son

(1) On faisait payer les droits d'entrée pour les bestiaux et les autres marchandises qu'on introduisait dans le Grand-Maine.

(2) Il paraît que la ville du Pont-Méen fut prise et brûlée en 1374 par un gros parti anglais, ayant pour chefs Gronson et Arrondel. Depuis lors les usines de la grosse forge (de fer) n'ont plus fonctionné et sont détruites. La ville étant rasée, il n'en restait que quelques maisons; les seigneurs de Mayenne transportèrent à la Tannière leur haute justice, et l'évêque établit la cure à Saint-Ellier, à l'extrémité de la paroisse, où elle existe aujourd'hui, et le Pont-Main est devenu chapelle ou succursale. (*Note de M. Declinchamp.*)

Pour copie conforme,

M. Guérin, curé de Pont-Main. — Je crois que cette destruction du Pont-Méen n'eut lieu qu'au siècle suivant.

registre de fabrique, dont il a bien voulu me donner copie, on lit que Bertrand Souef céda à son tour au recteur de Louvigné une portion des huit cents arpents de glèbe qui formaient le Petit-Maine du diocèse de Rennes. Cette cession a pu avoir lieu, mais j'avouerai à M. Guérin qu'elle me paraît peu probable; le recteur de la Bâzouges n'aura eu ni le droit ni l'envie de céder à son voisin une si grande étendue de terrain; et si M. Guérin avait d'autres motifs pour le dire qu'une présomption ou une probabilité, il aurait dû les exposer. Reste l'autorité du texte de M. Maupillé donné ci-dessus, et qui me paraît du plus grand poids. En 1642, inquiétés par le procureur du roi de l'élection de Mayenne, les habitants du Petit-Maine, ou probablement ceux de la partie septentrionale, et ceux-là seulement, prouvent, par l'organe des autorités bourgeoises de Louvigné, qu'ils ont TOUJOURS appartenu à cette paroisse, en ont fréquenté l'église, y ont reçu les sacrements; et ils le prouvent il y a plus de deux siècles, à une époque où il eût été si facile de vérifier et de contredire! On en peut conclure que le curé de Louvigné possédait une partie du Petit-Maine au moins, en vertu d'une prescription dont les années ne se pouvaient compter.

Ainsi le pays jouissant de la franchise n'était donc pas, du moins dans sa totalité, *au moyen âge, d'une dépendance autre pour le spirituel que pour le temporel.*

Il ne devait donc pas sa franchise *à cette position tout exceptionnelle.* Il n'aura point profité non plus probablement, pour confirmer ses priviléges, des désordres survenus dans l'administration à la suite des guerres du XIV[e] siècle et du siècle suivant; autre point sur lequel je n'ose m'accorder avec l'auteur de l'*Histoire de Fougères.* En donnant cette probabilité, l'auteur ne paraît point se rappeler la carte du pays jouissant de la franchise. Il semble le regarder comme un canton dont la démarcation était toute naturelle, et limitée par la juridiction du diocèse de Rennes. Il n'en était point ainsi. En effet, le privilége allait atteindre un village, et même, rigoureusement parlant, une maison, à côté d'une autre maison et d'un autre village qui restaient soumis à l'impôt! Comment se serait-il fait qu'en suivant la direction d'un chemin vicinal que nous désignerons plus bas, tout ce qui était à gauche eût été dans la *franchise*, tandis que les habitations situées sur la droite n'auraient pas eu cet avantage, si cet avantage était dû à la ruse et à la confusion, ou, si l'on veut, à la coutume? Il est bien vrai que le pays renfermé entre la rivière de Bignette et le Déron était exempt; mais il ne faut pas prendre cette démarcation absolument à la lettre : la démarcation réelle était ou bizarre, ou basée sur une raison positive.

Les estimables auteurs de l'*Histoire de Fougères* me pardonneront d'avoir fait, en m'éloignant de leur sentiment, cette sorte de critique de leur opinion. Leur ouvrage est grave, et contribuera largement à fixer l'opinion des autres, à mesure que les traditions et les souvenirs s'éloigneront. Il était donc important de signaler ce qui est erreur, et même ce qui n'est qu'assertion hasardée dans leur récit.

S'il est vrai qu'on ne puisse faire remonter l'origine de la *franchise* à la concession que fit Geoffroi à Juhel de Mayenne, franchise qui s'étendait d'ailleurs au delà de cette portion du pays située *inter Glan et Aron*, il faut la chercher ailleurs. L'auteur qui aurait dû nous donner le plus de lumières et nous inspirer plus de confiance, Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, n'a pas du tout été renseigné sur ce sujet, et ne nomme même pas le Petit-Maine dans les deux articles courts et fautifs qu'il a consacrés à la Bâzouges et à Louvigné-du-Désert. Nous sommes donc réduit à la demander aux traditions du pays, source à laquelle nous devons puiser avec la plus grande précaution.

Le premier auteur, ou plutôt le seul qui les consacre, est le rédacteur de l'*Almanach du district de Fougères* pour l'année 1793. Ce qu'il en dit est court ; je vais le citer textuellement : « Cette paroisse était autrefois bornée à l'est par la ri-« vière de la Bignette, ainsi que le prouvent les vestiges d'un ancien cavalier « encore existants sur la butte des Châteaux ; elle s'étend aujourd'hui jusqu'à la ri-« vière d'Éron ; entre ces deux rivières est un petit pays, dont le village du Pont-« Dom-Guérin est le chef-lieu, qui depuis quatre siècles jouissait de l'exemption « de tous impôts ; cette faveur lui avait été accordée, parce que ses habitants four-« nirent des premiers des sommes considérables pour contribuer à la rançon du « roi Jean, prisonnier en Angleterre (1). » On voit qu'il tire la même conclusion que moi de l'existence de ce cavalier de la butte *des Châteaux* ; et assurément son sentiment ne m'avait point porté à écrire les lignes ci-dessus, car en les traçant je n'avais son texte ni sous les yeux ni dans le souvenir. Son autorité, sur ce point ne peut, au reste, être plus forte que la mienne contre l'opinion de M. Maupillé, qui ne voit, peut-être avec raison, dans cette butte, qu'un simple château à motte. Quant à ce que dit l'*Almanach* de la rançon fournie pour le roi, et du privilége qui en fut la récompense, il parle comme tous ceux de la contrée qui prétendent expliquer la cause de la franchise. Le roi Jean, dont il est ici question, est Jean le Bon, fait prisonnier en 1356, à la fameuse bataille livrée près de Poitiers, et conduit, comme on sait, à Bordeaux, puis à Londres. Le traité de Brétigny fixa la rançon du roi à trois millions d'écus d'or, et rendait à l'Angleterre une partie des provinces qu'elle avait autrefois possédées en France, c'est-à-dire le Poitou, la Saintonge, etc., etc. ; et Jean le Bon ayant donné les ôtages précieux que l'Anglais avait exigés, après quatre ans de captivité rentra à Paris le 13 décembre 1360, et trouva la ville si bien disposée, qu'elle s'engagea d'elle-même à contribuer au payement de sa rançon. Le registre manuscrit de M. Guérin, curé du Pont-Méen, dit à ce sujet : « La tradition porte qu'un sire de Dormans, frère du chancelier, et l'abbé de Champ-de-Geneteux, furent nommés commissaires pour la perception des deniers qui seraient versés ; et le lieu du versement était la ville de Sainte-Suzanne, dans le bas Maine. Les habitants et manœuvres du Petit-Maine, où était déjà fondée la chapelle de l'Hermitage,

(1) Page 73, *Municipalité de la Bâzouges-du-Désert.*

payèrent auxdits commissaires trois sols d'or. Cet argent fut le premier compté pour parvenir à la rançon du prisonnier; et sur le rapport avantageux des commissaires, et pour donner le bon exemple, il fut expédié des lettres patentes dûment en forme, par lesquelles le petit canton du Petit-Maine, situé entre les rivières d'Éron et de la Bignette, serait à perpétuité exempt de tous services royaux, tailles, subsides et autres subventions quelconques qui resteraient au seigneur roi. »

Il y a à choisir dans ce récit, et il ne faut sans doute pas le prendre à la lettre; mais le fond consacre l'origine de la franchise dont nous recherchons la cause.

Nous ne citerons que pour la forme une version moins accréditée et peu répandue, qui fait trouver le principe de l'exemption d'impôts dans la générosité d'une princesse qui accoucha au Pont-Dom-Guérin, et voulut signaler cet événement pour le pays par l'exemption de toutes contributions indirectes. Quelques personnes ne trouvant point de fondement plausible au privilége de l'exemption dans la captivité du roi Jean le Bon, et voulant pourtant, comme les autres, la donner aux suites d'une collecte faite pour le rachat d'un souverain, disent que dom Guérin fut le premier de son pays à donner quatre sous d'or pour payer la rançon de François I[er], prisonnier à Madrid, après la bataille de Pavie. Tous s'accordent à dire que dom Guérin fut le premier à se cotiser pour la rançon du roi. Mais quel était dom Guérin, dont le nom est resté au chef-lieu du pays privilégié? Suivant ceux qui le font contribuer à la rançon de François I[er], il était duc d'Anjou; il faisait exploiter les bois du terrain situé entre les deux rivières de Bignette et d'Éron, *qu'il avait achetés*, et François I[er] affranchit de toute subside la propriété de dom Guérin ou son désert. Suivant les autres, il était seigneur ou propriétaire de la terre de la Haussière, la plus importante de toute la *franchise*. Le sentiment qui donne l'exemption de l'impôt à François I[er], à l'occasion de la subside pour sa rançon, ne me paraît pas soutenable. Il se trouve admis néanmoins dans des notes manuscrites qu'on m'a fournies, et reçu dans un opuscule sans valeur, rédigé par un homme sans aucune critique et dépourvu *de toute instruction* (1), le *Voyage historique* du jeune Lhermelin. En attendant mieux, je me rattacherais donc à l'opinion de ceux qui font remonter l'origine de la franchise jusqu'au temps qui s'est écoulé entre le mois d'octobre 1360, époque de la délivrance de Jean le Bon, et le mois de décembre 1363, époque à laquelle ce prince, fidèle à sa parole, rentra dans sa prison. Tout me porte à préférer ce sentiment. Le privilége me paraît de nature à n'être point attribué à la prescription, mais à une volonté positive, puisqu'il choisit telle localité à côté de telle autre. Le roi Jean le Bon était natif du Maine, et le lieu de sa naissance, le château du

(1) *Voyage historique et descriptif sur les confins des départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne;* par J. Lhermelin. Vol. in-18. Paris, Martinon, 1837. — L'auteur a puisé sans discernement aux notes mss. dont je parle, et que je lui avais communiquées. Il avait du goût pour les recherches historiques; mais il n'avait point fait d'études, et était ouvrier.

Gué-de-Maulny, près du Mans, fut détruit par les Anglais, à peu près au temps où le fut, dit-on, celui du Pont-Méen. Peut-être ce prince avait-il conservé des sentiments de préférence pour ses compatriotes. Je suis le premier à reconnaître le peu de force de cette raison; mais ce qu'on peut dire, c'est que des priviléges de la nature de la franchise du Petit-Maine se trouvaient ou établis ou invoqués ailleurs. Je dois à cette occasion donner ici des renseignements que je reçois à l'instant même, et qui me sont fournis par un jeune savant, un de ces érudits qui seraient les plus propres à résoudre les problèmes historiques de la nature de celui qui nous occupe. Voici ce que m'écrit M. Léopold Delisle :

« Valognes, 14 avril 1849.

« Monsieur,

« J'ai plus tardé à vous écrire que je ne comptais quand je vous quittai à Paris, il y a quinze jours. Je vous sais assez bon pour me pardonner, sans avoir besoin de donner pour excuse le défaut d'occasion, que j'avais jusqu'aujourd'hui regretté, de vérifier le fait dont je vous avais parlé. Enfin le voici :

« Il y a environ vingt-cinq ans, un procès s'éleva entre plusieurs communes du Bessin, au sujet de la propriété et de la jouissance de vastes marais. Une commune voulait s'en attribuer la propriété exclusive; elle invoquait la tradition, corroborée par plusieurs titres. Ces titres ne purent souffrir le moindre examen ; ils étaient l'œuvre inintelligente d'un faussaire du siècle dernier. A l'aide de ces titres, conformes en cela aux données de la tradition, la commune en question prétendait établir que Jeanne Bacon, dame du Molai, ayant été faite prisonnière au XIIIe siècle par des pirates du Nord, s'était rachetée au moyen de sommes immenses fournies par les habitants d'une des paroisses de son fief. Pour reconnaître ce service, cette dame devait leur avoir abandonné la propriété pleine et entière du marais, objet du litige dans ces derniers temps. — Telle est la tradition. — Il est bien entendu que, comme beaucoup de traditions, elle a bien dénaturé les faits qui peuvent y avoir donné lieu. Mais enfin, telle qu'elle nous est parvenue, elle mérite d'être rapprochée de celle que vous avez recueillie en vous occupant des franchises du Petit-Maine.

« Je vous avais dit qu'il n'était pas extraordinaire de trouver au moyen âge, dans des villes ou des villages, des maisons disséminées çà et là, exemptes des charges qui frappaient les autres maisons circonvoisines. Je puis vous ajouter que ce fait se remarque surtout dans les localités où les Templiers avaient des propriétés. Les maisons de leurs tenanciers étaient exemptes de différentes charges ; et pour qu'on pût reconnaître ces maisons, qui pouvaient très-bien n'être pas agglomérées sur un même point, on les surmontait d'une croix. J'ai vu dans les titres de la commanderie de Renneville, au diocèse d'Évreux, plusieurs pièces d'un procès fait vers l'an 1300 à un clerc qui avait abattu plusieurs de ces croix. Je pourrais vous citer bien des exemples de franchises analogues : je ne vous parlerai que d'un exemple qui me revient en ce moment à la mémoire. A Bayeux, se

trouvait une léproserie connue sous le nom de Saint-Nicolas de la Chenaie. Les hommes dépendant de cet établissement étaient francs de droits et de coutumes. Au XIV[e] siècle, quand on avait à répartir entre les habitants de la ville de Bayeux une somme quelconque, on avait soin de laisser en dehors de cette répartition les hommes de la léproserie.

« J'ai remis à M. de Gerville les brochures que vous m'aviez confiées, etc. »

La lettre de M. Delisle confirme le sentiment que je choisis sur la franchise du Petit-Maine. Elle nous dit qu'un faussaire avait fabriqué une charte ; mais elle ne dit pas qu'il y eût fausseté dans cette tradition des habitants du Bessin, ou injustice dans leurs prétentions. Ils perdirent leur procès ; mais ils n'avaient point de titres à fournir, et il fallait bien que l'origine de leurs droits réels ou prétendus fût basée sur quelque chose d'analogue ailleurs, puisqu'ils avaient recours à ce moyen. Nous allons redire bientôt que les habitants du Petit-Maine, dans une position semblable, justifièrent leurs prétentions. La lettre de M. Delisle dit aussi positivement qu'il *n'était pas extraordinaire de trouver au moyen âge, dans des villes et des villages, des maisons disséminées çà et là, exemptes des charges qui frappent les autres maisons circonvoisines.*

Ce qu'on peut dire surtout, c'est que, dans le Maine même, on trouvait des exemples de priviléges dans le genre de celui dont nous parlons ; Louis XI et Charles VIII, par exemple, en gratifièrent les habitants du Mans. Voici ce qu'en dit Renouard au tome I[er] de ses *Essais historiques sur le Maine*, page 271 : « Priviléges, franchises, libertés, exemptions, furent la récompense de nos an-« cêtres ; récompense qui s'est étendue sur leurs descendants jusqu'en 1790. On « peut voir, à la bibliothèque du département, la nature et l'étendue de ces pri-« viléges, qui n'existent plus, mais qui seront toujours un titre de gloire, etc. »

Nous venons de voir qu'en 1642 les habitants du Petit-Maine ayant été sommés de faire valoir leurs titres, ceux qui tenaient à la paroisse de Louvigné-du-Désert firent valoir leur habitude à cette localité, et furent par cela même confirmés dans leur franchise ; mais l'auteur de l'*Histoire de Fougères* ne nous dit point quels titres invoquèrent ceux du Petit-Maine qui tenaient à la Bâzouges-du-Désert, et qui pourtant, nous le savons, n'avaient pas toujours été attachés à cette paroisse ; quels titres invoquèrent surtout ceux qui n'avaient jamais appartenu à ces paroisses bretonnes : et pourtant tous furent confirmés dans leurs priviléges. Ils avaient donc des témoignages suffisants (1), qui ne pouvaient venir que d'une concession déjà fort ancienne au milieu du XVII[e] siècle. Il est temps de faire connaître les localités qui jouissaient de la franchise, à côté de celles qui n'en jouissaient pas ; et il est à remarquer que la dénomination de Petit-Maine ne convenait ou ne se donnait peut-être pas à la rigueur à tout le pays qui jouissait du privilége ; car

(1) On doit peut-être faire remarquer ici que les habitants du Petit-Maine n'avaient pu être exemptés des *tailles* avant le règne de Jean le Bon, puisque l'impôt connu sous le nom de *tailles* fut établi par ce prince.



une partie de ce pays n'avait jamais cessé d'être sous la juridiction spirituelle du Mans et soumise à l'autorité civile du Maine. Si ma remarque est juste, les mots *Petit-Maine* et *franchise du Petit-Maine* n'auraient pas été synonymes, et la franchise du Petit-Maine aurait eu plus d'étendue que le Petit-Maine même. Néanmoins je crois qu'on les confondait habituellement.

La franchise commençait à la Bignette, village situé sur l'étang d'où coulait la rivière du même nom, si souvent rappelée dans ce *Mémoire*. — Une maison, au nord de ce village, était donc la *franchise;* et de là suivant le chemin vicinal qui conduit au grand cimetière (vieux cimetière de l'ancienne ville du Pont-Méen), tout ce qu'on laissait à gauche était dans la franchise. Arrivé à ce point, et suivant la route du grand cimetière au *Pont-Dom-Guérin* jusqu'au village dit *la Bourbe,* tout ce qu'on laissait à droite n'était pas dans la franchise. A la Bourbe, prenant le chemin qui conduit à l'est, aux villages des *Chenaux* et de *Launay*, tout ce qu'on laissait à droite n'était pas dans le Petit-Maine. Le reste, qui se trouvait vers le nord, dans les trois paroisses de Saint-Ellier, la Bâzouges et Louvigné-du-Désert, jusqu'à la Chaussée-Neuve, faisait la *franchise du Petit-Maine.*

Voici la nomenclature des villages qui la formaient. Il faut remarquer, Messieurs, que le mot village n'a pas là le sens qu'on lui donne à Paris, et il ne signifie autre chose que ce qu'on appelle ici un hameau ou écart. Dans la contrée dont nous parlons, on donne le nom de bourg au chef-lieu d'une commune rurale, quelle que soit son importance, et il n'y avait point de bourg dans la *franchise.*

Villages jouissant de la franchise du Petit-Maine, et qui étaient au diocèse du Mans sur la paroisse de Saint-Ellier, aujourd'hui de la paroisse du Pont-Méen, département de la Mayenne :

1° Le Pont-Dom-Guérin; 2° Fosse-Perrin; 3° la Garonne; 4° la Garonne-Haute; 5° Launay; 6° les Chenaux; 7° la Fentelais; 8° la Bourbe; 9° Teuffen; 10° la Perrière; 11° Roche-Plate; 12° Pigeon-Blanc; 13° la Piroterie; 14° à l'entrée du village de la Bignette, une maison (deux suivant un autre renseignement), et quelques pièces de terre.

Villages du *Petit-Maine* situés sur le territoire de la paroisse de la Bâzouges-du-Désert, au diocèse de Rennes en Bretagne :

1° Le Pont-Dom-Guérin (côté du nord); 2° les Hauts-Jardins; 3° les Brosses; 4° l'ermitage Sainte-Clair et la ferme qui porte le même nom; 5° le Grand-Chantay; 6° une partie de la Bignette; 7° la Butte; 8° la Cherullière; 9° la Torquette; 10° la partie de la *Bécassière* qui est en deçà de la rivière de Bignette; 11° la Trécoliare; 12° la Gobtière; 13° Malagra; 14° la Fieffe; 15° la Verrerie.

Villages du *Petit-Maine* situés sur la paroisse de Louvigné-du-Désert, aussi du diocèse de Rennes en Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine :

1° La Haussière, faisant lui-même deux petits villages : la Haute-Haussière et la Basse-Haussière;

2° La Goustière, divisée comme la Haussière, en Haute et Basse-Goustière;

3° Six villages (dont je n'ose préciser les noms) situés dans l'enceinte de l'ancienne forêt de Glaine;

4° Château-Gai;

5° La Haute-Pinsonnière et la Basse-Pinsonnière.

On a omis, en nous faisant cette nomenclature, non-seulement les six villages enclavés dans la forêt de Glaine, mais la partie du lieu dit le Moulin-de-l'Ange, qui est en deçà de la rivière de Bignette, pour le territoire de Louvigné-du-Désert, et pour le territoire du Pont-Méen, le nom du village dit le Petit-Chantai (1).

L'opinion commune place l'établissement de la gabelle sous le règne de Philippe de Valois, père de Jean II (en 1342). Cependant on voit que sous le règne de saint Louis ce tribut était en usage en plusieurs provinces du royaume, mais on voit aussi dès lors les exemptions ou *franchises*. Ce roi, par son édit de 1246, exempta la ville d'Aigues-Mortes de la gabelle du sel. Philippe le Long avait exigé un droit sur le sel; Philippe de Valois, dès les premières années de son règne, avait établi des greniers à sel dans le royaume, et c'est à cette occasion qu'il reçut du roi d'Angleterre cette qualification burlesque si connue d'*Auteur de la loi salique*, et lui rendit à son tour le sobriquet de *marchand de laine;* mais c'est principalement sous Jean II que cette imposition me paraît avoir une importance majeure. En 1355, les *états généraux* établirent une gabelle sur le sel, et une imposition de huit deniers pour livre généralement sur toutes choses vendues, excepté les ventes d'héritages. *Personne ne devait être exempt de cette imposition ;* et, pour ôter tout prétexte aux prétentions de ceux qui auraient voulu s'y soustraire, le roi, la reine et les enfants de France, les princes du sang, y étaient obligés. Les états se réservèrent le choix de ceux qui devaient être commis à la levée et régie de cette imposition (2).

Je ne me cache point la difficulté qu'offrent ces dispositions à l'admission du sentiment que je préfère. Je les expose avec franchise; mais en attendant de nouvelles lumières, je donne néanmoins à Jean le Bon le bienfait de la franchise du Petit-Maine.

S'il la donna en considération de dom Guérin, comme on le dit, était-ce à dom Guérin, seigneur de la Haussière? Dom Guérin est-il le fondateur du Pont-Dom-Guérin? Je l'ignore. La Haussière est le lieu le plus remarquable de tous ceux que j'ai énumérés dans le Petit-Maine. Il est évident que cette ancienne habitation était ce qu'on appelait autrefois une *maison noble*. On reconnaît que l'habitation principale était une sorte de château ; on voit encore aujourd'hui la chapelle où l'on a célébré jusqu'à la révolution de 1789, et les ruines des conduites d'eau, avec certains établissements qui n'étaient ordinairement le partage que des maisons sei-

(1) On construira dans le pays du *Petit-Maine*, dont je viens de faire connaître les limites, et surtout dans le terrain nouvellement défriché de la forêt de Glaine, de nouvelles maisons, des villages entiers, comme on a déjà commencé à le faire. Il ne faudra pas conclure plus tard, si on lit cet article, de l'absence de leurs noms dans la liste insérée ici, que ces villages avaient existé jadis et n'avaient point la *franchise*.

(2) *Histoire générale de France,* par Vély, Villaret, Garnier, etc., tom. VIII et IX.

gneuriales. Cependant, Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*; à l'article Louvigné-du-Désert, ne met point la Haussière au nombre des *justices et maisons nobles* de cette paroisse, sur le territoire de laquelle elle est aujourd'hui; preuve de plus, selon moi, que cette maison et cette partie du Petit-Maine n'ont pas toujours été du diocèse de Rennes. La terre de la Haussière, qui aujourd'hui appartient à la famille d'Houltot, appartenait jadis à M. d'Alba, et il en avait fait sans doute l'acquisition en 1771, puisque, cette année-là, il acheta du comte de l'Hôpital (héritier du marquis de Chenelais) le château de Mausson ou Mauçon, avec ses dépendances. La Haussière, ainsi que la forêt de Glaine, était probablement considérée alors comme une dépendance ou annexe du fief de Mausson. Mais il est plus vraisemblable qu'il n'en était pas ainsi autrefois; que la forêt de Glaine était du fief de la Haussière, bâtie à sa lisière occidentale, et que cette terre de la Haussière était la possession et peut-être le séjour d'Aubert, *seigneur de la terre du Petit-Maine*, lorsqu'il épousa Mélissende, et prit le nom de Mayenne (1).

Quoi qu'il en soit, s'il est vrai, suivant l'opinion que j'adopte en attendant plus de lumières, que la *franchise* du Petit-Maine soit due à la générosité de Jean II, et si c'est à dom Guérin, seigneur de la Haussière, que le privilége a été accordé pour sa terre, il s'ensuivrait que la terre ou fief de la Haussière comprenait les localités ci-dessus désignées, et formait le Petit-Maine. Mais le tracé du chemin de communication entre Louvigné et les communes du Maine vient déjà de modifier un peu les démarcations que j'ai indiquées comme limites de la *franchise*; il est à désirer qu'un homme zélé et instruit conserve par un plan topographique des souvenirs qui vont se perdre, et la tradition s'affaiblissant ajoutera dans peu l'incertitude des lieux qu'affectait le privilége à l'incertitude de l'origine du privilége lui-même. Cette œuvre de patriotisme et d'intelligence appartiendrait à M. l'abbé Guérin, curé du Pont-Méen (2), plus qu'à tout autre. J'ose donc lui donner le conseil de faire dresser une carte du *Petit-Maine*, à qui il vient de procurer un avan-

(1) Mausson, château remarquable par l'étendue de son parc, l'avantage de sa position, son aspect féodal, qu'on voit là plus que partout ailleurs dans la contrée, n'était point dans la franchise du Petit-Maine, et est situé sur la commune de Landivi (Mayenne). Néanmoins la rivière de Léron ou l'Airon, limite de la partie orientale du Petit-Maine, coulait dans l'enceinte murée du parc, et laissait à l'ouest une prairie qui se trouvait et est encore sur la terre *franche*, quoique faisant partie de la clôture du parc. — Une édition des *Voyages du seigneur de Villamont* était dédiée au seigneur de Mausson.

(2) M. Michel Guérin, de Laval, après avoir desservi l'annexe du Pont-Méen pendant quatre ans, a eu l'avantage de faire ériger cette chapelle en succursale, ayant pour territoire les villages qu'il desservait lorsqu'il n'était encore que comme délégué, et que le lieu appartenait de droit à la paroisse Saint-Ellier. L'ordonnance d'érection est du 26 mars 1840; mais je crois que jusqu'à ce jour elle ne concerne que le spirituel. Le Pont-Méen est paroisse, mais n'est point encore commune, et fait toujours partie de celle de Saint-Ellier. L'habitude d'écrire *Pont-Main* semble dominer aujourd'hui. Ce lieu, ai-je dit, n'a jamais cessé d'être appelé ville, depuis qu'il fut presque entièrement détruit au XIV[e] siècle, dit-on, mais, suivant moi, au XV[e] siècle seulement, s'il fut détruit par Arondel.

tage si précieux, en tirant sa paroisse de la modeste position d'annexe qu'elle avait gardée pendant quatre siècles.

Je n'ai point ici à faire l'histoire du Petit-Maine ; elle serait d'ailleurs facile, car elle offrirait peu d'incidents, et l'on ignore son passé. La chapelle de la Haussière, aux quatre angles et à hauteur d'homme, a des meurtrières qu'on est étonné de trouver dans cet asile, qui ne devait pas être construit pour être une citadelle ou une tour de défense. Elles sont artistement faites, et n'étaient peut-être qu'une précaution. Ont-elles servi dans les guerres féodales? Cette chapelle n'a rien que de moderne dans sa construction. Ont-elles servi dans les guerres de la Ligue? au XVe siècle, dans la guerre des Anglais? — Je mentionnerai tout à l'heure l'aspect guerrier que prit ce petit canton à l'époque de la révolution.

Sous d'autres rapports le Petit-Maine n'offre rien non plus de remarquable. Sur les deux rivières qui lui servent de limites, on voyait autrefois plusieurs usines, des fabriques de papier sur la Bignette; plusieurs existent encore ; sur le Déron, un moulin à tan, changé aujourd'hui en un moulin à farine. Dans la forêt de Glaine on croit voir les preuves de l'existence d'une ancienne verrerie, dans le village qui en porte le nom. Cette forêt de haute futaie s'étendait vers la partie méridionale, jusqu'aux terres des villages de la Trécolière, de l'Ermitage et des Brosses (1). Les hêtres ont été abattus à l'époque de la révolution, et les terrains sont subdivisés entre plusieurs propriétaires, qui y ont fait des clôtures, des bâtisses, etc. L'ensemble se nomme cependant toujours *la forêt*.

La fontaine d'eau minérale construite au Pont-Dom-Guérin n'a jamais eu *de vogue*, ni de célébrité; plusieurs même dans le pays ne connaîtront son existence que par ce que j'en dis ici. Il n'en était pas ainsi du Pont-Dom-Guérin, et il est à propos de parler avec détails de ce joli village. Tout contribuait à le rendre remarquable. Sa position est sur le versant oriental du coteau qui forme le Petit-Maine, et jadis il se trouvait à peu près au centre des terres cultivées, car la forêt de Glaine occupait presque toute la partie nord de la *franchise*. En descendant la vallée sur laquelle il est construit, tout ce qu'on laisse sur la droite est du département de la Mayenne et de la paroisse de Pont-Méen, tandis que l'autre partie de la rue est sur la paroisse de la Bâzouges-du-Désert et du département d'Ille-et-Vilaine. Le pont sur lequel on passe le Déron sépare seul des autres habitations une maison qui fait aussi partie du village et qui est située sur la paroisse de Landivi, en sorte que le Pont-Dom-Guérin a déjà cette singularité, qu'il appartient à trois paroisses et à deux provinces. D'où lui vient son nom, déjà étrange entre les appellations de la contrée? Du pont près duquel il est construit. Mais le constructeur du pont a-t-il en même temps fondé le village? Ce dom Guérin n'est-il point, du moins en tant

(1) La *Notice historique sur l'arrondissement de Fougères* dit en note, p. 244 : *La forêt de Glaine a été défrichée en 1759. Elle appartenait à M. d'Alba de Mauçon.* La forêt de Glaine n'a appartenu à M. d'Alba qu'en l'année 1771. S'il y eut un défrichement en 1759, il ne fut pas complet, car à l'époque de la révolution les habitants du pays se ruèrent sur les bois de la forêt, et aujourd'hui même tout y a l'aspect d'un désert et d'une culture récente.

que seigneur de la Haussière, un personnage chimérique? Il est à remarquer que sur le Déron, dans une étendue de deux lieues, on voit encore quatre ponts enrichis d'un nom d'homme : le Pont-Méen, le Pont-Dom-Guérin, le Pont-Aubrée et le Pont-Jubel. Il est à remarquer aussi que celui de notre village porte seul une qualification avant le nom du constructeur; et le temps où l'expression de *dom* était usitée pour les séculiers remarquables, s'il était étudié et connu, servirait peut-être à indiquer l'époque de laquelle date la fondation du Pont-Dom-Guérin. On avait établi dans ce village un bureau pour le sel et les boissons, et une brigade de gableurs, pour empêcher la fraude avec le Maine. Ces gableurs étaient les gendarmes de la *gabelle*, car c'est ainsi qu'on nommait autrefois l'imposition sur le sel (1).

Les avantages dont jouissait le Pont-Dom-Guérin y avaient attiré quantité d'habitants remarquables par leur position sociale, par leur profession élevée. Sa richesse l'avait rendu florissant, mais n'en avait pas fait la localité la plus morale de la contrée.

La révolution de 1789 vint lui enlever tous ses priviléges, et néanmoins la plupart de ses habitants en embrassèrent les principes avec enthousiasme; j'ai déjà dit qu'on se rua sur la forêt de Glaine. Cette aberration politique et religieuse venait sans doute, en partie, de ce que le curé de la Bâzouges, M. Delesquen, avait prêté le serment à la constitution civile du clergé. Le Pont-Dom-Guérin devint le refuge de plusieurs républicains, qui y formèrent une garde soldée. Il y eut longtemps une garnison désignée sous le nom de fort du Pont-Dom-Guérin. Une note qui m'est fournie porte textuellement : *Il s'y passa bien des choses désagréables qu'il est mieux de ne point perpétuer.* On veut dire qu'il est mieux de les passer sous silence; néanmoins je ne puis omettre de rappeler le fait le plus important et le plus tragique. Après la défaite des Vendéens à Grandville, le prince de Talmont chercha un asile dans le Petit-Maine, et comptait le trouver chez un fabricant de papier établi dans la vallée de Mausson. Ce papetier, nommé Grandmoulin, avait des obligations au prince; mais il était absent quand M. de Talmont se présenta chez lui. Y eut-il trahison? on n'ose l'affirmer. La servante du sieur Grandmoulin acheta au Pont-Dom-Guérin du pain blanc pour un *monsieur* qui leur était arrivé. Un monsieur arrivé!! il n'en fallut pas plus pour exciter le zèle investigateur des patriotes du pays; et le citoyen D., avec plusieurs autres, capturèrent l'étranger au village de Malagra (nommé aussi, je le crois, la Pénislais), sur le Petit-Maine. On sait que cet *étranger* resta inconnu, ainsi que son fidèle Matelain, jusqu'à Fougères, où ils furent conduits à l'hôtel Saint-Jacques; là, une exclamation de surprise les fit innocemment reconnaître. On sait aussi que trois semaines plus tard la

(1) D'après Du Cange, *Glossarium*, ad verb. *Gabella*, le mot *Gabelle* vient de *Gapol* ou *Gapel*, mots saxons qui signifient tribut; ou bien du mot hébreu, *Gap*, qui a la même signification. Autrefois le mot *Gabelle* désignait en France une imposition quelconque. Tous les exacteurs des impositions étaient appelés Gabelleux, *Gabellatores*. Aujourd'hui ce mot est si peu connu, que je crois cette note nécessaire ou utile à plusieurs lecteurs.

tête du jeune de Talmont était exposée au bout d'une pique, sur le portail du château de ses pères, à Laval ! Cet événement malheureux eut lieu dans le Petit-Maine, au mois de janvier 1796.

Un nom qui restera encore longtemps dans le souvenir des habitants du Petit-Maine doit être conservé dans ce *Mémoire* : c'est celui de M. Gilles Lenicolais de Clinchamp, qui eut une part importante aux événements qui se passèrent alors dans le pays, qui eut une grande influence, et rendit d'importants services. Partageant, comme toute la bourgeoisie de la contrée, les idées nouvelles, il les appréciait avec un esprit plus cultivé, et peut-être aussi avec les impressions qui lui restaient de l'instruction qu'il avait reçue sous d'excellents maîtres à la Flèche, avant un arrêt fameux. Il m'a montré des vers que la reconnaissance lui avait inspirés sur l'expulsion de ses anciens professeurs. Il louvoyait entre les deux partis, il ne plaisait entièrement ni à l'un ni à l'autre, et rendit peut-être service à tous. C'est à son influence et à ses précautions qu'on dut sans doute, en partie, de voir la limite des départements rester la même que celle des deux provinces du Maine et de la Bretagne, nonobstant les raisons qui semblaient réclamer, pour limites naturelles de la Mayenne, les deux rivières de la Bignette et de Léron. Il acheta et a par testament conservé au culte la chapelle de l'ermitage Saint-Clair, la seule, avons-nous dit, qui reste dans la franchise ; celle de la Haussière, autrefois sous l'invocation de saint Julien ; celle du Pont-dom-Guérin, bénite en 1786, sous l'invocation de saint Joseph', servant aujourd'hui à des usages profanes. Il mourut en 1822. Le sous-préfet de Fougères, M. Baron, ayant sa maison de campagne dans ce village, avait usé de son crédit pour y faire établir une brigade de gendarmerie, qui n'en sortit qu'à la restauration. Cet avantage pour la localité, joint aux habitudes qu'y maintenaient quelques familles bourgeoises, continua au Pont-Dom-Guérin un reste de son ancienne splendeur. Aujourd'hui elle est bientôt éclipsée.

Les mœurs de ce village étaient, comme je l'ai déjà dit, autrefois peu édifiantes. Une singularité qu'il faut sauver de l'oubli est celle des gableurs et des faux-sauniers ou fraudeurs qui fraternisaient dans le village en buvant ensemble et usant du cidre à l'excès, et qui au delà de la rivière se faisaient une chasse à mort. Les excès dans la révolution en amenèrent aussi dans la moralité de la contrée ; et, plusieurs années encore au commencement de ce siècle, on vit un reste dangereux de ces habitudes coupables, surtout dans le temps de carnaval, époque à laquelle, par une molle complaisance de M. de Clinchamp, les mascarades avaient leurs courses plus régulièrement que dans les villes voisines, et étaient suivies de danses nocturnes et d'excès de boisson.

Grâces à Dieu, le zèle des ecclésiastiques réguliers qui ont dirigé depuis les paroisses du Pont-Méen et de la Bâzouges, a eu une influence heureuse et un grand succès dans toute la contrée du Petit-Maine, qui est devenue aussi édifiante que les contrées voisines. On va encore en pèlerinage à l'ermitage *Saint-Clair* (1) ; mais

(1) Saint Clair (18 juillet) est le titulaire de cet ermitage ; mais je ne sais pourquoi ni depuis

on ne dit plus, comme autrefois, qu'on s'en revient par *saint épais*', antithèse qu'on employait pour faire entendre que tous les pèlerins ne revenaient pas sans avoir trop bu. Les coutumes villageoises ont là, peut-être plus que dans les paroisses voisines, des racines vivaces qui les font garder presque toutes jusqu'à ce jour. Citons, par exemple, le *mai* présenté à la mariée, le retour de noces, et, sur la fin de décembre, l'habitude d'aller en petits groupes *chanter Noël* à la porte d'une maison amie, et de terminer par une soirée bruyante, quelquefois par des danses, un acte qui a eu pour principe un motif religieux. Mais la fête la plus universelle était la *Parbatte*, expression inconnue à Paris, mais qui dans la contrée désigne le jour où dans une ferme on *bat la gerbe*, c'est-à-dire le dernier jour de la *batterie* du blé ; car au Petit-Maine, comme dans toutes les contrées du Maine et de la Bretagne, on ne garde pas le grain pour le battre en grange; on le bat, on le vanne aussitôt après la moisson. A la Parbatte, les batteurs sont nombreux, souvent trop gais. A la dernière airée, la fille de la maison présente à chacun un bouquet, où j'ai toujours vu primer la *violette à haute branche* (pied d'alouette); et comme ordinairement les soirées d'août sont belles, la répétition des verres de cidre, suivis malheureusement de nos jours de quelques verres d'eau-de-vie, rend moins harmonieuse la chanson obligée dans la circonstance :

Nous avons battu la gerbe,
Compagnons, joyeusement.

Celle-ci se chante partout; mais au *Petit-Maine* on ne manque jamais d'y ajouter ce qui suit, et je n'ai pu encore m'expliquer pourquoi.

Les plus résolus ou les plus *animés* se groupent donc dans l'aire, et chantent à tue-tête :

Sur le pont d'Avignon j'ai ouï chanter la belle,
Qui dans son chant disait une chanson nouvelle.
Il faut brider Moriau (*cheval moreau*) et lui mettre la selle,
La selle et les éperons, pour aller voir la belle.

Portée par les échos de ce pays monticuleux, ou plutôt qui ne forme qu'une longue colline, cette chanson apprend, à une demi-lieue à la ronde, dans quel village la Parbatte a eu lieu tel et tel jour.

Le *progrès* modifiera un jour ces coutumes anciennes; mais qu'il n'amène rien de plus dangereux! qu'il n'étouffe pas surtout l'esprit religieux qui a repris plus d'empire dans ces belles et religieuses contrées! Et si le Pont-Dom-Guérin nous attriste aujourd'hui dans l'état auquel l'a réduit l'absence des riches habitants et de

quand son culte est absorbé dans cette chapelle par celui du saint patriarche Abraham, qu'on vénère surtout le Vendredi-Saint en ce lieu, et le lundi de la Pentecôte, dans les chapelles de Patriou et de la Vairie, près de Mellé. Le culte de saint Gilles avait été aussi établi à l'ermitage Saint-Clair par M. de Clinchamp, qui y plaça la belle statue qu'on y voit maintenant.

la *franchise*, que sa démoralisation ne m'amène jamais à répéter sur ces ruines, plus désolantes que les premières, ces paroles du poëte :

Comme tout est changé !!

L'abbé Badiche,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE LA CHARITÉ A LONDRES.

Secourir l'indigence sans favoriser l'inconduite et la paresse, est assurément le problème le plus difficile à résoudre que présente la théorie de l'assistance. Est-on parvenu jusqu'à ce jour, en France, à écarter l'oisiveté des établissements de bienfaisance, et à consacrer exclusivement aux véritables pauvres les ressources disponibles? Le mauvais emploi de ces ressources ne tendrait-il pas, indépendamment du désordre moral qu'il entraîne, à diminuer la quotité des offrandes de la charité privée? Nos institutions charitables, en un mot, ne laissent-elles rien à désirer? Nous ne prétendons pas résoudre ces questions, et encore moins présenter ici des projets de réforme. Nous nous contenterons de faire connaître comment la charité est organisée à l'étranger, chez un peuple dont la France a si souvent tenté de s'approprier les usages et les institutions.

L'Angleterre semble considérer ses établissements charitables comme des modèles; et lord Ashley, président de plusieurs sociétés de bienfaisance établies à Londres, disait récemment qu'après « avoir accompli d'immortelles choses dans la « guerre, qu'après avoir laissé bien loin derrière elle toutes les autres nations dans « la voie du progrès commercial et industriel, l'Angleterre est encore à la tête du « monde civilisé par sa profonde sollicitude pour tout ce qui souffre; sollicitude « dont témoignent ces innombrables institutions charitables fondées pour toutes les « douleurs, pour tous les besoins, pour toutes les infortunes. Si, en d'autres temps, « ajoutait lord Ashley, des souverains ont porté le titre de rois très-chrétiens, seul, « entre tous les peuples, le peuple anglais, par les prodiges de sa charité, a le droit « de s'appeler le peuple très-chrétien. »

Si, comme on l'a assuré, ces paroles n'ont rien d'exagéré, n'importe-t-il pas de connaître les principaux moyens à l'aide desquels s'exerce la charité dans la ville de Londres? Cette étude est devenue facile, grâce aux documents publiés dans les *Annales de la charité*, par M. Legoyt, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur (V. avril 1849, p. 213; mai 1849, p. 280).

§ Ier. CHARITÉ PUBLIQUE.

Cette charité se compose de trois éléments :

1° Le produit de la taxe des pauvres;

2° Des asiles de nuit destinés à recevoir les pauvres errants ;

3° Les distributions d'argent ou de secours en nature, faites à certaines époques de l'année.

La taxe connue sous le nom de *taxe des pauvres*, et qui remonte au règne de la reine Élisabeth, frappe sur ce que l'on appelle en Angleterre la *propriété réelle*, c'est-à-dire, la terre elle-même, et toutes les propriétés, même purement industrielles, qui ont le sol pour base. Cette taxe, exclusivement locale, est répartie et perçue par les agents de l'autorité municipale.

De graves abus survenus dans la gestion et l'emploi des fonds provenant de la taxe des pauvres donnèrent lieu, en 1834, à la création d'une commission composée de trois membres, désignée sous le nom de *Triumvirat des pauvres*, et chargée de diriger tout ce qui se rapportait à l'assiette, à la perception de la taxe et à l'emploi des fonds. Cette administration, que son excessive sévérité fit accuser d'abus de pouvoir, fut modifiée d'une manière notable en 1847 : elle devint dépendante et responsable, et ses attributions furent réunies à celles du ministère de l'intérieur.

Il paraît difficile de fixer avec exactitude le chiffre moyen annuel des indigents secourus sur la taxe des pauvres dans la ville de Londres. On évalue, en général, ce chiffre au huitième de la population, ce qui, en partant du recensement officiel de 1841, donnerait un nombre total de 160,000 pauvres pour deux millions d'individus. Ce nombre paraît même devoir être porté à 260,000 par l'adjonction de ce que l'on appelle en Angleterre les *casual paupers*, c'est-à-dire, l'ensemble des fainéants, vagabonds et mendiants de profession, qui ne font qu'un court séjour dans les établissements de charité. On évalue communément à plus de douze millions de francs la somme consacrée annuellement au soulagement de la misère officielle à Londres.

Les asiles de nuit, destinés à recevoir les pauvres errants, ont été établis par suite d'une distinction qui existe en Angleterre entre les indigents, et qui ne se retrouve pas chez nous, du moins dans le langage administratif. On divise, à Londres, les pauvres en deux classes, suivant que leur état d'indigence est permanent ou de longue durée, ou que cet état est purement accidentel. Les pauvres de cette seconde classe, désignés sous le nom de *casual paupers*, étaient à peu près inconnus avant la loi de 1834 : cette loi autorisa la création des *unions* (voy. ci-après, p. 120) ou maisons de travail fondées par plusieurs paroisses associées. Il paraît qu'à la suite de plaintes formées par les paroisses, sur la facilité avec laquelle les indigents étaient admis dans les *unions*, les commissaires des pauvres furent autorisés, en 1847, à provoquer la formation, dans les villes, d'établissements spéciaux pour les pauvres sans asile (*houseless poor*), et aux frais des paroisses. Cette disposition semble n'avoir été exécutée que d'une manière imparfaite ; un petit nombre d'asiles s'est formé, et les autorités, repoussant autant que possible les *casual paupers*, les rejettent presque toujours sur les *unions*. Celles de la Cité de Londres notamment sont surchargées de pauvres : il résulte des relevés officiels que le

chiffre des pauvres accidentels, qui n'était, en 1839, que de 356, s'est élevé, en 1846, à 33,655, et, en 1847, à 41,743.

On conçoit facilement quels inconvénients doit produire l'introduction de ces indigents de passage dans les maisons de travail ordinaires; les *casual paupers* y apportent presque toujours des maladies contagieuses, ou de fâcheux éléments de désordre.

On a organisé, dans les paroisses qui ont refusé de s'associer pour la formation des *district asylums*, des *wagrant wards*, c'est-à-dire, des salles pour les pauvres errants. Ces asiles sont peuplés à peu près exclusivement de vagabonds; car, bien que le vagabondage de profession soit puni par les lois anglaises, on conçoit qu'il est presque toujours impossible d'obtenir des renseignements exacts sur les pauvres qui sollicitent leur admission.

On pense, au reste, que les véritables pauvres ne forment qu'une faible partie des *casual paupers*, et que, sur 100 individus qui se présentent dans les asiles, 5 au plus ont l'habitude du travail. On a calculé que plus de 2,000 individus circulent dans les *unions* de Londres, et trouvent le moyen de vivre dans une complète oisiveté.

Le régime des *asiles* (*district asylums*) et des *wagrant wards* n'est pas uniforme. Dans quelques paroisses, le pauvre a le coucher et la nourriture, sans être astreint au travail; dans d'autres, le travail est rigoureusement exigé. Cette différence de régime en amène une notable dans le nombre des indigents qui se présentent. « Ainsi, » dit M. Legoyt à la page 226 de son premier article, « pendant les « trois premières semaines qui ont précédé l'application du *labour test* (obligation « du travail) aux pauvres accidentels admis dans la maison de travail de la paroisse « de Saint-Sauveur, le nombre des pauvres s'était élevé à 11,111. Ce chiffre s'est « réduit à 776 dans les trois semaines qui ont suivi cette mesure. » Rien ne constate, dans les documents que nous avons sous les yeux, quel a pu être le nombre des pauvres valides et de ceux que leurs infirmités ou leur âge mettaient dans l'impossibilité de travailler; mais, en supposant même qu'un tiers seulement des indigents pût se livrer à un travail qui n'est probablement pas fort pénible, il reste à constater ce triste résultat, que certains êtres préfèrent le dénûment et l'abjection au moindre labeur.

Le nombre des pauvres accidentels reçus dans les *district asylums* n'était, en 1842, que de 71,139; il s'est élevé, en 1844, à 141,860, et, en 1845, à 160,635. La dépense moyenne a été d'environ 97 centimes par individu. Les asiles n'ayant pas produit les résultats qu'on en espérait, paraissent devoir être prochainement supprimés.

Les distributions de vêtements et de comestibles, dont nous avons parlé en commençant cet article, sont faites, à Noël et au Jour de l'an, par les soins des autorités paroissiales. Il existe, en outre, une fondation de la reine Anne, qui permet de donner à 600 pauvres de Londres, que l'on choisit ordinairement parmi les femmes veuves, une somme de cinq schellings, à Pâques et à la veille de Noël.

Une mesure qui nous paraît non-seulement bienveillante, mais d'une justice rigoureuse, est celle qui accorde aux individus arrêtés la nuit dans les rues de Londres, et conduits dans les stations de police, une ration de pain le soir et le matin, lorsqu'ils ne peuvent être dirigés immédiatement sur les asiles. Une pareille mesure peut avoir quelquefois pour résultat d'encourager la fainéantise; mais il est à remarquer que, sur 3,937 vagabonds arrêtés à Londres et conduits comme tels devant les magistrats, plus de 1,000 étaient dans un état d'indigence réel.

Il est impossible de s'occuper de la charité publique de Londres, sans dire quelques mots des établissements connus sous le nom de *workhouses*, ou maisons de travail (1).

La direction supérieure de chaque *workhouse* appartient à un conseil de gardiens (*board of guardians*) élus par la *vestry*, ou assemblée des plus imposés de la paroisse ou des paroisses qui se sont associées pour l'érection de l'établissement. Le conseil des gardiens fait, sous la direction du ministère de l'intérieur, des règlements; il adresse à la *vestry*, sur la situation de la maison de travail, des rapports qui sont discutés, et dont les conclusions sont admises ou rejetées. Dans ce dernier cas, une commission d'enquête est chargée de vérifier l'état des choses, tandis qu'en cas d'approbation le rapport est adressé à une commission centrale, qui, lorsqu'elle le juge à propos, délègue un sous-commissaire chargé de s'assurer de la situation de l'établissement et de vérifier la sincérité du rapport. Un *auditor* est attaché à chaque *workhouse;* il est tenu de veiller à l'exécution des règlements. La *workhouse* est sous la direction immédiate d'une *matrone* pour les femmes, et d'un *master* pour les hommes : ce dernier est, en réalité, le véritable chef de l'établissement; la *matrone* est placée sous ses ordres, et le conseil des gardiens peut confier au *master* des pouvoirs à peu près illimités. Les pauvres admis dans la *workhouse* sont astreints au travail, et des entrepreneurs passent avec le *master* des marchés par suite desquels ils font confectionner, à très-bas prix, des objets d'utilité usuelle. On conçoit facilement qu'un pareil état de choses puisse préjudicier aux ouvriers libres, en raison du bas prix auquel s'établissent les objets fabriqués dans les maisons de travail; aussi ces ouvriers ont-ils adressé au ministre de l'intérieur des réclamations qui ont été écartées par ce motif, que l'autorité ne peut s'immiscer dans de pareilles questions, et que ceux qui ont des fournitures à faire confectionner peuvent le faire comme bon leur semble.

Des vices dans l'organisation des maisons de travail, des abus d'autorité de la part des directeurs, des négligences graves sous le rapport sanitaire, ont été signalés par les journaux anglais. Nous renverrons sur ce point aux détails qui se trouvent aux pages 218 à 223 du premier article de M. Legoyt.

Il est à remarquer qu'il n'existait pas encore, au 1er janvier 1848, de *workhouse* dans la Cité de Londres. Dans cette partie de la capitale de l'Angleterre,

(1) Ces maisons prennent le nom d'*unions* lorsqu'elles doivent leur fondation à la réunion de plusieurs paroisses.

qui forme une ville particulière, les pauvres sont placés chez des entrepreneurs; les inconvénients qu'entraîne ce système ont décidé l'administration à s'occuper de la construction de maisons de travail.

§ II. CHARITÉ PRIVÉE.

Les fondations charitables que la ville de Londres doit à l'humanité des particuliers, sont : 1° les établissements médicaux ; 2° les sociétés de secours ; 3° les sociétés philanthropiques, et 4° les écoles gratuites. Jetons un coup d'œil sur les établissements médicaux.

HÔPITAUX.

Les hôpitaux de la ville de Londres se divisent en trois classes

1° Les hôpitaux généraux ;

2° Les hôpitaux destinés à certaines classes de personnes ;

3° Les hôpitaux établis pour les maladies spéciales.

Ces divers hôpitaux ont été fondés, soit par de simples particuliers, soit par des rois ou des reines d'Angleterre ; le plus grand nombre doit sa création à des souscriptions particulières. Ces derniers se divisent en deux classes, suivant que le malade y est admis sur la simple constatation de sa maladie, ou sur la recommandation de quelqu'un des souscripteurs. Dans tous, cependant, on admet, sans présentation, les blessés ou les malades dont la position exige de prompts secours.

Le service médical des hôpitaux se fait ou à l'intérieur ou à l'extérieur : ce dernier service est très-considérable, et le nombre des malades soignés au dehors par les médecins de chaque hôpital est infiniment plus élevé que celui des malades qui sont reçus dans l'établissement. On a remarqué, et ce résultat ne doit pas surprendre, que les hôpitaux fondés par souscriptions sont généralement dans une situation assez précaire ; le déficit qu'apportent dans les revenus, le décès la ruine ou l'absence des souscripteurs, oblige quelquefois à fermer une ou plusieurs salles de l'établissement.

Presque tous les hôpitaux ont un fonds de secours destiné aux convalescents qui sortent de l'hôpital, et, depuis quelques années, des écoles de médecine fréquentées par de nombreux élèves ont été annexées à la plupart des hôpitaux.

Il existe, dans ceux de ces établissements qui ont été fondés par souscriptions, un vice d'organisation fâcheux : les médecins et chirurgiens ne sont pas nommés au concours, mais sur la recommandation des plus forts souscripteurs.

Hôpitaux généraux. Ces hôpitaux, ainsi nommés parce que l'on y traite toutes les maladies, sont au nombre de treize :

1° L'*hôpital Saint-Barthélemy*, fondé en 1102. C'est le plus ancien hôpital de Londres : il renferme 560 lits, et a secouru, en 1848, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, 63,221 pauvres. Cet établissement, doté par Henri VIII, est placé sous la haute administration du corps municipal de la Cité.

2° L'*hôpital Saint-Thomas*, fondé en 1553. Il renferme 400 lits, et jouit d'un

revenu annuel de 750,000 francs. Une disposition assez bizarre des règlements de cet hôpital astreint les malades qui se présentent à fournir une caution solvable qui s'engage à payer, en cas de décès, une somme de 26 francs 50 centimes pour frais d'enterrement.

3° L'*hôpital de Westminster*, fondé en 1719, et placé près de la célèbre abbaye de ce nom. Il est patroné par la reine et par la famille royale. C'est le premier hôpital fondé par souscriptions; ses revenus se sont élevés, en 1847, à 183,050 fr., et ses dépenses à 144,175 fr.

4° L'*hôpital Saint-Guy*. Cet hôpital, fondé, en 1724, par un ancien libraire de Londres, nommé Guy, a reçu de son fondateur une somme de 5,500,000 francs. Il renferme 550 lits, et donne des soins, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à 40,000 malades.

5° L'*hôpital Saint-Georges*, fondé en 1733, contient 300 lits. Il a donné des soins à 10,532 malades en 1843; son revenu est d'environ 250,000 francs.

6° L'*hôpital de Londres* a été fondé en 1740, et destiné, dans le principe, aux ouvriers des manufactures et aux marins de la marine marchande. Les pauvres des paroisses y sont admis au prix de 80 centimes par jour.

7° L'*hôpital de Middlesex*, fondé en 1745, a un service médical pour les accouchements au dehors; mais les femmes mariées y ont seules droit.

8° L'*hôpital de Charing-Cross*, fondé en 1818, a un service médical extérieur pour les accouchements et pour le traitement des maladies contagieuses des enfants.

9° L'*hôpital Royal libre*, fondé en 1828, et ouvert à tous les malades indistinctement, a donné, en 1848, des soins à 28,611 indigents.

10° L'*hôpital royal de l'Université*. On manque de documents sur cet établissement, qui a été fondé en 1834.

11° L'*hôpital libre Métropolitain* a fait soigner, depuis 1836, époque de sa fondation, jusqu'au 31 décembre 1845, plus de 80,000 malades.

12° L'*hôpital du Collége du roi*, fondé en 1839, a un service médical extérieur spécial pour les femmes mariées en mal d'enfant.

13° Enfin, l'*hôpital de Marylebone et de Paddington*, fondé en 1843, n'est pas encore achevé; il renferme aujourd'hui 150 lits, et il en aura bientôt 400.

Nous avons dit que des écoles de médecine étaient annexées à plusieurs hôpitaux; celle de l'*hôpital de Saint-Barthélemy* a pour professeurs les hommes les plus haut placés dans la science, bien que leur traitement annuel ne soit fixé qu'à la modeste somme de 1,000 francs.

Hôpitaux pour certaines catégories de personnes. Ces hôpitaux sont au nombre de trois :

1° L'*hôpital pour les Allemands*. Il a été fondé, en 1843, par les habitants de Londres, originaires des diverses parties de l'Allemagne.

2° L'*hôpital pour les Marins*, fondé en 1821. Il est ouvert aux malades des équipages de la marine marchande qui arrivent dans le port de Londres, sans distinction de pays. 196 matelots français ont été soignés, de 1821 à 1845, dans ce

philanthropique établissement, qui reçoit des souscriptions de toutes les parties du monde, et qui a obtenu notamment, en 1846, une somme de 600 dollars de l'empereur de la Chine.

3° L'*hôpital de Greenwich*. Il renferme 230 lits, et fait partie de l'établissement fondé, en 1696, en faveur des invalides de la marine militaire.

Hôpitaux pour certaines maladies spéciales. Il nous serait impossible, même en exagérant outre mesure l'étendue que doit avoir cet article, de faire connaître avec quelques détails les nombreux établissements destinés, à Londres, au traitement des maladies spéciales, telles que les aliénations mentales, les maladies de l'épine dorsale, des poumons, de la peau, des glandes, du *rectum*, de l'oreille, des dents, les maladies syphilitiques, les hernies, les fièvres, les maladies nerveuses et celles des enfants. Ces établissements, ainsi que les dispensaires généraux fondés à Londres pour toutes sortes de maladies, sont indiqués aux pages 282 à 294 du deuxième article de M. Legoyt.

Hospices.

La ville de Londres compte, en ce moment, plus de trente hospices. Ces établissements sont souvent désignés sous le nom de maisons de charité, *alms-houses*; les plus remarquables sont :

1° L'*hospice des Enfants-Trouvés*, fondé en 1739. Cet établissement, exclusivement destiné aux enfants naturels âgés de moins de douze ans, ne reçoit que ceux dont les mères, avant la faute dont ils sont le fruit, avaient une conduite régulière et ont été abandonnées par leur séducteur. Une société charitable s'est formée en 1840, dans le but, éminemment utile, de donner des secours et des pensions aux individus qui sortent de cet hospice à l'âge où ils doivent quitter l'établissement, de leur faire des avances, et de venir en aide aux veuves et orphelins des personnes qui y ont été élevées. La rigidité des mœurs anglaises prive encore aujourd'hui cet hospice d'une partie de la sympathie qu'il devrait inspirer, parce qu'on le considère comme pouvant encourager le libertinage : on a fait observer toutefois que les 150 avortements constatés à peu près chaque année, d'une manière officielle à Londres, démontrent suffisamment la nécessité de l'hospice des Enfants-Trouvés.

2° Il existe à Londres 6 *hospices ou asiles pour les sourds-muets*. Plusieurs sociétés charitables viennent au secours de ces infortunés, en cas de besoin, lorsqu'ils ont quitté l'hospice pour exercer un état.

C'est surtout en ce qui concerne les enfants que la charité des habitants de Londres est généreuse et prévoyante, et c'est là un des points à l'égard desquels il reste, à notre avis, beaucoup à faire en France. De nombreux établissements ont été fondés à Londres dans le but de recueillir les enfants pauvres, de les élever, de leur donner l'éducation professionnelle et religieuse, et d'en faire non-seulement des artisans habiles, mais en même temps d'honnêtes gens et de bons citoyens.

Il résulte de l'ensemble des documents renfermés dans les deux articles de M. Le-

goyt, que les ressources annuelles que la charité met à la disposition de la ville de Londres sont aussi considérables que le budget de plusieurs États de l'Europe; ces ressources, bien qu'immenses, sont encore insuffisantes devant les progrès toujours croissants du paupérisme. A quoi tient cet affligeant résultat? L'auteur des remarquables articles dans lesquels nous avons si largement puisé l'explique, en faisant observer que « l'une des conséquences de cette abondante charité est d'attirer les « pauvres de toutes les parties du royaume, et de charger ainsi la capitale d'un far- « deau qu'elle ne peut que difficilement porter, malgré le dévouement et les lourds « sacrifices de ses habitants. Ajoutons, dit-il, que, comme capitale du royaume- « uni, et surtout comme centre commercial, non pas seulement de l'Angleterre, « mais du monde entier, et abstraction faite de l'attrait offert par ses ressources « charitables, Londres voit chaque jour accroître sa population d'une foule d'indi- « vidus de tous pays, qui viennent y chercher le travail et les moyens d'existence « qu'ils ne trouvent pas dans leurs foyers (1). »

GAUTHIER-LACHAPELLE,
Membre de la troisième classe.

EXPLORATION DE LA MER MORTE,

Par le lieutenant américain LYNCH (2).

La mer Morte, au milieu d'un désert de la Syrie, fameuse par l'engloutissement des villes (*Sodome* et *Gomorrhe*) qui s'élevaient jadis où l'on voit s'étendre des flots immobiles, a été décrite par plusieurs voyageurs. « L'aspect de la mer Morte, « dit le dernier de ces voyageurs, M. de Lamartine, n'est ni triste ni funèbre, « excepté à la pensée. A l'œil, c'est un lac éblouissant, dont la nappe immense et « argentée répercute la lumière et le ciel, comme une glace de Venise. Des monta- « gnes aux belles coupes jettent leur ombre jusque sur ses bords. »

Les Arabes se sont toujours opposés, par leurs préjugés, à ce que personne ne tentât de naviguer sur cette mer. Cependant cette navigation a eu lieu en leur présence et à leur étonnement. Il ne fallait rien moins que la hardiesse d'un marin américain pour accomplir une entreprise que les Français auraient pu réaliser depuis longtemps, si les expéditions scientifiques et la Société de géographie étaient secondées plus généreusement par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, M. le lieutenant Lynch est venu du nouveau monde contribuer au progrès des découvertes scientifiques, et prendre une place honorable

(1) Les *Annales de la charité*, du 30 juin 1849, contiennent un nouveau travail de M. Legoyt, sur les diverses sociétés particulières de prévoyance et de secours que possède la ville de Londres. Voy. p. 319 à 346.

(2) Nous reproduisons en grande partie un rapport de M. Jomard à la Société de géographie, dans l'intérêt de la science, et pour faire apprécier l'importance des travaux auxquels se livre cette savante compagnie.

parmi les voyageurs européens. Il soumit, en 1847, son projet d'exploration complète du lac Asphaltite à M. Mason, secrétaire d'État de la marine des États-Unis. Celui-ci l'accueillit favorablement, malgré la guerre que la république avait à soutenir contre le Mexique. Pendant que l'on faisait des préparatifs pour cette expédition à New-York, la même idée, conçue par un Anglais, M. le lieutenant Molyneux, recevait un commencement d'exécution. Le 23 août 1847, M. Molyneux s'embarquait sur la mer de Galilée, et, descendant le Jourdain qui sort de cette mer, il naviguait, le 3 septembre, sur la mer Morte. Mais au bout de deux jours il fut forcé de débarquer, se rendit à Jaffa, regagna son navire, et mourut. On croit que ses papiers sont perdus. On sait cependant que la plus grande profondeur qu'il trouva dans la mer Morte était de 1350 pieds.

M. Lynch partit de New-York en novembre 1847, emportant sur son navire des outils, des armes, une tente, et deux barques, dont l'une en fer, nommée *Janny-Mason*, et l'autre en cuivre, appelée *Janny-Skinner*. Il rejoignit l'escadre américaine dans la Méditerranée. Après avoir obtenu des firmans à Constantinople, il se rendit, accompagné du lieutenant Dale, à Saint-Jean-d'Acre, place qui est éloignée de 40 milles de la mer de Galilée, ou lac Tibériade. A Kaiffa, deux voyageurs américains se joignirent à eux. Les barques furent transportées, non sans difficulté, près de Tibériade; M. Lynch dressa sa tente sur une montagne, ayant Nazareth à sa droite, Cana au nord, le mont Tabor (ou Thabor) au sud-est, et le fameux champ de bataille de ce nom, où le général Bonaparte remporta, le 17 avril 1799, une victoire sur les troupes turques. Le 8 avril, les barques, portant pavillon américain, furent mises à flot sur la mer de Galilée; on acheta en outre une barque du pays, et l'on descendit le Jourdain à travers des rapides effrayants et de nombreux précipices. Le Jourdain, quoique rapide et impétueux dans sa course, est bordé d'une verdure luxuriante; ses eaux sont douces, claires et rafraîchissantes. En deux jours on faisait à peine 12 milles. Le 18 mai, on était à Masaraa, lieu où la tradition place le baptême du Seigneur, à 9 milles de Jéricho. Les pèlerins traversent le fleuve à cet endroit, qui est très-dangereux.

La distance du lac Tibériade ou mer de Galilée à la mer Morte n'est que de 60 milles en ligne droite; mais le Jourdain, par ses détours, parcourt l'espace d'environ 200 milles. On franchit vingt-sept effroyables rapides et beaucoup d'autres chutes moins considérables. Le passage à travers ces chutes n'est pas toujours praticable, car le lieutenant Molyneux avait dû achever le voyage à dos de chameau.

C'est depuis Masaraa que le lieutenant Lynch prit la tête, embarqué sur la *Janny-Mason*, et suivi de la *Janny-Skinner*, tandis que M. Dale, avec les Bédouins, accompagnait par terre les bagages. L'approche de la mer Morte devint sensible par une odeur fétide, provenant de courants imprégnés de soufre : les barques y entrèrent avec un vent frais de nord-ouest. L'eau était inodore, mais amère, salée et nauséabonde. La mer agitée offrait à la surface comme une couche de saumure écumante. « Nos faces et nos habits, dit M. Lynch, se couvraient d'in« crustations salines, qui causaient sur la peau une sensation piquante, excessive-

« ment pénible pour les yeux. Les barques, pesamment chargées, n'éprouvèrent « d'abord qu'une faible résistance ; mais quand le vent s'éleva, il sembla, tant l'eau « était dense, qu'elles étaient frappées par des marteaux d'enclume, au lieu de « l'effet ordinaire des vagues d'une mer agitée. » Au bout de quelque temps, M. Lynch et ses compagnons furent forcés d'aborder sur le rivage nord-ouest. Après avoir préparé des son despendant trois jours, on reprit la mer, et on s'occupa des opérations topographiques. On reconnut d'abord un fort courant, provenant des sources thermales, et l'embouchure de l'ancien Amon. Enfin l'on atteignit l'extrémité sud de la mer, où les attendait l'aspect le plus surprenant. « En pas« sant, dit M. Lynch, la montagne d'Uzdom (*Sodome*), nous vîmes une grande « colonne, semblable à une tour ronde, faisant face au sud-est, formée d'une roche « de sel, recouverte de carbonate calcaire, et toute cristallisée ; nous en prîmes des « échantillons. »

La mer était si basse qu'on ne put avancer plus avant. A un demi-mille de la côte sud, on ne trouvait plus que six pouces d'eau, et au delà un marais très-étendu. Le sirocco soufflait alors avec force ; le thermomètre s'éleva à 106 degrés.

Le fond de la mer Morte, dans sa moitié septentrionale, est une plaine unie ; ses parties méridionales, à une petite distance du rivage, varient à peine en profondeur : les plus forts sondages ont donné 188 fathoms ou 1128 pieds ; mais la plus grande profondeur qui a été mesurée est de 1308 pieds. Près du rivage, le fond est généralement une incrustation de sel ; la partie intermédiaire est une vase molle, avec des cristaux prismatiques ou cubiques de pur sel. La partie sud est aussi basse que l'autre est profonde : sur un quart de sa longueur, la profondeur n'excède pas 18 pieds. Le sommet de la montagne escarpée qui forme le bord occidental est à plus de 1100 pieds de sa surface. Les bords opposés de la presqu'île et de la côte ouest présentent des traces évidentes de dislocation.

Il existe des oiseaux et des insectes sur les rivages de la mer Morte incontestablement. On voit des canards sur la mer elle-même ; au dedans aucun être vivant : cependant les courants d'eau salée qui s'y écoulent contiennent quelques petits poissons.

Le fond de la mer Morte se compose de deux plaines submergées, l'une élevée, l'autre très-enfoncée ; la première couverte d'une vase gluante, l'autre de vase mêlée de cristaux de sel ; un ravin étroit y fait suite au lit du Jourdain, à une grande profondeur. Ces terrains gluants et marécageux ne peuvent manquer de rappeler le texte de l'histoire sacrée.

« Cette mer, s'écrie M. Lynch dans sa relation, est merveilleuse dans toute l'ac« ception du mot, tant les changements d'aspect y sont soudains ; on dirait un « monde enchanté ; on dirait que nous sommes tour à tour sur les bords ou sur la « surface d'une vaste chaudière, quelquefois bouillonnante. »

Pendant cette exploration, les Arabes stupéfaits s'écriaient sans cesse : *Dieu est avec eux !* Deux mois après, l'expédition était de retour, saine et sauve, à Saint-Jean d'Acre ; les barques étaient en aussi bon état qu'au départ de New-York.

M. Maury, directeur de l'Observatoire de Washington, à qui M. Jomard a emprunté presque tout le récit que nous venons de reproduire, dit avec raison : « Le « monde chrétien sera reconnaissant envers le brave lieutenant Lynch, pour avoir « tenté et accompli une glorieuse entreprise ; et le gouvernement américain aura « l'honneur d'avoir, par cette expédition, résolu un important problème. » R.

CHRONIQUE.

— Nous nous empressons de publier l'extrait du programme du congrès de la PAIX UNIVERSELLE.

La session du Congrès de la paix universelle de 1849 aura lieu à Paris les 22, 23 et 24 août.

Le Comité provisoire soumettra au Congrès les résolutions suivantes, relatives :

A la solution des différends entre les nations par voie d'arbitrage ;

A la convocation, dans un terme prochain, d'un Congrès des nations, chargé de rédiger le Code des rapports internationaux ;

A la nécessité d'un désarmement général, progressif et simultané ;

A la destruction des causes de guerre par une série de mesures politiques et économiques, telles que le développement des voies de communication, l'extension de la réforme postale, la réduction des dépenses publiques, la réforme universelle, la multiplication des Sociétés de la paix, les progrès de l'éducation morale et de l'instruction, la mise en accord de l'enseignement public avec les besoins publics, l'uniformité des monnaies, des mesures, etc., etc.

— La Société des antiquaires de Picardie avait mis au concours, pour cette année, la question suivante : *Rechercher les éléments de l'ancien idiome picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues, et faire connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.* Le prix de ce concours, qui consiste en une médaille d'or de 300 francs, doit être décerné à notre collègue, M. l'abbé J. Corblet, dans la séance solennelle qui suivra l'inauguration de la statue de Du Cange, à Amiens. Cette solennité littéraire, qui doit avoir lieu le 19 août, sera présidée par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique.

— La 10e et dernière livraison des gravures du *Supplément* à la *Galerie royale des armes anciennes de Madrid*, que publie M. Achille Jubinal, vient de paraître. Elle contient quatre pièces magnifiques, de la plus grande beauté, et dont le travail est attribué à Benvenuto Cellini. Le texte de ce 3e volume (les 2 premiers ont depuis longtemps paru) aurait déjà vu le jour, si la révolution n'était venue briser aux mains du savant archéologue, juste au moment où il allait se rendre à Madrid, la mission que le gouvernement d'alors, confiant dans son zèle et ses lumières, lui avait accordée pour aller en Espagne revoir les monuments originaux, et y recueillir à l'*Armeria real*, à *Simancas*, etc., les documents qui lui sont nécessaires pour terminer dignement cette grande histoire des armes au moyen âge. Espérons que ce n'est là qu'un ajournement, et que M. de Falloux rendra à notre collègue ce que son prédécesseur lui a enlevé.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

COMMISSION DU CONGRÈS DE 1849.

La Commission a tenu sa séance le 31 juillet, sous la présidence de M. Taylor, président de la Société. Étaient présents MM. TAYLOR, FRISSART, Dr JOSAT, GAUTHIER-LACHAPELLE, MARCELLIN, JUBINAL et RENZI. Après avoir arrêté le programme, on a posé cette question : Faut-il ouvrir le Congrès prochainement, ou le renvoyer à une époque plus reculée? On a discuté sur l'opportunité, et on a décidé à l'unanimité que l'ouverture aura lieu le dimanche 4 novembre 1849, dans une salle du palais du Luxembourg, avec l'agrément du gouvernement. Il a été décidé ensuite que les titres des Mémoires envoyés à l'Institut historique, pour être lus et discutés dans ce Congrès, seraient publiés dans le prochain numéro du journal, afin que nos collègues français et étrangers puissent en avoir connaissance.

PROGRAMME.

— Discours d'ouverture, par M. É. DESCHAMPS.

— Compte-rendu des travaux de l'Institut, par M. A. JUBINAL, secrétaire général.

— Du tempérament dit bilieux et de son influence sur les productions de l'esprit, par M. le docteur JOSAT.

— Deux procès au XVIe siècle, par M. J. BARBIER.

— Pourquoi l'Académie préfère-t-elle en architecture le style grec au style gothique? par M. FRISSARD.

— Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini, par M. le maestro CATRUFO.

— Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe, par MM. SAINT-VALRY et l'abbé AUGER (deux mémoires).

— Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie? par M. l'abbé LAROQUE.

— Faire connaître en traits généraux les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne, par M. HAHN.

— Quelle importance doit-on accorder aux études biographiques, par M. CELLIER DU FAYEL.

— Exposer d'une manière précise l'origine des princes de la troisième race, par M. MASSON.

— Faire l'histoire de la peinture en France depuis Poussin jusqu'à David, par M. GALIMARD.

— Mémoire biographique sur Louis, architecte du Palais-National, par M. A. MARCELLIN.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉ PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

A DÉCERNER EN 1850.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des membres résidants.

Chaque Mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les Mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Tout Mémoire déposé pour le Concours deviendra la propriété de l'Institut Historique; les auteurs pourront en faire prendre copie.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 30 AVRIL 1850.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de 1850.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Quelles ont été les relations des nations européennes avec la Chine depuis le moyen âge jusqu'à présent?

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

Déterminer les différentes phases de la langue grecque depuis le règne de Constantin jusqu'à nos jours?

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Comparer, sous le rapport moral, l'histoire du théâtre en France et en Angleterre pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des beaux-arts.

Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe XIVe et XVe siècles?

S'adresser, pour les renseignements, à l'Administration, rue Saint-Guillaume, 9.



MÉMOIRE

SUR LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE MONTPELLIER, CONTENANT LA CORRESPONDANCE DE CHRISTINE DE SUÈDE.

Le journal l'INVESTIGATEUR, livraison 171e (numéro de février 1849), contenait un Mémoire, lu par moi à la séance générale de l'Institut historique de janvier 1848, sur la collection de pièces diverses, presque toutes manuscrites, rassemblées en trente-quatre volumes in-folio, par Guichenon, le savant historien de la maison de Savoie, collection qui se trouve dans la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier.

Je viens aujourd'hui jeter un coup-d'œil sur un autre recueil non moins digne d'intérêt, qui appartient au même établissement; je veux dire la correspondance, en 15 volumes in-folio, de la reine Christine de Suède. Ces volumes, provenant de la bibliothèque du cardinal Albani, ont, par suite des révolutions, passé en France. Un officier qui revenait d'Italie, à la suite de nos grandes guerres, offrit à l'École de médecine de Montpellier de les lui céder pour sa bibliothèque. Celle-ci s'empressa d'accepter, et elle fit l'acquisition de ce recueil auquel étaient et sont joints encore sept volumes également manuscrits, contenant les diverses rédactions préliminaires du livre de la reine de Suède, intitulé : *Les Pensées de la reine Christine, ou l'Ouvrage de loisir* (1).

Sans doute la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, en achetant ces 22 volumes, et surtout ceux qui contiennent la correspondance de la reine, leur attribuait une importance qu'ils n'ont plus. En effet, les lettres de Christine sont loin d'abord de se trouver toutes dans les 15 volumes de Montpellier; ensuite elles ont paru, — d'une manière assez confuse, il est vrai, et qui rend leur lecture difficile, — dans le volumineux ouvrage, en 4 volumes in-4o, intitulé : *Mémoires concernant Christine, reine de Suède, etc.*, publié par Arckenholtz, à Amsterdam et à Leipzig (1751-1759). A la dernière de ces dates, il parut en outre, en 2 volumes in-12, un recueil des *Lettres choisies de Christine à Descartes, Gassendi, Grotius, Pascal, etc., imprimé à Villefranche, chez Hardi Filocrate,* par M. L***. Lacombe, dans sa *Vie de Christine*, d'Alembert, dans ses *Réflexions*

(1) J'ai parlé ailleurs de ces sept volumes (*Courrier du Midi* des 5 et 17 juillet 1845), et j'ai publié dans ce journal, — puis à part, — les principales de ces pensées, celles qui me paraissaient offrir le plus de variantes avec les éditions qu'en ont faites Arckenholtz et le savant libraire de Paris, M. Renouard.

et Anecdotes sur la reine de Suède, ont également reproduit la partie la plus saillante de la correspondance de Christine; mais un petit nombre seulement des lettres adressées à la reine ont vu le jour : c'est ce qui m'a donné l'idée, tout en décrivant bibliographiquement les 15 volumes de Montpellier, de donner ici quelques-unes de ces dernières que je crois inédites.

Le tome 1[er] de ce vaste recueil est intitulé : *Lettere di principi*. La plupart n'offrent aucun intérêt, pas même celles de Louis XIV. La suivante seulement, écrite de Versailles, prouve surabondamment un fait bien connu : c'est que la reine Christine, qui tenait à garder, et pour cause, la faveur du grand roi (elle touchait de lui une forte pension), lui rendait secrètement à Rome des services diplomatiques. Voici cette lettre :

A LA REYNE CHRISTINE.

« Madame ma sœur, j'ai receu avec beaucoup de joye la lettre de Vostre Majesté. Voyant les nouveles marques d'amitié qu'elle me donne, et mesme avec des asseurances si précises que, comme celle qu'ell'a pour moy n'a point souffert d'interruption par le passé, elle n'en soufrira point aussi à l'advenir, je puis l'asseurer de ma part que mon affection et mon estime lui sont toujours également aquises, et je me fais un plaisir singulier de répondre par cette sincère expression de mes sentiments pour Vostre Majesté, aux favorables dispositions qu'elle fait paroistre pour mes interests dans la conjoncture du prochain conclave.

» Quant à mon cousin le cardinal Azzolini, je connois son mérite, et si ses intentions sont telles que je les dois croire après ce que Vostre Majesté a bien voulu m'en écrire, je verrai avec beaucoup de satisfaction qu'il s'en explique à mon ambassadeur ou au plus ancien des cardinaux françois qui doivent estre maintenant à Rome, et qui sont chargés de ma confiance et de mes instructions.

» Je suis, Madame ma sœur, votre bon frère, Louis. »

On trouve immédiatement après cette missive, la lettre suivante de J. Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, datée du 20 janvier 1669. Elle est intéressante comme style et comme sentiment.

« Madame,

» La piété qui a fait abandonner à Vostre Majesté suédoize et son trosne et ses estats, pour s'assurer de celuy de l'ampirée, ambrassant la religion catolique, me fait espérer qu'elle aura joye que je luy présante une occasion de se faire un nouveau intercesseur auprès de Dieu, luy demandant sa recommandation auprès de nostre sainct Père le Pape et des cardinaux de la sacrée Congrégation des Rites, afin qu'il nous soit permis de faire, dans nostre ordre de Fontevrault,

l'office, et célébrer la messe de nostre bienheureux Père sainct Robert, qui en est l'instituteur et fondateur. C'est une chose, Madame, digne du zèle d'une reyne catolique qui sçait préférer le ciel à la terre, d'amployer tout son crédit pour une poursuite sy saincte, qui, procurant à ce grand serviteur de Dieu la gloire qu'il a méritée, l'intéressera puissamment à luy obtenir du ciel toutes les graces qui luy sont nécessaires, pour luy acquerir dans l'éternité une courone aussy esclatante qu'a esté généreux le mespris qu'elle a faict pour l'amour de Jesus-Christ de celle de la terre : nous l'an solliciterons incessamment dans tous les prieurez de mon ordre et abbaye, par des vœux particuliers pour vostre prospérité et conservation,

» Et moy singulièrement qui seré toute ma vie,

» Madame,

» Vostre très humble et très obligée servante,

» J. Baptiste DE BOURBON. »

Cette lettre est suivie d'un grand nombre d'autres du roi et de la reine d'Espagne, du roi Jean de Pologne, du roi Casimir, de la reine Léonore de Pologne, du roi Christian de Danemarck, du doge de Venise (les dernières sur parchemin), du duc et de la duchesse de Savoie, du grand-duc de Toscane, etc. ; mais elles n'ont aucune importance. Ce sont des compliments ou des recommandations particulières.

Vers la fin du volume se trouvent plusieurs lettres intéressantes à cause des personnages qui les ont écrites. La première (folio 289-290), datée de Paris (4 septembre 1771), est la suivante, tout entière autographe, et de la main de Turenne.

« MADAME,

» Si le respec m'empeche souvent de rendre mes tres-humbles respecs à Vostre Majesté, il seroit difficil de ne point passer par dessus dans cette conjoncture des bonnes festes et de ce renouvelement d'annee et de n'en point profiter pour asseurer Vostre Majesté que les obligations que je luy ay, ne pouvant s'effacer jamais de mon esprit, m'obligent à souhaitier à Vostre Majesté dans une longue suite d'années tout ce que ses grandes qualités luy peuvent attirer du ciel avec toute sorte de justice, et qu'un comble de bonheur et de félicité, repondant à son grand mérite, puisse remplir tous mes souhais, qui n'auroient plus asseurement où se porter si je pouvois trouver les occasions de faire cognoistre à Vostre Majesté que personne au monde n'est avec plus de recognoissance et de respec.

» De Vostre Majesté, etc. »

Cette lettre est suivie d'une autre du duc d'Albret, datée de Paris, le 29 février 1669 ; de quelques autres insignifiantes ; enfin, au folio 301 de celle-ci, datée d'Anvers 24 juillet 1669, et signée de la duchesse douairière de Guise, dont

le mari avait accompagné la reine à son entrée dans Paris, le 8 septembre 1656 : — « Comme les personnes du rang de Vostre Majesté nous represantent icy-bas ce que nous adorons au ciel, je crois que de mesme, sans ofancer Vostre Majesté, je peux reiterer mes tres humbles suplications, affin que sa royalle charité daigne m'estre favorable auprès de notre très saint Père, où je sçai tres certainement que Vostre Majesté peut par un seul mot tout ce qu'il luy plaira. Au nom de Dieu, Madame, ditte ce mot favorable pour la plus malheureuse princesse qui fu jamais, et qui est dans la dernière necessité. Vostre Majesté n'en peu pas douter, puisque je me vois forcée à une honteuse demande. Encor une fois, Madame, je me jette à vos pieds pour vous supplier tres humblement d'avoir pitié de moy. C'est un œuvre digne de Vostre Majesté que le Ciel bénira. Toute mon espérance est en Vostre Majesté ; ne feite pas que je sois la première esconduite, puis que je suis, plus que nul autre, avec respect et soumission,

» Sa très humble et très obéissante servante. »

La réponse de Christine à cette supplique se trouve dans Arckenholtz, tome IV, p. 89.

Après cette lettre nous en voyons (folios 306 et suivants), une fort curieuse du duc de Croy, Ernest Bogislas, évêque de Camin, dont le fils naturel s'était converti au catholicisme, ce qui lui avait valu l'abandon de son père. La reine, touchée de sa détresse et du motif qui la lui avait attirée, écrivit à ce dernier, en sa faveur, une lettre qui se trouve imprimée, sans date, dans Arckenholtz, pag. 469, tome III. Voici la réponse du Père : elle est écrite de Conisberg, 17 nov. 1679 :

« S'estant bien passé des années que je n'ay receu auqu'une marque du souvenir et graces de Vostre Majesté, j'ay cru d'en estre effacé tout-à-fait ; mais la lettre gracieuse qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire m'a assuré du contraire, et m'a esté pour cela autant agréable que son contenu m'afflige.

» Il est vrai qu'il y a desja quelques semaines que l'on m'avoit donné advis du changement de religion que mon fils naturel avoit fait ; mais je ne l'ay pu croyre ; au moins j'ai esperé que ce ne seroit qu'une boutade de jeunesse dont il reviendroit bientôt, considérant le mal qu'il m'en feroit sentir et qu'il en ressentiroit un jour en sa fortune ; mais comme il a bien eu l'hardiesse d'intéresser Vostre Majesté en cette affaire, il faut bien que je croye que c'est tout de bon, et qu'il a oublié tout à fait le devoir qu'il me doit et la considération et de son salut et de son interest. Il n'y a point de doute que celle du dernier doit céder à l'autre, et l'erreur à la vérité ; mais comme pour discerner le dernier, il est nécessaire d'avoir une connoissance exacte de l'un et de l'autre, et un jugement bien meur et rassis qui ne se peut presupposer dans un âage si jeune et si peu versé en telle matière, je connois la portée de son esprit et talent, et croys partant que ce garçon eust mieux fait de differer la résolution dans une affaire si importante jusques à un age qui pourroit persuader au monde que ce qu'il a fait procedât d'une délibération solide, et non d'une légereté de jeunesse. Tout cela seroit

capable de m'obliger à quitter tout-à-fait cette affection paternelle dont je l'ay daigné jusques icy honorer et les soins et desseins que j'ay eu pour son establissement; mais puisque Vostre Majesté a cette grace pour luy de ne le pas estimer indigne de sa recommandation, je différeray encore de prendre une résolution finale en une affaire si importante pour sa personne, à condition qu'il vienne au plus tost se rendre auprès de moy pour justifier une action si peu attendue, afin que je puisse juger de sa capacité et comportement présent, et si c'est par caprice ou par quelque mouvement ou raison solide qu'il a esté porté à ce changement. Supliant très humblement Vostre Majesté de me faire cette grace de l'y porter et d'oster par son authorité les obstacles qui se pourroient opposer à l'execution de ce dessein. J'ose espérer cecy de la generosité de Vostre Majesté, et l'asseure sur la mienne et mon honneur, que, quand j'auray entendu ses raisons et les auray trouvé bien fondées, je ne l'empecheray pas en son dessein et luy lairray la liberté du choix qu'il voudra faire de la mannière de vivre qu'il aura intention d'eslire. Espérant de la clémence de Vostre Majesté, qu'en cas qu'il esleut de retourner à Rome, qu'elle l'y assistera de sa faveur et graces en considération de celle qu'elle m'a témoignée et asseurée autrefois, et c'est de quoy je la suplie avec un très profonds respect. Reste que je demande très humblement pardon à Vostre Majesté de n'avoir fait plus tost réponse à sa lettre : elle a esté dans un pacquet qui m'a esté addressé par les Pères de la société, par les moyens desquels je n'attendois point des lettres de mon pauvre fils, mais bien par l'adresse du gouverneur auquel j'avois confié la conduite de sa personne, et ne sçavois aussi qu'il y eust une lettre si gracieuse de Vostre Majesté comme j'ay vu depuis; autrement je n'aurois pas manqué au respect et submission que j'ay à sa Personne royale et dans laquelle j'ay esté et je seray tousjours avec autant de passion que de constance, Madame, de Vostre Majesté,

» Le très humble et très fidèle, et très obéissant et obligé serviteur,

« Ernest B., duc de Croy, etc. »

Enfin, pour terminer ce qui a rapport au tome 1er, nous citerons encore la lettre suivante qui se lit au folio 312 :

« Madame,

» Après avoir souhaité les bonnes festes à Vostre Majesté, nous prendrons la liberté qu'elle nous a donnée, de l'asseurer de nos très humbles respects, l'asseurant d'ailleurs qu'à nostre arrivée à la cour nous n'avons pas manqué de faire nostre devoir en faisant connoistre au Roy l'estime sincère que Vostre Majesté a toujours fait de son mérite, estant naturel à un grand cœur comme le vostre d'aimer la vertu lors surtout qu'elle se rencontre dans un Roy qui se distingue par tant d'endroits si extraordinaires. C'est pourquoy, Madame, nous avons creu vous satisfaire dans le sensible qui flatte vos inclinations en vous envoyant le portrait de ce grand héros, que nous espérons vous devoir estre

d'autant plus agréable, qu'il n'est que l'explication de la prophétie que Vostre Majesté en fit à l'Evesque d'Amiens qui en est l'autheur, qui se flatte de plus d'avoir part aux bonnes grâces de Vostre Majesté. Nous ne doutons pas, Madame, que vous ne receviez cet éloge du Roy avec le mesme plaisir que Sa Majesté a receu le vostre, quand nous lui avons parlé des grandes vertus qui accompagnent vostre mérite pour lequel nous aurons éternellement de la vénération et du respect, estant, avec la plus profonde soumission de Vostre Majesté,

» Madame,

» Les très humbles et très obéissants serviteurs,

« F. Tranquille d'Orléans et Henry de Montbazon, cap. »

Cette lettre fut sans doute assez bien reçue par Christine, qui plus tard, comme nous le verrons, changea un peu d'avis sur Louis XIV, qu'elle traite de *peureux* et de *poltron*.

Les tomes II et III ne contiennent que des lettres de cardinaux, complètement insignifiantes. Il n'en est pas de même du tome IV (lettres de nonces, de ministres, etc.), dont nous extrairons la correspondance suivante. Voici d'abord une lettre de M. de Lyonne, datée du 29 juillet 1667 :

« Madame,

» Le retour de Vostre Majesté d'auprès de Stockolm où elle estoit dèsja arrivée a bien plus surpris le monde pour la dure loy qu'on a voulu lui imposer que par la résolution qu'elle a été forcée de prendre qui estoit inévitable à une personne de son rang et de sa générosité. On a remarqué que cette loy ne pouvant pas mesme s'estendre au moindre résident d'un prince estranger, elle estoit bien impropre pour Vostre Majesté qui a si glorieusement regné sur ce throsne là; mais je ne scay si ceux qui ont usé de cette rigueur n'ont pas eu principalement en veue la suite infaillible qu'elle auroit et le dessein de la faire arriver. Le Roy a perdu a cela plus que personne, car il me semble qu'on prend aujourd'huy en Suède à l'esgard de la France des chemins bien esloignez des anciennes maximes (qui n'avaient pourtant pas mal réussi pour le bien et la gloire des deux royaumes;) etc. »

Plus loin M. de Lyonne ajoute : « Je viens de recevoir une dépesche de Madrid qui fait bien voir la bravoure des Espagnols, puis qu'ilz ont envoyé dire à l'archevesque d'Embrun de se retirer sans délay et de sortir de leur royaume; c'est-à-dire qu'ilz nous ont déclaré la guerre. Cela m'a fait souvenir d'un bon mot de Quevedo, quand on donna au feu Roy catholique la qualité de *Phelipe el Grande*. Il disoit qu'il estoit donc comme un fossé, *que mas tierra le quitavan, mas le hacian grande*, etc. »

Au folio 101, commencent les lettres de Vladislas Vasa, agent particulier de Christine à Stockolm. Cet agent cause assez volontiers avec la reine. Aussi trouvons-nous dans une longue lettre de lui, du 6 may 1676, le récit ci-joint:

« Deux funestes accidant arrivèrent il y a de cela quinze jours (sept jours l'un après l'autre), sans sçavoir à qui se prendre. Le premier un veseaux tout équipé de provision, de voilles, de poudre et de 40 pièces de canons, est brullé sans pouvoir en sauver la moindre chause et les esclats de la force de la poudre tuèrent deux personnes qui furent à deux sant pas de là, à terre, et en blessèrent plus de dix. Et sy l'on n'y esté accouru a tens pour tirer ce dit veseaux ver la terre du parque pour l'esloigner des autre veseaux qui estoyent à l'encre prest pour sortir, il auroit gasté quinze des plus beaux et plus grands veseaux de Suède; car le coup fut sy gran des dix-huit toneau de poudre qu'il y avait desus que tout le chateaux en braula. G'y estois dans ce moment là, jouant cartes avec la reine qui pença tomber de son fauteuil de frayeur. Se feu là avait esté prédit par plusyeurs enfens que les sorcières mènent au Sabat et même que l'on en veroit un autre ensuitte au Holme, ce que l'on tretla de bagatelle ; mais la chause arriva ; et de huit heure du matin le jour prédit on avoit veue une flèche ardente tomber sur le toit du magasin des équipages, pour le veseaux qui fut brullé dans un instant sans que l'on pu sauver la moindre chause du monde, quoy que l'on y a courat (sic) le même moment. A fin Votre Majesté aura de la peine à croire ce qui se passe aujourdhouy à Stokolme. La ville est plaine de corcière qui enlèvent tout le nuit une quantité des enfans qui après confessent à leur père et mère qu'une telle femme les a menée au Sabat et pour vérifié cette verité, on avait prins une boulengère et l'on la présentait a la justice ; et chacune de ses femmes que leurs enfants estoient emportées tous les nuit, présenterent les enfans devent la justice, se plaignant de la dit sorcière ; un autre femme y estant par curiosité, dix ou douze enfans dirent ensemble : « Voilà encore une corcière quy nous y mena il y a deux jours au Sabat, ou elle fut bien foittée et dont elle doit en avoir encor les marques. » La justice la fyt prandre et la faire despulier, et l'on luy trouva le corps tout meurtry ; l'on la fy mettre en prison et le soir même elle se pendit et s'estrangla elle-même dans la prison. Il y aurait mil chause a racouter sur ce sujet là a Vostre Majesté ; mais ce sont des chause sy extraordinaire qu'à moins de le voir on ne le sauré croire, etc. »

Le folio 217 et suivants contient une lettre de l'évêque de Marseille (15 août 1674) et la page 240 et suivantes les lettres de Bernhart de Rhosenbach, agent particulier de Christine, dont j'extrairai seulement la lettre que voici :

Hambourg, ce 10 février 1672.

« Madame,

» La seule réputation que j'ay d'estre engagé aux services de Votre Majesté, me va procurer un mariage d'assez bonne importance, selon la mode de ces quartiers, et selon la petitesse de mes mérites. Les conditions qu'on me propose sont assés acceptables, car c'est une fille qu'on m'offre, bien faite, de quatorze ans, de très ancienne famille, née dans la ville impériale de Goslar, fort vertüeuse avec 20,000 escus ; mais comme la volonté d'un fidele subject et serviteur doit

estre subornée aux commandements de son soubsverain et que toutes ses entreprises doivent estre accompagnées du consentement du maistre qui luy donne a vivre, aussi suis-je obligé à me prosterner aux pieds de Vostre Majesté la suppliant de la plus profonde devotion de mon âme, de vouloir prendre ce debonnaire égard à ma pauvre fortune en ce monde, que d'authoriser cette mienne honneste intention d'une approbation très clemente et royalle. Sitost que je sentiray exaucée ma prière, je ne tarderay guerre à achever ce négoce par une heureuse consommation. »

En voici du même, une autre d'un genre différent :

Hambourg, ce 24 août 1672.

« MADAME,

» Quand j'e fus advisé par le résident que monsieur le marquis devoit aller en Suède, je jugeay en mesme moment estre de mon debvoir de me rendre a Hambourg au devant de luy, affin de luy communiquer tout ce que j'e scay des affaires de la cour de Suède. En exécutant cette devote intention, je fus inopinement assailly en une petite ville de Mecklembourg de la bourgeoisie enyvrée jusques à la rage, qui incapable d'entendre raison me pensa tuer d'un coup de pistolet justement sur le cœur, et de deux grandes blessures sur la teste. Cette canaille infâme et brutale n'avoit point d'autre subject a commettre une action si horrible et si inhumain que celluy de m'avoir entendue descharger mon pistolet sans blesser ny homme ny gaster maison, disant tout hautement que leur prince, Christien de Meklembourg, leur avoit ottroyé le privilége de tuer tout ceux qui tiroient en leur ville.

» Enfin, mon malheur fust bien grand de recevoir trois blessures fort dangereuses après et mesme durant ma maladie mortelle de sept sesmaines; mais la soubsvenance d'avoir esté si indignement traitté d'un populace grossier et misérable m'est insupportable, surtout quand leur crime devroit estre chastié avec rigueur et sévérité convenable, etc. »

Suivent un grand nombre de lettres de Rhosenbach racontant les fortunes diverses qu'il éprouve par les affaires de Christine.

Le cinquième volume est intitulé *Lettere commune*. Elles sont presque toutes italiennes et sans grande importance. Toutefois, on y en rencontre en français quelques-unes d'Arnaut de Pomponne (fol. 14), de l'évêque Huc de Laon (fol. 27), de l'évêque de Marseille (fol. 124), de l'évêque de Bauvais (fol. 246), etc. Les trois seules dont nous croyions devoir faire mention, sont : 1° une lettre du père F. François-Marie, *capucin indigne*, datée de Paris, au couvent des Capucins du Marais, le 16 aoust 1679 et qui est remarquable par la grandeur des pensées et l'élévation du style. Elle commence ainsi :

« MADAME,

» Le généreux mespris que Vostre Majesté a fait des vanités du monde à la

face de toute la terre, en renonçant à une couronne pour suivre l'humble Crucifié par un exemple aussy rare qu'il est illustre, et qui fait encore aujourd'hui l'estonnement des princes, l'admiration des peuples, l'édification de l'église ne permet pas de douter, etc. » Le capucin offre alors à la reine un ouvrage d'un de ses frères, intitulé : l'*Idée d'une science universelle*, sorte de tableau mnémonique, *qui peut servir de méthode aux ignorans pour s'instruire*, *de réminiscence aux savans pour réfléchir*, *et d'une bibliothèque à tout le monde pour estudier.* L'auteur, ajoute le frère François Marie, scavoit bien, *que la science sans la charité n'est nullement capable d'édifier et que n'estant point secondée de la piété, elle n'est qu'un sujet d'orgueil et de vanité*, *qu'un poison subtil et mortel qui, attaquant en mesme temps la teste et le cœur*, *démonte souvent l'esprit*, *gaste le jugement et corrompt la volonté*, etc. — La deuxième lettre dont nous voulons parler, est de Heinsius qui l'écrit de la citadelle de Munster, où il était en prison, *pour avoir*, *dit-il*, *pris avec toute la chaleur qu'il devait le party de Sa Majesté*, *touchant l'affaire de Monaldeschi*, *depuis lequel temps on l'a regardé en turc et arabe*, etc. Il sollicite la reine pour qu'elle le fasse mettre en liberté. Christine lui fit envoyer, en effet les recommandations qu'il sollicitait, mais comme elle n'aimait pas probablement qu'on lui parlât de Monaldeschi, elle fit défendre à Heinsius, *de ne parler jamais d'elle*, *ni en bien ni en mal.* Heinsius ne se tint pas pour battu, car nous le voyons, dans une deuxième lettre qui occupe le folio 195, demander pardon à la reine; mais il paraît que Christine lui garda rancune, car elle fit répondre à cette deuxième missive, qu'*elle défendait à Heinsius de luy envoyer plus de ses nouvelles*.

Enfin le folio 284 de ce volume, contient une lettre de Courtin, ancien résident général de Louis XIV vers les princes et états du Nord, datée du 30 septembre 1667 et écrite de Copenhague. Cette lettre est relative à l'attestation qu'il avait demandée à la reine touchant les sentiments dans lesquels était mort Descartes et la part qu'il avait prise à la conversion de Christine au catholicisme. Elle commence ainsi :

« Madame,

» Je rends très humbles graces a Vostre Majesté des lettres d'attestation, qu'il luy a pleu de m'accorder au sujet de feu M. Des Cartes. Toute la troupe de ces philosophes qui ont juré sur des principes parmy les quels il y a beaucoup de personnes de qualité et de considération, s'en tiendront infiniment obligez à Vostre Majesté, etc. »

On trouve encore la suivante du même personnage au folio 302, datée de Lyon, le 10 août 1679. Elle répond à une lettre de Christine, du 31 mai de la même année, qui est imprimée dans Arckenholtz, t. IV, p. 20.

« Madame,

» J'ai receu avec tout le respect, toute la joie et toute la reconnaissance possible, les nouvelles marques de bonté que Votre Majesté a daigné me donner dans la lettre dont elle a bien voulu m'honorer. Je n'ai pas esté surpris qu'elle n'ait pas fort agréé le peu de choses qui m'estoient échappées en parlant d'elle; car je n'avois pas oublié que si jamais personne n'a si bien mérité les louanges, jamais personne aussi ne les a si peu aimées que Votre Majesté. J'ai esté témoin mille fois des nobles sentiments par lesquels elle témoigne en toutes les occasions la haine qu'elle a pour la flaterie; et je serois fort alarmé de voir qu'elle m'accuse de ce crime, s'il ne m'estoit très aisé de m'en deffendre. Votre Majesté qui sait si bien faire la différence de toutes choses, aura bien reconnu que je ne suis guères du caractère des flatteurs, et pour peu qu'elle se considère elle mesme, elle sera forcée de tomber d'accord que toute Reine qu'elle est, personne n'a jamais pû la flatter. Bien que cette proposition paroisse un peu forte, elle n'en est pas moins véritable. La flatterie ne peut s'adresser qu'à des mérites vulgaires, ou à des personnes qui n'en auraient point du tout. On ne courra jamais risque d'en dire trop à Votre Majesté. Un de ses meilleurs amis de l'antiquité en a donné la raison que je lui raporterai parce qu'elle me paroist parfaitement belle, et je la raporterai dans sa langue pour ne rien diminuer de sa beauté. « *Eo enim* (disait-il à Lucceius avec beaucoup moins de raison que je ne le dirai à Votre Majesté), *et virtutis et gloriæ devenisti ut eos qui laudent assentatores arbitrari debeas.* » Les courtisans ont l'avantage auprès de Votre Majesté de pouvoir ou parler comme faisoient les philosophes, ou se taire en admirant le mépris qu'elle fait de tous les éloges qui lui sont deubs. Pour moi, Madame, j'espère que Votre Majesté connoistra aisément que je ne prens la liberté de lui rien dire, que la sincérité de mes sentiments, la force de la vérité, et l'empressement de lui faire connoistre mon zèle, mes respects et tous les mouvements d'un cœur charmé et reconnoissant, ne me fassent dire malgré moi : Elle ne doit pas craindre que je la fatigue de mon encens. Je me réserve à parler d'elle avec tous ceux qui veulent estre informés de ce que j'ai veu de plus grand et de plus merveilleux dans mon voïage. Je n'ai qu'à leur réciter un partie des choses que j'ai remarquées avec tant d'admiration dans tout ce que Votre Majesté fait et dans tout ce qu'elle dit. Je n'ai qu'à leur peindre son esprit, ses lumières, sa grandeur d'âme, ses bontés, et à leur faire part enfin de l'étonnement où je fus de trouver Votre Majesté au dessus de sa réputation, bien que sa réputation l'eust mise fort au dessus de tout le reste du monde; mais je crains que Votre Majesté ne me querelle encore de l'ingénuité avec laquelle je lui rends conte de ces sortes de choses. Il est vrai qu'elle m'en a déjà puni si agréablement, que j'ai esté tenté de pécher encore une fois. Je la supplie donc de me vouloir souvent condamner comme elle a fait pour l'emplette des livres qu'elle souhaite, Si je n'avois esté toujours incommodé depuis mon retour, je serois peut estre déjà à Paris. Je suis venu faire un tour ici, où j'ai trouvé cinq ou six livres

nouveaux que je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté. La vie de Théodose est un très beau sujet, traité par une des meilleures plumes de France. Je n'ai point lû les autres ; les tittres en sont beaux et on m'en a dit beaucoup de bien. Votre Majesté en jugera mieux que personne du monde ; je souhaite qu'ils lui puissent faire passer quelque agréable moment. Je ne cesserai cependant, de faire des vœux très ardents et très sincères pour la conservation de Votre Majesté et pour avoir des occasions de lui témoigner la vénération, le zèle et la reconnaissance avec lesquels je serai toute ma vie,

» De Votre Majesté,

» Madame,

» Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur. »

Le sixième volume de la collection est intitulé : *Lettere à principi, d'Altezza et d'Eccelenza.* Elles n'ont, en général, que peu d'intérêt. Quelques-unes sont tout entières de la main de la reine, par exemple, celle du folio 171, où elle remercie l'électeur de Brandebourg d'avoir protégé ses domaines pendant la guerre. Une autre (folio 360) écrite à Montécuculli, où elle lui dit *qu'elle fait un grand capital de son amitié ;* une autre au prince Ernest, landgrave de Hesse, du 29 juin 1686, imprimée par Arckenholtz (t. IV, p. 132), et relative à la lettre de Christine sur les *dragonnades*, adressée au chevalier de Terlon, laquelle venait d'être imprimée en Hollande, sont aussi autographes.

Les seules autres lettres de ce volume qui m'aient paru dignes de quelque attention, sont la copie de la lettre de condoléances, sans date (folio 204), écrite au nom de la reine, qui a mis au bas : *recopiez*, à Louis XIV, lors de la mort de Turenne, et la suivante écrite au maréchal de Caprara. Ni l'une ni l'autre ne se trouvent dans la publication d'Arckenholtz.

« Monsieur le maréchal Caprara,

» Je vous ay rendu justice en parlant advantageusement de vous au sujet de l'action héroique de Heusel, et c'estoit à moy de vous remercier de m'avoir donné un si beau et rare spectacle qu'est celui de voir un aussi brave homme que vous faire une si belle action de laquelle je vous ay plus applaudy que nul autre, et cependant vous avez voulu m'en remercier, et cette occasion vous a donné celle de me rafraichir la mémoire des sentiments de respect et vénération que vous avez *témoigné pour moi* (ces derniers mots sont de la main de la reine) de tout temps. Je vous en scay gré, et avec toute l'estime qui est due à un aussi brave et honnète homme que vous, je vous demande la continuation de l'amitié que vous me témoignez, etc. » Cette lettre est signée de la reine.

Le tome 7 est intitulé : *Lettere a principi.* Il commence par des lettres adressées au pape, à l'Empereur, à Don Juan d'Autriche, aux Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne, et se poursuit par d'autres adressées aux Républiques

de Genève, de Pologne, de Hollande, etc. Les seules qui m'aient paru dignes d'attention sont celles-ci :

« MONSIEUR LE MARÉCHAL CAPRARA,

» La prise de Neusel vous ayant mis au rang des plus célèbres capitaines, l'estime de toute l'Europe vous est justement due, et je sais beaucoup de gré au comte de Marscian, qui me donne l'occasion de vous dire mes sentiments particuliers sur cette glorieuse action. Vous sçaurez que je n'ay pas attendu la prise de Neusel pour vous rendre justice; mais je veux bien me réjouir avec vous de ce qu'en forçant cette importante place, vous avez forcé tout le monde d'estre de mon sentiment et de reconnoistre en vous un mérite fort distingué. La valeur et la fortune ont si bien établi vostre gloire que vous n'aurez plus besoin de rien; mais ledit comte de Marscian a besoin de votre faveur pour réussir dans la noble ambition qu'il a de marcher sur vos traces (ces quatre derniers mots sont rayés, et la reine a mis en leur place : *se pousser par les armes*). Je vous demande pour luy votre faveur et protection. Il me semble qu'il est digne de faire fortune, et je vous recommande son advancement (la reine a ajouté de sa main : *pour cet effet*), et ne balance pas de vous asseurer que je vous tiendrai compte de toutes les faveurs qu'il recevra de vous en ma considération aussi bien qu'en celle de ses bonnes qualités. Je vous le recommande de tout mon cœur, priant Dieu qu'il vous conserve et prospère. »

Cette lettre n'est pas datée dans la copie de notre manuscrit.

Du folio 46 qu'elle occupe, jusqu'au folio 168, il n'y en a aucune qui présente quelque intérêt; mais là se trouve la suivante, adressée au roi de Pologne :

« Je me suis intéressée de tout temps en toutes vos fortunes, et quelle éloignée que je soye à présent des affaires du monde, je n'ay peu voir les malheurs que votre État a suffert dans ces dernières années, sans en être sensiblement touchée, et je vous puis asseurer que non-seulement vos desastres m'ont causé des véritables douleurs, mais qu'aussy le glorieux restablissement de vostre fleurissant Estat m'a donné une véritable joye, et que *je vois* (la reine a mis de sa main *voyant*) avec plaisir les bons succès de vos affaires respondre à l'Europe entière de son repos, et de la liberté; mais ce plaisir vient d'estre troublé par le plus cruel malheur qui pouvoit m'arriver. Vous n'aurez pas de peine à deviner quel peut estre ce malheur, et vous me croirés aisément quand je vous diray que c'est celui de voir la Suède engagée contre vous dans une cruelle guerre; les funestes suittes de laquelle font que j'en destourne ma veue pour m'empescher de les prévoir. Je m'assure que vous croierés ces sentiments sincères si vous rappellez en vostre mémoire ce qui s'est passé entre nous durant mon règne, aussi bien que du depuis, puisque vous connoistriez que j'ay toujours cultivé avec soin l'estime et l'amitié que vous avez voulu me conserver en tout estat. Je suis aussy persuadée que l'intérest de la Suède et celuy de vostre Respublique devraient être unis, que je ne puis assez regretter le fatal malheur qui a rompu ce lien, qui

devroit estre éternel. Je souhaite passionément qu'il se puisse renouver au plus tost; mais en attendant ce favorable succès, je suis obligée de vous prier d'avoir quelque esgard à mes interests particuliers et à la conservation de mes domaines; je vous prie de considérer que je n'ay rien contribué à cette malheureuse guerre que la douleur sensible de la voir naistre malgré tous mes souhaits, qui auroient voulu voir plus tost la Suède engagée dans vos interests en faveur de la cause commune; mais puisque, par une fatalité que je ne puis comprendre, il est arrivé autrement, je vous prie de me dire ce que je dois espérer en faveur de la conservation de mes domaines qui sont exposés de toutes parts. Je vous seray fort obligée, si, dans une occasion si pressante, vous aviez assez de considération pour moy pour me fournir des sauves gardes pour mes provinces, et des passeports nécessaires pour le transport des mes danrées (ces deux mots sont effacés et remplacés par ceux-ci : *pour les secrets*) des voyages de mes ministres, afin que je puisse jouir tranquillement de mon heureuse retraite. J'y feray des vœux pour la réunion de la Suède avec vous, à laquelle je voudrois de tout mon cœur pouvoir contribuer quelque chose de plus, puisque je ne puis nier que l'interest de la Suède ne me soit cher à l'esgal de ma vie. Toutes fois les vostres m'estant fort chers aussi, je puis, sans offenser personne, souhaiter qu'une bonne et seure paix vous réunisse tous pour pouvoir opposer toutes les forces de l'Europe à l'ennemy commun qui ne profite que trop de la désunion présente. En attendant cette bonne nouvelle, je prie Dieu, etc. »

Cette lettre, non signée de la reine, est une copie de l'original.

Le folio 201 nous offre une lettre écrite par Christine à son jeune successeur, lorsqu'on commença à vouloir l'empêcher d'aller en Suède; la voici :

« Le sieur Rosembac, mon envoyé extraordinaire de votre cour, vient de me donner une nouvelle qui me semble incroyable, et quelque confiance que j'ay en sa fidélité, elle me devient suspecte par des rapports si surprenants qu'il m'a faits dans sa dernière dépêche. Il me suppose premièrement qu'on luy a déclaré, de la part de Votre Majesté, qu'on est résolu de m'empescher l'entrée dans la Suède durant votre minorité; secondement, qu'on veut se saisir de mon bien, avec la réserve qu'on me veut payer, par les mains de la Chambre, mes revenus, à ce qu'on dit, très ponctuellement. J'avoue à Votre Majesté que j'ay de la peine à croire que vous puissiez jamais condescendre à un procédé si opposé à la justice et à la raison; mais si, contre mon espérance, cela se trouvoit ainsy, je vous prie de considérer, premièrement, que je suis présentement à Rome, que je n'ay nul dessein ny nulle envie d'en partir, et que je seray fort obligée à Votre Majesté si elle m'y laisse en repos sans me forcer de m'en éloigner par un procédé que je ne crois pas avoir mérité de vous.

» Pour le second point, je n'ay rien à dire à Votre Majesté, sinon de la prier d'y faire une sérieuse réflexion, car je m'asseur que lorsque Votre Majesté prendra la peine de considérer ce dessein avec un sens rassis, cette résolution lui

fera plus d'horreur qu'à moy-mesme. Tout ce que j'ai à faire en cette occasion est de conjurer Votre Majesté, pour l'amour d'elle même, au nom de sa gloire, au nom de celle de ma nation, de ne se précipiter pas en cette occasion. Je vous proteste que ce n'est pas mon seul intérêt, quelque grave qu'il soit, qui m'oblige de vous en parler de la sorte. Je vous prie de croire que, puisque Dieu m'a fait la grâce de me donner un cœur assez grand pour me passer, *depuis si longtemps*(1), de la couronne que vous portez, je me passeray bien du reste ; mais il me semble que la Suède et Votre Majesté doivent avoir quelqne peine à se passer de leur gloire, et je ne sçaurois me persuader que Votre Majesté puisse devenir si ennemie de moy et d'elle-même qu'elle veuille me refuser la justice et la faveur que je luy demande de me laisser en repos dans l'assiette où je me suis mise ; elle est si advantageuse pour Votre Majesté que je ne crois pas qu'il soit de vostre interest de la troubler ; j'ay tant de confiance en vostre amitié et prudence que je m'asseure que Vostre Majesté prendra mon party et soutiendra la justice de mes interests, qui sont inséparablement attachés à ceux de vostre grandeur et de vostre fortune ; mais si, par une fatalité que je ne pourrois ny comprendre ny éviter, je me verrois déceue dans la confiance que j'ay en voetre justice et amitié, je m'efforcerois de faire connoistre à Vostre Majesté, à ma nation et à toute la terre, par l'honnesteté de mon procédé que je méritois un meilleur traitement. Je me remets, au reste, à ce que le sieur Rosembac vous dira de ma part, vous priant de lui donner créance aussi entière comme à moy mesme, surtout lorsqu'il vous protestera de ma part que je suis, avec une sincérité entière, etc. »

Après cette lettre, datée du 9 février, probablement 1680, vient la suivante, du 20 juillet de la même année, et qui n'est que la suite de la première.

« Monsieur mon frère et neveu, c'est avec un étonnement étrange que j'ay veu, par la lettre de Vostre Majesté même, que l'on a surpris vostre instinc et générosité à mon égard d'une si surprenante manière que vous ayez peu vous résoudre à me faire un outrage aussi sensible que l'est la commission de Gourlande dont Vostre Majesté a chargé Cedercrante. J'ay ordonné au marquis del Monte, premier gentilhomme de ma chambre, et mon envoyé extraordinaire auprès de Vostre Majesté, de vous représenter là dessus la douleur et le ressentiment dont je suis touchée ; je vous prie de considérer que je ne suis née ni votre esclave, ni votre sujette, mesme que je ne puis le devenir jamais, moy qui serois inconsolable si l'on pourroit me reprocher avec vérité d'avoir traité, durant mon règne, le moindre de mes sujets d'une si violente (ajouté de la main de la reine : *et injuste*) manière. (La reine ajoute encore : *Je vous déclare qu'elle m'est insupportable.*) C'est pourquoi je vous conjure d'entrer en vous mesme et de vous souvenir qui je suis, et qui vous êtes, afin de me rendre

(1) Dans la copie de Montpellier, les mots en italiques sont ajoutés de la main de la reine.

promptement la justice et la reparation qui me sont dues; je les souhaite pour votre honneur et pour votre gloire plus tost que pour mon interest, et je me promets de votre justice que vous écouterez là dessus favorablement les remontrances et sollicitations du même marquis del Monte, me persuadant qu'un prince si juste, si franc et si généreux ne souffrira pas qu'une action si peu digne de lui reste sans l'entière reparation qui est si nécessaire et si juste que ce serait vous faire tort que d'en douter, d'autant plus que Vostre Majesté me fait espérer cette satisfaction en termes exprès et fort obligeants dont j'attends les effets avec impatience, pour avoir sujet de continuer dans les sentiments d'amitié et d'estime que je voudrois pouvoir vous continuer toute ma vie. Étant, etc. »

Vient ensuite toute l'affaire des querelles de Christine avec les magistrats de Hambourg, à propos de son résident Diégo Texeira. Ces lettres sont imprimées dans Arckenholtz. En voici une au cardinal de Bouillon qui ne l'est pas. Elle contient des détails curieux sur la situation pécuniaire de la reine.

« Je suis aussi satisfaitte de Vostre Eminence qu'on le peut estre, et je veux bien vous remercier des soins que vous avez pris pour m'obliger. C'est aussy avec joye que je voy par la lettre que le Roy (ajouté de la main de la reine *Monsieur*), mon frère, m'escrit qu'il est résolu de rendre justice à la sincérité de mon amitié; sur cette confiance je prends la liberté de vous envoyer mes propositions pour expérimenter les effets de l'amitié qu'on me fait espérer. Si mes pretentions vous espouvantent par leur grandeur, je vous prie de considerer que ma naissance et mes malheurs mesmes m'obligent à ne prétendre rien moins. Quand je fus en France, le Roy eust la justice d'ordonner qu'on me payast 300,000 fr. à bon compte, et je n'en receus que 30,000, par des raisons qui sont assez connues de M. Colbert, et que vous n'ignorez pas; on m'a payé encore, par la voye du cardinal Antoine, quelque argent icy à Rome, mais ce fut si peu de chose que cela ne pourroit servir que pour averrer que mes prétentions dès alors estoient advouées de la France. Depuis ce temps je n'ay rien receu et je n'ay rien demandé; mon long silence ne doit pourtant pas me préjudicier; je l'aurois gardé peut-être toute ma vie, n'ayant pas l'âme intéressée, et n'en aurois pas importuné le Roy, si l'extrême malheur qui m'est survenu ne me forçoit à demander ce qui m'est deu en un temps que je me voy d'ailleurs sans autre ressource que celle de la justice et de la générosité du Roy, espérant (ajouté de la main de la reine *qu'il aura*) quelque esgard à mes justes pretentions, qu'il a eu la justice d'advouer autres fois. Je sçay que dans l'estat des affaires d'à présent demander une si grande somme d'argent s'appelle se rendre partout peu agréable; mais la France est si riche, et son roy est si grand, que ce serait l'offenser que de douter qu'un tel interest luy fust plus à cœur que sa justice et sa gloire, outre que je me rendray raisonnable et que je veux bien reconnoistre le tout de la générosité et amitié du Roy vostre maistre, plus tost que d'aucun autre motif, quelque juste qu'il puisse me sembler. Voilà tout ce que j'ay à vous dire; au reste, soyez

persuadé que touts les malheurs qui m'accablent ne m'empeschent pas d'estre la plus heureuse, la plus satisfaicte personne qui vive. J'oserois mesme dire, s'il estoit permis sans blesser la modestie, que je suis la plus glorieuse, puisque si je perds tout du côté de l'interest, la gloire qui m'en revient me console de tout, et que, en cette occasion (ajouté de la main de la reine *j'ay connu*) que je suis redevable à Dieu d'un cœur qui vaut mieux que l'empire du monde. Je le prie de me le conserver jusqu'à la mort pour sa gloire et pour son service, auquel je me suis uniquement dévouée. Cependant je vous demande la continuation de vostre amitié et de vos soins, asseurant Vostre Éminence que je suis vostre véritable amye. »

Il y a dans toute cette correspondance une noble fierté. La reine n'eut pas, du reste, à se repentir de ses réclamations, car elles obtinrent quelque résultat dans les deux pays. En effet, le tome VIIIe, après quelques lettres au grand trésorier de Suède, datées de 1668, et relatives à des affaires particulières, nous offre celle qu'on va lire', adressée de Rome, le 26 mars 1678, au gouverneur général de la Suède :

« Vous m'avez rendu le plus agréable service que je pourrois recevoir dans l'estat où je suis en m'envoyant l'assignation que j'ay receu sur les subsides de France ; il est vray que c'est peu de chose, mais cela vaut toujours mieux que rien, et j'espère que vous ne manquerez pas de me faire tenir d'autres remises par la mesme voye, comme je vous commande de faire tous vos efforts afin de m'en envoyer le plus que vous pourrez. Ce sera me faire connoistre votre zèle et fidélité par les effects qui me satisfont mieux que les paroles. Ne vous mettez pas en peine de Thexeira ; il ne peut se plaindre avec raison ny de moy ny de vous. Il aura tousjours, comme vous dites, son interest ponctuellement payé et recevra tousjours quelque petite chose sur le capital qui peu a peu se diminuera ; aussy est-il assuré que je ne lui manqueray jamais, car j'aimerois mieux manger du pain sec que de ne pas payer mes debtes ; je ne sçaurois m'engager à boire de l'eau, car je n'ay beu autre chose en ma vie, et quand j'aurois les thrésors de Crésus, je ne boiray jamais autrement ; ainsy vous ne devez pas avoir inquiétude pour Thexeira, car je pense plus à lui qu'à moy, et mes inquiétudes sont uniquement pour mes debtes, car je serois au désespoir de manquer à ceux qui se sont fiés à ma parole ; mais si par le retour de Clairet je reçois des favorables responses de la Suède, comme je l'espère, je redresseray bien tost mes affaires et les remettray dans un meilleur estat qu'ils n'ont encore esté. Je vous recommande sa bonne et prompte expédition, comme la chose du monde qui m'importe le plus. Je vous diray beaucoup de choses de plus, mais je n'ose confier à la plume d'autres choses dans l'estat où sont les choses, ne sachant pas quel destin aura cette lettre qui court risque de tomber en d'autres mains, ce qui me déplairoit fort s'il arrivoit. Cependant ne vous mettez plus en peine à me chercher un secrétaire ; j'ai trouvé ici un jeune Suédois qui est assez à mon gré, et j'ay eu des plus malhabiles gens que luy

que j'ay fait devenir bons secrétaires, car les deux Brobergo n'estoient rien quand ils sont venus à mon service ; cependant je les ay dressés tels qu'ils ont été vu depuis, mon destin estant de former non-seulement la fortune mais aussy l'esprit des hommes qui me servent. Ne vous amusez pas à escrire à Vassano pour affaires; c'est un temps perdu. Je ne lui donne nulle part en mes affaires, et il n'oseroit jamais me parler de rien. Escrivez à moy-mesme, et soyez certain que pour vous maintenir en mes bonnes graces, dans le point où vous estes, il ne faut que m'envoyer de l'argent et me servir fidelement, car quoy qu'on puisse me dire pour ou contre vous, ce ne sont que vos propres actions et services qui vous puissent rendre des bons ou des mauvais offices auprès de moy, outre que vostre interest est de me bien servir, car si je suis en estat de vous faire des graces, il n'y a rien que je ne fasse pour vous recompenser de vos services; mais quand je n'ay rien, je ne sçaurois rien donner. Depeschez moy Clairet au plus tost et reglez moy un revenu certain, sur lequel je puisse faire un estat asseuré et laissez moy faire; croyez que vous ne perdrez pas vostre temps à me bien servir. Cependant envoyez moy à l'advenir tout l'argent que vous pourrez avoir sur Adliscroon, et envoyez les assignations droit à moy. J'aime mieux que Thexeira dépende de moy que dépendre de luy, d'autant plus qu'en conscience je ne luy feray pas de tort mais je le satisferay ponctuellement, car j'aimerois mieux mourir que d'abandonner ou trahir un serviteur qui m'a servi si fidelement tant d'années; mais quand il ne m'auroit servi qu'un moment cela suffiroit pour m'en faire souvenir éternellement. Ce sont des sentiments avec lesquels j'ay vescu toute ma vie et qui moureront avec moy quand il plaira à Dieu. C'est pourquoi continuez à me bien servir et fiez vous à moy. » CHRIST. ALEX.

» Je me porte bien graces à Dieu, et si l'on vous dira jamais que je suis morte, n'en croyez rien jusqu'à ce qu'on vous le fasse savoir de ma part; dites à ceux qui se sont réjouis en Suède de ma mort, qu'ils me font pitié en leur fausse joye, et assurez les que pour m'en venger j'auray une véritable douleur quand la leur arrivera, et que je suis vaine de voir par des si belles expériences que la sage nature a marqué nos âmes d'un coing si différent. »

— Et plus bas:

« L'original de la présente estait escrite de ma propre main et je vous envoy ce duplicat pour m'asseurer qu'un des deux vous soit rendu. »

Cette note confirme ce que nous savons déjà, que la reine écrivait elle-même en brouillons presque toute sa correspondance. Seulement il se pourrait bien que le motif qu'elle allègue ici pour ce *duplicata* ne fût pas le seul. Comme elle écrivait très-mal, nous la voyons quelque part dire à l'un de ses agents, qu'elle est très-fâchée qu'il ait montré, *à cause de l'écriture*, sa lettre au roi d'Angleterre; et ailleurs dire que, *comme elle ne veut pas lui donner à estudier toute l'affection qu'elle a pour lui, elle lui envoie une lettre écrite par une autre main que la sienne.*

Après cette lettre en viennent d'autres sans importance adressées à M. le général Konigmarck, à M. de Silbercroon, Cedercrantz, Olivercrantz, de Brémont. Ces dernières datées de 1687 et 1688, et imprimées par Arckenholtz, sont relatives au projet de Christine de fonder à Hambourg une chapelle catholique. Le folio 78 de ce volume nous offre la lettre suivante, lettre toute politique et fort curieuse.

« Je suis aussi persuadée que vous le souhaitez, que ce ne sont que les ennemis du Roy vostre maistre qui l'accusent d'union avec les Turques, dont je ne l'ay jamais soupçonné ; mais je pardonne tout ce que la prudence et l'interest publient; tout est suspect à la politique, et ceux qui se voyent attacqués croyent que tout conspire contr'eux. J'excuse mesme l'animosité qui les empêche de faire reflexion sur la conduite fière de leurs ennemis, et s'ils oublient les insultes qu'on a fait, à Constantinoples, à l'ambassadeur de France, presqu'au moment de la guerre déclarée. Cependant, ce procedé fait assez connoistre que la superbe cour de la Porte ne mesnage pas assez la France pour en tirer tout l'advantage dont une puissance moins orgueilleuse pourroit profiter. Pour la bataille de Saint-Gottard, dont vous me faites souvenir pour la gloire de vostre nation et de vostre maistre, elle leur est deue avec justice. Ce fust en cette occasion que les Français se distinguèrent aussi glorieusement, comme ils font toujours partout, et le grand Montecuculi, qui m'en a conté le détail luy mesme, leur a rendu justice, et n'a pas feint de leur estre en partie redevable de la victoire qu'il remporta. Cette action fust si glorieuse pour la France que je me preparay de voir quelque chose de semblable dans la dernière campagne (*dernière* est rayé, et la reine a mis en sa place « campagne *passée* »). Mais Dieu a voulu donner pour cette fois la gloire du secours de Vienne au grand et brave Roy de Pologne. Pour ce qui est de la conversion des hérétiques, dont vous me parlez avec tant d'emphase, je ne sçay que vous en dire, et je suis si peu éclairée en ces matières, que je doute encore si on travaille en France à rendre les hérétiques catholiques, ou les catholiques hérétiques. Cependant je souhaitte que la cause de Dieu triomphe partout comme elle a triomphé à Vienne. On sçait aussy fort bien que le Roy, vostre maistre, ne doit rendre compte qu'à Dieu de ses nations ; ce privilége pourtant ne luy est pas particulier ; il nous est commun à touts auxquels Dieu a fait la grace de naistre roys ; toute fois ce compte est un terrible compte, et nous n'en sommes pas quittes à meilleur marché. On peut tromper les hommes de mille manières, mais on ne trompe jamais Dieu ; on ne peut luy imposer, et la conscience ne flatte et ne trompe personne. Pour le secours de Candie, il est à propos de ne le vanter pas parmy les héroïques exploits de vostre brave nation ; je ne sçay comment cela se fit ; mais, par malheur, Candie ne se perdit qu'après le secours de France arrivé. Il faut aussy oublier les entreprises de Gigery, de Chio, d'Algery et de plusieurs autres, où les carcasses ont fait grand bruit et peu d'effets. Les Turcs en font peu de cas, et les Chrestiens commencent à s'en mocquer aussy ; et pour ce qui est du blocus du Luxembourg, il ne faut pas vanter la générosité et la modération du Roy vostre maistre, en cette occasion, au dépens

de sa prudence, à laquelle cette gloire est deue. Au reste, vous me donnez la meilleure nouvelle du monde, en m'asseurant que la ligue sacrée ne servira qu'à faire la paix avec le Turc. Croyez vous que ce soit peu de chose de l'obtenir ? A mon gré, c'est bien assez, et à quelque prix qu'on la fasse, pourvu que ce soit en commun, je la croiray toujours bien faite. Il ne faut pas se flatter des chimères. Nous sommes victorieux, il est vray ; mais le Turc est toujours aussi formidable qu'il l'estoit, et on ne prendra pas Constantinople aussi facilement que l'on se l'imagine, quand mesme le Roy, vostre maistre, seroit de la partie ; mais quelque effet que puisse produire la ligue sacrée, il est constant que c'est l'unique rempart qu'on peut opposer au torrent de l'Asie ; c'est à Dieu de faire le reste. Voilà comme je raisonne avec beaucoup de tranquilité sur ce qui se passe. Dieu vous conserve et vous prospère comme je le désire. »

Après cette lettre il y en a une de Rome, février 1665, en marge de laquelle on lit : *Non fu mandata*, et dans laquelle la Reine dit que les Gazettes qui parlent de ses affaires lui font pitié. Puis, faisant allusion à son voyage projeté en Suède, auquel la cour de ce pays semblait vouloir s'opposer, elle ajoute : « De vous dire si j'iray en Suède ou non, c'est de quoy je ne vous rendray pas conte. Il me suffit de vous asseurer que, pour y aller ou pour n'y aller pas, je n'ay à faire de personne, et que je me mocque fort de tous ceux qui connaissent mal mon courage et leur foiblesse. » — Le folio suivant contient la lettre que voici :

» J'accuse plusieurs de vos lettres, auxquelles je n'ay rien à vous dire ; la dernière est pleine de nouvelles et de doctrine ; vous parlez de livres nouveaux, et il y en a tant de faits de bons et de mauvais, dont je ne connais seulement pas le titre, que je vous promets de lire ceux dont vous me parlez quand je n'auray plus rien à lire, et c'est à dire que je ne les verray jamais ; vous m'avez envoyé quelques feuilles du livre intitulé : *Les essays fisiques*, de je ne sçai qui, qui est fort à mon gré ; vous me ferez plaisir de me le faire avoir. Pour le chevalier Bernin, il n'est pas si sot que de se tuer, et c'est le prendre pour un autre de toutes les façons, que de le penser capable de cela. Il se porte bien, et le Pape se connoist trop aux gens pour ne l'estimer pas ; c'est un grand homme, n'en déplaise à MM. les architectes de France, et il est bien heureux de servir le plus grand prince du monde, qui est le Pape d'à présent, qui est un prince incomparable, et le temps fera demeurer tout le monde d'accord de cette vérité. Dites à Benserade qu'il se prépare à le louer plus dignement qu'il n'a fait ; car, quoyque Sa Sainteté aye fait autrefois admirablement bien des vers, il a d'autres talents et qualités plus importantes (ajouté de la main de la Reine *et plus solides*), dont on ne peut ny l'admirer ny l'estimer assez.

» A M. Bourdelot. Hambourg, 10 septembre 1667. »

La fin à un prochain numéro.)

Achille Jubinal.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : NANCY,

Histoire et Tableau, par M. P. G. Dumast, 2e édition, imprimée à Nancy. 1847.

« En 1779, un Parisien fut invité par un ami à venir visiter la Lorraine, pour » se distraire d'une grande douleur, et à voir si l'envie ne lui prendrait pas de » s'y fixer par l'achat d'une terre. Comme il ne savait guère ce que c'était que » l'ancienne capitale de l'Est, et qu'il croyait y trouver *la Province*, la proposi- » tion lui parut absurde. C'est à grand peine qu'il consentit à faire la route. « Il » n'y a, disait-il, que deux villes en France où puisse vivre un galant homme : » Paris et Versailles. — Pardon, lui écrivit-on, il y en a une troisième, et c'est » Nancy. » Le dédaigneux voyageur était destiné à prouver qu'on avait raison. » Il vint, il vit et il fut vaincu. »

Ainsi s'exprime, en parlant de son aïeul, M. Dumast, auteur de l'écrit : *Nancy, Histoire et Tableau,* dont j'ai à vous rendre compte.

Nancy sortait en effet alors du rang ordinaire d'un chef-lieu de province ; le duché indépendant dont elle était naguère la capitale équivalait à un royaume. Les ducs de Lorraine et de Barrois qui y résidaient ne se reconnaissaient vassaux ni de la France, ni de l'Allemagne : ils se vantaient de ne relever que de Dieu et de leur épée. Cette ville renfermait une noblesse illustre, vertueuse et justement considérée, une bourgeoisie laborieuse et intelligente ; la religion, les arts et l'industrie y étaient en honneur ; du temps de Louis XIII, c'était une cité des mieux bâties de l'époque et enveloppée de fortifications puissantes.

Depuis ces époques glorieuses du duché de Lorraine, le niveau militaire de la Révolution promené sur la France a abattu toutes les marques et toutes les tendances de suprématie de l'ancienne résidence de René et de Stanislas, et Nancy compte simplement parmi les chefs-lieux de départements, et l'on ressent dans ses murs comme la tristesse de sa déchéance politique.

Mais il reste à la capitale de l'illustre duché de Lorraine une histoire et des souvenirs de gloire, qui suffisent bien pour l'élever encore au premier rang des villes de France.

Les historiens ne lui ont pas manqué, et depuis notre fondation l'Institut historique a pu apprécier les efforts de M. Noël (de Nancy), pour restituer à sa ville natale la part de gloire qui lui revenait dans les actes de la Lorraine indépendante.

M. Guerrier de Dumast a entrepris de continuer cette œuvre de patriotisme lorrain.

L'esquisse de la capitale de l'ancien duché de Lorraine dont je vous entretiens,

avait été conçue pour prendre place dans le dictionnaire de la conversation et de la lecture, de manière à suppléer à l'article Lorraine qui était omis. Cette insertion n'ayant pas eu lieu, M. Dumast a publié son œuvre en lui conservant à peu près sa forme primitive d'article de dictionnaire, en le complétant toutefois par de nombreuses notes en dehors du texte.

Une première partie contient l'histoire, une seconde le tableau ou la descriptio de la ville. Au fond, cette division est naturelle et ne doit soulever aucune critique. Cependant, quant à la forme, je regrette le parti pris par l'auteur de conserver à sa brochure sa contexture primitive. Pour tout lecteur non lorrain, il est difficile d'étudier et de comprendre l'histoire et le tableau de la ville, dans ce résumé trop bref, au style trop rapide et trop cavalier. Notez bien que c'est l'auteur lui-même qui lui donne ces épithètes. Quels que soient les motifs de son respect pour cette forme, il aurait dû remanier le texte et ses accessoires, incorporer au principal les notes les plus substantielles.

Cet écrit, dont le fonds compte seulement 66 pages, quand les notes occupent 221 pages, est une excellente mosaïque de matériaux destinés à une histoire et à une description de Nancy ; je ne puis y voir autre chose.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous faire connaître les mille points d'histoire de Lorraine et de France que touche notre correspondant; ce serait m'entraîner dans une analyse exagérée ou dans une exposition insipide en forme de table des matières.

C'est plutôt du but de l'auteur, c'est de l'esprit qui l'anime qu'il importe de vous faire sentir l'excellence. Trop longtemps, pour la masse des lecteurs français du XIXe siècle, la Lorraine n'a apparu grande que sous Stanislas, le roi de Pologne déchu; trop longtemps on a oublié les titres de gloire des ducs Réné, Antoine et Charles III, le règne de l'Antonin lorrain, du duc Léopold.

M. Dumast s'est proposé pour tâche de révéler Nancy aux Français et même aux Lorrains en rendant justice au passé, à la valeur de la noblesse lorraine, au talent des artistes nombreux auxquels Nancy a donné le jour, et surtout à la fidélité des sujets pour leurs princes, vertu toujours trop rare; en un mot, il a restauré la nationalité nancéyenne. Il faut lui reconnaître des jugements exempts d'une partialité étroite et du sentiment de localité. Ses appréciations sont pures de prévention, ses études sincères et pleines de droiture et d'élévation.

Peut-être seulement, est-ce une hérésie naissante que cet amour de M. Dumast pour l'autonomie lorraine, que cette protestation au nom d'une indépendance évanouie, au nom d'un souvenir? Il y a là une tendance que j'aurais envie de combattre, en ce qu'elle dénonce non pas un historien purement narrateur, mais un politique décentralisateur. Il semblerait que la grande unité française pèse à cette âme lorraine, que la suprématie parisienne, l'omnipotence de la capitale exerce sur elle un effet répulsif; Paris et sa puissance absorbante lui apparaissent comme le monstre de la Révolution personnifiée contre lequel doit se former une ligue de réaction provinciale. Si j'avais affaire à un autre qu'à M. Dumast,

je m'élèverais contre les regrets qu'il exprime sur les ruines de la puissance lorraine. Mais je ne veux y voir que les sentiments d'un historien généreux à l'égard d'un petit peuple qui fit de grandes choses par sa force morale, par son héroïsme, avec ses seules ressources.

Le caractère de M. Dumast, les belles réflexions chrétiennes répandues dans ses nombreuses notes, nous sont un sûr garant qu'il ne se laissera pas traîner à la remorque de ces décentralisateurs, de ces esprits étroits pour lesquels l'ombre du clocher borne l'horizon patriotique.

Il sera Français, comme les Lorrains furent Français depuis leur annexion. C'est lui-même qui nous rappelle que l'esprit de libéralisme et de générosité fit sortir, en 1792, 28 bataillons de volontaires des deux départements de la Meurthe et des Vosges, pour résister à l'invasion étrangère. La patrie du général Drouot et le pays qui rayonne autour d'elle s'opposeront encore, je n'en doute pas, à tout ce qui pourrait amener la dissolution du grand corps unitaire de la France.

Il est un point de vue d'une actualité plus intéressante que je dois vous signaler; je veux parler des sentiments de foi et de libéralisme religieux qui animent la ville de Nancy, et dont M. Dumast est le plus éloquent interprète. Ces sentiments ont donné naissance à la société *Foi et Lumières*, studieuse réunion chrétienne, centre intellectuel et moral, salon sérieux, académie sans prétention, où l'on respire l'air de la conscience et de la loyauté, où l'on se nourrit des fortes croyances, d'une orthodoxie éclairée. Les adeptes généreux de cette association forment une phalange de croyants, que M. Dumast honore du beau titre de *Parti de Dieu*, une armée de conquérants pacifiques, prudents, désintéressés, étrangers à tous les partis humains qui déchirent la patrie. De leur camp de Nancy, ils veulent faire la ville modèle de la réconciliation des Français.

Joignons-nous aux aspirations d'espérance et de paix de M. Dumast; publions les religieux efforts des Nancéyens, et suscitons dans toutes les communes de France l'enrôlement général des hommes de bien dans ce grand *Parti de Dieu*.

Mais je me livre peut-être à trop de considérations morales, et vous m'accuserez de délaisser l'histoire. J'y rentre pour vous rappeler que c'est par tradition que l'antique Lorraine suit le parti de Dieu. Il fut un temps, trop semblable aux nôtres, où la discussion pacifique des idées était abandonnée pour les luttes brutales; un temps où la force, cette loi du Barbare, cet esclave de la passion et du vice, était la raison suprême; c'était à l'époque où le torrent dévastateur de l'hérésie débordait du cœur de l'Allemagne, son berceau.

La Lorraine accomplit alors une grande mission providentielle. La guerre des *Rustauds*, rappelée par M. Dumast dans son Histoire de Nancy, a été de sa part l'objet d'un écrit particulier où le Français apprend à connaître les dangers qu'il a courus, les héros qui l'ont sauvé.

C'était en 1525, au moment où la fortune abandonnait François Ier à Pavie, quand l'effervescence des premiers réformés entraînait vers la France les adeptes de Luther, prosélytes surtout de ses vices et de ses passions. Les sec-

taires que l'on appelait Rustauds étaient en effet des rustriens Allemands, ivrognes, libertins et voleurs; ils répandaient les idées nouvelles par le fer et par le feu, ne respectant ni les personnes ni les choses, brisant les monuments de l'art et exerçant mille abominations obscènes ou féroces.

La Lorraine fut la barrière et le tombeau de cette nouvelle horde de Barbares, grâce à l'énergique et prompt dévouement de la nation lorraine répondant à l'appel de la noblesse, à la voix du duc Antoine. Comme la Pologne et la Hongrie résistant aux Turcs, la Lorraine repoussa l'armée des Rustauds et en détruisit 60,000.

Cette lutte du bien contre le mal, de la civilisation contre la barbarie, de l'intelligence et de la morale contre la brutalité et la fureur physique, a été célébrée par un poète lorrain, Pilladius. Son œuvre est une sorte d'épopée latine inspirée par le plus pur patriotisme et l'enthousiasme des contemporains. M. Dumast rappelle avec admiration l'immense service dont la France est redevable au duc Antoine. Je crois remplir un devoir en donnant un souvenir à la guerre des Rustauds et à la lettere de M. Dumast sur l'héroïsme du duc Antoine.

Je pourrais m'étendre encore beaucoup sur Nancy et son historien, mais quoi que je dise, ce rapport sera toujours bien insuffisant, eu égard au mérite de l'auteur, auquel il doit rendre justice. Je terminerai en signalant l'idée fort heureuse conçue par la Commission d'antiquités du département de la Meurthe et ayant pour but la création d'un Musée lorrain, idée féconde pour l'histoire et l'archéologie, déjà mise en œuvre à Rouen pour les antiquités normandes, et par laquelle l'ancienne France renaîtra et sortira de l'oubli et du dédain. Dieu fasse que la paix et la prospérité publiques permettent la restauration du palais Ducal de Lorraine, à Nancy, et sa transformation en Musée historique lorrain. Alors l'Institut historique ira y tenir ses congrès, et prendra pour président de ses assises le Lorrain, riche de foi et de lumières, de science et de dévouement, notre collègue M. Guerrier Dumast.

Foulon,
Membre de la 3e classe.

RAPPORT

SUR UN OPUSCULE DE M. BORGNANA INTITULÉ: DE STYLO LAPIDARIO ET BENE STRUENDA PERIODO.

Charles Borgnana, docteur théologien et notre collègue à Rome, a adressé à l'Institut un opuscule intéressant sur le style lapidaire, suivi d'une courte instruction sur l'art de construire la période : la publication de ces deux écrits est due aux soins du savant docteur.

La division du traité est judicieuse. L'auteur expose d'abord que, si les trois qualités essentielles du style lapidaire, qui sont la brièveté, la simplicité, la gravité, ont quelquefois été méconnues, il importe d'y revenir; excellent conseil : ainsi on serait *bref* autrement que par des points d'abréviation; *grave* en

disant les choses telles qu'elles sont, sans allégories ni jeux de mots; *simple* dans l'éloge, ce qui est plus difficile, eu égard à l'habitude. Si le conseil ne profite pas, il servira du moins à nous apprendre que nous devons en étudier l'histoire, nous défier du burin, comme du style officiel.

Il donne ensuite la classification suivante des différents genres d'inscriptions:

Les inscriptions *sacrées*, qu'on lit sur des monuments et qui sont le témoignage de leur dédicace, ou d'un bienfait, ou d'un vœu;

Les inscriptions *honoraires*, qui attestent les honneurs rendus;

Les *épitaphes*, tribut de regrets et d'admiration payé par la famille ou par la nation;

Les inscriptions *historiques*, tradition des faits et des habitudes;

Les *éloges*, souvenirs des qualités d'un magistrat ou d'un homme privé;

Enfin les *constitutions* ou actes publics, tels que lois, décrets ou traités.

Chacun de ces genres est reproduit dans des exemples cités avec un discernement très-intelligent.

Or, comme ces inscriptions prennent, quel que soit le genre auquel elles appartiennent, un caractère extrinsèque de l'objet et sur lequel elles sont gravées et de l'actualité qui en a suggéré la pensée, soit lorsqu'elles sont conçues pour la décoration d'un triomphe ou de funérailles, soit lorsqu'elles figurent sur les monnaies, soit lorsqu'elles forment pour l'usage de la vie privée la légende d'un vase, d'une armure ou d'un bijou, soit lorsqu'elles sont le jeu de l'esprit des poètes; l'auteur admet la subdivision de Morcellius en inscriptions temporaires ou actuelles, en inscriptions monétaires, en inscriptions privées et en inscriptions poétiques. Il en donne de nouveaux exemples.

Vient ensuite une table des abréviations très-agréable aux touristes, qui perdent un temps énorme sur les points dont le style lapidaire est si prodigue, car on sait qu'elles consistent principalement dans le secret des initiales. Je ne doute pas que beaucoup d'entre eux ne l'apprennent par cœur, avec autant de conscience que les racines grecques; ils y verront comment avec deux lettres on écrit une phrase dans laquelle la même lettre a trois significations différentes, la voici: « L. D. D. D. *Locus datus decreto Decuriorum.* »

L'auteur termine son traité par une planche représentant le monogramme du Christ sous différentes formes.

Nous voici arrivés à l'art de construire une période en deux, trois et même quatre membres, ce qui s'éloigne moins que je ne le pensais du style lapidaire, car nous sommes encore sur le terrain de la science. L'écrit dont il s'agit, est un véritable petit traité mécanique de la construction. Il commence ainsi:

« Formari periodus bimembris potest, si datæ sententiæ adjiciantur vel causa, » vel conditio, vel contrarium, vel comparatio, vel relativum, vel disjunctivum, vel aliquod hujusmodi; tunc enim causa, conditio, contrarium, etc., » protasin (premier membre de la période): ipsa sententia apodosin (le membre » opposé au premier) datur. »



On pourrait soutenir que l'art de construire la période se réduit à cette double condition : le sentiment de la mesure et une parfaite clarté. L'érudition de notre grammairien anonyme exige davantage ; il a néanmoins dans son travail un mérite qui ne se rencontre pas toujours dans la période ; il n'occupe que trois pages, dont une de citations ; le style lapidaire n'est pas plus bref. Je me hâte, à son exemple, de mettre un point qui suppléera à toutes les choses que je pourrais encore vous dire sur le mérite de cette excellente recette d'éloquence.

CARRA DE VAUX,
Membre de la 3e classe.

INAUGURATION DE LA STATUE DE DUFRESNE DU CANGE

A AMIENS.

Chargé de représenter l'Institut historique à la cérémonie de l'Inauguration de la statue de Du Cange dans la ville d'Amiens, j'ai l'honneur d'adresser à la Société le rapport qui est la conséquence naturelle de ma mission.

Il en est de certaines cités comme de certains terrains, où la main de Dieu a jeté les fleurs et les fruits à profusion : toute graine y produit sa plante ; tout germe y fait croître et grandir son arbre. La ville d'Amiens est une de ces terres privilégiées sur lesquelles la Providence s'est plu à semer l'esprit et la science, ces fleurs et ces fruits de l'humanité. La poésie y trouva son *Voiture* et son *Gresset;* la géométrie y vit grandir son *Delambre*, et la médecine y montra avec un juste orgueil le nom de son illustre *Riolan*. Mais, au-dessus de tous ces noms qui brillent comme une radieuse auréole au front de la cité-mère, l'histoire a fait resplendir un autre nom qui résume toutes les gloires impérissables de la science. Si j'écrivais pour des lecteurs ordinaires, je pourrais étaler ici toute la facile érudition de mes souvenirs scientifiques, et déduire à vos yeux tous les titres de Du CANGE à l'immortalité. Mais à quoi bon citer ses innombrables ouvrages, les incalculables manuscrits ou imprimés sortis de cette plume prodigieusement féconde ? Je parle à des hommes dont les laborieuses investigations ont fouillé tous ces trésors, et l'Institut historique ne fut pas le dernier à s'associer à la noble pensée qui vient d'ériger un monument à la mémoire du père de l'Histoire de France.

C'est le 19 août que la ville d'Amiens procédait à l'inauguration de la statue en bronze de *Dufresne Du Cange*, né, en cette capitale de la Picardie, le 18 décembre 1610, et mort à Paris le 23 octobre 1688. Cette statue, digne en tout de celui dont elle glorifie le grand passé, est due au talent de M. Caudron, enfant lui-même de la Picardie, et qu'une mort prématurée vient d'enlever à l'estime publique et aux beaux-arts, dont il était un des plus fervents adorateurs. La fête devait être présidée par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique ; tous se félicitaient de pouvoir saluer en lui l'homme dont la tête et le cœur eus-

sent seuls suffi à la réhabilitation de notre passé républicain ; mais une indisposition subite, conséquence inévitable de ses travaux et de son abnégation, vinrent s'opposer à un voyage qui eût été, pour lui, un triomphe aussi prévu que mérité.

L'Académie des Inscriptions s'était fait représenter par dix de ses membres, accompagnés de leur président, M. Magnin, qui, dans un remarquable discours toujours applaudi, fit ressortir, aux yeux de son nombreux auditoire, tous les titres de Du Cange à cette glorification de la postérité.

M. Gredon, au nom de la Société des Antiquaires de France ; M. Achille Jubinal, comme délégué de la Société des gens de lettres, et divers autres représentants de sociétés savantes, prirent successivement la parole, et c'est ainsi que cette mémorable journée vit s'élever, à côté du monument de bronze, un autre monument non moins impérissable ; car la véritable éloquence, a dit Longin, est le bronze de l'histoire.

M. le docteur Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, allait prendre lui-même la parole, lorsque M. le Préfet de la Somme le pria de vouloir bien lui céder son tour ; puis, s'adressant à lui : « Monsieur, lui dit-il, M. le » Ministre de l'instruction publique m'a chargé de vous remettre la croix de la » Légion-d'Honneur ; cette récompense, qui sera ratifiée par l'opinion publique, » était due à votre science et à vos travaux comme archéologue, et à vos longs et » honorables services comme médecin. »

Cette récompense est en effet la juste rémunération d'une vie modeste, tout entière consacrée au culte de la science, et c'est honorer même la croix d'honneur que la placer sur une si noble poitrine.

La lecture d'une pièce de vers due à l'inspiration poétique de M. Breuil, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, termina cette brillante inauguration. —M. Breuil est tout à la fois un poète et un savant ; il est, de plus, modeste quand il aurait le droit d'être fier... Dût notre éloge froisser son injuste humilité, nous dirons hautement que son œuvre est, pour nous, le morceau capital de cette cérémonie. Il a dû plier la poésie aux rudes exigences de la science, et c'est avec un rare bonheur d'expression qu'il a été vrai pour Du Cange, sans cesser d'être facile et élégant pour tout le monde (1).

(1) L'Institut apprendra avec plaisir que, dans la séance publique de ce jour, en présence des représentants de toutes les sociétés savantes, la Société des Antiquaires de Picardie a décerné une médaille d'or à M. l'abbé Corblet, membre de notre Institut, et auteur d'un Mémoire couronné : *Sur l'Origine et les Caractères de la langue Picarde.* Cette distinction, dont l'éclat rejaillit sur notre Compagnie, est le prix bien mérité des travaux opiniâtres auxquels M. l'abbé Corblet, quoique bien jeune encore, n'a cessé de se livrer depuis longtemps. Nous espérons que ce Mémoire, communiqué à l'Institut, trouvera sa place dans l'*Investigateur*, toujours ouvert aux belles et bonnes choses qui intéressent la science archéologique. Nous croyons être l'organe fidèle de nos confrères en félicitant M. Corblet de son triomphe, et en l'encourageant à persévérer dans ses nobles efforts : il y aura toujours gloire pour lui et profit pour tous.

Nous ne saurions trop louer et remercier la Société des Antiquaires de Picardie, au zèle de laquelle doit être reportée tout entière l'initiative de cette inauguration. — Fille reconnaissante, elle ne s'est pas contentée de perpétuer en elle-même toutes les qualités qui firent la gloire de Du Cange; elle voulut encore léguer un monument aux siècles futurs. Ce corps savant (et vraiment savant) avait dès longtemps conquis l'admiration de la province; il vient de gagner la reconnaissance de toute la France. L'Institut historique ne pouvait rester étranger à cette gratitude publique, et j'ai l'honneur de lui proposer de voter des remerciments à cette Société qui a bien mérité de la science en glorifiant ainsi le grand homme qui en a si hardiment débrouillé le chaos. GALOPPE D'ONQUAIRE.

Membre correspondant de la 2e classe.

CORRESPONDANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — *Liberté, Égalité, Fraternité.*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS — 7e DIVISION. — BATIMENTS CIVILS. — 1er BUREAU.

Paris, le 13 novembre 1849.

A M. LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Monsieur le Président, je m'empresse de vous informer que, conformément au désir que vous m'avez exprimé, j'ai autorisé M. le Régisseur du palais du Luxembourg à mettre la salle de l'ancienne Chambre des Pairs à votre disposition, du 25 novembre au 1er décembre (1), pour y tenir les séances du Congrès historique.

Il est entendu que les dépenses que pourrait entraîner la tenue du congrès seront à la charge de l'Institut.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Ministre des travaux publics,

Le Chef de division,

DE NOUE.

ANNALES.

ANNALES DE LA LITTÉRATURE. — Nous avons couru un véritable danger. Nous avions observé les institutions littéraires, et, comptant presque les chaires où la littérature est enseignée, nommé les professeurs qui parlent en son nom; nous allions aborder une autre énumération et citer, parmi les hommes de lettres, les

(1) L'ouverture du Congrès aura lieu le dimanche 2 décembre.

plus habiles et les plus illustres. Déjà, après avoir parcouru la liste de ceux qui se sont enrégimentés à Paris, pour se soutenir et se défendre contre les plagiaires, les éditeurs, les directeurs et la misère, nous en avions noté environ soixante-dix que nous voulions signaler aux suffrages publics, lorsque nous avons été saisis d'effroi. Quelle audace à nous de choisir! Et que ne nous serait-il pas arrivé si nous eussions manifesté nos préférences! Horace parlait dans son temps de l'irritabilité des poëtes, *genus irritabile vatum*. Les écrivains en prose étaient même probablement *compris dans l'espèce*, comme dit le P. Ducerceau, poète lui-même. Or, les littérateurs ont conservé leurs qualités bonnes et mauvaises, et la civilisation n'y a rien fait, si même elle n'y a pas nui. Tant il y a que, frémissant de notre témérité, nous avons bien vite serré et la liste et les notes, osant à peine dire ici que nous n'en avions noté que soixante-dix.

En effet la *Société des gens de lettres* a réuni plus de *sept cents* noms, et en outre *trente* dames, dont les ouvrages sont peut-être les moindres titres. Nous les respectons tous, et, relatant ici les chiffres, nous donnons cette indication comme un signe certain que la littérature ne meurt pas en France. Dieu veuille seulement qu'elle ne s'y fasse pas enterrer d'une autre manière. Il y a deux chemins pour elle qui mènent au tombeau : l'un, celui du silence, l'autre, celui de la barbarie. La littérature, quand elle n'améliore pas les hommes, quand elle amène à sa suite la corruption du goût, la corruption des mœurs, l'amour de l'argent, le mépris des lois, l'oubli de l'honneur, la jalousie et les haines, les rivalités des classes dans la société et les discordes civiles, la littérature prépare la décadence et la ruine des peuples, se perdant elle-même... Mais nous sommes de simples annalistes : taisons-nous.

Donc nous n'avons qu'un moyen de nommer les littérateurs, c'est de citer leurs ouvrages, et tout simplement nous allons énumérer ceux qui ont paru depuis le 1er janvier 1849.

En suivant la marche du temps dans la civilisation des peuples, on trouve, parmi les monuments littéraires qu'ils nous ont laissés, d'abord la *poésie*, puis l'*éloquence*, ensuite la *philosophie*, enfin l'*histoire*. Nous admettons ce classement; il est très-simple et aussi clair qu'une division technique peut l'être.

Il est évident que nous ne prétendons pas apprécier le mérite des écrits que nous allons citer. Si quelques noms semblent dominer, si quelques observations surgissent, ce sera le résultat naturel de l'exposé et l'expression de l'opinion générale.

(*La suite au prochain numéro.*)

CHRONIQUE.

L'année dernière l'Institut historique fit des pertes considérables causées par les commotions politiques. Mais un don de *vingt mille piastres*, qu'il reçut de S. M. l'empereur de Turquie; un encouragement de 500 fr. de M. le Ministre de l'instruction publique, et plusieurs autres, dont entr'autres celui de 200 fr. de Mme la comtesse de Montblin, et celui de 100 fr. de Mme la marquise de Montpenzat, lui permirent de faire face à tous ses besoins : toutes les dettes anciennes et courantes (5,000 fr.) de la Société envers l'imprimeur furent soldées. C'est ainsi que la Société assura son existence et la publication de ses travaux.

Cette année l'Institut historique ne pouvait compter que sur ses faibles ressources; il a vu venir encore à son secours *la main bienfaisante de Mme de Montblin*, qui a voulu, par un don de 200 fr., accorder à l'institution qu'elle affectionne un nouveau témoignage de sympathie et en même temps un encouragement.

Le Conseil d'administration, organe de l'Institut historique, est heureux de pouvoir exprimer dans le Journal de la Société ses sentiments de reconnaissance à Mme la comtesse de Montblin.

— ATHÉNÉE DU BEAUVAISIS. Par délibération prise dans la séance du 16 octobre 1849, l'Athénée du Beauvaisis a décidé que le sujet suivant serait mis au concours pour l'année 1840 :

Études historiques sur les coutumes du Beauvaisis, de Philippe de Beaumanoir.

(*Nota.*) La législation d'un pays est le reflet exact des mœurs et des usages de ses habitants, l'expression fidèle du degré de civilisation d'une époque. — Le sujet de concours proposé par l'Athénée n'est point une étude juridique, mais un tableau historique, qui doit exhumer et faire revivre une société éteinte, dont Philippe de Beaumanoir fut le contemporain.

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée à l'auteur de l'ouvrage qui sera jugé le meilleur.

Les manuscrits devront porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, avec le nom et l'adresse de l'auteur; ils seront envoyés *franco*, avant le 31 juillet 1850, à M. Eugène PÉRON, secrétaire perpétuel, rue de la Taillerie, n° 10, à Beauvais.

L'auteur devra déclarer, dans le billet cacheté, que son travail est inédit, et qu'il n'a été présenté à aucune société savante.

Les manuscrits déposés ne seront point rendus, dès qu'ils auront été l'objet d'un rapport à la société; mais les auteurs pourront en prendre ou en faire prendre copie.

Les membres de l'Athénée qui résident à Beauvais ne seront point admis à concourir.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, rue Saint-Guillaume, 9. — XIV$_e$ CONGRÈS HISTORIQUE. Séance d'ouverture au Palais du Luxembourg (dans l'ancienne Chambre des Pairs), *le Dimanche* 2 *Décembre* 1349, *à deux heures précises.*

Les séances suivantes auront lieu les mardi 4, jeudi 6, et le dimanche 9 décembre, jour de clôture.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le moyen âge, et sur les progrès de la géographie après les grandes découvertes du XVe *siècle, pour servir d'introduction et d'explication à l'Atlas, composé de mappemondes et de portulans et d'autres monuments géographiques, depuis le* VIe *siècle de notre ère jusqu'au* XVIIe, par le vicomte de Santarem, des Académies des sciences de Lisbonne, de Berlin, de l'Institut de France.

Bulletin de la société de géographie n°s 61-62.

Archives historiques, archives istorico-italiano, Recueil de documents inédits. ou *Histoire d'Italie*, par Vieusseux, à Florence, t. VII, 2e partie.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par M. Dinaux ; Valencienne, tom. VI.

Bulletin spécial des Institutrices, par M. Lévi ; septembre 1849.

L'Avant-Garde, journal ; 1849.

Le duc Antoine et les Rustauds, lettres au journal l'*Univers*, suivies d'une seconde édition des *Esquisses d'un voyage de Nancy à Bourbonne, Souvenirs lorrains*, par M. de Dumast; Broch.

Mémoires de l'Académie nationale de Metz; année 1847-1848.

Annuaire de la Société des Antiquaires de France ; 1849.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France ; t. XIX, à Paris, 1 gr. vol. in-8°.

L'Album, journal littéraire et des beaux-arts de Rome; plusieurs numéros.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse, t. V, VI.

Il Viminale, journal littéraire et archéologique de Rome ; 1 vol. in-4°.

Compte-rendu des séances de l'Académie royale des sciences de Naples, des mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août 1848 ; Naples.

Journal de l'Arcadie (Giornale Arcadico) *de Rome;* 2 gr. vol. in-8°.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Championnet ; mois de septembre 1849.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

MÉMOIRES.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

XIVe CONGRÈS

TENU DANS L'ANCIENNE CHAMBRE DES PAIRS, AU PALAIS DU LUXEMBOURG, LE 2 DÉCEMBRE 1849.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Messieurs,

L'Institut historique vous convie à son 14e congrès. Entre le dernier appel qu'il a fait au public et la séance de ce jour, de grands événements se sont accomplis : ils constituent, dans leurs conséquences immédiates, l'atmosphère politique au milieu de laquelle nous vivons ; c'est assez dire qu'ils n'appartiennent pas encore à l'histoire, et, si je les rappelle dans cette réunion, dont le caractère est exclusivement scientifique, c'est seulement pour expliquer une lacune qui se remarque dans nos solennités annuelles. Les graves préoccupations de l'année dernière ont laissé peu de place à nos paisibles travaux ; nous avons dû renoncer à l'idée d'un congrès en 1848. Mais, après le calme de la rue, grâce à Dieu, le calme renaît dans les esprits, et il les ramène au goût des studieux loisirs ; l'étude, en effet, offre à tous un refuge contre les agitations extérieures, elle procure le repos et la trêve, nécessaires après les émotions de la vie publique ; sans inspirer à l'égard de la chose commune une indifférence condamnable, elle dispose à la vraie tolérance pour toutes les idées consciencieuses, et elle ouvre un champ vaste à la discussion, terrain neutre où les convictions diverses se rencontrent sans jamais se heurter. Qu'il nous soit donc permis de saluer avec joie le retour de ces Assises pacifiques de la science, où ne se signalent d'autres luttes que celles de la pensée, d'autre passion que celle de la vérité !

Aucun des membres de l'Institut n'a oublié, et quelques auditeurs se rappellent peut-être encore l'inauguration de notre dernier congrès, le 16 mai 1847. Il fut ouvert par l'honorable président que nous comptions retrouver aujourd'hui à notre tête, M. Taylor, dont le nom est attaché pour jamais à la fondation des



premières associations d'artistes et d'ouvriers, à une époque où le fonctionnement d'institutions de cette nature semblait presque impraticable.

Un autre souvenir nous fait regretter une autre absence : nous cherchons vainement ici l'homme au talent souple et varié, à la parole vive et poétique, M. Emile Deschamps, que nous croyons entendre encore exposer, au milieu des marques d'une bruyante sympathie, les conditions indispensables à l'enseignement de l'histoire contemporaine.

Depuis ce jour, l'Institut historique, autant qu'il a été en lui, a poursuivi son œuvre. N'allez pas croire en effet que les bruits de la tourmente aient entièrement couvert la voix du patient *Investigateur*, qui recueille et transmet les échos du monde savant à tous les amis de l'histoire; tout à l'heure, vous entendrez l'énumération de ses travaux pendant cette période, et j'ose vous promettre qu'un style ingénieux et piquant saura dissimuler à votre profit l'aridité d'un compte rendu.

Nous espérons, Messieurs, qu'en assistant à notre nouveau congrès, vous jugerez encore dignes de votre intérêt les questions qui figurent au programme. Dans l'ordre des appréciations philosophiques, l'examen des causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe, l'exposition des caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne; dans le domaine des arts, l'histoire de la peinture depuis Poussin jusqu'à David, le parallèle entre le style architectural grec et le style gothique, voilà quelques-uns des sujets traités par nos collègues, qui appellent vos observations, et qui, d'ailleurs, ne remplissent pas seuls la session de 1849.

J'ai hâte de la voir s'ouvrir, et j'ai pensé qu'il convenait de me borner à quelques simples paroles, sans prétendre à des proportions oratoires; aussi bien il me semble entendre arriver jusqu'ici ce cri public, expression d'un besoin réel : *Moins de discours*, et *plus d'actes!* Or, Messieurs, agir, pour nous, c'est vous apporter les résultats de nos recherches, et provoquer des discussions qui peuvent devenir fécondes par votre bienveillant concours.

J. Barbier, *Membre de la 2e classe.*

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE

DEPUIS LE DERNIER CONGRÈS.

Messieurs,

Il y a seize ans déjà, après les premiers ébranlements d'une révolution qui, non moins que celle de 1848, semblait devoir soulever et changer le monde, un petit groupe d'hommes de lettres et de penseurs, réunis presque au hasard dans une salle à peine meublée, jetait, aux derniers sons du tocsin des discordes civi-



les, la base de l'*Institut historique*. Celui qui a l'honneur de parler ici devant vous assistait à cette séance : jeunes et vieux, savants en renom et travailleurs inconnus encore, nous étions pleins du feu sacré; tous, nous recherchions le progrès; tous, nous voulions reculer les bornes de la science; tous, nous avions pour but de faire jaillir des ténèbres du passé quelques leçons pour l'avenir.

Hélas ! Messieurs, combien de ces hommes sont tombés depuis, et avant eux combien de leurs illusions avaient disparu !... Les leçons de l'histoire (le lieu où nous sommes en est un triste témoin) sont rarement écoutées dans le monde des faits, et les fautes, pour grandes qu'elles soient, des générations qui meurent, servent peu aux générations qui naissent.

Ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a d'important dans l'idée humaine, c'est le travail, *labor sanus et sanctus*, a dit un poète; mais si nous sommes les laboureurs de la pensée, en serons-nous du moins les moissonneurs? Je n'ose l'espérer; l'homme a tout au plus le temps d'ensemencer ici-bas la largeur de sa tombe, puis son heure sonne, et on l'ensevelit sous la terre qu'il essayait de fertiliser; mais les nations, les associations, les familles intellectuelles comme la vôtre, ont quelque chose de la pérennité de Dieu : leur durée défie le temps et l'espace. Voilà pourquoi, avec votre faiblesse apparente, vous avez résisté à une tempête qui d'un seul souffle a déraciné un trône ; voilà comment vous avez été des surmonteurs de révolutions.

Et n'est-ce pas là un fait curieux, Messieurs? Tandis que la France, — que dis-je? — tandis que l'Europe entière était livrée aux cataclysmes politiques, vous patients et paisibles érudits, vous continuiez à tracer courageusement votre sillon; ni les clameurs sauvages de la place publique, ni les doctrines impies qui ont déclaré au monde civilisé une guerre d'extermination, ni les embarras matériels que vous ressentiez comme toutes les familles, comme tous les particuliers, n'ont pu arrêter votre zèle, ou même ralentir votre activité.

Votre assiduité aux séances de l'*Institut historique*, les nombreux travaux de vos quatre classes, les publications si variées et si intéressantes de votre Journal en font foi, vous n'avez pas désespéré de l'avenir de la science; vous vous êtes dit qu'il y avait quelque chose de supérieur au fait brutal, à l'émeute, à l'orgie de la force : — l'intelligence; quelque chose qui planait bien au-dessus de nos petits hommes : — l'étude des grands événements qui ont agité le monde. Gloire vous en soit rendue, Messieurs, car vous avez donné là un noble exemple; l'assentiment du public savant qui vous écoute chaque année, qui vous lit chaque mois, et qui, en ce moment, vous donne encore une marque de son intérêt en assistant à votre réunion, vous en dédommagera.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, et pour l'édification de vos bienveillants auditeurs, et pour votre propre reconfort, de jeter un coup d'œil sur les divers travaux auxquels s'est livré l'Institut historique, depuis son treizième et dernier congrès.

De juin 1847, époque du rapport analogue à celui-ci, fait par mon honorable

prédécesseur, à la première séance du congrès, jusqu'au mois de janvier 1848, l'*Investigateur*, votre Recueil spécial, a publié 18 mémoires, 14 revues critiques ou analytiques d'ouvrages français et étrangers, une nombreuse correspondance, dans laquelle on remarque plusieurs lettres de M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique; de M. Martinez de la Rosa, de M. de Pongerville, membre de l'Académie française, etc.; près de trente procès-verbaux de vos séances, des variétés, des bulletins bibliographiques présentant le mouvement de la librairie en France et à l'étranger, etc.

Parmi les mémoires, je rappellerai, en premier lieu, celui de M. Emile Deschamps, ce poète ingénieux et aimable, sur les *conditions indispensables pour l'enseignement de l'Histoire.* Ce mémoire produisit dans le monde poétique une telle sensation, que je ne puis m'empêcher d'en rappeler ici le principal passage : « Chacun des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1792 » jusqu'en 1830, a péri par l'abus de son principe ou les excès de sa passion » dominante, dit M. Emile Deschamps. Ainsi, Robespierre meurt par cette » guillotine où il a fait monter tant d'innocents ; ainsi, l'orgie du Directoire » replie honteusement sa nappe souillée, devant les drapeaux vainqueurs du » général Bonaparte ; ainsi, Napoléon dont l'empire fut un camp, dont le sceptre » fut un glaive, dont le peuple fut une armée, et le règne une bataille, Napoléon, » cet empereur de la guerre, est détrôné un jour par la guerre ; ainsi, la Restau- » ration qui avait caché dans un coin de la charte constitutionnelle une pensée » du droit divin et du bon plaisir, s'est perdue par l'imprudent usage qu'elle » fit de cet article 14, dont elle se servait aveuglément comme un enfant. »

Là, Messieurs, s'arrêtaient les catastrophes à l'époque où M. Emile Deschamps (en mai 1847) prononçait ces paroles. Depuis, quelle immense annexe la Providence ne leur a-t-elle pas donnée !.. « *On ne tombe que du côté où l'on penche,* ajoute notre spirituel confrère, *et chacun est aveugle à l'endroit de sa passion.* » Tâchons, Messieurs, de profiter de ce conseil, bien qu'il soit d'un poète, car le vieux Ronsard l'a dit :

. . . . . un poète
Est un esprit divin qui souvent est prophète ; . . .

essayons de ne pencher d'aucun côté... si c'est possible, et de ne nous montrer ni aveugles, ni passionnés.

Après le mémoire de M. Emile Deschamps, je vous rappellerai celui de M. Barbier, si plein de recherches et de science, *sur divers procès de magie;* celui de M. Ernest Breton, sur le *Rinaldo Ardito* d'Arioste, poème récemment découvert, et qui a fourni à notre confrère le sujet d'un mémoire où il s'est inspiré avec bonheur, comme un homme coutumier du fait, de tout l'esprit de l'original ; celui de M. l'abbé Auger, sur *la tolérance religieuse,* empreint de la douceur et de la charité vraiment évangéliques qui caractérisent cet honorable Ecclésiastique ; ceux de MM. Alix, Julien, Masson, Josat, Delsart, remarquables à divers titres ; enfin les deux mémoires de M. Marcellin, sur les antiquités

de Vésuna (Périgueux), et sur la vie de Thornwaldsen, le célèbre sculpteur danois, dont, par une heureuse initiative, le directeur actuel des Beaux-Arts, M. Charles Blanc, vient d'acquérir plusieurs œuvres qui sont destinées à enrichir notre Musée. Les deux mémoires de M. Marcellin font, à la chaleur et à la passion qui les animent, deviner dans leur auteur un habile et ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, qui a longtemps visité l'Italie, cette *magna parens* des grands hommes, non en touriste, mais en admirateur sincère et convaincu de ces vieux maîtres, dont on peut dire que la tradition toujours vivante est pour le monde entier une inépuisable source du vrai et du beau.

Laissez-moi encore vous signaler, au milieu des mémoires dont vous avez entendu la lecture, et que votre Journal a reproduits en 1847, ceux de deux de nos membres correspondants, M. César Cantù, l'historien de l'Italie, aujourd'hui proscrit par l'Autriche pour avoir défendu la liberté de son pays les armes à la main, mémoire qui avait pour objet de déterminer le caractère de la langue et de la littérature italiennes au XIIIe et au XIVe siècle ; de M. Domingo Sarmiento, sur *la Guerre de l'indépendance ;* enfin, de Mme Maury, sur la question de savoir si *la langue française s'est améliorée ou non depuis* 150 *ans*. Les deux premiers mémoires, écrits par des hommes spéciaux, sont au-dessus de tout éloge ; quant au troisième, je ne le louerai pas, bien qu'il le mérite ; j'aurais peur que quelques personnes crussent pouvoir, à cause du sexe de son auteur, m'accuser d'être partial, tandis qu'en affirmant qu'on trouve dans ce travail d'une femme toute la science et le jugement éclairé d'un homme, je ne ferais que rester dans les limites de la plus stricte vérité.

Voilà, Messieurs, pour la deuxième partie de l'année qui précéda la Révolution, car le rapport fait à votre 13e congrès rendait compte de vos travaux des six premiers mois de 1847.

En 1848, vous deviez avoir aussi un congrès, mais les événements politiques qui bouleversaient alors bien d'autres choses, vinrent renverser vos projets, vous dûtes en renvoyer l'exécution à des temps plus calmes et plus heureux ; mais tandis que votre appel à l'idée (appel auquel depuis treize ans le public, comme aujourd'hui encore, répondait avec tant de bienveillance) se trouvait ainsi momentanément interrompu, vos travaux intérieurs n'en marchaient pas moins : onze mémoires, douze rapports, un grand nombre de documents ou lettres, tous vos procès-verbaux, des chroniques, des bulletins bibliographiques, étaient successivement publiés par l'*Investigateur*. Un de nos collègues, M. Frissard, vous lisait son rapport sur l'organisation du travail et du commerce, telle que l'a exposée, dans un ouvrage plein de faits et d'observations, notre confrère, M. Charles de Montaigu ; M. Huillard-Bréholles, qui remplissait alors d'une manière si distinguée, et dont vous ne sauriez trop le remercier, les fonctions de secrétaire général de l'*Institut historique*, communiquait à votre Journal son savant et consciencieux travail sur *le rôle et l'influence des Arabes dans la Sicile et l'Italie méridionale au* XIIe *et au* XIIIe *siècle*, travail qui, sous la plume féconde et

souple de son auteur, deviendrait aisément un livre, et un livre remarquable.

Un autre de vos collègues, M. Onésyme Leroy, érudit écrivain qui a su donner, par de piquantes recherches, tout l'attrait de la nouveauté à notre ancien théâtre, et auquel (chose qui paraissait impossible) le nom glorieux de Gerson doit encore un nouveau lustre; M. Onésyme Leroy, disons-nous, a passé pour vous de la fable à l'histoire, et, laissant de côté les *mystères* et les *sotties* du moyen âge, il s'est attaqué à un sujet plus grave et plus sérieux. Le savant mémoire qu'il vous a lu sur *saint Martin et le Christianisme en Touraine*, prouve que notre spirituel confrère possède les principales qualités de l'historien, et que, lorsqu'il voudra transporter ses observations de la scène théâtrale, qui faisait rire nos aïeux, à la scène politique, qui les faisait pleurer, il y conquerra des succès pareils à ceux qu'il a obtenus en littérature.

MM. Julien, de la Pylaie, Josat, Delsart, Barbier, méritent également vos remercîments pour les travaux qu'ils vous ont adressés, et dont, comme pour les précédents, vous avez ordonné l'insertion dans votre bulletin.

J'allais passer sous silence, Messieurs, et ç'aurait été non-seulement un acte d'oubli, mais d'ingratitude, la brillante et complète monographie d'Andréa del Sarto, dont notre confrère, M. Ernest Breton, si zélé pour tout ce qui concerne les arts, avait rassemblé les éléments durant un voyage qu'il a fait en Italie, et que vous avez imprimée dans votre 163ᵉ livraison. Ce sont là, Messieurs, des travaux où l'érudition le dispute à l'élégance, où l'intérêt de la forme est presque rival de celui de la science. N'est-il pas juste d'ailleurs, Messieurs, que ces rois de l'art, que ces porte-couronne de la palette et du ciseau, dont le diadème est trop souvent garni de plus d'épines que celui des rois de la terre (qui pourtant n'en manque pas), aient comme ces derniers, grâce à leur malheur et à leur génie, le privilége d'attirer nos regards et nos respects? Le Tasse mourut fou; Homère et Milton vécurent aveugles; Spencer périt de froid; Camoens souffrit de la faim; Andrea del Sarto, dont les chefs-d'œuvre, devenus l'ornement du Louvre et de tous les musées européens, font depuis trois siècles l'orgueil de l'Italie, Andrea del Sarto mourut de désespoir et de chagrin: applaudissons donc, Messieurs, à tous ceux dont les travaux nous font connaître ces grands parias du génie.

Qu'ai-je encore à dire, Messieurs, si ce n'est que vos travaux, troublés dans certaine mesure par la Révolution de Février, ont repris aujourd'hui leur marche traditionnelle et leur régularité. Votre 14ᵉ congrès, qui devait se tenir en 1848, annoncé d'abord pour le mois de mai, puis pour le mois de novembre, s'ouvre enfin aujourd'hui; les quatre classes qui forment la division principale de votre institution, et auxquelles viennent se rattacher non-seulement l'histoire et la littérature, mais les diverses branches des connaissances humaines, telles que les sciences mathématiques, physiques, etc., ont repris leurs séances; votre Journal pour 1849, quoiqu'un peu en retard, a déjà publié plusieurs mémoires intéressants, par exemple, le rapport de M. l'abbé Auger sur les travaux de

l'Académie des sciences de Naples; divers rapports de MM. Masson, Alix, Gauthier Lachapelle, Galoppe d'Onquaire, et autres de vos collègues; enfin le savant mémoire de M. Frissard sur les *Ports anciens*, mémoire que je regarde comme un modèle du genre. Qui pourrait, en effet, parler plus pertinemment des *Ports anciens* que l'homme spécial et habile qui en a créé de modernes?

Depuis votre dernier congrès, Messieurs, l'*Institut historique* a eu le malheur de perdre plusieurs de ses membres. En premier lieu, il a vu tomber l'un de ses plus anciens protecteurs, sa majesté Charles-Albert, ce roi chevalier, à qui la mort a assuré plus de gloire que n'eût fait une longue vie, et sa défaite plus de renom que ne lui en eût valu la victoire ; l'illustre général Coletti, que la Grèce regrettera longtemps; M. Debret, peintre éminent, qui était allé porter au-delà des mers les enseignements de son pinceau; M. de Châteaubriand, dont le nom serait irréprochable sans ses *Mémoires d'outre-tombe;* M. Boucharlat, mathématicien distingué; Drault, ancien député; Pascal Borelli, membre de l'Académie royale des sciences de Naples; Pampaloni, sculpteur renommé de Florence; Chasles de la Touche, le comte de Montvallon, le baron du Chand (lieutenant-général); Ballanche (de l'Académie française); enfin, M. Araguad de Cruelha, savant espagnol, apprécié dans son pays pour quelques travaux estimables.

D'autre part, de nombreuses accessions sont venues diminuer la douleur que nous causait la perte de nos collègues; ainsi, en premier lieu, sa majesté l'Empereur de Turquie, et son excellence Reschid-Pacha, ont accepté le titre de *membres protecteurs*; après eux, MM. Mancini (d'Arezzo), l'abbé Denys, Bona (de Turin), de Vivo (de Naples), Valia (inspecteur des monuments, ibidem), l'abbé Corblet, Galimard (peintre), Simon (maître de chapelle à Saint-Denis), de Montaigu, Sarmiento (Chili), Jumelin (architecte), Saint-Dizier, Carbillet, l'abbé Sabatier (de Montpellier), Calvet-Rogniat, l'abbé Vincent, Dechampeaux (avocat), Hahn (homme de lettres)', enfin M. Alexandre Wolowski, jeune et spirituel Polonais, l'un des martyrs de la liberté de cette France du Nord, et qui soutiendra dignement le nom populaire qu'il porte, ont été admis par vous au nombre de vos confrères, soit comme correspondants, soit comme membres résidants. Tout nous fait espérer que ce seront-là des membres actifs, et déjà un charmant travail de M. Wolowski, *sur Cervantès envisagé comme poète dramatique*, est venu nous démontrer que nos nouveaux collègues ne regardaient pas les fonctions qu'ils avaient sollicitées, comme une sinécure.

Je ne terminerai pas ce rapport, Messieurs, sans signaler hautement à l'attention publique et à votre reconnaissance, les bienfaiteurs, les soutiens de votre institution. Plusieurs de vos collègues, parmi lesquels, surtout, notre vénérable confrère, M. Lepelletier-d'Aulnay, ayant appris la gêne que les événements politiques avaient apportée dans vos ressources qui se composent purement des cotisations individuelles de chacun de nous, sont venus généreusement, dans la mesure de leur position, à votre secours. Madame la comtesse de Montblin, Madame la marquise Taulignan de Montpenzat, vous ont gracieusement forcés d'accepter leur aide. Que la mo-

destie de ces dames et celle de votre confrère excusent mon indiscrétion ; mais je cite leur noble exemple, d'abord parce qu'il est rare, trop rare, et ensuite parce que je voudrais que leur générosité fît germer, tant pour l'*Institut historique* que pour d'autres établissements analogues et dignes comme lui d'intérêt, de nombreux imitateurs.

Je voudrais m'arrêter ici, Messieurs, mais en agissant ainsi je manquerais à un devoir de reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué à l'affermissement et à la prospérité de notre institution. Il est juste, d'abord, de rappeler au souvenir de nos collègues la protection et la bienveillance qu'a eues pour nous M. le comte de Salvandy. Ce ministre de l'instruction publique, homme au cœur généreux, avait toujours montré pour vous une sollicitude parfaite qui prouvait combien il appréciait vos travaux et vos efforts. Aussi par son ordre, l'Institut historique avait-il été compris, à partir de 1847, pour une somme de 1,500 francs dans le budget des Sociétés savantes. Mais, hélas ! cette bonne fortune ne fut pas de longue durée ; le premier ministre de la République réduisit cette allocation à un tiers de la somme pour l'année suivante. Malgré ces faibles ressources, l'étoile de l'Institut historique brillait encore de tout son éclat, et la renommée que ses travaux lui avaient justement acquise, lui attirait en même temps les sympathies et la protection d'une puissance étrangère que nous ne saurions trop louer de cet acte de sympathie pour la science. S. M. l'Empereur de Turquie venait, par l'intermédiaire de notre collègue, M. W. Smith, architecte de S. M. Britannique à Constantinople, d'accepter le titre de membre protecteur de notre Compagnie (1). Ce souverain éclairé, dont l'esprit est tout civilisateur et européen, en recevant la collection de notre Journal, a voulu donner encore à l'Institut historique une marque de l'intérêt qu'il lui porte, et à M. Smith une nouvelle preuve de sa bienveillance impériale. En conséquence, S. E. D. Rifat, ministre des affaires étrangères, a fait remettre à notre Société, d'après les ordres de S. M., un don magnifique de 20,000 piastres (2). Ne vous effrayez pas trop de ce chiffre, Messieurs : 20,000 piastres, cela ne fait que 4,545 fr. 47 cent. ; mais soyons justes et reconnaissants envers S. M. Impériale. Dans un temps où, comme aujourd'hui, le Ministre de l'instruction publique de France croit avoir donné un trésor à une Société savante, lorsqu'il lui a généreusement accordé *trois cents francs*, c'est bien quelque chose, convenons-en, que *vingt mille piastres.....*

Je ne me permettrai sur ces faits aucune réflexion. Chacun de vous, Messieurs, fera les siennes. Je souhaite seulement, pour l'honneur de mon pays, que l'homme distingué qui a été placé, par la sagesse du Président de la République, à la tête du ministère de l'instruction publique, ait à cœur de suivre, sous le rapport des en-

(1) Voyez la lettre de son altesse Reschid-Pacha grand visir, adressée à M. Renzi administrateur de l'Institut historique, insérée dans l'*Investigateur* du mois de novembre 1847, nº 158.

(2) Voyez les lettres de S. E. D. Rifat, ministre des affaires étrangères, adressées à M. Renzi, administrateur de l'Institut historique à Paris, et à M. Smith à Constantinople, insérées dans l'*Investigateur* de juin et de juillet 1848, nºˢ 166 et 167.

couragements scientifiques, d'aussi nobles traces. Que diraient, en effet, Louis XIV et François Ier, si, rappelés à la vie, on leur apprenait qu'aujourd'hui, en fait d'encouragement aux lettres, la France est dépassée par la Turquie ?.....

ACHILLE JUBINAL.

DEUX PROCÈS AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Le plus fâcheux spectacle que présente l'histoire, c'est celui de la justice transformée en un instrument de vengeance ou d'intrigue, sous l'influence des favoris ou des maîtresses qui trop souvent ont encombré les palais des rois. Hâtons-nous de le dire, ces exemples sont rares dans nos annales, et c'est bien plutôt par de grands modèles d'indépendance et de dignité que s'est signalée l'ancienne magistrature française. Cependant le règne de François Ier fut marqué par deux mémorables et tristes procédures, intimement liées l'une à l'autre, séparées seulement par quelques années d'intervalle, et sous lesquelles succombèrent tour à tour la fortune de l'amiral Chabot et celle du chancelier Poyet ; chutes éclatantes, dont il n'est pas sans intérêt et sans fruit de rechercher les véritables causes !

Le fils aîné du roi était mort en 1536 ; son deuxième fils, le duc d'Orléans, devenu Dauphin, et qui fut, depuis, Henri II, avait épousé depuis quelques années Catherine de Médicis, qui ne se signalait alors que par les charmes de la jeunesse, encore étaient-ils impuissants à détacher le Dauphin de la passion qui parut s'éveiller avec ses sens, et qui l'enchaîna toute sa vie à Diane de Poitiers. Henri était jeune, ardent ; Diane était parvenue à l'âge mûr; il y avait longtemps que l'impression de sa beauté sur le cœur sensible du roi François Ier lui avait valu la grâce de son père. Cependant elle était belle encore, et elle le fut toute sa vie ; on supposa qu'un pouvoir magique la préservait des atteintes du temps, et la rendait arbitre absolue des volontés de son royal amant.

Ovide a dit quelque part des vieilles maîtresses :

> Adde quod est illis operum prudentia major.

Cela est vrai, l'expérience qu'elles possèdent leur asservit l'esprit avec le cœur. Aussi Diane sembla-t-elle être, sous le règne de Henri, la véritable souveraine.

A l'époque qui nous occupe, une influence rivale disputait à Diane les hommages et les obéissances des courtisans ; c'était celle de la duchesse d'Etampes.

Jeune et belle, aimée du roi, elle ne pouvait souffrir qu'une part du pouvoir allât vers une autre femme. La rivalité de ces deux puissances égaya plus d'une fois les courtisans, et attrista les amis des mœurs par des scènes de scandale : *Que prétend donc cette vieille ridée ?* disait la duchesse, *oublie-t-elle que je suis née le jour de son mariage ?*

Tel était l'aspect de la cour de François Ier, de 1535 à 1545 : d'une part, s'ap-



puyant sur le roi, la duchesse d'Etampes ; de l'autre, Diane de Poitiers, soutenue par le Dauphin. Entre ces deux camps il fallait opter, chose embarrassante pour qui voulait ménager à la fois le présent et l'avenir ; mais la neutralité n'était pas possible, si l'on voulait vivre à la cour. Il fallait offrir de l'encens à l'une ou à l'autre des deux idoles.

L'amiral Chabot et le chancelier Poyet subirent la loi commune. Le premier appartenait tout naturellement au parti de la duchesse, à laquelle le rattachaient des liens de parenté ; Poyet, qui avait recherché et obtenu l'appui du connétable Anne de Montmorency, s'était enrôlé par cela même sous la bannière de Diane, dont le connétable était un des plus puissants alliés.

Il était nécessaire de rappeler cette double situation, pour rendre facile à saisir la suite des événements que nous avons à raconter.

Nous avons en quelque sorte exposé les faits d'*avant-scène*, et nommé les personnages : le drame commence en 1540, nous allons en suivre le développement.

Le 8 février, le roi s'éveilla soucieux, et dans une disposition d'humeur tout-à-fait conforme à la noire et froide température qui assombrissait les arceaux du vieux Louvre. Il attendait le dénouement officiel du procès qu'il avait fait intenter à Philippe de Chabot, amiral de Brion, autrefois son ami d'enfance, depuis, l'un des soutiens de son trône ; et, au fond du cœur, le monarque était forcé de se dire qu'il n'avait pas été exclusivement déterminé à cet acte de rigueur par des considérations d'une exacte justice.

Tout-à-coup s'ouvrit une portière derrière laquelle était une issue secrète. La duchesse d'Etampes apparut, jeta un coup d'œil sur la chambre royale, pour s'assurer que François s'y trouvait seul, puis d'un bond elle vint tomber aux pieds du roi.

« Sire, s'écria-t-elle, je viens vous demander justice !

— Avant tout, duchesse, quittez, de grâce, une posture qui ne saurait vous convenir : la beauté ne s'agenouille point ainsi, tout fléchit le genou devant elle, même la majesté royale.

— Ah ! Sire, s'écria la duchesse en se relevant, s'il était vrai que ma faible beauté, surtout que mon dévouement à votre personne fissent quelque impression sur votre cœur, souffririez-vous ce qui arrive ? verriez-vous sans indignation frapper vos meilleurs serviteurs et mes amis, mes amis les plus sûrs ?

— Sur ce point, duchesse, pas un mot, je vous prie ; je sais que Chabot est votre parent, je ne m'étonne pas de l'intérêt que vous portez à ce qui le touche ; mais Chabot m'a forcé à remettre son sort entre les mains de ses juges... il faut que la justice ait son cours.

— Et savez-vous, Sire, qu'à cette heure la sentence est rendue ?

— Je le sais.

— Et cette iniquité ne révolte pas votre Majesté ?

— Prenez garde, duchesse, vous parlez de mes magistrats d'une façon bien

irrévérencieuse; vous savez cependant qu'on a composé la commission spéciale de ce qu'il y a de plus distingué dans es corps judiciaires, pour faire le procès à Chabot.

— Oui, je sais que votre odieux chancelier s'est associé aux projets de vengeance du connétable, ennemi de Chabot; je sais qu'il a appelé dans cette commission des conseillers du parlement de Paris et de divers autres, qui sont tout dévoués à ses ordres, et qui cependant n'ont point encore servi suffisamment ses rancunes. Ecoutez, Sire, ce que j'ai appris de source certaine et ce qui fera éternellement la honte de Poyet. Vous savez les deux chefs d'accusation reprochés à l'amiral : il aurait haussé, à son profit, des droits de pêche, et, dans son gouvernement de Bourgogne, il se serait approprié certains droits réservés pour l'entretien des villes de guerre. Pures calomnies! je l'affirme, mais, du moins, calomnies qui ne le présentaient pas comme un félon et un traître. Le jugement qui va le frapper le déclare convaincu d'exactions et de malversations, et le condamne en 15,000 livres d'amende, au bannissement et à la confiscation de ses biens. Eh! bien, Sire, cela ne suffisait pas à la haine du chancelier; en faisant rédiger la sentence pendant la nuit, il s'est permis de l'altérer; il a fait ajouter au mot *malversations* ceux d'*infidélité* et de *déloyauté* : au mot bannissement, il a fait ajouter ceux-ci : *sans pouvoir être rappelé pour quelque occasion ou mérite que ce soit*, et il a forcé les juges indignés à signer sa rédaction. Sire, n'est-ce pas là le comble de la perfidie? Si l'amiral a des torts à se reprocher, du moins il a gardé sa foi intacte à votre royale personne; et comment qualifier l'audace de ce ministre, qui prétend enchaîner à jamais la clémence de votre Majesté, et lui interdire le pardon des fautes que l'amiral a pu commettre?

— Le chancelier n'a point fait cela, duchesse; je ne sais s'il est, comme vous le dites, animé contre l'amiral, mais je le tiens incapable du fait dont vous l'accusez.

— Je le prouverai, Sire...

— Assez, Madame... l'arrêt est rendu ou va l'être... le respect de la justice exige qu'il soit exécuté; brisons là, et demandez-moi une grâce que je puisse vous accorder.

— Ah! Sire, si à ma considération vous ne voulez rien faire pour l'amiral, que ses services parlent pour lui; que votre Majesté se rappelle la tendre affection qu'elle lui porta jadis; sa jeunesse s'écoula près de la vôtre, au château d'Amboise : là, vos travaux, vos jeux étaient communs, avec un troisième compagnon d'enfance, que l'orgueil a rendu le plus cruel ennemi de Chabot, le connétable...

— Je n'ai rien oublié de tout cela, duchesse; nos jeux sont encore présents à ma mémoire; je me souviens même que, dans une de nos causeries intimes, Montmorency et ce pauvre Brion, m'entretenant de leurs espérances d'avenir, me disaient qu'ils voulaient devenir un jour, l'un connétable, et l'autre amiral,

ces vœux de leur enfance, je les ai réalisés; Chabot est-il en droit de se plaindre?

— Non, Sire, vous fûtes grand et généreux envers lui : si, en 1524, il a forcé Bourbon à lever le siége de Marseille, s'il a fait des prodiges de valeur à vos côtés à Pavie, s'il a partagé votre captivité, il en a été trop payé puisque vous l'avez comblé de vos bienfaits... mais aujourd'hui votre disgrâce l'accable...

— Il l'a voulu ; j'aurais pu fermer les yeux sur les fautes, pourtant bien graves, de son administration; oui, alors même que, par une mesure générale, j'ordonnais qu'on fît le procès à tous ceux qui se sont enrichis aux dépens de l'Etat, les souvenirs que vous me rappelez l'eussent protégé peut-être... mais, quand son roi lui demandait des comptes, l'orgueil de Chabot n'a pas su fléchir, il a défié ma justice... qu'il subisse aujourd'hui sa condamnation. »

D'un geste bienveillant, François congédia la duchesse. Elle sortit lentement, le cœur blessé, le visage animé d'un ressentiment contenu ; elle souffrait surtout dans son amour-propre et dans son crédit ; un homme à elle était sacrifié, il tombait, et Poyet était l'auteur de sa chute : de ce moment, la duchesse jura la perte du chancelier.

Poyet, il faut le dire, avait fait tout ce qu'il fallait pour se créer dans la personne de la duchesse d'Etampes une ennemie irréconciliable.

Fils d'un avocat d'Angers, il était venu se fixer au barreau de Paris, où il avait paru avec éclat lors du procès qu'intenta au duc de Bourbon Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. Il plaida pour cette princesse et déploya des talents qui lui valurent les faveurs du roi. Dès 1531, il avait été pourvu de l'office d'avocat général. Dévoré d'ambition, peu scrupuleux sur le choix des moyens de parvenir, Poyet avait compris qu'à la cour on ne peut se pousser et se maintenir que par l'intrigue. En s'attachant à la fortune du connétable de Montmorency, c'est-à-dire au parti de Diane de Poitiers, dont le crédit lui valut en 1538 la dignité de chancelier, il avait agi en homme habile. En effet, si par sa valeur réelle de jurisconsulte, par l'importance de ses services, il se croyait sûr de la faveur de François Ier jusqu'à la fin de son règne, il n'avait pas entendu se réduire à placer en viager sur la tête de ce monarque ; il s'était donc étroitement lié par avance aux destinées de son successeur. Poyet n'était pas ambitieux à demi ; il voulait ajouter les grandes dignités de l'Eglise aux plus hautes fonctions de la magistrature : à plus de 60 ans, il s'était fait ordonner prêtre, et, confiant dans la protection de Montmorency, il espérait arriver, comme Du Prat qu'il semblait avoir pris pour modèle, au chapeau de cardinal. Aussi se montra-t-il un instrument servile de vengeance et de haine, quand le connétable résolut de perdre Chabot, cet ancien compagnon que de mesquines rivalités avaient fini par lui rendre odieux.

Chabot, comme tant d'autres grands fonctionnaires de cette époque, offrait un côté vulnérable. La source de ses richesses était suspecte ; Montmorency décida le roi à faire examiner les actes de son rival que, non sans apparences, il accusait d'exactions ; il présenta au roi des cahiers d'informations qu'il avait fait

recueillir en Bourgogne et dans différents ports de mer, et il obtint que ces informations fussent juridiquement examinées. Poyet se livra avec ardeur à cet examen; son expérience en fit sortir contre l'amiral vingt-cinq délits emportant tous la peine capitale; il choisit pour le juger une commission spéciale qu'il ne rougit pas de présider lui-même. On a vu cependant qu'il n'avait pu obtenir de la complaisance des juges un arrêt aussi sévère qu'il l'aurait désiré.

Quoi qu'il en soit, l'amiral était vaincu et le connétable triomphait; mais un mouvement de bascule ne tarda pas à se faire sentir, et Poyet en reçut le contrecoup.

Quand une femme belle, aimée, pleine d'esprit et d'adresse, peut insinuer chaque jour à l'oreille d'un roi la même plainte et la même prière, il est difficile qu'elle ne devienne pas sur ce point maîtresse absolue de la volonté royale; d'ailleurs, le courroux de François, qui n'avait été excité que par la hauteur avec laquelle Chabot avait accueilli les premiers soupçons, ce courroux s'était calmé peu à peu, pour faire place aux souvenirs de leur ancienne amitié. La duchesse épiait pas à pas ces changements progressifs dans les dispositions du monarque; elle ne cessait de lui répéter que Poyet avait violenté la conscience des juges, et cela n'était que trop vrai. L'un d'eux, au rapport de Daniel, avait consigné sur la sentence même la trace presque imperceptible de cette violence coupable: il avait placé en caractères très-fins, à côté de sa signature, le mot latin *vi*, qui, dans son énergique concision, s'élevait comme une accusation vivante contre les manœuvres du chancelier. François, ébranlé par les prières et par les larmes de la duchesse, regrettant peut-être aussi une sévérité excessive, accorda à l'amiral des lettres de grâce qui le déchargeaient de l'amende, en attendant qu'un arrêt du Parlement, obtenu par la duchesse d'Etampes, le rétablît dans tous ses emplois. La première fois que Chabot reparut devant François Ier, il fut accueilli par ces paroles :

— Eh bien! Monsieur, vanterez-vous encore votre innocence?

— Sire, répondit tristement l'amiral, j'ai trop appris que nul n'est innocent devant son Dieu et devant son roi.

Chabot obtenait donc une sorte de réparation, mais l'arrêt qui l'avait frappé lui avait porté un coup mortel. « Depuis, dit Brantôme, le pauvre homme ne » profita de son corps, car dès-lors son pouls s'arresta et cessa tout-à-coup par » telle véhémence de peur, qu'oncques depuis il ne le put retrouver, ni jamais » put estre trouvé par quelque grand et expert médecin qui fût. »

Cependant Chabot vécut encore assez longtemps pour se voir vengé par la disgrâce de Poyet, qui suivit de près celle du connétable de Montmorency, forcé de se retirer à Chantilly, et qui, suivant l'expression de Mezeray, vint de l'antichambre des dames.

Le 2 août 1542, le bruit se répandit que, le matin même, le chancelier avait été saisi dans son lit, arraché de son hôtel, traîné à la Bastille, et qu'on allait instruire son procès.

Poyet était ferme, quelquefois hautain, dans l'exercice de sa charge; il comptait peu d'amis, selon le témoignage de ses contemporains, dont l'un des plus célèbres, Dumoulin, l'appelait : *Bipedum nequissimus.* Cependant, si elle ne lui concilia pas des sympathies dont il était peu digne, la rigueur indécente qui présida à son arrestation, souleva l'opinion publique. On se demanda si le procès qu'on allait intenter à Poyet était bien inspiré par l'amour de la justice, et l'on y reconnut l'explosion d'une vengeance féminine, longtemps inassouvie.

La veille, en effet, la duchesse avait trouvé et saisi une occasion impatiemment attendue de perdre Poyet. Elle avait fait obtenir à La Renaudie, à l'occasion d'un procès qu'il soutenait contre un sieur du Tillet, des lettres signées du Roi, que La Renaudie porta au Sceau, et qui étaient accompagnées d'une recommandation expresse de la duchesse, à l'adresse du Chancelier. L'imprudent Poyet ne se crut pas obligé de tenir compte d'une recommandation qui lui venait de cette source. Loin de là, en examinant attentivement les lettres, il y remarqua quelques vices de forme et refusa de les sceller. C'était plus que n'osait espérer la duchesse. Non-seulement Poyet commençait les hostilités vis-à-vis d'elle, mais il se donnait les apparences du mépris de l'autorité royale. En s'adressant à la vanité du monarque, la duchesse devait tout obtenir de sa faiblesse.

Elle court auprès du Roi, les fameuses lettres en main, suivie de La Renaudie dont elle invoquera au besoin le témoignage. Admise auprès de François, elle s'écrie, sans préambule : « Sire, souffrirez-vous plus longtemps l'insolence de » votre Chancelier? Voyez ces lettres, et les ratures qu'il a eu l'audace d'appo» ser sur une pièce revêtue de votre royale signature. Il lui manquait cet excès » d'arrogance, après tous les méfaits dont il s'est rendu coupable. Mais où s'ar» rêtera-t-elle, quand elle s'en prend à l'autorité du Roi? »

La duchesse avait touché la corde sensible. François Ier fixait un œil enflammé de colère sur ce papier où le ministre avait eu la témérité de laisser une trace écrite de son respect pour les formes... Cet acte de fermeté devint un crime d'Etat, de par les circonstances. Le Roi renvoya les lettres au Chancelier avec injonction expresse de les entériner sur-le-champ, et il donna en même temps l'ordre d'arrestation, que la duchesse fit exécuter dès le lendemain. Elle avait su si bien allumer le courroux du Roi, qu'en sacrifiant son Chancelier, dont il avait souvent vanté le zèle et les services, il alla jusqu'à dire : « S'il ne se trouve coupable que de cent crimes, je veux qu'on l'absolve, afin qu'il ne dise pas que ma justice est plus rigoureuse que celle de Dieu. » Et, au cours de l'instruction (exemple unique dans l'histoire!), le prince qui avait ordonné le procès d'un de ses sujets, d'un de ses plus hauts dignitaires, ne craignit pas d'apporter contre lui le poids de son témoignage.

Quand le chancelier vit La Renaudie revenir près de lui, et surtout accomplir son message avec une suprême arrogance, il se sentit perdu sans ressources. La reine de Navarre était alors auprès de lui. Elle le sollicitait pour un des hommes de sa maison, accusé du rapt d'une riche héritière. En recevant les lettres qu'il

lui fallait sceller par ordre, Poyet épancha toute l'amertume des sentiments qui remplissaient son cœur, et, paraissant oublier la présence de la Reine, il s'écria : « Voilà le bien que les Dames font à la cour! Elles ne se contentent pas d'y » exercer leur empire, elles entreprennent même de violer les lois ! » La princesse prit pour elle une partie de ces observations justes, mais tardives. Elle quitta fort courroucée l'hôtel du Chancelier. Mais Poyet n'avait plus rien à compromettre... par les soins de la duchesse d'Etampes, sa ruine était consommée.

La lenteur calculée qu'on apporta à l'instruction ne fut pas le moindre scandale de cette affaire. Elle dura trois années, pendant lesquelles le Chancelier put faire de tristes réflexions sur les fautes graves qu'il avait commises dans l'administration de la justice. En 1539, il avait publié la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets, que les contemporains appelaient *la Guillelmine*, à cause du prénom de son auteur. A côté de quelques sages dispositions, cette ordonnance contenait des rigueurs inutiles et injustes contre les accusés. Accusé à son tour, Poyet eût voulu se faire assister d'un conseil, user du droit si important de *suspecter* les témoins, après la lecture de leurs dépositions, c'est-à-dire de discuter la valeur matérielle et morale des témoignages. Ces moyens furent interdits à sa défense, et, comme il se plaignait de ce refus, il reçut cette réponse si souvent citée depuis : « Subissez la loi qui fut votre ouvrage... *Patere legem quam fecisti.* — Hélas ! répliqua-t-il, quand je fis cette loi, je ne pensais pas me trouver où je suis. »

Poyet était accusé de beaucoup de malversations, sur la plupart desquelles il eût été difficile d'arriver contre lui à une conviction juridique. Son plus grand et son véritable crime avait été sa coupable complaisance pour le connétable et pour le Roi lui-même, qui avait voulu abaisser l'orgueil de l'amiral Chabot. Au nom du Roi, ces faits devinrent contre Poyet le chef principal d'accusation. Des juges de Chabot, confrontés avec Poyet, lui soutinrent en face qu'il avait gêné leur suffrage et même usé avec eux de violence dans l'affaire de l'amiral.

Un jour enfin, c'était le 25 avril 1545, on remarqua un mouvement inaccoutumé aux abords de la salle d'audience de la Grand'chambre du Parlement. La foule venait assister au jugement d'un Chancelier de France, naguère chef suprême de la justice, attendant aujourd'hui la flétrissure d'un arrêt. Cet arrêt fut rendu publiquement. Poyet en entendit la lecture debout et nu-tête. Il fut privé de toutes ses dignités, déclaré incapable de jamais tenir office royal, et en outre condamné pour ses malversations à cent mille francs d'amende, somme énorme pour ce temps, et qu'il paya cependant pour obtenir sa liberté. Il put encore s'estimer heureux d'en être quitte avec la tête sauve, car le Roi, quand on lui apporta l'arrêt, dit assez sèchement : « J'avais toujours ouï dire dans ma jeunesse qu'un chancelier, perdant son office, devait perdre la vie. »

Devenu libre, Poyet reprit son premier état. Il alla habiter l'hôtel de Nemours et exerça les fonctions d'avocat-consultant. Son amende payée, il lui restait,

dit-on, dix mille livres de rente et deux abbayes. L'ambition, qui l'avait perdu, le tourmenta de rêves insensés jusqu'à son dernier jour. Son véritable châtiment fut de mourir dans l'oubli. Mais l'histoire, qui n'oublie pas, lui reprochera toujours d'avoir avili la justice, en la prostituant à des intrigues de courtisans et de favorites. Doué de qualités d'esprit éminentes, il aurait pu beaucoup pour le bien, s'il eût su se dégager des vices du milieu qui l'entourait. Ses fautes furent telles qu'on ne peut le plaindre à raison de l'expiation qui les suivit. Chabot lui-même n'était pas exempt de reproches. Et cependant ces deux causes célèbres compteront toujours au nombre des plus tristes procédures. C'est que, dans tous les temps, pour imprimer au peuple le respect qui leur est dû, les décisions judiciaires n'ont pas seulement besoin d'être à peu près équitables, quant au fond, il faut encore que la scrupuleuse observation des formes leur enlève jusqu'aux apparences de la persécution. Il faut, surtout, qu'elles s'inspirent, à leur source, non des passions, mais du seul intérêt social.

Jules Barbier,
Membre de la 2e classe.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU XIVe CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Séance d'ouverture dans l'ancienne Chambre des Pairs au Palais national du Luxembourg, le dimanche 2 décembre 1849.

Présidence de M. DE BERTY, Vice-Président.

La séance est ouverte à deux heures et demie, en présence d'un nombreux auditoire qui occupait les fauteuils des anciens pairs et des galeries. On remarquait plusieurs dames, des étrangers de distinction, la plupart des membres résidants et plusieurs membres correspondants.

En l'absence de M. Taylor, président de l'Institut historique, retenu près du Ministre des travaux publics, et de M. le général d'Artois, vice-président, empêché par son service, M. N. de Berty, vice-président adjoint, occupe le fauteuil.

M. le président déclare que le *quatorzième* congrès est ouvert, et après avoir adressé à l'Assemblée une allocution par laquelle il lui a fait connaître le but que l'Institut historique s'est proposé, il donne la parole à M. Jules Barbier, chargé de composer le discours d'ouverture. Nous ne pouvons mieux faire connaître les idées développées par l'orateur qu'en renvoyant les lecteurs au discours lui-même, qui est en tête de la livraison.

M. Achille Jubinal, secrétaire général, rend compte ensuite des travaux de la Société depuis le dernier congrès de 1847 jusqu'à aujourd'hui.

La parole est donnée à M. l'abbé Auger, pour lire un mémoire sur cette question : *Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la supré-*

matie qu'elle exerce sur le reste du globe. — Après la lecture de ce savant mémoire, que le public a fort goûté, M. le docteur Josat est appelé à la tribune pour faire la lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Du tempérament dit bilieux, et de son influence sur les productions de l'esprit.* Nos lecteurs peuvent apprécier les réflexions auxquelles s'est livré l'auteur, lorsqu'ils auront le mémoire lui-même sous les yeux. — *Deux procès au* XVIe *siècle*, tel est le titre du mémoire que M. Barbier est venu lire à la tribune. Par ce travail écrit avec esprit, M. Barbier fait connaître le caractère de la cour sous François Ier, et l'influence qu'elle exerçait sur les actes de la justice. Le public a tout applaudi et il a écouté avec beaucoup d'intérêt jusqu'à la fin la lecture de tous les mémoires, dont la discussion est renvoyée à la séance prochaine. Il est quatre heures et demie, la séance est levée.

Deuxième séance. — Mardi 4 décembre.

Présidence de M. HUILLARD-BRÉHOLLES, Président de la 1re classe.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Après la lecture du procès-verbal, M. le président appelle à la tribune M. de Saint-Valry, pour lire son mémoire sur la question de la suprématie de l'Europe sur le reste du globe; en son absence son père le remplace; M. de Saint-Valry a traité la question sous un autre point de vue que ne l'a fait M. l'abbé Auger. (Voyez les livraisons suivantes.)

La discussion est ouverte sur les deux mémoires. Plusieurs orateurs se succèdent tour à tour à la tribune. M. Alix d'abord fait des observations assez justes, que nous reproduisons ailleurs, sur les lacunes qu'il croit avoir remarquées dans les deux mémoires; il s'attache à prouver que le climat est une des causes qui ont donné à l'Europe la supériorité sur le reste du globe, et il signale, comme moyen de communication et de développement de l'esprit des peuples, les mers, les baies et les rivières de l'Europe, etc. M. Cellier du Fayel trouve que c'est par les institutions que les peuples se sont données, que l'Europe est supérieure aux autres parties du globe.

M. Buchet de Cublize pense qu'une des causes de la suprématie de l'Europe sur les autres parties du monde, c'est la famille. L'orateur développe son idée avec talent et en parfaite connaissance de cause en tirant des arguments de l'état du mariage, chez les Romains et dans les temps modernes. M. Siméon Chaumier vient ensuite constater que c'est au catholicisme qu'on doit attribuer la supériorité qu'a l'Europe. M. l'abbé Auger prend alors la parole pour répondre à tous les précédents orateurs, et résumer les différentes opinions qu'ils ont émises. Il rend justice à leur talent et à leurs lumières, mais il croit avoir touché par son mémoire à toutes les causes qu'on vient de lui signaler. Après cette discussion grave et chaleureuse en même temps, que le public encourage par ses applaudissements, la parole est accordée à M. Marcellin pour lire une notice biographi-

que sur Louis, architecte du Palais-National; cette lecture est accueillie du public par des marques de sa bienveillance accoutumée.

La lecture d'un mémoire d'une dame, Mme. Maury, est annoncée par M. le Président sur cette question : *Faire connaître en traits généraux les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne.* M. Buchet de Cublize monte à la tribune et lit pour l'auteur ce mémoire fort spirituel et très-remarquable par la justesse de la critique sur l'école moderne : cette lecture est interrompue à plusieurs reprises par les applaudissements de l'Assemblée. Il est près de 5 heures, la séance est levée et la discussion renvoyée à la séance de jeudi 6 décembre.

Troisième séance, jeudi 6 décembre.

Présidence de M. ERNEST BRETON, Président de la 4e classe.

La séance est ouverte à 2 heures; lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance. On avait déjà entendu, mardi, la lecture d'un mémoire de Mme. Maury sur cette question : *Faire connaître, en traits généraux, les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne.* Deux mémoires sont encore à lire sur la même question, l'un de M. Lassime, l'autre de M. Hahn, membre correspondant. M. le Président donne la parole d'abord à M. Lassime pour lire le sien, et ensuite à notre honorable collègue M. Barbier pour lire celui de M. Hahn, absent. La lecture de ces deux savants mémoires est fort goûtée par l'Assemblée; le premier, plus particulièrement renfermé dans le cercle de l'histoire de France, fait la critique des écrivains modernes, et donne la préférence aux anciens historiens ; dans le second, l'auteur, M. Hahn, fait l'éloge de la philosophie de l'histoire et préfère en conséquence les historiens contemporains aux anciens.

M. le Président ouvre la discussion sur les trois mémoires dont il s'agit.

M. Cellier du Fayel a la parole; il commence par rendre justice au travail de Mme. Maury; il fait l'éloge en général des femmes et de leur esprit en citant, à l'appui de ce qu'il dit, l'autorité de deux écrivains connus, MM. Châteaubriand et E. Deschamps. M. Cellier du Fayel ne voit qu'incertitude dans les divers systèmes sur la manière d'écrire l'histoire. Tout ce qui est attribué au fatalisme ou à la Providence, et Châteaubriand penche pour ce dernier point de vue, n'est pas un véritable système suivant lui. Il déclare cependant que tout en approuvant en général les écrits de Mme. Maury, il ne peut pas être d'accord avec elle cette fois. Il lui reproche de méconnaître le mérite des écrivains modernes et de tout donner aux historiens de l'antiquité, par la simple raison que Mme. Maury n'aime pas la philosophie de l'histoire. L'orateur, tout en approuvant cette philosophie, blâme l'abus qu'on en a fait : sur ce point seulement, M. Cellier du Fayel paraît tomber d'accord avec la spirituelle auteur du mémoire.

M. Buchet de Cublize monte à la tribune. Est-il utile pour l'homme, dit-il, de

connaître la civilisation? L'orateur cite à ce propos l'histoire des idées, l'histoire de la civilisation, de M. Guizot; quant au mémoire de Mme. Maury qu'il a eu le plaisir de lire, il est obligé, malgré lui, de le combattre. L'histoire ancienne, dit-il, paraît par rapport à la moderne comme une jeune fille qui a follement dépassé les illusions de sa jeunesse. L'orateur rappelle que l'histoire des Romains a été écrite très-tard, mais avec un talent infini; que l'histoire moderne s'est divisée en plusieurs branches, en histoire civile, religieuse, des sciences et des arts, en histoire des causes et des effets, c'est-à-dire en histoire philosophique; c'est pour avoir négligé cette dernière partie que l'orateur a quelques reproches à faire à Mme. Maury. Les noms de Vico, de Guizot, de Thierry, de Michelet doivent figurer dans l'école historique moderne; c'est à M. Michelet surtout qu'on doit le mérite de vérifier la véracité historique des hommes du passé! M. Buchet de Cublize, après avoir indiqué les moyens d'écrire une bonne histoire et ajouté qu'il n'est pas donné aux contemporains des événements de les écrire, termine en disant que l'école moderne est à l'école ancienne ce qu'est une mère à l'égard d'une jeune fille.

M. l'abbé Auger succède au précédent orateur à la tribune; il examine successivement les mémoires qu'on a lus sur le même sujet, et la critique qu'on vient d'en faire. Suivant l'orateur, le meilleur des trois mémoires est celui de Madame Maury. Si elle a donné la préférence à l'école historique ancienne sur l'école moderne, c'est qu'elle est persuadée que l'esprit de l'école ancienne repose sur une noble passion, l'amour de la patrie, tandis que l'école moderne repose, suivant l'auteur, sur l'esprit des basses passions, l'amour de soi. Passant ensuite au mémoire de M. Lassime, M. l'abbé Auger pense que l'auteur n'a pas bien compris toute l'étendue du programme; peut-être, dit-il, on a eu tort de se servir dans le programme de l'expression *école moderne*, au lieu des mots *école actuelle*. Quoique M. Lassime ait pris la question dans un sens trop restreint, il a eu raison, suivant l'orateur, de préférer l'école historique ancienne à l'école actuelle, par les mêmes raisons qu'a données Madame Maury. M. Hahn, très-partisan de la philosophie de l'histoire, qui ne date que de 1789, aime mieux, par conséquent, l'école nouvelle. L'histoire, au reste, ne doit être que la narration des faits tels qu'ils sont, tels qu'ils se sont passés. L'orateur soutient que Tacite, dans son histoire, aussi bien que Bossuet dans son magnifique discours sur l'histoire universelle, ont fait de la philosophie de l'histoire; s'il y a eu des écrivains anciens qui ont flatté les grands, et des modernes qui ont flatté le pouvoir, il y en a d'autres qui ont dit la vérité. M. l'abbé Auger, tout en rendant hommage au mérite des trois mémoires, déclare qu'aucun d'eux n'a établi la différence entre l'école historique ancienne et l'école moderne, et que par conséquent on n'a pas obtenu le jugement qu'on avait droit d'attendre sur la question qu'on a si savamment traitée. L'orateur trace ensuite le tableau des devoirs que doit remplir l'historien.

M. le président donne la parole à M. Siméon Chaumier, qui vient aussi soutenir à la tribune le mémoire de Madame Maury. L'orateur fait remarquer que Ma-

dame Maury a établi que les historiens anciens s'étaient appuyés sur un principe, qui était l'amour de la religion et celui de la patrie; si elle a donné la préférence à l'école ancienne, c'est parce qu'il lui a semblé qu'elle avait une base solide. Madame Maury ne s'est pas prononcée sur l'école moderne, elle s'en est rapportée au jugement de l'Institut historique. Ce qu'il y a à faire, dit l'orateur, c'est de fonder enfin une véritable école historique; il fait des vœux pour que l'Institut historique se mette à la tête de cette école, en prenant pour éléments les travaux des Bénédictins, et pour point de départ les temps mérovingiens. Un historien, dit-il en finissant, n'a qu'un temps très-court à sa disposition, tandis qu'une société a pour elle la vie des siècles, et les siècles ne lui feront pas défaut.

M. Buchet de Cublize demande et obtient la parole pour établir que l'école philosophique existait avant Vico, qu'il appelle l'école positive, laquelle prend date de l'époque où a commencé l'étude des sciences positives ; qu'Hérodote est le poète de sa nation; il a raconté l'histoire de son pays avec un beau langage et de beaux sentiments. Il est dans notre nature humaine, dit-il, d'aimer le grandiose. Tacite, poursuit l'orateur, est l'homme de l'aristocratie. Tite-Live n'avait pas les éléments que nous avons, mais nous devons tenir compte de ses travaux immenses. M. Buchet de Cublize, en terminant, fait observer aux orateurs qui l'ont précédé que c'est à la philosophie de l'histoire, qu'on a tant blâmée, que l'on doit le retour aux idées religieuses.

Après quelques observations de M. l'abbé Auger sur les détails de la discussion, et de M. Stephanopoli sur les écrivains anciens, M. Masson lit la première partie de son mémoire *Sur l'origine des princes de la troisième race des rois de France.* La séance est levée à cinq heures et demie.

Quatrième et dernière séance du 9 *décembre* 1849.

Présidence de M. l'abbé AUGER, Président de la 3e classe.

La séance est ouverte à une heure et demie ; l'assemblée est très-nombreuse : M. le Président annonce à l'assemblée que bien à regret l'Institut historique est obligé de clore aujourd'hui le congrès, qui aurait pu se prolonger à cause du nombre des mémoires qui restent à lire ; il avertit en conséquence que la discussion ne s'ouvrira pas sur ceux qui seront lus dans la séance de ce jour, avant que cette lecture ne soit terminée. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Buchet de Cublize, chargé de lire le mémoire de M. Lepelletier-d'Aulnay, président de la deuxième classe, absent, sur cette question : *Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises?*

M. Alix lit ensuite des observations qui servent de complément au précédent mémoire. M. Frissard monte à la tribune pour donner lecture de son savant travail sur la question ainsi posée : *Pourquoi l'Académie préfère-t-elle en architecture le style grec au style gothique?* L'orateur, après avoir exposé les différentes

manières d'apprécier le goût en matière de beaux-arts, passe en revue les divers genres d'architecture chez les nations anciennes et modernes ; la lecture de ce mémoire, qui sera reproduit dans l'*Investigateur*, a été fort applaudie par l'assemblée. M. Cellier du Fayel vient présenter à la tribune des observations verbales sur une autre question ainsi formulée : *Quelle importance doit-on accorder aux études biographiques ?* L'orateur pose en principe que de bonnes biographies des hommes illustres d'une nation peuvent fournir des éléments précieux pour rédiger l'histoire véridique et impartiale des événements contemporains qui s'accomplissent dans un pays ; quelques expressions de l'orateur, relatives aux scènes déplorables de l'autre Révolution, qu'on a trouvées inexactes, sont rectifiées par M. Masson.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Ernest Breton, pour lire une notice historique sur Salvator Rosa, peintre spirituel et poète satirique. M. Breton reçoit les félicitations de l'assemblée.

M. Buchet de Cublize monte à la tribune pour lire un mémoire de M. le maestro Catrufo, notre collègue, absent, sur cette question : *Quelles ont été les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini?* Ce mémoire, dit l'orateur, est plein de science ; le maestro Catrufo a fait l'histoire analytique des phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini : il la fait précéder de quelques détails sur l'origine de la musique moderne qui date de l'ère chrétienne ; il suit ses développements et décrit les douze révolutions qui se sont accomplies pendant la période qui s'est écoulée de Palestrina à Rossini. L'intéressant travail de M. Catrufo sera reproduit dans l'*Investigateur*.

La discussion est ouverte sur le mémoire de M. Frissard. MM. Buchet de Cublize, Cellier du Fayel, Carra de Vaux, Masson et Siméon Chaumier se succèdent tour à tour à la tribune ; chaque orateur envisage le style en matière d'architecture suivant son point de vue. M. Siméon Chaumier ramène la question aux termes du programme, et donne une solution très-rationnelle en faveur de l'Académie des Beaux-Arts. M. Frissard s'empresse ensuite de répondre à tous les précédents orateurs.

M. l'abbé Auger, comme président de la séance, fait un résumé rapide des travaux du Congrès, lequel, sténographié per notre habile collègue, M. Delsart, est inséré dans cette livraison.

M. le Président annonce la levée de la séance et la clôture du Congrès.

Il est cinq heures et demie ; on se sépare très-satisfait, avec l'espoir de se retrouver ensemble dans la réunion du prochain Congrès. A. R.

N. B. Nous donnerons, dans la première livraison de l'année, les extraits des procès-verbaux des dernières séances des classes et des assemblées générales de l'année 1849.

RÉSUMÉ DU CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

FAIT PAR M. L'ABBÉ AUGER, PRÉSIDANT LA SÉANCE DE CLÔTURE, AU LUXEMBOURG, LE 9 DÉCEMBRE 1849.

Avant de commencer le résumé dont je me trouve chargé sans l'avoir prévu, et pour lequel je demande votre indulgence, je dirai quelques mots sur ce qui a été fait dimanche dernier, avant l'ouverture de la séance; ce sera une espèce de réparation.

Étant entré dans l'enceinte, j'avais remarqué que des dames qui arrivaient descendaient pour prendre place sur les premiers fauteuils; je les ai priées de vouloir bien remonter un peu plus haut; mais mon intention, je le déclare, n'était pas d'établir de préséances dans l'auditoire. Les premières banquettes étaient destinées aux membres de l'Institut historique, et je désirais qu'elles leur fussent réservées. Mais il paraît que les huissiers, chargés du placement des personnes, n'ont pas pris garde à cette destination, et l'on a vu les dames occuper les premiers rangs et même s'asseoir à la place des ministres, sans prétendre aux portefeuilles. Je suis loin de m'en plaindre; la place ne pouvait être mieux occupée.

Interprète des sentiments de l'Institut historique, je commencerai par remercier le Gouvernement et notamment M. le Ministre des travaux publics, d'avoir accordé, pour tenir les séances du Congrès, la salle où nous sommes réunis. Ainsi que toutes les sociétés savantes, nous avons été fort dérangés dans nos combinaisons et dans nos projets. Nous ne savions véritablement dans quel local vous convoquer cette année; mais heureusement M. le Ministre des travaux publics nous a tirés d'embarras en nous accordant cette salle, non-seulement pour la séance d'ouverture du Congrès, mais encore pour les trois séances suivantes. Nous devons regretter, et peut-être éprouvez-vous le même regret que nous, qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de séances. En effet, nous avons été obligés d'abréger des discussions très-intéressantes, et, d'un autre côté, plusieurs mémoires qui devaient vous être communiqués n'ont pu être lus. Nous rendons ici justice au zèle des membres de notre Institut et des savants étrangers qui se sont montrés si bien disposés à nous seconder. C'est un avertissement pour l'avenir; nous aurons soin une autre fois de ne pas circonscrire le Congrès dans un si petit nombre de séances. Malgré leur prolongation, elles ont paru trop courtes, parce qu'elles offraient toutes un intérêt réel et varié; on s'est arrangé de manière qu'il y eût chaque jour une dissertation sur une thèse générale et une lecture sur un objet particulier. Nous avons ainsi réalisé ce que M. Cellier du Fayel exprimait si bien tout à l'heure. Nous avons établi le règne des idées par la discussion générale, et nous sommes entrés dans les détails en abordant certaines questions particulières. C'est aussi la marche qu'a suivie M. Jules Barbier,

qui a prononcé le discours d'ouverture du Congrès. Si notre collègue, dans l'embarras de notre choix, a été préféré pour remplir cette tâche, c'est que nous connaissions les ressources de son talent, c'est que nous savions qu'il possède l'avantage de rendre agréables les sujets qu'il traite. M. Jules Barbier, après avoir ouvert la séance d'une manière grave et digne, l'a terminée d'une manière agréable. Les personnes qui ont assisté à cette séance se rappellent avec plaisir son exposé, si curieux par les détails, de deux procès au XVIe siècle, sous François Ier.

Nous avions éprouvé une crainte qui s'est bientôt dissipée, par rapport au compte rendu des travaux de l'Institut historique. Ces sortes d'analyses sont ordinairement d'une sécheresse qui apporte l'ennui avec elle. Mais nous avions compté sans notre hôte. M. Achille Jubinal, notre secrétaire général, a su donner à ce compte rendu un tour vif, piquant, poétique, et vous l'avez applaudi comme si c'eût été un discours académique.

La question qui a été abordée la première dans le Congrès a offert le plus grand intérêt : c'est qu'il s'agissait d'apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe. Cette question a été traitée dans deux mémoires. M. l'abbé Auger a été appelé à lire son mémoire le premier jour. Vous me permettrez de n'en pas faire l'éloge; mais je ne puis oublier les applaudissements qui ont été donnés à plusieurs parties de ce mémoire et aux explications dont il a été l'objet à la séance suivante. (Nouveaux applaudissements dans l'auditoire.) J'en ai été très-touché, comme je le suis en ce moment de vos suffrages. Si j'en ai été flatté ce jour-là et jeudi dernier, lorsque vous avez applaudi à plusieurs reprises certaines phrases, c'est principalement, je vous prie de le remarquer, à cause des choses, des principes, des vérités morales, auxquels je voyais avec une grande satisfaction l'auditoire donner une adhésion unanime. Cela prouve que sur les grands principes d'ordre social nous nous entendons parfaitement, et que les Français sont toujours prompts à saisir tout ce qui est grand, noble et beau. (L'orateu est interrompu par de vifs applaudissements.)

Je me hâte d'ajouter que le second mémoire, composé par un jeune homme M. de Saint-Valry, et lu au commencement de la séance de mardi, a offert auss la preuve du bon esprit qui anime les jeunes gens. Il a trouvé que la cause de la suprématie européenne venait de la distinction des races, que la race européenne était, par certaines dispositions de la nature et de la Providence, supérieure aux autres races, et il a attribué cet avantage en grande partie à l'influence du christianisme.

D'autres orateurs ont développé d'autres pensées également justes et que nous nous plaisons à rappeler. L'un a parlé des institutions sociales; l'autre s'est appuyé sur la composition de la famille; un troisième a considéré l'influence du climat et de la position géographique. Toutes ces causes ont vraiment agi plus

ou moins, et leur ensemble a produit la suprématie de la société européenne. C'est ce qu'une discussion lumineuse a parfaitement démontré.

Entraîné par mon sujet, j'ai omis de parler du mémoire de M. le docteur Josat, lu dans la première séance. La science médicale se trouve ici unie au talent si distingué de l'écrivain. M. le docteur Josat, dans une dissertation qui nous a paru trop courte, a considéré le tempérament bilieux et son influence sur les productions de l'esprit. Nous aurions désiré que la question fût traitée avec plus d'étendue sous le rapport historique.

Dans la seconde séance, nous avons entendu avec intérêt la lecture d'une notice détaillée sur l'architecte Louis. Cette étude biographique, faite avec beaucoup de soin par M. Marcellin, nous a fait connaître par une foule de traits intéressants l'habile architecte, à qui l'on doit le Palais-Royal et le théâtre de Bordeaux. Nous avons pu craindre un moment que l'orateur s'égarât en abordant une question scabreuse; mais l'esprit général de ce mémoire est excellent, et il a été apprécié comme il méritait de l'être. Nous l'en remercions au nom de l'Institut historique.

Après la lecture du mémoire de M. Marcellin, une grande question a été discutée : — Faire connaître en traits généraux les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne.

On a remarqué que les termes, *Ecole historique moderne*, pouvaient présenter quelques embarras, parce qu'ils n'étaient peut-être pas assez clairs. Mais un orateur habile, M. Buchet de Cublize, a traité la question de manière à faire voir qu'elle avait été bien posée. Quoi qu'il en soit, nous avons entendu sur cette question trois mémoires fort curieux : le premier composé par Mme Maury; le deuxième par M. Lassime; le troisième par M. Hahn. Chacun de ces mémoires a son mérite; et si j'ai pris la liberté de préférer celui de Mme Maury, c'est que j'y ai vu la question traitée d'une manière plus directe et plus générale; il a été écrit avec soin. Il est fâcheux qu'une phrase mal saisie ait été l'occasion d'une critique qui nous a paru très-peu fondée. Les observations présentées par les orateurs qui ont pris part à la discussion, ont eu pour résultat de rapprocher les esprits et ont concouru au même but. Il est sans doute permis de préférer l'école nouvelle à l'école ancienne, ou l'école ancienne à l'école nouvelle, parce que chacune de ces écoles a son mérite et son bon côté. Seulement, s'il nous a paru, comme à vous tous, que l'école historique ancienne méritait la préférence, c'est surtout parce qu'elle a pour but d'exciter dans les cœurs des sentiments honnêtes, d'y faire dominer le sentiment patriotique.

Dans cette même séance, nous avons entendu une partie du mémoire de M. Masson, qui devait exposer d'une manière précise l'origine des princes de la troisième race. M. Masson a composé sur ce sujet un mémoire très-étendu. Nous adressons quelquefois à M. Masson un reproche qui peut passer pour un mérite, c'est celui d'être trop savant. Je vous mets un peu, comme vous le voyez,

au courant de nos secrets de l'Institut historique. L'érudition de notre collègue produit une multitude de choses, dont souvent nous ne nous doutons pas; quand il aborde une question, il dit tant de choses, tant de choses, que nous avons une peine extrême à trouver la fin. M. Masson nous a cité des faits très-curieux, non-seulement sur la race de nos rois, mais encore sur l'origine des principales abbayes et des établissements religieux qui se sont formés dans le siècle dont il nous a entretenus. Si nous avions pu entendre la suite de ce mémoire et arriver à la conclusion, nous aurions eu sans doute à l'en féliciter. A l'occasion de l'origine des rois de la troisième race, je rappellerai une notice fort intéressante, d'un de nos anciens membres, dont nous regrettons la perte, de M. le marquis Fortia d'Urban, qui a prouvé, historiquement parlant, autant qu'il est possible de le faire, que la troisième race des rois de France remonte directement à la première race, de sorte que, suivant lui, les Carlovingiens auraient été des usurpateurs. Quoi qu'il en soit, puisque la question a été abordée, nous engageons M. Masson à continuer son travail.

C'est ainsi que nous avons employé les trois premières séances. La séance d'aujourd'hui n'a pas offert moins d'intérêt que les précédentes. Elle s'est ouverte par la lecture du mémoire de M. Lepelletier-d'Aulnay, l'un de nos présidents, que nous regrettons de ne pas trouver au milieu de nous; il est absent de Paris. Ce mémoire avait pour objet de rechercher quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises. M. Alix a ajouté quelques considérations sur cette question fort curieuse, qui n'a pu être discutée. Notre administrateur, M. Renzi, d'origine italienne, se proposait de prendre part à cette discussion; mais elle n'est qu'ajournée, elle se produira dans nos séances particulières, et alors la question pourra être traitée avec tous les développements désirables. Nous aurons probablement l'occasion, dans le cours de l'année, d'indiquer des séances publiques, où seront traitées les questions portées au programme et qui n'ont pu l'être dans le Congrès. Nous aurons donc l'avantage d'entendre M. le maestro Catrufo exposer les phases de l'art musical, depuis Palestrina jusqu'à Rossini, ce qui sera fort intéressant à en juger par l'analyse que nous en a donnée M. Buchet de Cublize. Nous entendrons aussi M. Galimard faire l'histoire de la peinture en France, depuis Poussin jusqu'à David. Nous éprouvons également le regret de n'avoir pu faire entrer dans l'ordre du jour le mémoire de M. l'abbé Laroque, sur l'influence que l'irruption des Tartares a exercée par rapport aux destinées de la Russie. M. l'abbé Laroque, second vicaire de Saint-Eustache, n'a pu suivre nos séances. M. l'abbé Corblet, auteur d'une notice historique sur l'archéologie, nous a aussi manqué. Vous savez que l'archéologie est à présent fort à la mode, et c'est justice, car depuis un certain nombre d'années on avait beaucoup oublié le passé; il était fort à désirer pour notre instruction, pour notre perfectionnement, pour préparer l'avenir, que nous portassions sur le passé un œil investigateur. Nous ne doutons

pas que, sous ce rapport, la notice historique de M. l'abbé Corblet ne soit fort intéressante.

Vous avez écouté avec grand plaisir le mémoire que M. Frissard vous a lu sur cette question : Pourquoi l'Académie préfère-t-elle en architecture le style grec au style gothique? Je ferai d'abord remarquer à ce sujet qu'en général les orateurs qui ont abordé cette question ont été plus d'accord qu'ils ne semblaient l'être au premier aspect. Mais je crois devoir donner ici une explication en faveur de l'Institut historique. Plusieurs orateurs ont paru croire que la question avait été posée un peu à la légère, qu'elle n'avait pas une portée assez étendue pour figurer dans le programme du Congrès. Voici pourquoi l'Institut historique a posé la question en ces termes. Il y a trois ans, en 1846, l'Académie des Beaux-Arts fut consultée pour savoir s'il était plus utile, plus convenable, plus avantageux que dans les édifices religieux on préférât le style grec au style gothique, ogival. L'Académie des Beaux-Arts ayant déclaré que le style grec était préférable, il s'éleva beaucoup d'objections contre cette solution. On ne se borna pas aux objections; on alla même, au ministère, jusqu'à refuser des fonds pour construire des édifices du culte catholique, en se basant sur la décision de l'Académie des Beaux-Arts. Il était donc très-curieux, historiquement et théoriquement parlant, d'examiner la question. J'avoue que je ne m'attendais pas à la voir traiter d'une manière aussi développée et aussi intéressante. D'abord, je remercierai, au nom de l'Institut historique, M. Frissard, de ne s'être pas tenu aux termes du programme, d'avoir agrandi le cadre, d'avoir composé un mémoire très-curieux sur la science architecturale. Parmi les orateurs qui ont pris part à la discussion, nous devons distinguer M. Chaumier, qui a traité la question avec une grande lucidité et de manière à satisfaire tous les esprits.

Nous avons entendu ensuite M. Cellier du Fayel, qui parle avec tant de facilité et qui nous a dit des choses fort justes sur la manière dont l'histoire pouvait profiter des études biographiques. M. Cellier du Fayel professe à l'Athénée avec beaucoup de succès; il pouvait, par ses études spéciales, traiter mieux que tout autre la question qu'il s'est posée.

Nous ne nous attendions pas à la bonne fortune que nous préparait M. Ernest Breton, et si *Salvator Rosa* revenait sur la terre, il le remercierait comme nous, d'avoir ajouté à notre programme un chapitre si piquant et si complet. La biographie de l'illustre peintre napolitain n'est, je pense, mieux écrite nulle part ailleurs.

C'est ainsi que nous avons utilisé nos séances; nous regrettons qu'il n'y en ait point d'autres; et vous, Mesdames et Messieurs, qui avez montré tant d'empressement à les suivre, vous éprouvez sans doute le même regret. Nous comptons, pour le Congrès prochain, sur le même zèle, le même empressement. Encouragés par vos suffrages, les membres de l'Institut historique redoubleront de zèle et d'activité pour les mériter de nouveau. Nous ferons également appel aux ora-

teurs qui viennent les seconder dans leur tâche. Il y a dans cette réunion cinquante personnes peut-être qui pourraient s'adjoindre à nous, s'associer à nos travaux. Que ceux qui appartiennent à l'Institut historique persévèrent dans leur bonne résolution, que ceux qui n'y appartiennent pas se joignent à nous; nous serons encore plus d'accord, nous ne ferons tous qu'un cœur et qu'une âme. Applaudissements réitérés.)

BANQUET DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Le 11 décembre 1849.

Les membres de cette société savante, présents à Paris, se sont réunis dans les salons de M. Hamel, successeur de Véfour, restaurant au Palais-National, le 11 décembre 1849, pour leur Banquet annuel, qui a lieu après la clôture du Congrès de l'Institut historique.

Le Banquet si bien disposé par les soins de MM. les commissaires docteur Josat et E. Breton, a été présidé par M. N. de Berty, vice-président. La plus franche cordialité a régné au milieu des conversations les plus animées. Vers la fin du repas plusieurs toasts ont été portés :

1° Par M. l'abbé Auger,

« *A la prospérité de l'Institut historique!*

» Fondé par des célébrités de l'époque, MM. Michaud, le duc de Doudeauville, le marquis de Pastoret, le marquis de La Rochefoucault-Liancourt, etc., et tant d'autres;

» Protégé par plusieurs souverains, qui se sont fait un honneur d'encourager nos travaux, et en dernier lieu, comme l'a si bien dit notre secrétaire général, par l'Empereur de Turquie lui-même;

» Enrichi par les travaux de tant d'hommes habiles et dévoués, qui ont produit une collection de Mémoires et de Rapports si curieuse;

» L'Institut historique peut, après les ébranlements qu'il a éprouvés, rendre encore de grands services.

» L'assiduité aux séances, le zèle pour la composition de nouveaux écrits, l'union et l'émulation entre les membres, l'empressement pour attirer à nous les hommes capables, produiront ces heureux résultats.....

» A la prospérité de l'Institut historique ! »

2° Par M. Barbier,

« *A la tolérance politique!*

» Je m'inspire en ce moment, Messieurs, d'un souvenir qui est précieux pour moi. Il y a deux ans, un de nos membres les plus zélés, M. l'abbé Auger, a porté un toast à la tolérance religieuse. Permettez-moi de vous proposer aujourd'hui,

un toast qui a peut-être le mérite de l'à-propos : A la tolérance politique ! Nous vivons dans un temps où toutes les opinions consciencieuses se doivent un respect réciproque, sous la réserve de leur espérance et de leur foi. Depuis plus d'un demi-siècle, bien des idées ont été remuées, bien des secousses ont ébranlé notre pays..... Mais de cet enfantement laborieux est sortie la liberté de penser, qui implique la tolérance politique. C'est précisément l'honneur de notre pays, de notre époque, que toutes les théories, toutes les doctrines, en tant qu'elles respectent les bases essentielles sur lesquelles repose la société, puissent se produire et se discuter. Il n'en a pas été toujours ainsi. Mais songeons aux bienfaits du présent, sans nous livrer à des souvenirs, trop amers à l'égard du passé. C'est encore là pour tous les partis une des nécessités de la vraie tolérance, c'est le moyen de ne point raviver de vieilles querelles qui sont éteintes, et de préparer l'union des esprits, gage de paix et de sécurité.

» A la tolérance politique ! »

3° Par M. Ernest Breton,

« *A notre brave et intelligente armée de Rome*

» Messieurs, je viens proposer un toast en dehors de toute opinion, de toute appréciation politique, un toast qui, je l'espère, doit avoir toutes vos sympathies d'artistes et d'historiens : *A notre brave et intelligente armée de Rome !*

» Quand presque de toutes parts la capitale du monde chrétien était ouverte au premier occupant, nos soldats ont dirigé leur attaque sur le seul côté que défendait un double rempart; c'est que de ce côté seul, aucun monument n'avait à souffrir de leurs coups, c'est qu'ils ont mieux aimé répandre leur sang que de faire dire à la postérité : Les boulets français ont ruiné le Panthéon ou Saint-Pierre, comme la bombe impie des Vénitiens a renversé le Parthénon. Honneur donc à nos nobles frères, qui n'ont pas voulu marcher sur les traces des hordes d'Attila, ou des bandes du connétable de Bourbon ! Honneur à nos soldats qui, au péril de leur vie, nous ont conservé intacte la ville de la religion, des arts et des souvenirs.

» A notre brave et intelligente armée de Rome ! »

4° Par M. Jubinal,

« *A M. le baron Taylor !*

» Messieurs, j'ai été chargé par M. le Président de l'Institut historique d'excuser auprès de vous son absence, il est retenu ici près à un autre banquet, auquel il ne lui était point permis de manquer. Ce banquet est celui du Comité des gens de lettres, qui fête en ce moment M. Taylor pour le remercier d'une chose admirable qu'il vient, dans l'intérêt des lettres souffrantes, d'obtenir de M. le Ministre de l'intérieur. Je veux parler d'une addition de 600,000 francs en leur faveur, qui sera faite à la grande Loterie nationale des Artistes.

M. le Président, dont vous connaissez tous le zèle et la sympathie pour vos travaux si éminemment utiles, m'a prié de vous faire savoir combien il regrettait

de n'avoir pu, durant le cours de cette année, être aussi exact à vos séances qu'il l'eût voulu. Retenu par la présidence des trois sociétés, des peintres, des musiciens et des artistes dramatiques, auxquelles il a su déjà procurer *plus de* 40,000 *livres de rente*, — chargé de la direction de la grande loterie d'un million qui doit donner 200,000 francs aux peintres et 200,000 aux musiciens, il n'a pas été suffisamment libre de son temps; mais, comme il me le disait il y a quelques heures à peine, soit que vous le portiez au difficile honneur de votre présidence, soit que vous lui conféricz un autre titre moins élevé, son intention formelle est de montrer la même assiduité et le même zèle que chacun de nous. C'est par la patience, c'est en y pensant toujours qu'on fonde les grandes institutions et qu'on arrive à les fairè prospérer.

» Messieurs, à M. le Président de l'Institut historique!

» A M. le baron Taylor! »

5° Par M. Nigon de Berty, président du Banquet;

« *A la Persévérance!*

» Mon intention était de commencer par porter un toast à la prospérité de l'Institut historique et à l'union de tous ses membres; mais M. l'abbé Auger, qu'on est toujours sûr de voir en avant, quand il s'agit de montrer du zèle et du dévouement pour l'Institut historique, m'a devancé. Je ne m'en plains pas.

» Pour résumer tous les toasts, j'en proposerai un *à la Persévérance.*

» En France, comme ailleurs, on forme beaucoup de projets, on émet beaucoup d'idées, on fait une prodigieuse dépense de paroles et de phrases, et rarement les actes répondent aux discours. Il n'en sera pas ainsi de l'Institut historique : nous persévérerons, nous continuerons à être assidus aux séances, à contribuer par nos travaux au progrès, à remplir nos fonctions comme de bons et loyaux membres de l'Institut. Permettez-moi d'ajouter, et je crois être l'interprète de vos sentiments à tous : Si quelqu'un de nous tombait dans le malheur, s'il avait besoin d'appui, pour nous aider, pour nous soutenir, nous aurions tous de la persévérance.

» A la Persévérance. »

Ces paroles graves et nobles ont fait battre les mains de tous les convives, et l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous aux séances de l'Institut historique et au Banquet de 1850.

ANNALES.

Annales de la littérature.—Personne ne trouvera mauvais qu'en commençant nous exprimions le regret de voir nos deux grands poètes, *Lamartine* et

Victor Hugo, devenus tellement hommes politiques qu'ils ne soient plus jamais cités sous le titre que nous venons d'inscrire. *Béranger* se tait pour d'autres raisons ; peut-être verrons-nous une édition de ses œuvres, publiée par ses soins, depuis qu'il a refusé d'être homme politique.

La politique est étrangère au poëme publié par M. de *Larochefoucault Liancourt*, notre ancien président et notre fidèle collègue, qui a voulu, en vingt-quatre chants, nous retracer *Achille à Troie*. Nous souhaitons à son œuvre un succès digne et du héros et de l'auteur.

Un nom illustre, autant que celui d'Achille, décore le livre de M. Louis *Astouin* : *Rome*, poëme en deux chants. Quant à M. Léon *Moyaux*, il s'est lancé dans le genre didactique, et il a célébré, en trois chants, *la Liberté* et ses merveilles. Le genre descriptif est le principal caractère d'un *Voyage dans les mers d'Orient*, écrit en vers par un anonyme, qui s'est fait imprimer à Metz.

Des poésies mêlées ont paru sous des titres fort attrayants. M. Alph. *Chaulan* intitule les siennes *L'arc-en-ciel ;* M. Lud. *Sarlat* inscrit en tête de son petit volume *Aimer, prier, chanter ;* et M. Julien *Barrois* annonce des *Mélanges littéraires*. Dans un genre plus sérieux, nous avons l'*Essai de poésies bibliques*, de M. *Ragon*, que nous sommes accoutumés à applaudir en prose ; et la *Sainte Mélancolie* ou *les Chants de la solitude* de Mme *Elisa Le Cieux*, qui, sous le nom de *Sainte Thaïs*, a trouvé, dans un monastère de Bayeux, des inspirations admirables.

Sous une autre inspiration ont été écrites les satires que M. Aug. *Roussel* a intitulées *les Sermons de mon curé*, et celles que M. *Delaire*, ouvrier ébéniste, désigne ainsi : *Les Euménides, satires politiques et sociales*. Nous craignons qu'elles ne soient pas propres à réformer la société.

Quelques petits volumes de chansons, *La voix du peuple ou les républicaines de* 1848, et les *Chansons nationales, républicaines et napoléoniennes*, prouvent que les Français n'ont pas oublié de chanter. Dieu veuille qu'ils ne paient pas trop cher !

Nous ne citerions pas des recueils de chansons et d'autres poésies, qui montrent que les vers ne sont pas exilés tout-à-fait, si nous n'apercevions la 16e année de celui qui s'appelle *Le Caveau* et dont la réputation est faite ; nous citerons comme rivaux : *La lyre française*, *La jeune abeille du Parnasse français*, *Le nouveau troubadour* et même le *Recueil de poésies démocratiques et sociales* qu'un M. *Rollet* s'est avisé d'annoncer à Lyon. Les *aristos* se le tiendront pour dit.

Avons-nous le droit d'avertir qu'un des amis de M. de Stassart lui a dédié un beau volume de *fables*, qui ne se vend pas ?

Avons-nous le droit d'inscrire parmi nos poésies le *Rig-Vèda*, que M. Langlois nous traduit de l'original indien, et pouvons-nous nous autoriser de ce que c'est *le livre des hymnes ?*

Nous prendrons cette liberté, et nous annoncerons même que des hymnes très-

simples mais très-touchants, viennent d'être réimprimés à Nantes, les *Cantiques des missions*, par le célèbre *Grignon de Montfort.*

Nous oserons même, sauf respect pour notre honorable collègue chargé des *Annales de l'art dramatique*, citer une tragédie, *Rollon*, en cinq actes et en vers, par M. L.-Eug. *Sevaistre*, qui n'a pas, il nous semble, été représentée et qui est suivie d'autres poésies de notre ressort. J.-B. A. A.

(*La suite au prochain numéro.*)

CHRONIQUE.

— Nous avons appris avec plaisir que notre collègue M. Berthier, professeur sourd-muet de l'Institut national des Sourds-Muets, a reçu des mains du Président de la République la décoration de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— M. le Directeur de l'Institut national des Sourds et Muets vient de nous apprendre avec regret que notre collègue M. Fontaine, secrétaire de la 2e classe professeur dans cette Institution, a succombé à une courte maladie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La France en décadence; par M. Raudot, représentant à l'Assemblée nationale. 1 vol. in-8°.

Les Lusiades de Camoëns; traduits par M. Ragon. 2e édition. 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France; t. XIX, 1 vol. in-8°.

Annuaire de la Société des Antiquaires de France, 1849.

Le Palais de la Présidence; l'Elysée National (ci-devant Bourbon), *son histoire, ses souvenirs;* par George Bonnefons, avocat; broch. in-18. 1849.

Lettre à M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), *contenant un curieux épisode de l'histoire des Bibliothèques publiques avec quelques faits nouveaux relatifs à M. Libri, et à l'odieuse persécution dont il est l'objet;* par M. Achille Jubinal, broch. in-8°.

Les cent et une lettres bibliographiques à l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale; par M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), membre de la Commission des monuments historiques. 1re série, 1re et 2e livraisons, 2 broch. in-8°.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France; par M. Lenormand, lu dans la séance publique annuelle du 17 août 1849. Broch. in-4°.

Introduction à l'histoire générale de la Province de Picardie, par M. Grenier, *publiée sous le patronage de la Société des Antiquaires de Picardie, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale.* 1 vol. in-4°, année 1849.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; année 1849. n° 3, in-8°.

La Tribune des Artistes, journal publié sous les auspices et avec la collaboration de la Société libre des Beaux-Arts ; par M. Jacquemart, du n° 1 au n° 9. 1849.

Bulletin de la Société de Géographie; juillet, août, septembre, octobre, 1849.

Histoire de la Belgique depuis son origine jusqu'à nos jours; par M. Émile de Vroncourt, 3 livraisons in-8°. (*Suite.*)

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques; par Lucas Championnière; août, septembre, octobre, novembre et décembre 1849.

Séance publique de la Socitté d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; année 1848. Châlons, 1849. Forte broch. in-8°.

Bulletin spécial de l'Institutrice; par M. Lévi (Alvarez), d'août à décembre 1849.

Résumé des observations météréologiques, et de la Constitution médicale pendant 1848 *;* par M. Simonnin père, à Nancy ; broch. in-8°. 1849.

Séance publique de la Société archéologique de Béziers; du 17 mai 1849, et programme du concours de 1850.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. Beauvais, 1849.

Notice sur la Porte d'Auguste, de Nîmes ; par Auguste Pelet; 1849, à Nîmes.

L'Avant-Garde, journal mensuel.

Projet de réglement de l'organisation immédiate des Écoles (enseignement du latin), *pour l'instruction secondaire;* par M. Bona, professeur de l'Université de Turin, 1849.

L'Album, journal de Rome, suite de la collection intéressante offerte à l'Institut par M. le chevalier De-Angelis, Rome (continuation).

Notice sur Dufresne du Cange et sa statue érigée à Amiens ; 1849.

L'Orient européen, Revue des intérêts politiques, religieux et littéraires des peuples de l'Europe orientale : Polonais, Jugo-Slaves, Maghyars, Roumains, Grecs, Ottomans et Russes ; broch. in-8°.

Misère, émeute, choléra, petite brochure de M. Boucher de Berthes.

Matières colorantes et procédés de peinture employés par P.-P. Rubens, découverte faite par J.-D. Regnier, peintre ; Gand 1847 ; broch. in-8°.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRE

SUR CETTE QUESTION :

« Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe. »

Lu au Congrès historique, le 2 décembre 1849.

Les nations et les races ont, comme les individus, leur vanité et leurs prétentions, et, au moment d'aborder la question de suprématie pour la partie du monde que nous habitons, je me suis demandé si nous n'avions pas à craindre de céder aux illusions de l'orgueil, à cet amour-propre national qui est aveugle, comme tous les amours de ce monde.

Je me suis rappelé les anciennes dominations et les ostentations modernes : l'Égypte avec ses Pharaons et ses Sésostris ; l'Inde avec ses philosophes et ses Lamas ; l'empire d'Assyrie, Nemrod et Sémiramis ; l'empire des Perses et le grand Roi ; les Chinois et le céleste Empire ; les Osmanlis et tous les priviléges de leur Sultan, et je me suis dit : L'Europe peut-elle prétendre à la suprématie au milieu, à la suite de tant de peuples rivaux, dont la puissance réelle ou apparente, dont les titres authentiques ou supposés s'élèvent si haut et inspirent tant de fierté ?

Tyr et Sidon, envoyant leurs vaisseaux qui découvrent des îles inconnues, et les dissimulent aux autres peuples ; Carthage, rivalisant avec Rome pour l'asservissement du monde, ne semblent-elles pas rivaliser aussi avec cette île puissante que nous voyons donner des lois à tant de contrées si distantes et si diverses ?

Louis XIV et Napoléon font-ils oublier Salomon, qui exploite l'or d'Ophir et bâtit Palmyre ; Cyrus, qui assujettit l'Asie et a vingt rois pour successeurs ; Gengis-Kan, dont les armées font trembler l'Europe ; Tamerlan, qui règne et par le sabre et par l'intelligence ; Attila, farouche, mais prodigieux capitaine, et tous ces conquérants sortis des Palus-Méotides, peut-être même du Kamschatka ?

Zoroastre, Confucius, Mahomet, ont-ils exercé moins d'influence que les législateurs produits par la Grèce, l'Italie et la France ?

Sommes-nous en effet supérieurs aux autres peuples du monde ?

Mon cœur de Français a tressailli quand, tout examiné, tous les siècles parcourus et discutés, j'ai conclu que la suprématie européenne est incontestable, et alors j'ai applaudi au savant Malte-Brun, quand il résume ainsi ses observations :

« L'Europe est présente dans toutes les parties du monde ; un continent en-



» tier n'est peuplé que de nos colonies; la barbarie, les déserts, les feux du so-
» leil ne soustrairont pas longtemps l'Afrique à nos actives entreprises; l'O-
» céanie semble appeler nos arts et nos lois; l'énorme masse de l'Asie est
» presque traversée par nos conquêtes; bientôt l'Inde britannique et la Russie
» asiatique se toucheront, et l'immense, mais faible empire de la Chine, ne sau-
» rait résister à notre influence, s'il échappe à nos armes. »

Ce qu'il écrivait en 1826 est maintenant dépassé par la réalité, et ses paroles semblent des prophéties. L'Afrique n'a pu se soustraire plus longtemps à nos entreprises guerrières, commerciales et scientifiques. La Chine a vu nos armes, et elle subit notre influence; et l'Océanie, quand ses îles ne nous appellent pas, cède malgré elle à nos injonctions menaçantes et civilisatrices. L'Orégon, défendu par douze cents lieues de déserts et par un fleuve presque inaccessible, pouvait espérer de conserver sa sauvage indépendance. Mais la Compagnie protestante du Nord-Ouest y est allée chercher les peaux de ses buffles, et le chef de l'Église catholique vient d'y établir trois évêques, fournis par la Nouvelle-France.

Or, quelle autre partie du monde a entrepris d'exercer sur l'Europe, d'essayer même une influence, une autorité semblables? Où sont les colonies américaines, les comptoirs chinois, les prêtres africains, qui montrent au milieu de nous l'activité, la puissance, le savoir des autres parties du monde?

Non; l'Europe est maîtresse du monde, et nul ne songe à le nier.

Mais, qui nous a donné ce pouvoir? D'où nous vient cette suprématie?

Pour en découvrir les causes, je ne remonterai pas jusqu'au déluge, vous présentant Japhet, dont les descendants ont peuplé l'Europe, comme le premier-né de Noé, et Cham, père de Chanaan et des peuples de l'Afrique, comme le futur esclave de ses frères dans sa postérité maudite. Nous n'admettons pas le droit d'aînesse, et nous ne voulons observer que les causes naturelles. Cependant il n'est pas inutile de faire ce rapprochement et de considérer une fois de plus les paroles de l'Écriture vérifiées par les faits : « Que Dieu donne à Japhet
» l'empire; qu'il habite sous les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave.»

Les causes naturelles de la supériorité de l'Europe doivent être recherchées d'abord dans les événements historiques. L'enchaînement des faits est souvent la seule explication logique qu'admettent les résultats les plus importants et les plus durables.

Ainsi le courage, l'ambition, l'activité, la pénétration, l'austérité de Romulus expliquent l'immense série de conquêtes qui a soumis l'univers à l'Europe. Cependant je ne veux pas m'exposer à des objections, et je me borne à citer l'Empire romain.

Oui, l'Empire romain, voilà l'origine de la suprématie européenne.

Remarquez la civilisation générale du monde : elle se développe simultanément, bien qu'inégalement sur toute la surface du globe. De Babylone à Memphis, de Jérusalem à Athènes, du Gange à l'Éridan, des Apennins aux îles

Fortunées, les hommes, d'abord simples pasteurs, puis commerçants, s'éclairent mutuellement, s'animent l'un l'autre, se disputent le bonheur ou la gloire par le génie ou par les armes, contribuant ainsi à l'avancement de tous, au perfectionnement, au progrès. Mettez, au milieu de ces luttes plus ou moins généreuses, un de ces personnages éminents qui déterminent et entraînent les masses, Sésostris, Pythagore, Alexandre, Démosthène, Platon : vous voyez alors se produire ces phénomènes sociaux et politiques, dont les esprits superficiels font des prodiges, tandis qu'ils sont les conséquences naturelles des lois du monde moral.

Certes, Romulus n'avait jamais pensé à conquérir le monde, et ce chef redoutable, proscrit d'abord, puis triomphant, n'avait d'autre but, en fondant une nouvelle ville, que d'établir un de ces mille royaumes dont le monarque voyait les frontières du haut de son palais. Mais l'homme s'agite et Dieu le mène, et quelles qu'aient été les vues de Numa le législateur, de Tullus le guerrier, de Tarquin le superbe, il n'en est pas moins vrai que l'enlèvement des Sabines a été la première scène de la conquête du monde.

Or, ce n'est pas seulement le fait de la conquête qu'il nous importe de signaler : ce sont les causes, les motifs, les moyens de cette stratégie puissante, à laquelle tant de peuples ont dû céder. Pourquoi et comment les Romains ont-ils assujetti l'univers ?

Les mœurs et les institutions de la République romaine, voilà l'explication de leurs succès et de leur influence. Ils ont été justes, généreux, dévoués à la patrie, dociles aux lois, respectueux pour leurs parents, soumis aux magistrats, amis du travail, courageux et libres. Saint Augustin et Bossuet vous diront comment Dieu a donné à ces vertus morales l'empire du monde pour récompense. Examinons l'enchaînement des faits.

Cependant je veux vous faire remarquer l'ordre que j'ai établi dans l'énumération des vertus romaines. C'est à la fin seulement que j'ai parlé de liberté, de la liberté, qui est à la fois une vertu et un bonheur. Elle n'existe en effet et ne peut exister qu'avec les conditions posées ici. L'homme n'est libre qu'autant qu'il est indépendant des passions, des calculs et des besoins du luxe. Celui-là seul jouit de la liberté qui sait être pauvre, qui n'a donné à personne le droit du reproche, qui partout peut marcher le front levé ! Les vertus font les républiques. Montesquieu le dit, l'expérience le prouve.

C'est ainsi que Régulus a servi sa patrie en gardant sa parole et inspirant du respect pour le nom romain, tandis que la *foi punique* était méprisée. Et il n'est pas douteux que cette considération n'ait beaucoup influé sur le résultat des guerres entre Rome et Carthage. La Grèce même regarda sa réunion à l'Empire romain comme un gage de grandeur et de liberté. Mithridate essaya, mais ne réussit pas à « balancer le destin de Rome, » et le moment arriva où, « maîtresse de l'Inde, » et refoulant les Pictes jusqu'au fond de l'Écosse, contenant les guerriers d'Arminius et ceux de Jugurtha, la cité baignée par le Tibre, petit

ruisseau près du Danube et du Gange, put dire que son Empereur, en ordonnant le dénombrement des sujets qui reconnaissaient son pouvoir, faisait le recensement de l'univers, *ut describeretur universus orbis*, selon l'expression de l'Évangile.

Or, voyez à quel point cette expression était exacte dans sa tournure hyperbolique. Non-seulement des gouverneurs romains étaient préposés à toutes les provinces, proconsuls plus ou moins despotes ; mais tous les ressorts du gouvernement étaient dirigés à cette fin, de faire de ces peuples divers un seul tout, sans qu'aucun d'eux perdît son caractère ou regrettât son asservissement. Religion, mœurs, lois civiles, industrie, commerce, tout ce qui ne compromettait pas l'autorité de Rome était respecté, encouragé, développé. Les dieux des nations étaient admis au Panthéon ; les poèmes d'Homère étaient traduits, ou du moins imités ; les chefs-d'œuvre de Phidias ornaient la capitale de l'Empire ; les soieries de la Chine, l'or de la Colchide (1), les parfums de l'Arabie, les blés de l'Afrique, les fers de Thulé, les poissons de l'Océan servaient les besoins et le luxe du peuple-roi. Les nations étrangères elles-mêmes apportaient ainsi à Rome leurs tributs volontaires, et tant qu'elle sut faire respecter son pouvoir, elle fut véritablement la capitale du monde.

Il n'est pas de notre sujet d'examiner, comme Montesquieu, les « causes de la grandeur et de la décadence des Romains, » bien que ces considérations préparent celles auxquelles nous devons nous livrer. Ce que nous observons, c'est que la suprématie actuelle de l'Europe date principalement de celle de Rome.

En effet, c'est la puissance romaine qui a construit ces villes, ces forteresses, ces monuments de toutes sortes, y compris les chemins, dont l'établissement était tout ensemble un moyen de domination et un principe de civilisation, tout ensemble une application des sciences et des arts et une amélioration du sol et de toute la contrée. Il y a donc fort longtemps que l'Europe n'est plus « cette » région indigente, âpre et sauvage, que la nature n'avait ornée que de forêts, » n'avait enrichie que de fer, » comme le dit Malte-Brun, qui me semble, dans ce passage, confondre un peu les époques. Et c'est précisément parce que l'Europe était plus agréable et plus fertile, jouissait d'une température plus modérée, possédait plus d'éléments de bien-être et de prospérité, que les Barbares l'ont inondée pendant une si longue suite de siècles.

Heureusement la civilisation romaine a survécu à l'invasion, et elle a triomphé des vainqueurs en les civilisant eux-mêmes. Théodose et sa noble administration, Charlemagne et ses victoires et ses écoles, saint Louis et ses vertus et ses institutions ont posé au milieu de ces déserts, de ces ruines, de ces ténèbres, des jalons et des fanaux propres à diriger et à rétablir l'empire des idées, les conquêtes du génie.

Le XIVe siècle commence, et l'esprit humain reprend son essor. L'aiguille ai-

(1) *Terram Hevilath in quâ nascitur aurum* (Genèse, II, 11).

mantée devient, à Naples (1), la cause et l'objet d'une suite d'expériences d'où provient la boussole ; et les vaisseaux, qui n'avaient, pour se guider, que les astres trop souvent cachés par les nuages, pourront bientôt se lancer sans crainte sur les plaines du vaste Océan. En Allemagne, des expériences (2) chimiques révèlent à un pacifique religieux la puissance du salpêtre, et la science de la guerre va s'emparer de cette foudre artificielle, qui détruira plus de monuments et fera périr plus d'armées que celle du Maître du tonnerre. Dès-lors, plus de contrées inaccessibles, plus de forteresses imprenables. Les Européens affronteront les mers du Nord, malgré les longues nuits et les épais nuages ; ils lanceront leurs vaisseaux à travers l'Océan sans s'inquiéter du rivage, et si quelque peuplade les accueille, quand ils voudront débarquer, avec les javelots et les flèches, dont jusqu'alors le pouvoir était seul formidable, ils auront bientôt foudroyé ces impuissants adversaires.

Ce n'est donc plus assez, pour le génie de l'homme, de traverser les vastes solitudes de l'Asie, les effrayantes plages de l'Afrique ; de suivre, en observant le rivage, les navires qui essayaient ces périples, ces voyages autour du monde, déjà tentés par les anciens. Il va s'avancer vers l'Occident pour aller rejoindre, à travers l'Atlantique, les contrées orientales. Christophe Colomb apparaît.

Cependant, au moment où, les yeux fixés sur cet astre éclatant du monde intellectuel, j'oubliais ceux qui ont éclairé son aurore, je me suis vu forcé par le luthérien Malte-Brun à porter mes regards sur le monde catholique des siècles précédents, et mon impatience a dû céder, puisque je trouvais dans son exposé et l'histoire et l'explication de l'influence européenne. Je citerai les paroles de l'habile géographe, pour n'être pas soupçonné d'ajouter à ses assertions. Après avoir indiqué les découvertes faites dès le xe siècle par ses compatriotes les Scandinaves ou Normands, qui paraissent avoir connu le Groënland ; après avoir cité un évêque Éric, qui, en 1121, « se rendit au Groënland ou Vinland dans l'in» tention de convertir au christianisme ses compatriotes encore païens, » et avoir dit que, « il est impossible de chercher Vinland autre part que sur les côtes » de l'*Amérique septentrionale* (3), » il ajoute : « Nous allons examiner en détail les » principales relations des voyageurs nommés dans le livre précédent. Commen» çons par les trois missionnaires Ascelin, Carpin et Rubruquis, hommes aussi » dignes que les Colomb et les Cook de l'éternelle reconnaissance des géographes, » quoique des motifs étrangers à la science aient excité et soutenu leur courage. » C'était la voix du souverain Pontife, qui leur ordonnait de franchir tant de » fleuves glacés et tant d'âpres montagnes, pour aller fléchir le cœur des sauva» ges monarques du désert, et pour détourner sur l'empire de Mahomet l'orage » qui menaçait les peuples chrétiens. C'était l'image de la religion éplorée, qui,

(1) Flavio Gioja, en 1302, imagina de mettre en équilibre une aiguille aimantée, etc. (*Dict. des Origines*, tom. I, p. 173).
(2) Berthold Schwartz, autrement dit, Constantin Anglitsen, cordelier.
(3) *Précis de la Géographie Universelle*, liv. 17e.

» au milieu d'affreuses solitudes ou parmi des hordes plus affreuses encore, bril-
» lait devant leurs yeux comme un astre consolateur. Pleins de cette image cé-
» leste, ces pieux voyageurs traversèrent sans armes les pays de vingt peuples
» féroces, et parurent avec un front calme devant ce trône hérissé de fer, d'où
» les paroles de la destruction sortaient pour ensanglanter dans le même instant
» les bords du Hoangho et ceux de la Vistule.» Nous ne suivrons pas Malte-Brun dans les détails où il veut entrer. Il nous suffit de remarquer que ces conquêtes civilisatrices viennent encore de Rome, dont l'empire était devenu pacificateur. Le voyage d'Ascelin, moine Dominicain, remonte à 1245; celui de Carpin, Frère mineur de l'ordre de saint François, eut lieu en 1246; Rubruquis, aussi Frère mineur, partit en 1253. Ainsi l'Europe parvenait jusqu'aux Khans Tartares et Mogols, jusqu'au Thibet et jusqu'à la Chine.

Mais encore une fois ce n'était pas tout, et il s'est trouvé un de ces hommes supérieurs qui, assez généreux pour obéir et exécuter, sont assez forts pour deviner, entraîner, convaincre et triompher. Il ne suffisait pas de traverser l'Asie par terre ni même d'y arriver en faisant le tour de l'Afrique, et le cap des Tourmentes n'était pas encore le cap de Bonne-Espérance. Les tempêtes qu'y avait éprouvées Barthélemy Diaz décourageaient les plus hardis marins. Mais Christophe Colomb paraît. Au lieu de poursuivre par l'Orient, les Indes et la Chine, il veut les aller chercher par l'Occident. Il a appris ou il a deviné, comme Platon et comme Aristote; il a entendu dire par des religieux de saint François qu'une vaste terre habitée est située dans l'Océan Atlantique, et, sans savoir encore si c'est un nouveau continent, il va se lancer à la découverte. Malgré les objections, malgré les railleries, malgré les refus, malgré les injustices des grands seigneurs et les révoltes de ses marins, il arrive et plante son drapeau sur une terre qui n'a jamais vu ou qui, du moins, ne connait plus les Européens. Il revient offrir à Ferdinand et à Isabelle les prémices de ses conquêtes, et c'est alors que commence la guerre de la jalousie contre le succès, de l'avarice contre la propriété, de la tyrannie contre l'indépendance. Et d'un autre côté, c'est alors que commence la domination de la civilisation sur la barbarie, de l'intelligence sur la force matérielle, du progrès sur l'ignorance, qui s'endort dans son immobilité.

Nous ne suivrons pas les rivaux de Christophe Colomb dans la carrière qu'il leur a ouverte, ni Améric Vespuce qui donne son nom au monde découvert par son devancier, ni Magellan qui porte le sien jusqu'aux extrémités de ce continent déjà presque tout entier conquis. Nous entreprendrons encore moins de justifier les cruautés de Pizarre et de Fernand Cortez; nous plaindrons plutôt le sort de Montezuma et des Mexicains, des Incas du Pérou et des Caciques du Brésil, et nous regretterons que des explications loyales n'aient pas précédé, pour les empêcher, ces attaques, ces discussions, ces guerres cruelles, où l'Europe agissait sans droit réel, tandis que les Américains défendaient leurs possessions et les ossements de leurs ancêtres.

(1) *Précis de la Géographie universelle*, liv. 19.

Il n'en est pas moins vrai que l'Espagne et le Portugal sont devenus, par droit de conquête, maîtres des Indes Occidentales, comme déjà Vasco de Gama et ses successeurs portugais allaient en Orient établir l'autorité de leur roi et de leur patrie. Et il était temps que le Pape, pris comme arbitre par les deux peuples conquérants, traçât, pour les concilier, la fameuse ligne de démarcation. Sans cela les vainqueurs, se disputant leur proie, auraient laissé aux vaincus le loisir et donné la pensée de relever la tête, secouant le joug qui les écrasait.

Mais il était dit que l'Europe deviendrait et demeurerait maîtresse. Les Anglais se mettent de leur côté à explorer l'Océan, et, voyant que les feux de l'équateur avaient été impuissants pour arrêter leurs rivaux de l'Europe méridionale, les glaces du pôle ne leur semblent pas un obstacle pour traverser l'Océan qu'ils se sont figuré vers le Nord. Les Hollandais explorent la mer du Sud, et donnent leur nom à cette île immense qui est le véritable continent de l'Océanie, et la Nouvelle-France, jadis et aujourd'hui le Canada, indique ensuite les efforts et les succès du peuple qui plus tard donna à la Louisiane le nom d'un de ses rois.

C'est ainsi que les nations européennes faisaient oublier dans chaque contrée les indigènes qui les avaient reçues ou qu'elles avaient soumis. Bientôt il ne fut aucune côte que leurs vaisseaux n'eussent visitée, aucun rivage fertile qui n'eût vu s'établir ou des forts pour contenir les habitants, ou des comptoirs pour exploiter leurs richesses, ou des ateliers pour s'emparer de leurs produits.

Les contrées étrangères à l'Europe ne sont plus ni royaumes, ni républiques, ni quoi que ce soit de national ou de libre, ce sont des colonies. L'immense majorité est soumise à ce petit nombre d'étrangers, que la boussole dirige sur l'Océan, que des vaisseaux gigantesques protégent contre les tempêtes, que la poudre à canon rend, pour ces peuples naïfs, semblables aux dieux.

Ces colonies se sont, pour la plupart, affranchies et relevées; mais n'est-ce pas encore nous qui leur avons enseigné la liberté?

Et maintenant irai-je blâmer les Européens d'avoir ainsi usé de leur ascendant? Non, certes, et je soutiens que le génie et la science ont ce droit. Sans doute ils en abusent, mais ils s'en servent plus souvent pour le bonheur, pour le bien-être et la gloire de l'humanité.

Nous irons donc sans scrupule demander à l'Arabie son café et ses parfums, au Mexique son cacao et ses cannes à sucre, au Pérou et au Brésil leur or et leurs diamants, à l'Inde ses perles et ses cachemires. N'avons-nous pas à leur donner en échange des produits de leur sol et de leur industrie, les produits de nos arts et les résultats de nos découvertes?

Ils ont manipulé, par une espèce d'instinct, ce que la nature offrait à leurs yeux, mettait entre leurs mains; ils sont riches, et leur magnificence éclate dans les masses d'or et d'argent que les esclaves ont par de longs efforts extraites des veines de la terre ou du sable des fleuves. Nous leur apprenons à pénétrer sans peine dans les mines, à séparer en un instant le métal pur du vil alliage qui le

salissait. Tandis qu'ils vivent misérables au milieu des trésors dont ils ne connaissent pas le prix, dont ils ignorent l'usage, nous leur apprenons à cultiver la terre, à bâtir des habitations commodes, à soumettre les animaux féroces, à se préserver des influences funestes de l'atmosphère. Nous les accoutumons à la vie de famille, aux lois de la société, à la pratique des vertus morales, aux bienfaits de la civilisation. Voyez les essais de Las Cases, voyez les réductions du Paraguay, voyez les prospérités des Etats-Unis d'Amérique.

Il est déplorable sans doute que les passions de l'homme se soient mêlées aux généreuses pensées des savants, des navigateurs, des commerçants, des missionnaires. Il eût été bien à désirer que les recherches scientifiques, que les tentatives destinées à augmenter la prospérité publique, que les combinaisons du zèle qui veut porter en tous lieux le flambeau de la foi et de la vérité, eussent toujours été secondées par des coopérateurs intègres et dévoués; mais, encore une fois, les imperfections de la nature humaine n'autorisent pas à méconnaître les bonnes qualités et les vrais services. En conséquence, nous pouvons très-bien ici observer plus en détail ces causes de la suprématie européenne.

Le commerce d'abord nous a menés aux extrémités du monde, et les échanges dont nous indiquions tout-à-l'heure le principe, nous ont rendus, pour ainsi dire, propriétaires de toutes les terres et de toutes les mers. Nous allons chercher ce que produit le sol, et nous portons ce que produit le génie de nos savants et de nos artistes. L'Angleterre rivalise avec la France, quand il s'agit de méthodes de perfectionnement, d'inventions économiques, d'amélioration matérielle. Mais hors de l'Europe, qui pense à s'établir en concurrence avec les Français et l'orfèvrerie parisienne, avec Londres, Birmingham, Manchester? Certainement et bien plus encore que du temps de Lemierre,

« Le trident de Neptune est le sceptre du monde; »

mais c'est le génie des arts qui lui donne ce pouvoir.

C'est aussi le génie des lettres. Charlemagne le savait déjà au neuvième siècle, et, si les Barbares qui venaient de l'Asie ont fait oublier ses écoles du palais et les prodiges d'Alcuin et d'Eginhard, l'Europe a repris bientôt ses études et son ascendant. Les sciences et la littérature sont sorties des monastères, où elles s'étaient renfermées. Saint Louis a fondé la Sorbonne, et les Universités se sont élevées de toutes parts. Les Arabes, qui avaient essayé d'abord, mais n'avaient réussi que sur le sol européen, les Arabes, enchaînés par la fatalité mahométane, ont cédé à la suite des Croisades, et les Francs, s'ils n'ont pu garder le tombeau du Christ, ont du moins ramené avec eux et les savants de Constantinople et les monuments littéraires de la Grèce. Aussi qu'y a-t-il maintenant dans le monde de comparable à nos écoles, à nos académies, à nos instituts? Quel empire peut entreprendre de lutter contre la presse européenne? Nous allons prescrire jusqu'aux confins les plus inabordables, jusqu'au pays des Patagons, jusqu'au sein du palais de Pékin, ce qu'il faut enseigner, ce qu'il faut croire en astronomie, en algèbre, en mécanique, et les ambassadeurs du

Chili viennent demander à nos professeurs (1) la permission d'emporter les planches de géométrie dessinées sous leur direction, parce qu'ils désespèrent de trouver un artiste qui puisse les imiter. L'empire du Brésil regarde comme un bienfait public, l'établissement, décrété par le souverain, d'un Institut historique sur le modèle de celui que Paris a produit.

Qu'il nous soit permis de remarquer ici, nous Français, que cette influence littéraire, que cette autorité morale nous appartient surtout, et que l'Europe, qui a depuis longtemps adopté notre langue pour les communications diplomatiques, reconnait que la France marche à sa tête quand il s'agit de puissance intellectuelle ; elle ne s'étonne pas qu'il y ait à Paris une école égyptienne, que les princes indiens à l'Orient et à l'Occident confient leurs futurs successeurs aux directeurs des Missions étrangères.

Et c'est ici que je dois signaler la grande, la principale cause de la supériorité européenne. Les arts et la littérature préparent la civilisation; mais ce qui la maintient, ce qui la développe, ce sont les lois morales. Inspirez aux hommes l'horreur du meurtre et de l'adultère, le respect et l'amour de son semblable, le zèle et le dévouement pour le bien public. Apprenez au père de famille à chérir son épouse, à bien élever ses enfants. Faites régner dans chaque famille l'union, la déférence pour l'autorité paternelle, la tendresse pour l'enfance innocente et inexpérimentée. Etendez à la société tout entière ces enseignements et ces prescriptions. Que les gouvernants se souviennent qu'ils doivent avant tout s'occuper du bonheur des peuples ; les peuples, que la paix et la prospérité sont le fruit de l'observation des lois, de l'obéissance à ceux qui sont revêtus du pouvoir; que chacun remplisse son devoir, non par crainte, mais par conscience ; non par déférence pour les hommes, mais par soumission à la volonté de Dieu. Alors tout ira bien dans chaque État, dans chaque ville, dans chaque famille.

Or, voilà ce que l'Europe a très-bien compris dans ses rapports avec le reste de l'univers. Elle y a découvert des Sauvages sans lois et presque sans culte ; des Barbares égarés par les fureurs de la guerre ou des superstitions aveugles ; des peuples dont la civilisation consistait à demeurer dans le plus honteux marasme politique et religieux, comme si l'homme était nécessairement le jouet du destin et l'esclave de la force. Alors elle a entrepris d'éclairer les nations sur leurs devoirs et sur leurs droits, elle a ouvert le trésor des enseignements religieux qu'elle avait reçus; et les sacrifices humains, l'anthropophagie, les honteuses pratiques du paganisme, les désolantes doctrines d'autres faux prophètes ont été abolis, refoulés, confondus, proscrits.

Déjà, comme nous l'avons vu, des missionnaires catholiques avaient traversé dans le moyen âge, et les steppes de l'Asie et les glaces de l'Océan boréal. Toutes les communions chrétiennes se sont animées plus tard d'un zèle semblable, et, sans vouloir ici juger les intentions, ni apprécier les méthodes, nous dirons que la

(1) M. Leroy, professeur à l'École polytechnique, etc.



doctrine de l'unité de Dieu et de la rédemption par Jésus-Christ ont, par ces divers moyens, dissipé bien des ténèbres et préparé de grands changements.

Mais il est impossible de ne pas signaler spécialement l'influence que la Rome moderne a exercée par la force morale, comme la Rome d'Auguste par la puissance matérielle. Les autres Etats, en répandant les lumières de la civilisation, ont toujours plus ou moins pour but d'asseoir plus fortement leur autorité politique, d'augmenter leurs profits commerciaux. Rome au contraire a pour destination directe la propagation des idées, la réforme morale du monde. Un navigateur de la péninsule Ibérique disait, en 1606, qu'il allait « gagner des âmes au » ciel et des royaumes à l'Espagne (1). » Les missionnaires que Rome envoie ne se proposent point de gagner des royaumes ; ils disent comme Abraham : « *Da » mihi animas; cætera tolle tibi ;* donnez-moi les âmes, gardez pour vous le » reste. » Aussi rien ne les arrête, ils n'ont besoin de rien, ils ne redoutent aucun danger. Nous avons vu, en 1818, l'évêque de Maxula, Mgr Pérocheau (2), partir à 33 ans, sans espoir de retour, pour la Chine, où M. Clet venait d'être étranglé; et son compagnon de voyage, M. Thomassin, racontait naïvement que tel missionnaire avait été jeté à la mer par les matelots du pays, sans penser qu'au bout de trois mois il y pouvait périr lui-même. Ils iront donc ces intrépides propagateurs des lumières et de l'Evangile, de la morale et de la véritable civilisation, ils affronteront les tempêtes de l'Océan et la fureur des anthropophages ; ils aborderont et les frontières de la Chine et du Tonquin, où des lois sanguinaires punissent de mort la prédication de la vérité et la pratique de la charité, et les bords inhospitaliers des îles Gambier, où la barbarie et l'impudicité se disputent l'empire, et les régions glacées et la zone torride. Les navigateurs du commerce et de la science seront surpris d'avoir été prévenus, et les marins de l'Angleterre se trouveront appelés au secours du catholicisme romain. L'humanité, la politique, la religion marcheront de concert, et l'Europe, qui jadis effraya et scandalisa l'Amérique par sa cupidité et sa cruauté, ne répandra plus sur le monde conquis que des bienfaits et des vertus.

Certes, nous ne voulons pas imposer l'opium aux Chinois, et nous ne blâmerons point leur empereur d'avoir essayé de préserver son peuple d'un poison qui l'abrutit et le tue. Mais, si la liberté du commerce et le droit de s'enivrer à sa guise expliquent la guerre et la victoire portées dans l'Empire céleste, il importe de remarquer que ces prétextes sont les moindres raisons ; l'occasion, non la cause des résultats obtenus par la Providence, qui a voulu ouvrir ainsi la porte de la Chine et de ses dépendances à l'Évangile, au perfectionnement, aux arts, aux sciences et au bien-être. Ainsi, que l'Angleterre échelonne ses découvertes, ses comptoirs, ses forts, depuis Gibraltar jusqu'à Aden, depuis Bombay jusqu'à Hong-Kong; qu'elle établisse sa domination au Canada, à la Jamaïque, à l'île Maurice ; qu'elle se lance dans toutes les mers à la recherche de nouveaux dé-

(1) Malte Brun, l. 23. — (2) Embarqué au Havre le 4 avril 1818

bouchés pour ses produits; qu'elle déporte ses criminels sur des plages lointaines pour diminuer la corruption et les troubles qui la dévorent et l'ébranlent: elle dominera et on la craindra; puis elle civilisera et sera respectée; enfin elle sera l'avant-garde de l'Europe, qui, par elle, après elle, avant elle, fera accepter, fera goûter sa suprématie dans tout l'univers. Nous aurons des représentants, non-seulement sur le sol africain, où nous habitons par nos frères, et qui accueille nos missionnaires en Abyssinie, sur la côte de Guinée et autour du Cap de Bonne-Espérance, mais sur toute l'étendue de l'Asie, depuis la Mantchourie jusqu'à Singapour, depuis l'évêque de Babylone jusqu'à l'évêque du Japon, mais dans la Patagonie et dans l'Orégon, mais aux îles Sandwich et à la Nouvelle-Zélande. Et maintenant une Société de l'Océanie veut chaque jour visiter nos domaines intellectuels, les défenseurs de notre autorité spirituelle. Des ports de la Manche et de la Méditerranée sortent constamment des vaisseaux qui, chargés de nos marchandises, de nos livres et de nos Apôtres, peuvent s'assurer que tout va bien là où nous avons mis le pied; qu'il n'y a plus pour nous de terre inabordable. « L'Étoile de la mer, *Stella maris,* » les conduit, et « l'Arche d'alliance » va resserrer les liens de tous les peuples dont nous avons en main tous les nœuds.

Et quand nous sommes, par nos inventions, arrivés à ce point qu'il n'y a plus de distances; quand sur terre nous avons un télégraphe, qui, en une seconde, peut porter notre pensée à 74,000 lieues de nous, quand, sur mer, nous disons, contre vent et marée, à mille vaisseaux: En avant, marche! et qu'un remorqueur vient imprimer un mouvement subit et irrésistible à des fardeaux énormes entassés dans nos ports pour les faire glisser sur les flots et les imposer, quand on ne les appelle pas, aux peuples qui nous écoutent ou qui nous craignent, certes nous avons le droit de dire que notre puissance est reconnue ou qu'elle le sera bientôt, et, si quelque peuple la voulait nier, de lui jeter avec assurance ces mots du Cid :

« Ton bras est invaincu, mais non pas invincible. »

Du reste nul n'entreprend de la nier, cette suprématie qui n'est ni fière ni tyrannique. Le dernier antagoniste qu'elle a rencontré, lorsqu'en effet nous combattions sur son terrain, a fini par comprendre que la fatalité ne pouvait tenir contre la liberté, ni la superstition contre les lumières, et il s'est livré à notre générosité : Abd-el-Kader, renonçant à nous fuir, est l'image du monde qui nous cherche.

Et puis nous tenons à toutes les parties du monde : l'Asie et l'Europe sont inséparables, et Napoléon ne croyait pas sortir de chez lui quand par Moscou il voulait aller à Goa. L'Afrique est là sous notre main, et les feux qui dévorent ses sables la forcent d'envier cette atmosphère tempérée qui, assez forte pour nous animer, nous laisse le calme qui raisonne, combine et produit; nous apprenons à l'Afrique le secret d'échapper au soleil. L'Amérique est une autre Europe, et, sans compter les Européens qu'elle accueille, qu'elle attire, qu'elle

écoute, qu'elle consulte, qu'elle établit pour ses chefs et ses guides, combien d'Américains qui croient ne rien savoir, ne rien connaître, quand ils n'ont pas visité l'Europe? L'Océan nous sépare en apparence, il nous unit en réalité, et ce n'est plus maintenant par année ou par mois, c'est par semaine et presque par jour que l'on compte le temps destiné à ces voyages qui jadis effrayaient les plus intrépides.

Aussi Londres et Paris sont le centre du monde, et il n'est peut-être pas un peuple de la terre qui n'y soit representé. Paris surtout domine, puisqu'outre la prospérité matérielle, il présente toutes les ressources désirables pour l'étude, pour le développement de l'esprit, pour les recherches de la science, pour l'éducation de la jeunesse, pour la propagation des grandes idées, des travaux utiles. Oui, Paris est le foyer de la civilisation, Paris peut se dire le maître du monde.

Mais, après avoir visité Rome, après avoir entendu, au collége de la Propagande, célébrer le Christ en quarante-six langues différentes par des hommes qui, des contrées les plus lointaines, venaient y puiser et l'instruction et le goût des saines doctrines, puis-je oublier cette reine des cités qui soumet à son sceptre paisible les peuples civilisés comme les nations les plus sauvages? Puis-je oublier cet assemblage de prodiges qui représentent tous les siècles, ces monuments que notre brave armée et son illustre chef ont su conserver au milieu des horreurs de la guerre et au prix de leur sang, sauvant, au nom de la France, les arts et la civilisation ?

Non ; Rome, Paris et Londres, capitales de l'Europe, sont les capitales de l'univers. La religion, la science, les arts, le commerce, l'industrie, le génie des conquêtes et des découvertes, la guerre et la paix, les événements dont elle a profité et les événements qu'elle a fait naitre, voilà les causes qui ont donné et qui ont conservé jusqu'à présent à l'Europe l'empire, l'autorité, l'influence qu'elle exerce sur l'univers.

Que l'Europe s'observe et qu'elle maintienne son pouvoir. Il est glorieux pour elle ; il est utile aux autres.

Alors qu'elle se souvienne des anciens dominateurs des nations, et sans citer les météores qui ont brillé un moment pour s'éclipser aussitôt, les Sésostris, les Alexandre, les Gengis-Kan, les Tamerlan, les Attila, qu'elle pense à ces grands empires qui ont dominé pendant des siècles et qui ont fini par disparaître ; qu'elle songe à Babylone, à Persépolis, à Corinthe, à la Rome des Césars. Elle verra que, quand le courage a fait place à la mollesse, la vertu sévère à la fraude et à l'avarice, la régularité à la dissipation, les mœurs simples et les habitudes laborieuses à l'ambition et à la soif des richesses, alors est survenue la décadence, alors les Barbares, grossiers, mais braves, ont jeté dehors les maîtres efféminés, qu'ils rougissaient de servir et qui scandalisaient leur naïve inexpérience. Les Francs et les Gaulois, les Normands et les Saxons sont devenus les maîtres. Ils le seront toujours tant qu'ils respecteront les lois, les mœurs, la loi, le Dieu des sciences et des armées ; tant que, se respectant eux-mêmes, ils attireront les autre

peuples, les assujettissant par les grandes œuvres et par les bienfaits, l'admiration et la reconnaissance.

L'abbé Auger,
Membre de la 3e classe.

DU TEMPÉRAMENT DIT BILIEUX,

DE SON INFLUENCE SUR LES PRODUCTIONS DE L'ESPRIT.

Mémoire lu dans la première séance du Congrès.

En présence d'un auditoire moins bien choisi, si j'avais à parler à des esprits moins cultivés, il serait indispensable sans aucun doute, dans un sujet comme celui-ci, de débuter par de nombreuses définitions et des descriptions détaillées; telle n'est pas heureusement ma situation, et je puis sans plus de retard aborder le sujet porté sur notre programme.

Qu'il me soit permis toutefois de rappeler à vos souvenirs la bienveillance dont vous m'avez si souvent honoré, comme gage de celle que j'attends aujourd'hui.

Depuis le moment où la puissance formatrice s'empare de l'embryon humain jusqu'à celui où la vie abandonne l'homme après une longue carrière, on peut dire qu'il n'est pas deux instants identique à lui-même; en un mot, il croît et décroît : ceux qui ont admis une période stationnaire n'ont pas vu qu'à cette époque prétendue stationnaire le développement se faisait dans le sens horizontal.

L'homme physique, à l'instar de l'homme intellectuel, est donc sans cesse modifié, avec cette différence toutefois que le premier acquiert ou perd alternativement, tandis que le second peut acquérir sans cesse : Voltaire et Fontenelle en seraient une preuve au besoin.

Mais si l'homme physique, le seul qui nous occupe ici, subit, depuis sa formation embryonnaire jusqu'à la mort, l'influence modificatrice des agents sans nombre qui l'environnent, il trouve aussi en lui-même, et jusqu'au fond de son organisme, les modificateurs les plus puissants. Parmi eux le tempérament mérite sans contredit le premier rang.

Il consiste en général dans certaines différences physiques, morales et intellectuelles que présentent les hommes entre eux, et qui tiennent évidemment à des rapports de parties ou à des proportions organiques compatibles, souvent même avantageuses à la santé.

Pour bien faire comprendre notre pensée, nous vous dirons, au risque de nous répéter nous-mêmes :

Reportez-vous un moment en esprit à la formation du premier homme, et imaginez une masse sans consistance, dans laquelle les liquides se trouvent dans une proportion 8 ou 9 fois plus grande que celle des solides; à un mot du créateur, les organes se constituent, en prenant chacun dans cette masse ce qui lui

convient; dès-lors les systèmes se forment, les divers appareils s'établissent, la vie les pénètre, et l'homme est formé.

Il s'ensuit que nous sommes tous primordialement constitués par des fluides et des solides, secondairement par des systèmes divers, et définitivement par des organes et des appareils d'organes.

Qu'est-ce à dire?... que l'organisme est identique chez tous, ou même sur un seul individu, à différents âges?...

Vous avez répondu par la comparaison presque instinctive de vous-même à vous-même, de vous à vos amis, de vos amis entre eux; vous sentez en effet que votre organisme actuel n'es point votre organisme d'il y a 20, 30, 40 ans; que votre ami, au teint presque olivâtre, au caractère opiniâtre, à l'esprit réfléchi, ne saurait être organisé comme vous, qui différez de lui par la blancheur des tissus, le coloris du teint, l'instabilité des affections et la générosité du caractère: une chose vous est commune, la santé.

Telle est l'origine des *tempéraments* ou *constitutions*, dans leur acception la plus large.

Vous comprenez d'avance qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les trouver parfaitement distincts les uns des autres; non, la nature ne s'isole pas ainsi d'elle-même, et le même individu offre le plus souvent la réunion de tous les tempéraments; mais s'il est constitué de telle sorte que l'on trouve en lui, d'une manière prononcée, la prédominance d'un appareil d'organes sur tous les autres appareils, on dit qu'il est sanguin, musculeux, lymphatique ou bilieux.

Les signes qui distinguent un tempérament d'un autre sont physiques ou moraux; l'influence réciproque et la connexion nécessaire qui existent entre le corps et l'esprit vous le font pressentir, et il n'y a pas besoin de nous jeter dans des développements suspects de matérialisme, pour rendre raison d'un fait évident, par un autre qui ne l'est pas moins.

Qu'il soit donc bien entendu que la différence des organisations en imprime une, correspondante aux facultés morales et intellectuelles.

Cette vérité ne saurait trouver ses preuves nulle part plus convaincantes que dans le tableau des caractères propres au tempérament bilieux : ainsi se trouve expliquée, sinon justifiée, la préférence dont il est l'objet en ce moment.

Voyez-vous cet homme à la démarche grave, au regard pénétrant et sévère, au front ridé avec les années, au teint jaunâtre, chauve avant le temps, maigre quoique gros mangeur; sa peau est sèche, velue; ses muscles sont fortement dessinés, ses os volumineux; son pouls est dur et lent; la digestion est facile et puissante, la soif vive et impérieuse, les résidus de la nutrition sont jaunes et relativement peu copieux ; toutes les sécrétions sont abondantes, moins toutefois celles de la peau; le sommeil est court et léger; l'intelligence est précoce; les passions sont excessives, il est emporté, vindicatif, hardi dans ses projets, infatigable dans leur exécution, inflexible, ambitieux, sans frein dans la haine

comme dans l'amour, capable des plus grands crimes comme des plus sublimes actions.

Cet homme est le type du tempérament bilieux, et vous le retrouverez dans la plupart des bienfaiteurs ou des fléaux de l'humanité, dans les législateurs et les conquérants, dans les usurpateurs et les fondateurs de religions; vous avez présents à la mémoire, sans que je vous les nomme, Licurgue, Alexandre, César, Brutus, Attila, Mahomet, Luther, Calvin, Richelieu (le cardinal), Cromwel, Sixte-Quint, Napoléon, et tant d'autres.

Cependant tous les signes qui caractérisent la constitution bilieuse peuvent s'exagérer : le foie peut prendre un excessif développement, la bile devenir plus abondante et se modifier dans sa composition élémentaire, l'amaigrissement peut augmenter, la peau devenir plus sèche, plus âpre, plus jaune, le pouls petit et inégal, le sommeil, déjà si léger et si rare, devenir agité et tourmenté par des songes pénibles ; la constipation peut devenir un état habituel, pendant que la susceptibilité s'accroît, que l'irascibilité passe à l'emportement et à la violence pour le moindre motif et quelquefois sans motif, que l'imagination devient lugubre, le caractère soupçonneux et chagrin, l'orgueil insatiable, que la vie est prise en dégoût, que la société devient insupportable, que le regard se fixe et que la physionomie s'illumine.

Dès-lors nous n'avons plus le tempérament bilieux primitif, mais bien un état maladif se rapprochant infiniment de celui que les anciens avaient à tort nommé tempérament *mélancolique*.

Tibère et Louis XI offrent un double type de cette transition du tempérament bilieux à l'état mélancolique.

Vous me pardonnerez, Messieurs, si je ne résiste pas au plaisir de vous citer un morceau où se trouvent peints de main de maître les caractères moraux de l'état mélancolique.

« C'en est fait, je quitte le monde;
Je veux fuir pour jamais le spectacle odieux
Des crimes, des horreurs dont sont blessés mes yeux.
Dans une retraite profonde,
Loin des vices, loin des abus,
Je passerai mes jours doucement à maudire
Les méchants de moi trop connus.
Seule ici-bas j'ai des vertus :
Aussi pour ennemis j'ai tout ce qui respire,
Tout l'univers m'en veut ; homme, enfants, animaux,
Jusqu'au plus petit des oiseaux,
Tous sont occupés à me nuire.
Oh! qu'ai-je fait pourtant?.... que du bien. Les ingrats!
Il me regretteront, mais après mon trépas. »
Ainsi se lamentait certaine sauterelle,
Hypocondre et n'estimant qu'elle.
Pleine de ces pensers lugubres,
La sauterelle part, et sort de la prairie
Sa patrie.



Elle sauta deux jours pour faire deux cents pas.
Enfin elle rencontre un vaste champ de blé.
« Ah ! que voilà bien mon affaire !
Dit-elle avec transport : dans ces sombres taillis
Je trouverai sans doute un désert solitaire.
C'est un asile sûr contre mes ennemis. »
La voilà dans le blé. Mais dès l'aube suivante
Voici venir des moissonneurs.
Leur troupe nombreuse et bruyante
S'étend en demi-cercle ; et parmi les clameurs,
Les ris, les chants des jeunes filles,
Les épis entassés tombent sous les faucilles.
La terre se découvre et les blés abattus
Laissent voir les sillons tout nus.
« Pour le coup, s'écriait la triste sauterelle,
Voilà qui prouve bien la haine universelle,
Qui partout me poursuit : à peine en ce pays
A-t-on su que j'étais, qu'un peuple d'ennemis
S'en vient pour chercher sa victime.
Dans la fureur qui les anime ;
Employant contre moi les plus affreux moyens,
De peur que je n'échappe, ils ravagent leurs biens.
Ils y mettraient le feu, s'il était nécessaire.
Eh ! Messieurs, me voilà, dit-elle en se montrant,
Finissez un travail si grand ;
Je me livre à votre colère. »
Un moissonneur, dans ce moment,
Par hasard la distingue : il se baisse, la prend,
Et dit en la jetant dans une herbe fleurie :
Va manger, ma petite amie.

Ce tableau, si plein de finesse et de vérité, appartient à l'un de nos poètes les plus élégants. C'est nommer Florian.

Tels sont les caractères qui distinguent, au physique et au moral, le tempérament bilieux.

Quelle est son influence sur les productions de l'esprit?

Deux voies nous étaient ouvertes pour arriver à la solution de cette question. L'une, essentiellement scientifique, conduisait à trouver dans l'examen approfondi de la double nature de l'homme, et de la connexion si admirable qui unit le physique au moral, les arguments qui établissent cette influence.

L'autre, moins directe, mais non moins sûre, cherche les preuves dans l'histoire en étudiant les modèles qu'elle offre en si grand nombre, et en comparant leurs œuvres avec leur tempérament. Cette voie nous était indiquée par la spécialité même des travaux de l'Institut historique. Il était naturel qu'elle fût préférée.

Surtout ne nous faites pas de matérialisme, nous disait un de nos collègues, celui-là même que nous venons d'écouter avec une satisfaction digne de son talent.

Si j'étais moins pressé par le temps, et sans crainte d'abuser de votre bienveillance, je vous ferais voir qu'il est deux sortes de matérialisme. L'un ne

voyant que matière dans la pensée, et la pensée dans la matière; l'autre découvrant l'homme intellectuel et moral à travers l'homme physique, absolument comme l'observateur découvre l'intelligence de l'artiste à travers le jeu si admirable de tous les rouages de la machine à vapeur. Autant le premier est désolant et faux, autant celui-ci est digne de fixer l'attention du philosophe véritable. L'homme extérieur, en effet, n'est que la saillie de l'homme intérieur, pour parler comme Fontana; et la philosophie n'établira solidement les bases de sa psychologie, que quand elle saura descendre plus avant dans l'homme physique.

Mais reprenons.

Au milieu de collègues voués à l'étude de l'histoire, en face d'auditeurs qui lui consacrent tout au moins leurs loisirs; pour établir l'influence du tempérament bilieux sur les productions de l'esprit, il suffirait de nommer les auteurs et de rappeler leurs ouvrages: leur vie en effet ne vous est-elle pas présente? les portraits que l'histoire en a tracés, les écrits qu'ils ont laissés, ne vous sont-ils pas connus? que dis-je? ne vous sont-ils pas pour la plupart assez familiers pour qu'en les rapprochant les uns des autres vous puissiez de vous-mêmes déclarer que les habitudes de l'esprit se calquent sur le tempérament de l'homme. *Animi mores corporis temperamenta sequuntur* (Gallien).

Toutefois, laissez-moi me donner à moi-même la satisfaction de vous citer quelques exemples dans le grand nombre de ceux qui ont fixé plus particulièrement mon attention.

Le premier qui se présente à mon souvenir, celui-là même qui m'a fourni la pensée de traiter le sujet qui nous occupe, est J.-J. Rousseau. Aucun, sans nul doute, n'offre avec plus de vérité les caractères du tempérament bilieux, et aucun n'a répandu davantage dans les productions de son esprit les traits distinctifs de ce tempérament, à ce point qu'il est permis de dire, malgré la trivialité de l'expression, que la bile déteint sur presque tous ses immortels écrits. Voyez plutôt ses rêveries: tous les hommes sont ses ennemis; les rois et les peuples se sont ligués contre le fils d'un pauvre horloger. « Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même; le plus sociable et le plus aimant des hommes en a été proscrit par un accord unanime. Pouvais-je croire que je serais tenu, sans le moindre doute, pour un monstre, un empoisonneur, un assassin; que je deviendrais l'horreur de la race humaine et le jouet de la canaille; que toute salutation que me feraient les passants serait de cracher sur moi; qu'une génération tout entière s'amuserait à m'enterrer tout vivant. » — Je m'arrête là, aussi bien il faudrait vous citer la moitié des œuvres du philosophe Genevois.

Que n'aurais-je pas à dire de Le Tasse, dont la vie terminée à 52 ans n'a été qu'une suite d'angoisses morales, reflétées, disons mieux, immortalisées dans un des plus beaux poèmes épiques qu'ait produit l'esprit humain?

Et Gilbert, l'infortuné Gilbert, qui s'est chargé lui-même de nous laisser son double portrait physique et moral dans des vers d'une mélancolie si suave ?

Au banquet de la vie, infortuné convive,
Je parus un jour, et je meurs.
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive
Nul ne voudra verser des pleurs.

Et Zimmermann, l'une des gloires de notre art, qui passe sa vie dans un isolement volontaire, compose son *Essai sur la solitude*, et meurt assiégé de terreurs imaginaires?

Et Pascal, dont toute la vie se passe dans la crainte des Jésuites et de l'enfer, et se termine après avoir produit les *Provinciales* et les *Pensées ?*

Si j'osais, en terminant, faire une excursion rapide dans l'histoire des beaux-arts, je vous montrerais dans la musique Mozard et Bethowen, réunissant l'un et l'autre à un degré presque typique tous les caractères du tempérament bilieux, et composant en quelque sorte sous la dictée, l'un son fameux *Requiem*, et l'autre ses divines Symphonies.

Dans la peinture, Michel-Ange et Léonard de Vinci. Leurs rivalités, leurs querelles incessantes, leur humeur satirique et jusqu'aux amertumes dont leurs vies furent remplies, tout cela dénoterait de reste, à défaut d'autres, la nature de leur constitution physique. Or, que les connaisseurs nous disent si le choix des sujets, la dureté et la vigueur du pinceau, le coloris, si tout enfin dans les œuvres de ces deux grands maitres ne révèle pas l'influence manifeste d'un tempérament souverainement bilieux?....

Combien ne pourrais-je pas encore vous nommer d'écrivains, de compositeurs et de peintres célèbres, qui tous seraient autant de preuves historiques de l'influence du tempérament bilieux sur les productions de l'esprit!

Mais le temps me presse, et je me préoccupe d'ailleurs de la pensée que j'abuse de votre attention si bienveillante. Je m'arrête donc, Messieurs, mais en recommandant à vos méditations un sujet qui en est si éminemment digne, et aussi en m'excusant de l'avoir traité avec une infériorité que feront sûrement ressortir à vos yeux comme aux miens l'enceinte dans laquelle nous nous trouvons, le souvenir des personnages illustres qui y ont siégé et celui des discours éloquents qui y ont si souvent retenti.

Docteur Josat,
Membre de la 3e classe.

MÉMOIRE SUR CETTE QUESTION :

« Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe. »

Par quelle cause le plus petit continent du monde, le moins naturellement fertile, le moins richement doté par la nature, a-t-il vu se développer sur son sol une société active, puissante et dominatrice, qui exerce sur l'univers une

suprématie incontestée? Peu de sujets sont plus dignes que celui-là des méditations de l'homme qui voit dans l'histoire autre chose qu'une suite monotone de victoires et de défaites, et qui, s'élevant des faits aux causes qui les produisent, cherche à démêler dans les annales humaines la loi constante qui en régit les vicissitudes et le but que poursuivent les générations à travers l'apparent désordre de leurs travaux et de leurs épreuves.

L'Europe, et, parmi les nations européennes, celles qui réunissent au plus haut degré en elles-mêmes le caractère de son génie, semblent avoir fixé depuis longtemps le centre du monde; c'est de là que partent tous les rayons de la civilisation, c'est là que viennent aboutir, se résumer et fructifier tous les progrès de l'esprit humain. Ai-je besoin d'insister? faut-il montrer l'Europe déplacer son centre et devenir plus européenne pour ainsi dire, à mesure que sa civilisation se perfectionne? faut-il la montrer s'éveillant à côté de l'Orient, faire briller en Grèce les premières lueurs importées de l'Egypte, puis avec Alexandre reporter à la vieille mère, modifiés, transformés par son activité, les germes qu'elle lui arracha d'abord, et menacer de se rendormir au souffle mou et léthargique de l'Asie? Faut-il la montrer, devenue romaine, se personnifier dans ce peuple actif et dur, marcher avec lui à la conquête du monde, et, quand elle tombe aux mains des Barbares, conserver de sa domination une ineffaçable et bienfaisante empreinte? Puis après le chaos de l'invasion, après le mélange laborieux des races ennemies, des vaincus et des vainqueurs de l'avenir et du passé, faut-il montrer la France et l'Allemagne, recueillant pour leur compte la tradition dominatrice des Romains, la léguer aux générations futures comme le secret des destinées de l'Europe? Celle-ci a recueilli l'héritage, l'Europe moderne est devenue plus que jamais la capitale de l'univers, le missionnaire de la civilisation; elle rayonne, elle s'étend chaque jour, elle a passé les mers pour fonder des colonies qui sont l'Europe encore. Sa religion, ses mœurs, ses coutumes et ses lois font chaque jour un pas nouveau. Sa civilisation vivace absorbe chaque jour de nouveaux peuples : jetez les yeux sur la carte du monde, par année vous pouvez compter ses progrès; c'est hier à peine qu'elle a fondé au-delà de l'Océan cette autre Europe des États-Unis. Les rivages les plus lointains, les empires les plus murés de l'Asie sont attaqués et se défendent vainement de cette propagande civilisatrice.

Cherchons donc quelles causes ont fait naître et entretiennent chez les races de l'Europe cette énergie conquérante; à quelles influences elles doivent cette suprématie.

Mais, avant tout, faisons la part de la vocation spéciale que la Providence entretient dans toutes les nations. Au-dessus des explications de l'historien, des inductions du philosophe, il y a l'instinct, le tempérament propre à chaque race humaine qu'il faut reconnaître comme un de ces faits primitifs dont on ne peut complétement éclaircir le mystère.

Le caractère permanent et distinctif du sol de l'Europe, au milieu des diffé-

rences profondes de ces climats divers, c'est le besoin qu'a cette terre du travail de l'homme. Nul pays peut-être ne recèle en son sein plus de germes de fécondité ; mais ils y sont profondément cachés, il faut faire violence à cette nature avare, la dominer par le travail et lui arracher péniblement ses trésors enfouis.

Dans ses parties même les plus favorisées, ce n'est que par un travail continuel que l'homme établit son empire sur le climat. Mais cette nécessité porte avec elle son avantage : l'homme s'habitue à compter beaucoup sur lui-même, il prend foi en sa propre puissance. C'est à ses sueurs qu'il doit les richesses et le bien-être dont il jouit ; il domine de toute son activité créatrice le sol sur lequel il s'est établi ; il l'a rendu son esclave, il l'a perfectionné par son industrie, ses mains l'ont transformé ; il est presque créateur. Cette victoire sur une nature ingrate et rude lui révèle sa puissance, lui apprend à oser. Elle développe chez les peuples une foi en eux-mêmes, un individualisme puissant. Cette nécessité continuelle de vaincre la nature fait naître l'industrialisme, et c'est au développement de ces deux idées que j'attribuerais surtout l'énergie de l'Europe. Voici la cause de l'organisation libre et forte, de l'esprit militaire, de l'audace calculée, du raisonnement ferme, qui a toujours distingué ces peuples.

Qu'on se reporte à ce qu'était la Gaule, quand César en vint faire la conquête et établir dans le Midi la civilisation romaine, ce qu'elle était à l'époque où l'empereur Julien habitait Lutèce. Il parle dans ses lettres des froids rigoureux de cette ville en termes qui conviendraient maintenant aux plus durs hivers des pays du Nord. La civilisation, le travail de l'homme ont été assez forts pour adoucir le climat. Qu'on se souvienne de ce qu'était la Germanie au temps de Charlemagne, la Russie il y a un siècle à peine, et on reconnaîtra que je n'attribue pas trop de pouvoir à la domination des races européennes sur la nature.

Mais examinons comment se sont constituées les sociétés de l'Asie. Ces peuples sont pour ainsi dire les antipodes moraux de l'Europe ; soumis à un climat complétement opposé au nôtre, ils ont dû en recevoir des influences entièrement contraires ; comparons donc ces extrêmes opposés pour mieux faire ressortir que c'est par le développement de l'individualité, par l'exaltation du pouvoir de l'homme, que l'Europe a acquis sa suprématie.

En Orient, sur un sol béni par le soleil, la végétation luxuriante ne demande à l'homme que de la diriger. Il n'a pas besoin de vaincre et de solliciter la nature, qui se passerait à la rigueur de son aide ; d'elle-même elle produit les plus beaux fruits, les arbres les plus vigoureux, elle le domine par sa richesse et sa fécondité. Aussi comme ce n'est pas à lui que l'homme est redevable de tous ces biens, comme il enfouit à peine dans le sol la semence de cette moisson que le ciel fait germer si abondante, il abjure bien vite toute croyance en lui-même, il se reconnait impuissant, faible et dominé, car rien ne lui révèle la force qui dort au-dedans de lui. Ainsi il perd toute initiative, toute résistance et toute volonté ; il se courbe sous cette richesse, il se regarde bientôt comme l'esclave et le jouet d'une puissance supérieure sur laquelle son activité ne peut rien. Cette flamme

vacillante de la liberté morale s'éteint en son âme, le fatalisme s'établit, et sous cette croyance les sociétés s'organisent dans l'immobilité des castes, et rien n'en peut troubler l'engourdissement. Au sommet des sociétés ainsi constituées, une caste dominante s'établit, peu nombreuse, infranchissable, inabordable. Elle est comme l'intermédiaire entre la puissance divine et la foule; elle exploite à son profit la terreur populaire. Dans cette région supérieure mais bornée, l'esprit humain conserve son activité, mais c'est une activité souvent stérile; pour exister, la caste sacerdotale est obligée d'endormir la verité sous l'hiéroglyphe du temple et de la léguer, à ceux qui lui succèdent, comme un symbole mystérieux.

En face de ces sociétés stagnantes, où la nature trop riche a éteint la volonté, qu'on pose les sociétés de l'Europe, où elle l'excite et la fortifie par un travail continuel, et on ne pourra douter de son pouvoir presque souverain sur les races humaine.

Et pourquoi craindre d'attribuer au tempérament du sol qu'il cultive trop d'influence sur le moral de l'homme? Ne le voyons-nous pas agir dans le même pays, de province à province, et donner à leurs habitants l'empreinte de son caractère? Ne retrouvons-nous pas chez l'habitant des montagnes de toutes les parties du monde le même amour vivace de la patrie et le même courage pour défendre son rocher? Une fois admis comme un fait primitif, cet instinct propre aux différentes races, dont j'ai fait la part en commençant, où trouver ailleurs que dans cette influence la raison du génie particulier que les nations conservent à travers les siècles et les variations de l'histoire? Et sans aller bien loin chercher des exemples, le sol dur, âpre et sauvage de la Bretagne ne devait-il pas produire la frugalité austère, la ténacité, la taciturnité du Breton? La Provence, brûlée par un soleil radieux, fouettée par le vent du Midi, n'explique-t-elle pas l'emportement et l'imagination vive de ses enfants?

En résumé, l'homme et la terre exercent l'un sur l'autre une réciproque influence; et comme le géant de la fable, il tire de son sein la force du combat.

Ainsi, cause première et dominante de la suprématie européenne : la nature et la configuration du sol, qui, en développant la volonté, l'individualité et l'industrie de l'homme, a forcé les sociétés de l'Europe à une constitution toujours libre et forte relativement, favorable à l'esprit militaire et au génie de perfectionnement qui se trouvaient dans ces nations.

Je ne prétends point diminuer la grande part que ce génie de perfectionnement et cet esprit militaire ont prise à l'accroissement de la puissance de l'Europe. J'ai voulu indiquer seulement la cause qui, suivant moi, leur avait donné naissance. Ils sont cause, mais cause seconde, à l'origine de laquelle j'ai essayé de remonter. Je tenterai d'indiquer plus loin leur influence spéciale sur la civilisation. Mais avant je veux m'arrêter sur un fait qui a eu sur les destinées de l'Europe une action plus apparente et plus incontestable que le climat, sur une insti-

tution qui a accompli l'unité de l'Occident et jeté les bases du droit public européen : je veux parler du catholicisme.

Quand on considère l'état de l'Europe depuis le moyen âge, on la voit, même aux époques les plus agitées, unie, homogène, comparativement au reste du monde. A quoi attribuer cette robuste unité? D'abord à l'empreinte qu'ont laissée les Romains, aux traditions d'uniformité qu'ils avaient imprimée aux civilisations, et puis surtout à l'influence du catholicisme. Comme presque toutes les religions des hommes, il a pris naissance en Orient ; mais c'est en Occident qu'il a acquis son complet développement ; il a trouvé là des populations plus neuves ou mieux préparées. Au milieu de ces peuples nouveaux, il est devenu à la fois politique et religieux. Il a établi sans difficulté sa puissante hiérarchie, et a relié la société par ses solides anneaux.

Il n'a point eu dès son origine à lutter là autant qu'ailleurs avec les subtilités de la logique et les finesses d'une raison refroidie jusqu'à la sécheresse, épuisée par les abus d'elle-même. Il s'est établi par l'imagination, il a régné sur le cœur. Les peuples jeunes ou renouvelés par le malheur acceptent sans contrôle toutes les croyances qui les élèvent et les espérances qui les consolent.

Il est résulté de cette influence, identique chez tous les peuples de l'Europe, une solidarité d'idées, une communauté d'intérêts sur certaines questions, dont les Croisades ont été la glorieuse manifestation. L'union se rompit plus tard, mais elle avait donné aux nations le temps de se mêler, de se connaître et de comprendre la confraternité de croyances, de succès et de revers qui les unissait en dépit de dissentiments passagers. Elles avaient fait naître dans ces grandes entreprises une ardeur chevaleresque dont le but héroïque était commun à toutes. Enfin, elles avaient donné l'exemple d'une race entière s'agitant pour atteindre un but immatériel, idéal, au-dessus de l'homme, et marchant par la seule puissance d'une idée.

Car le catholicisme eut cela de merveilleux, disons-le, de divin, qu'il s'appliqua à développer dans l'homme tous les sentiments élevés, toutes les parties sublimes de sa nature, dévouement, conscience, fermeté, mépris de la matière.

La foi soulève les montagnes, dit un apôtre. Grand mot qui contient le secret de tout progrès. Oui, c'est la foi en ce qu'il doit pouvoir, c'est la foi en la supériorité de sa nature qui ramènera l'homme aux splendeurs primitives dont toutes les traditions le considèrent comme déchu.

Les Papes, au moyen-âge, ont été les grands ministres et les agents de cette action catholique. En rassemblant dans leurs mains tous les fils de cette vaste organisation, ils la centralisèrent et la dotèrent d'une puissance que la division lui eût à jamais empêché d'acquérir. Quelqu'opinion qu'on se forme du présent et des époques voisines, c'est justice de témoigner au passage son admiration pour cette institution qui, dans une société lourde et matérielle, continuellement menacée

par la chair et le sang, représenta l'esprit, développa l'âme et fit poindre dans les intelligences confuses la notion du droit. Tout ne fut pas irréprochable dans l'accomplissement de ce long dessein: la faiblesse et la passion humaine se mêlèrent souvent à l'œuvre; cet homme élevé à ce prodigieux sommet eût pris le vertige plus d'une fois, où ses pieds conservèrent la souillure de la fange terrestre; mais ces défauts partiels s'effacent quand on examine l'ensemble de cette société dont ils étaient l'âme. Au milieu de ce monde militaire, ils avaient établi la cité pacifique, le despotisme de l'idée à côté de celui du fer; ils avaient modéré sans l'éteindre cet amour des armes aussi nécessaire, dans une juste mesure, aux races qui se forment que ses excès sont dangereux aux nations plus mûres. Enfin ils avaient constitué l'antagonisme puissant des deux principes opposés dont tous les faits de cette grande époque ne sont que les diverses manifestations.

En effet, c'est la lutte des idées qui entretient chez les peuples l'énergie et la souplesse de l'intelligence. Dans sa sphère intellectuelle, l'Église au moyen âge a aussi trouvé cette rivalité salutaire. A côté de la foi, l'esprit d'examen s'est élevé, sans oser franchir d'abord le cercle tracé de la théologie; il a fortifié dans cette arène la vigueur de ses premiers jours. Quand il a repoussé la forme théologique, le vrai moyen âge était déjà fini. Cependant l'Eglise avait trouvé dans la résistance de ces penseurs maudits par elle, l'aiguillon qui l'empêcha de s'endormir dans les prospérités de son œuvre incomplète. Pélage produisit Abeilard; mais ce dernier suscita saint Bernard. La philosophie moderne peut les regarder comme ses aïeux, et les peuples de l'Europe doivent à cette lutte inégale l'indépendance de leur esprit et la puissance d'abstraction qui les distingue; ils doivent à cet esprit d'examen, cultivé par quelques audacieux du moyen âge, une philosophie qui, peut-être un jour, soutiendra en la transformant la foi pâlissante.

J'ai parlé de ce puissant moyen âge, pourquoi? Ai-je voulu chercher dans une époque finie l'horoscope d'une autre qui commence? ai-je voulu déchiffrer l'avenir sous la poussière du passé? Non, car l'humanité n'est pas tenue de reproduire à tous ces âges les mêmes tentatives et les mêmes phénomènes; cependant toute époque est bien fille de celle qui la précède, certains faits ont germé des siècles peut-être avant d'arriver à se produire. Pourrons-nous remonter jamais à la cause absolue des grandes variations de l'histoire? Elle est peut-être à de trop lointaines distances. Toutefois le moyen âge fut une époque complète, il a laissé des traces profondes dans les temps qui lui succèdent; le catholicisme est la plus profonde et la plus puissante. L'humanité pourra éclaircir les symboles, faire de plus en plus sortir la vérité de sa chrysalide mythique, et quoi qu'elle tente, elle est tenue toujours au nom de son propre perfectionnement de développer, d'appliquer et de comprendre de plus en plus cette idée qui résume le christianisme: l'exaltation de l'esprit.

J'ai dit quelques mots déjà du génie militaire des nations européennes. C'est

au moyen âge encore que remontent ces traditions guerrières. A mesure que la civilisation des peuples se complique en se perfectionnant, la paix devient plus nécessaire à leur existence régulière. Aucun des états de l'Europe ne pourrait subir aujourd'hui, sans voir presque aussitôt se détraquer son organisation complexe, des guerres semblables aux luttes intérieures et perpétuelles qui forment le tissu de notre histoire. Cependant il faut reconnaître l'influence fortifiante de ces jeunesses tourmentées. La guerre trempe vigoureusement les races nouvelles. Quelqu'anathème que le cœur veuille jeter sur le carnage, n'oublions pas qu'à certaines époques la guerre est l'instrument le plus puissant de la civilisation, le véhicule le plus fort du progrès. Gardons-nous donc d'en dire trop de mal ; c'est elle qui constitue et défend les nationalités, ces ressorts énergiques de l'activité humaine ; qui donne aux peuples confiance en eux-mêmes ; c'est elle dont les secousses les empêchent de s'immobiliser, et prêtent à l'amour de la patrie un motif plus élevé que l'habitude du sol. Or, les nations européennes ont eu une existence plus militaire que tous les autres peuples ; outre leurs guerres intimes, elles ont eu, comme je l'ai dit, les Croisades qui les réunirent dans une idée commune. Puis quand cette ardeur fut passée, l'activité réveillée prit un autre cours. Déjà excitée par la nature, elle s'appliqua à combattre la matière, et de là naquit l'industrialisme, qui n'est autre chose que le génie du perfectionnement.

Le principe de beaucoup de grandes découvertes n'a pas été trouvé par les Européens, mais ils se sont acharnés à extraire les conséquences avec une constance invincible ; ne s'arrêtant jamais, chaque perfectionnement n'était qu'un point d'appui pour arriver à un autre. C'est ainsi que dans les sciences et dans les arts industriels, nos progrès sont réellement continus et indéfinis, tandis que certains peuples, les Chinois par exemple, quoiqu'en possession, des siècles avant nous, d'importantes découvertes, n'en ont su tirer que des services imparfaits, et dénués de cette activité ardente qui porte les races à chercher toujours le mieux en toutes choses, en sont encore à des procédés impuissants traditionnellement acceptés, et dans les choses mêmes où ils excellent, semblent posséder depuis fort longtemps cette perfection, sans que les générations qui suivent aient essayé de la dépasser ou de l'atteindre par d'autres moyens, acceptant ainsi pour tout mouvement, de se copier éternellement eux-mêmes dans leurs meilleures et leurs plus imparfaites productions.

J'ai essayé de résumer les principales causes qui, suivant moi, produisent cette incontestable suprématie de l'Europe. Et maintenant en tournant les yeux du présent à l'avenir, pouvons-nous espérer qu'elle conserve toujours ce génie dominateur ? Depuis les temps lointains dont se souviennent les traditions humaines, tant d'empires sont tombés, tant de civilisations se sont éteintes, qui furent à leur jour les flambeaux du monde, que souvent en face des déchirements du présent, des incertitudes et des hésitations d'une société qui cherche une formule nouvelle, on se prend à croire que l'œuvre de l'Europe est terminée,

que son rôle est fini dans l'Histoire, et qu'elle achève d'épuiser dans les dissensions civiles sa force depuis longtemps décroissante. On voit à l'horizon et par-delà les mers, des civilisations nouvelles qui se préparent, et on se dit qu'elles sont peut-être les prochaines héritières du sceptre du monde. L'avenir est à Dieu, et nous n'avons pas encore assez reconnu les lois qu'il a imposées au développement de l'humanité, pour savoir si ces craintes sont fondées. Cependant si nous avons foi dans ce peu que nous découvre l'étude de l'histoire, nous pouvons dire que l'Europe restera maîtresse et reine tant que sur un autre sol des causes imprévues n'auront pas fait naître une civilisation qui développe plus que la sienne l'individualité et l'activité de l'homme. Or, tant que parmi nous n'aura pas prévalu une doctrine qui annulerait l'individu au nom d'une félicité grossière et matérielle, nous resterons, nous Européens, les maîtres et les régulateurs de la civilisation.

GASTON SAINT-VALRY.

ANNALES.

ANNALES DE LA LITTÉRATURE. — Quand il s'agit d'éloquence, nous n'avons pas trop sujet de nous plaindre du petit nombre des livres ; c'est le *Moniteur* qui contient, en fait d'éloquence politique, ce que notre temps a produit de plus notable. Les deux poètes, dont nous regrettions les vers, y font bien encore un peu de poésie ; mais d'autres orateurs ne se gênent pas pour le leur dire, et si *Berryer* se tait, ils ont d'un côté, *Molé*, *Thiers*, *O. Barrot*, *Dufaure*, *de Falloux*, etc. qui leur rappellent les arguments classiques de l'ordre ; tandis que sur l'autre bord, Jules *Favre*, *Ledru-Rollin*, Félix *Pyat*, Pascal *Duprat* leur reprochent de ne pas combattre sur le terrain romantique de la liberté, liberté qui ne fait pas de syllogisme, mais qui sait parfaitement faire valoir la séduction des sophismes provocateurs. Peu de nos orateurs parlementaires ont fait des livres avec leurs discours. M. de *Quatre-Barbes* a réuni en un volume ses *discours et opinions* pendant la *session de* 1847, qui, au bout de deux ans, nous semble distante de deux siècles.

L'éloquence religieuse n'a pas non plus produit beaucoup de volumes, et, s'il est difficile d'oublier certaines réputations contemporaines, il est à craindre pourtant que les travaux et les succès de prédicateurs distingués ne disparaissent tout-à-fait, si leur modestie ne renonce point à rejeter la presse. Heureusement celle-ci s'est emparée des discours du P. *Lacordaire* et de ceux de l'abbé *Plantier*, et sous le titre de *Conférences de N.-D. de Paris*, nous avons plusieurs volumes intéressants. On y comprendra probablement un jour aussi, celles qui viennent du P. de *Ravignan*, qui ne sont encore éditées que dans les feuilles d'une Revue, *La Tribune sacrée*. On nous a même donné la traduction d'un dis-

cours du fameux P. *Ventura*, laquelle a été intitulée : *La religion et la démocratie*. Le célèbre Théatin raisonnait beaucoup sur les libertés de l'Allemagne et de l'Italie ; mais il a reconnu depuis que ses pensées généreuses n'étaient pas toujours justes.

On a imprimé à Angers les *Œuvres de M. l'abbé Gourdon ;* c'était un homme de talent. M. le pasteur *Choisy* a publié ses *Conférences sur les influences sociales du Christianisme.*

Et c'est tout ce que nous avons à citer de l'éloquence proprement dite, sauf les deux volumes de *Portraits littéraires* de M. Gust. *Planche*, qui s'y rattachent. Nous arrivons aux dissertations et traités sur la littérature et ses diverses branches.

M. A. *Vinct* a publié des *Études sur la littérature française au* XIX*e siècle*, dont le premier volume en annonce d'autres. Le *Manuel de style épistolaire* de M. E. *Semmor* rappelle les jolies lettres de M. Jauffret sur le même sujet. Mme Marie *Charpentier*, qui s'occupe des petits enfants, a consigné son expérience et donné l'*Enseignement pratique dans les écoles maternelles*.

Et c'est ici qu'il convient de signaler les ouvrages qui se rapportent à la linguistique et dont plusieurs sont fort importants, notamment le *Dictionnaire du style poétique dans la langue grecque* que M. J. *Planche* commence à publier, tandis que M. E. *Hamel* donne à Toulouse son *Traité élémentaire d'accentuation grecque*. Le Midi applaudira au *Vocabulaire français provençal* de M. S.-G. *Honnorat*. Nous citerons encore comme livres didactiques le *Petit dictionnaire national*, de M. *Poulet-D'Elsalle* et même *L'Orthographe d'usage* de M. *Bescherelle*.

Mais des travaux bien autrement considérables sont *Les auteurs grecs expliqués d'après une méthode nouvelle*, par une société de littérateurs et d'hellénistes, et la *Collection des principales chroniques malayes*, traduites par M. E. *Dulaurier*, tandis que M. E. *Littré* emploie son talent et ses études à rendre une traduction des *Œuvres complètes d'Hippocrate* , plus utile en la mettant en harmonie avec les connaissances actuelles.

Nous comprendrons parmi les traités de littérature *Les supercheries littéraires dévoilées*, dont M. J.-M. *Guérard* publie le deuxième volume. Cette galerie signale les faussaires, comme les pseudonymes excusables.

Il serait à désirer qne l'on pût comprendre dans la classe des écrivains excusables, quoique dangereux, les auteurs de quelques-uns des ouvrages dont il nous reste à parler, et que nous divisons en deux catégories, les *nouvelles* et les *romans*.

La première contient en général des livres estimables ; dans la seconde, beaucoup de livres sont suspects.

Quant aux premiers, il n'est pas possible de passer sous silence les efforts que font certains éditeurs de province, pour maintenir les saines doctrines littéraires comme les véritables doctrines morales, en publiant une multitude d'ouvrages

où l'agrément et l'utilité sont réunis de la manière la plus complète. Le nom de *Mame* est connu dans la typographie parisienne, et l'on se souvient de ses stéréotypes. Maintenant cette maison, fixée à Tours, imprime sans cesse les plus jolis volumes du monde, qu'elle vend à bon marché et qui sont excellents. *Lefort* à Lille, *Barbou* à Limoges rivalisent avec Mame, et cette heureuse concurrence produit une de ces propagandes auxquelles l'humanité et la littérature doivent également applaudir. Nous ne parlons point de la typographie parisienne où pourtant de beaux exemples seraient à citer. Revenons à notre énumération.

Les *Trois mois sous la neige* de M. J.-J. *Porchat*, *Les fleurs sous la neige* de Mme *Lebassu d'Elf*, *Les mémoires d'une jeune fille* de Mme de *Bassanville*, *L'enfant de chœur* de Mlle C. M., *Le diable boiteux des enfants* de M. *Burat de Gurgy*, *Le vieux précepteur* de M. *Bonvalot*, et *Claire Gambacorti*, par un prêtre de Paris, promettent, même au premier aspect, une lecture agréable.

On trouve aussi de l'attrait dans les romans, et c'est pour cela qu'il en paraît tant et de si bizarres. Je ne sais si, à d'autres yeux qu'aux miens, *Mintoriso et Orphis*, roman philosophique, et les *Trois sermons sous Louis XV*, par M. *Bungener*, sont en effet fort attrayants; mais il faut bien le croire pour certains autres qui occupent les cent voix de la Renommée. Ainsi le romancier à la mode, *Alex. Dumas*, ne craint pas de faire marcher de front *Le vicomte de Bragelonne*, *Amaury*, *La guerre des femmes* et *Isabel de Bavière*. Son fils est moins fécond et n'est cité en ce moment que pour *Le roman d'une femme*. Quant à M. *Paul Féval*, qui continue *Les mystères de Londres*, il écrit en même temps *Alizia Pauli*. M. Arm. *Delille* produit *Un drame de famille*; M. *de Foudras*, *Les gentilshommes chasseurs;* M. Amédée *Achard*, le cinquième et dernier volume de *Belle rose;* M. Ad. *Nouville*, *Aurora*, et Mme Clém. *Robert*, *Les quatre sergents de la Rochelle*. L'auteur des deux romans *Les assassins ou les brigands de la Vallée*, *Le chef de voleurs et la jeune fille*, n'a pas jugé à propos de se nommer. Pourquoi? M. Am. *Achard* se nomme de nouveau en publiant *La chasse royale*.

Mettrons-nous parmi les romans *Les confidences* et le *Raphaël* de M. de *Lamartine?* Les uns disent oui, les autres non.

— La philosophie, qui, suivant son nom, est l'amour de la sagesse, se propose ou du moins doit se proposer de faire servir les secrets de la littérature à inspirer cet amour aux autres. Elle pose des principes, en fait l'application, en rappelle l'origine et développe les conséquences. De là, *philosophie* en général, *morale*, *morale religieuse*, *enseignement religieux*. Notre premier trimestre n'a pas été fertile pour ces divers produits.

M. *Philippot de Toyac* a fait un abrégé sous le titre de *Philosophie populaire;* et, sous celui de *Petite philosophie*, M. Louis Veuillot a inséré, dans cinq nouvelles, les préceptes de la charité. Excellente philosophie !

L'Académie des sciences morales et politiques publie depuis un an de petits

traités pour l'instruction du peuple ; cette fois, c'est M. *Damiron* qui traite *De la providence.* De leur côté, deux éditeurs, *Paulin et Lechevalier,* ont voulu renfermer dans cent traités l'*Instruction pour le peuple*, laquelle aux connaissances physiques doit unir des notions morales. M. Th.-H. *Barrau* le sait bien ; car il a mis ses soins à composer un *Livre de morale pratique.*

Tous les cultes ont ajouté aux principes généraux la sanction religieuse. Tandis que le rabbin M. S. *Ulmann* donne un *Extrait du recueil des instructions pour les jeunes Israélites*, que M. E. *Buisson* explique pour les protestants *les Paraboles de l'Evangile,* et que l'auteur de *l'Aube du jour* leur adresse une série d'instructions qu'il intitule *Ligne après ligne*, M. le pasteur J.-A. *Bost* annonce un *Dictionnaire de la Bible*, où les sources de toute morale sont contenues. Les catholiques, pour lesquels le libraire *Desoye* fait imprimer le *Manuel du soldat chrétien*, qui vient après plusieurs autres, ont à remercier l'auteur de la *Digne fille de Marie* de ses *Méditations sur les devoirs religieux*; M. l'abbé *Taulier*, de ses *Méditations sur l'Eucharistie,* et M. le curé *Vincent*, de sa traduction des *Pieux entretiens de l'âme avec notre Seigneur*, du P. *Pinelli.*

Pour l'enseignement religieux, nous supposons que M. Aug. *Barbet* a voulu l'appuyer par son livre, *le Dogme ou la loi au* XIXe *siècle ;* nous en voyons l'intention dans celui de M. *d'Aubuisson de Voisins*, *Stabilité de l'Église catholique ;* nous sommes certains qu'il le sera par le *Cours de lectures sur les vérités importantes de la religion* que publie l'auteur de l'*Examen raisonné des Commandements, etc.* ; et surtout nous en voyons avec plaisir l'exposé concis et clair tout à la fois dans la *Théologie dogmatique de Mgr. Gousset, archevêque de Reims*, que le savant prélat a mis en français tout exprès pour que ceux qui ne sont pas théologiens sachent qu'il est très-possible et très-facile de comprendre la théologie.

Quel a été le but de M. *Héry* quand il a composé *le Précurseur de l'avénement intermédiaire de Jésus-Christ ?*

CHRONIQUE.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE.

Nous reproduisons avec plaisir le discours que notre collègue M. Ferdinand Berthier, doyen sourd-muet des professeurs de l'Institut national des sourds et muets de Paris, a prononcé au banquet anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée. — 25 novembre 1849.

Vieux amis ! Jeunes amis !

Si je me mets à rechercher le véritable mobile de vos suffrages quand il vous a plu, en ce temps de République, de m'élever, encore une fois, sur ce trône éphémère, il me semble que l'énergie et l'activité du dévouement qui m'a valu

cette distinction puisent de nouvelles forces dans les témoignages de reconnaissance dont vous m'entourez. Ces témoignages sont, à mes yeux, la continuation ou plutôt le couronnement de l'ovation si inattendue, si peu méritée, dont j'ai été l'objet lors de la distribution des récompenses décernées aux élèves de votre institution nationale.

A vous, frères, mes profonds remerciments aussi pour la persévérance que vous avez apportée à demander, dans toutes les circonstances, pour l'un des vôtres, une marque de distinction qu'il ne cherchait point.

Maintenant, levons-nous tous comme un seul homme pour saluer avec transport notre honorable directeur et la commission consultative de l'établissement, présente ici, laquelle avait à cœur d'honorer le professorat dans la personne du doyen sourd-muet du corps enseignant.

Honneur mille fois au Président de la République française, qui, dans une solennité dont l'École gardera longtemps le souvenir, a su prouver par cet acte, non-seulement qu'il était digne d'apprécier l'œuvre régénératrice du grand apôtre que nous fêtons aujourd'hui, mais encore que ses lumières savaient s'élever au-dessus des préventions et des préjugés de la plupart des hommes.

Oui, mes amis, l'étoile de l'honneur qui brille, pour la première fois, sur la poitrine d'un sourd-muet doit tenir lieu à ses frères de celle qui guidait jadis les Mages, ainsi que l'a très-bien observé un des vôtres. Je suis certain d'être cru par tous ceux qui m'entourent quand je vous dirai que j'en suis fier bien moins pour moi que pour la nation sourde-muette tout entière dont j'ai l'honneur de faire partie. Que pourront désormais contre elle les vieux préjugés, les vieilles préventions dont je vous parlais? Puis mon cœur se dilate quand je réfléchis que la même voie est ouverte à mes collaborateurs, à mes imitateurs, à mes émules.

Cependant, de nouveaux devoirs, de nouveaux efforts aussi me sont imposés. Je réclame avec confiance de vous la continuation d'un concours, qui, en secondant mes vues, a admirablement contribué à élargir l'étroite sphère dans laquelle un déplorable écart de la nature nous avait tenus trop longtemps renfermés.

Nous avons déjà fait bien du chemin. Cependant le terme de la route est bien loin de nous encore! Combien de barrières ne nous faut-il pas franchir pour y arriver! Le bien ne vient pas nous chercher, il nous attend.

D'ailleurs, il n'est pas donné à un seul homme d'opérer tout le bien qu'il médite.

Dieu, qui avait accordé tant de faveurs à Moïse, ne voulut pas lui permettre d'entrer dans la Terre Promise.

Moi, pauvre ouvrier qui ai montré plus de zèle que de savoir et qui n'ai pas su toujours mesurer mes forces à ma bonne volonté, moi (s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes) j'aurai aussi le regret de fermer les yeux sans avoir vu grandir et se développer certaines bonnes idées que vous savez. Mais le grain jeté dans le champ de l'avenir au gré de nos espérances, il lui faut

du temps pour produire cet arbre à l'ombre duquel les générations futures profiteront des sucurs de celles qui les auront précédées.

Je porte, en finissant, un toast plein d'espoir à la mémoire de l'abbé de l'Épée.

Bibliothèques de l'Europe.— Les principales bibliothèques de l'Europe doivent être rangées dans l'ordre suivant :

1.	Paris, bibliothèque nationale.	824,000 volumes.
2.	Munich, bibliothèque royale.	600,000
3.	Saint-Pétersbourg, bibliothèque impériale..	446,000
4.	Londres, British Museum.	435,000
5.	Copenhague, bibliothèque royale.	412,000
6.	Berlin, bibliothèque royale.	410,000
7.	Vienne, bibliothèque impériale. . . .	313,000
8.	Dresde, bibliothèque royale..	300,000
9.	Madrid, bibliothèque nationale. . . .	200,000
10.	Wolfenbuttel, bibliothèque ducale. . .	200,000
11.	Stuttgard, bibliothèque royale.	187,000
12.	Paris, bibliothèque de l'Arsenal. . . .	180,000
13.	Milan, bibliothèque Brera.	170,000
14.	Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève. . .	160,000
15.	Darmstadt, bibliothèque grand-ducale. .	150,000
16.	Florence, bibliothèque Magliabecchi. . .	150,000
17.	Naples, bibliothèque royale..	150,000
18.	Bruxelles, bibliothèque royale.	133,000
19.	Rome, bibliothèque Casanate.	120,000
20.	La Haye, bibliothèque royale.	100,000
21.	Paris, bibliothèque Mazarine.	100,000
22.	Rome, bibliothèque du Vatican. . . .	100,000
23.	Parme, bibliothèque ducale..	100,000

Les bibliothèques nationales de Paris et de Madrid, les bibliothèques royales de Munich, Berlin, Copenhague, Vienne, Naples, Bruxelles et La Haye; les bibliothèques Brera à Milan, Magliabecchi à Florence, ducale à Parme, et le British Museum ont droit, d'après la loi, à un exemplaire de tous les ouvrages publiés dans les pays auxquels elles appartiennent.

La plus ancienne grande bibliothèque de livres imprimés est probablement celle de Vienne, qui date de 1440, et a été ouverte au public dès l'année 1575. La bibliothèque de la ville de Ratisbonne date de 1430, celle de Saint-Marc à Venise de 1468, la bibliothèque de la ville de Francfort de 1464, celle de Hambourg de 1529, celle de Strasbourg de 1531, celle d'Augsbourg de 1537, celles de Berne et Genève de 1550, celle de Bâle de 1564.

La bibliothèque royale de Copenhague a été fondée vers 1550. En 1671, elle

possédait 10,000 volumes; en 1748, environ 68,000; en 1778, 100,000; en 1820, 300,000, et maintenant elle en a 412,000. La bibliothèque nationale de Paris a été fondée en 1595, mais elle n'est pas devenue publique avant 1737.

En 1640, elle contenait à peu près 17,000 volumes; en 1684, 50,000; en 1775, 150,000; en 1790, 200,000. Elle a maintenant au moins 824,000 volumes.

Le British Museum a été foudé en 1753, et il a été ouvert au public en 1757 avec environ 40,000 volumes. En 1800, il en contenait environ 65,000; en 1823, 135,000; en 1836, près de 240,000; et maintenant il en possède 435,000. Mais la différence entre l'état de 1836 et l'état actuel ne provient pas entièrement d'une augmentation. plusieurs milliers de traités, autrefois en volumes ou en cartons, ont été reliés et numérotés séparément, de sorte que l'augmentation est plus grande en chiffres qu'en ouvrages.

Le constant accroissement de la bibliothèque de Copenhague est dû principalement à de judicieux achats faits dans de bonnes occasions. L'accroissement extraordinaire depuis 1799 de la magnifique bibliothèque nationale de Paris doit être attribué en grande partie aux effets de la Révolution. La suppression des couvents, la confiscation des biens des émigrés, mirent à la disposition du pouvoir du jour beaucoup de belles bibliothèques. Quoique dans plusieurs occasions beaucoup de livres et de manuscrits aient été envoyés à cette époque dans les arsenaux pour y servir à faire des cartouches, d'ordinaire des instructions étaient données pour que les employés de la bibliothèque nationale pussent faire un choix, et ils en firent amplement usage. L'accroissement du British Museum est dû surtout à des donations. Sur les 435,000 volumes qui s'y trouvent, 200,000 au moins ont été offerts ou légués.

La somme allouée pour l'entretien de la bibliothèque nationale de Paris est de 414,375 fr. Les budgets des autres bibliothèques publiques de l'Europe sont: celui de la bibliothèque de Bruxelles, 675,000 fr.; — de la bibliothèque de Munich, environ 50,000 fr.; — de Vienne, 47,500 fr.; — de Berlin, 93,625 fr.; — de Copenhague, 31,250 fr.; — de Dresde, 12,500 fr.; — de Darmstadt, 50,000 fr.

Pendant de longues années avant 1836, la somme allouée à l'entretien du British Museum était de 200,000 fr., dont 33,125 seulement étaient dépensés en achats de livres. De 1838 à 1845, la somme employée à ce dernier objet a été annuellement de 86,075 fr. En 1847, le parlement la porta jusqu'à 250,000 fr. En 1848, on la réduisit à 212,500 fr.; et pour 1849, on propose 125,000 fr. seulement. Le budget total est de 581,625 fr. Il se divise ainsi : employés aux manuscrits, 54,225 fr.; employés aux imprimés, 178,050 fr.; à la salle de lecture, 25,600 fr.; achats de manuscrits, 45,575 fr.; achats d'imprimés, 125,000 fr.; reliure, 87,500 fr.; catalogues, 21,835 fr.; directeur et frais ordinaires, 46,750 fr.

La somme totale qui a été dépensée en achats de livres, cartes géographiques et œuvres musicales pour le British Museum depuis sa fondation, en 1750, jusqu'en décembre 1847, a été de 2,561,170 fr.; pour l'achat des manuscrits

l'on a dépensé 1,068,512 fr.; en dessins et gravures, 732,950 fr.; en antiquités, coins et médailles, 3,131,425 fr.; en spécimens d'histoire naturelle, 1,089,957 fr.

La bibliothèque de Paris reçoit, dit-on, annuellement 12,000 volumes; celle de Munich, 10,000; celle de Berlin, 5,000; celle de Vienne, 5,000; celle de Pétersbourg, 2,000; celle de Parme, 1,800; celle de Copenhague, 1,000. Le British Museum a reçu annuellement, depuis 1846, environ 30,000 volumes, comprenant ordinairement 24,000 ouvrages séparés.

Les principales bibliothèques universitaires peuvent être rangées dans l'ordre suivant :

1. Gœttingen.	360,000
2. Breslau.	250,000
3. Oxford.	220,000
4. Tubingen.	200,000
5. Munich.	200,000
6. Heidelberg.	200,000
7. Cambridge.	166,724
8. Bologne.	150,000
9. Prague.	130,000
10. Vienne.	115,000
11. Leipsig.	112,000
12. Copenhague.	110,000
13. Turin.	110,000
14. Louvain.	105,000
15. Dublin.	104,239
16. Upsal.	100,000
17. Erlangen.	100,000
18. Edimbourg.	90,854

La bibliothèque de l'Université de Turin date de 1436; celle de Cambridge, de 1448; celle de Leipzig, de 1544; celle d'Edimbourg, de 1582; la Bodleienne d'Oxford, de 1598. La petite bibliothèque de l'Université de Salamanque a été, dit-on, fondée en 1215.

Les bibliothèques des Universités de Gœttingen, Oxford, Prague, Turin et Upsal font des prêts; celles de Gœttingue, Oxford, Prague, Cambridge, Dublin et Turin ont droit à un exemplaire de tous les ouvrages publiés dans les pays auxquels elles appartiennent.

La dépense annuelle de la bibliothèque de Tubingen est d'environ 29,000 fr.; celle de la bibliothèque de Gœttingen, de 28,250 fr.; celle de la bibliothèque de Breslau, d'environ 10,000 fr.; celle de la bibliothèque Bodleienne, à Oxford, est actuellement de 100,000 fr. La Bodleienne s'augmente chaque année de 4,480 volumes.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

Dans son programme du Congrès de 1849, l'Institut historique a posé la question suivante :

Pourquoi l'Académie préfère-t-elle en architecture le style grec au style gothique?

La question ainsi posée est difficile à résoudre. D'abord est-il certain que l'Académie préfère toujours le style grec? On construit à Paris, place Belle-Chasse, une église gothique monumentale, la préférence n'est donc pas exclusive ; elle ne pourrait d'ailleurs se rapporter qu'aux édifices religieux.

En transformant la question en un titre plus général *du goût en architecture*, et en passant en revue les différents genres, nous verrons à quelle époque le genre gothique a été abandonné pour revenir au genre grec, et nous aurons ainsi résolu indirectement la question posée par l'Institut historique.

Cette Notice aura donc pour titre :

DU GOUT EN ARCHITECTURE.

(*Tot capita, tot sensus.*)

Qu'est-ce que le goût? L'Académie nous répond : « C'est un sentiment agréa- » ble ou avantageux qu'on a de quelque chose. » Montesquieu nous dit : « Le goût dans les arts n'est autre chose que l'avantage de découvrir, avec finesse » et promptitude, la mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hom- » mes. »

Il existe en effet un sentiment qui comme tous les sentiments, toutes les sensations, affecte différemment chaque individu, mais qu'éprouvent tous les hommes à la vue d'un objet véritablement beau, c'est-à-dire, qui réunit toutes les conditions pour plaire. Ainsi : un beau ciel, un beau site, un beau monument, produisent sur les masses à peu près les mêmes sensations ; les différences ne se manifestent souvent qu'à l'examen des détails.

L'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis, sont admirés par tout le monde; mais si vous animiez ces deux blocs de marbre, bientôt les avis se partageraient parce que vous auriez introduit un nouvel élément, le moral, qui agirait tout différemment sur chacun. C'est pour cela qu'en fait d'individus, les goûts sont si différents : il n'en devrait pas être de même dans les arts, où tout est matériel; cependant il y a réaction du moral, de l'intelligence, de la position de l'individu qui examine, sur la chose qu'il apprécie. L'homme froid et calme verra diffé-

remment que l'homme à imagination vive; l'ignorant ne verra pas comme l'homme instruit; le vieillard comme l'homme jeune, ou dans la force de l'âge; l'homme du nord comme l'homme du midi; l'audacieux comme le timide; le riche comme le pauvre. Enfin toutes les nuances qui distinguent nécessairement les hommes seront des causes de nuances dans l'appréciation de la chose jugée, par conséquent, dans le sentiment éprouvé à la vue de cette chose, c'est-à-dire, dans le goût. Mais le goût pour être un sentiment variable avec chaque individu n'en existe pas moins, le nier ce serait faire abnégation de notre intelligence. C'est une abstraction, un sentiment difficile à définir, un instinct que chacun possède à des degrés différents, mais contre lequel on ne peut se défendre, car chacun blâme ou admire. On a un bon ou un mauvais goût, comme on a un bon ou un mauvais esprit, un bon ou un mauvais jugement. Nous avons le sentiment du beau, comme le sentiment du juste et de l'injuste, et si ces sentiments n'étaient pas influencés par des sentiments moins purs, ils nous tromperaient rarement.

Le goût ne varie pas seulement avec les individus, il varie encore avec les pays, avec les époques. Ce que nous appellerons goût en architecture sera l'art de disposer les parties d'un édifice, de manière à faire éprouver le plaisir, dont parle Montesquieu, au plus grand nombre possible d'individus de votre pays, de votre époque. Après avoir satisfait aux trois conditions essentielles : convenance, économie, stabilité, il faut encore, pour qu'un édifice plaise, étudier les rapports des diverses parties entr'elles, les formes, les détails de ces parties, afin de parvenir à former un ensemble qui satisfasse aux règles du bon goût, c'est-à-dire qui plaise généralement.

Si nous parcourons rapidement l'histoire de l'architecture, nous reconnaîtrons dans la diversité des conceptions, des combinaisons, des formes, que le goût en architecture n'est pas une qualité absolue, et qu'elle peut se manifester, se reconnaître dans des œuvres tout à fait différentes, quoique ayant la même destination.

Inde. — L'origine de l'architecture se perd dans la nuit des temps. Dans l'Inde, des peuples se creusèrent d'abord des monuments dans les montagnes, puis ils élevèrent des temples à Brahma, à Vichnou et Siva (Trinité indienne). Le palais d'Indra, ou Palais du Ciel, est un rectangle de 360 mètres sur 60 mètres et s'élève en pyramidant jusqu'à une hauteur de 60 mètres. On trouve dans l'Indoustan un grand nombre de pagodes. La pagode de Chalembrom comprend quatre enceintes, la première est une muraille de 10 mètres de hauteur, sur 2 mètres 30 d'épaisseur au sommet, dans l'intérieur mille colonnes sont distribuées en quinconces.

Nous ne pouvons refuser à ces monuments le caractère et la magnificence qui émanent d'une grande puissance.

Egypte. — Nos valeureux soldats furent frappés d'étonnement lorsqu'ils s'approchèrent des Pyramides d'Egypte, dont la plus grande s'élève de 139 mètres

sur une base quadrangulaire de 232 mètres 75 de côté ; mais ils furent transportés d'admiration lorsqu'ils virent les débris de la ville de Thèbes, que Bossuet appelle la merveille de l'univers, la ville royale. L'Obélisque transporté en France, et élevé sur la place de la Concorde par l'habile et savant ingénieur Lebas, était un des deux obélisques placés de chaque côté de la porte du temple d'Osymandias. Cette porte avait 11 mètres de hauteur sur 4 mètres 60 de largeur; on trouve dans l'intérieur du temple les traces de trois cents colonnes, dont quelques-unes ont jusqu'à 3 mètres de diamètre, et des débris de statues colossales, d'un seul morceau, qui pesaient plus d'un million de kilogrammes (1,000 tonneaux).

Ces monuments prouvent jusqu'à quel point les arts et les sciences étaient parvenus dans ce pays où tout est colossal, mais les détails des sculptures, des gravures sur la pierre, et des peintures qui ornaient ces édifices, prouvent aussi qu'un goût bien déterminé présidait aux décorations extérieures et intérieures de tous les édifices.

Chine. — Les Chinois ont aussi des pagodes, les principales sont élevées en l'honneur du dieu Tien, la lumière. Des tours en porcelaine, des tombeaux en demi-ellepsoïde, des oratoires appelés miao, des palais bien ordonnés dans leur ensemble, et très-soignés dans leurs détails, sont autant de preuves que depuis longtemps l'art de l'architecture est cultivé dans ce pays, que l'on dit stationnaire.

Le temple dédié à Confucius, leur législateur, est composé de plusieurs étages de colonnes et de pilastres soutenant des toits à bords saillants et recourbés.

Le palais de l'empereur, à Pékin, est d'une immense étendue, et contient une foule d'établissements et de logements divers ; ce palais représente bien la demeure d'un grand pouvoir.

Les habitations particulières sont aussi disposées avec art.

Un coloris brillant, des dorures, des inscriptions ornent tous les édifices.

Certes, le goût des Chinois n'est pas le nôtre, mais ils en ont un auquel ils savent obéir et dont ils observent les règles.

Grèce. — On quitte volontiers les Chinois pour penser aux Grecs. Ce peuple qui excella dans tous les arts fait école en architecture. Les formes presque grossières et primitivement symboliques, se modifient et se changent chez eux en formes régulières et gracieuses. La grandeur est dans l'ensemble, la beauté dans les proportions. Des sculptures d'une exécution et d'un goût exquis indiquent presque toujours la destination du monument.

Le Parthénon, temple consacré à Minerve, est cité comme un des beaux exemples de l'architecture grecque. Son plan est un parallélogramme de 78 mètres de longueur sur 35 mètres de largeur, les élévations se composent seulement de colonnes d'ordre dorique et de leurs entablements ; deux frontons couronnent les deux extrémités du monument; dans l'un, une sculpture d'un grand style représente l'Olympe où Minerve prit naissance, l'autre représente la lutte qui

s'engagea entre Minerve et Neptune, lorsqu'il s'agit de donner un nom et des lois à Athènes. Cette simple et grande composition exécutée en marbre blanc, la situation du temple au sommet d'une colline, disposaient le peuple à la vénération et commandent l'admiration de tous les hommes pour lesquels le goût dans les arts n'est pas une chimère, un vain mot.

Les Grecs affectionnaient surtout l'ordre dorique, ils l'ont employé dans leurs plus beaux temples. Après le Parthénon, on peut citer le temple de Pœstum, les temples de la Concorde et de Junon à Agrigente, et tant d'autres; en sorte que l'ordre dorique est pour ainsi dire le type du style grec. Cependant les Grecs ont aussi fait usage de l'ordre ionique. Les temples de Diane à Ephèse, de Cybèle à Sardes, de Junon à Samos, sont de beaux exemples à citer.

La colonie grecque de Pompéia et d'Herculanum y avait transporté son style d'architecture, cependant on reconnaît dans les monuments l'influence de l'Italie, l'architecture s'élance davantage et on y trouve des voûtes en plein cintre.

Italie. — En Italie, l'architecture, après avoir beaucoup emprunté du genre grec, s'est encore enrichie de nouvelles dispositions, de nouvelles formes, de nouveaux détails. La voûte substituée à la plate-bande dans les grandes élévations changea le caractère des édifices et permit de les élever davantage sans nuire à la stabilité. C'est surtout cette modification qui a fait des œuvres italiennes un genre distinct et classique; mais c'est par l'emploi de l'ionique et du corinthien que les Italiens ont obtenu plus d'élégance, plus de grâce dans leur architecture.

Le Panthéon, temple consacré à la réunion des dieux des alliés, aux dieux de la patrie, diffère beaucoup par sa forme des temples grecs. C'est un cylindre de 65 mètres de diamètre couvert par un dôme, et dans lequel on entre par un immense porche de 36 mètres en carré. L'aspect sévère de l'intérieur du monument, contraste avec la richesse des dispositions intérieures pour lesquelles on avait employé les marbres les plus précieux et les couleurs les plus brillantes.

L'arc de Titus est un des beaux exemples de ces arcs de triomphe que les Romains élevaient en l'honneur de leurs guerriers, si souvent victorieux.

La colonne Trajane, élevée aux mânes d'un héros, est remarquable par ses proportions et son exécution. La sculpture en ornant le piédestal et en entourant le fût de cette colonne d'une spirale en bas-reliefs, retrace de grands faits d'armes et des traits historiques. La beauté de ce monument a souvent porté des artistes à l'imiter, et c'est avec fierté que nous le voyons reproduit avec la même intention, sur la place Vendôme, au centre de la capitale de la France.

Le Colysée, ou Amphithéâtre de Vespasien, est le plus grand et le plus bel exemple des monuments que les Romains élevaient partout pour les exercices gymniques et nautiques auxquels assistaient des populations nombreuses avides de spectacles.

Les Thermes de Dioclétien, qui occupaient une superficie de 16 hectares, n'étaient pas seulement des bains, ainsi que le nom semble l'indiquer; mais cet éta-

blissement, qui pouvait contenir 18,000 personnes, renfermait des temples, des bibliothèques, des salons littéraires, de vastes portiques, des promenoirs ombragés et rafraichis par des fontaines. Ces sortes d'édifices, très-nombreux dans Rome, n'étaient donc pas seulement des lieux de plaisir et de luxe, mais encore des lieux d'études et d'entretiens sérieux.

Ces monuments de l'Italie, que nous donnons comme modèles à nos lauréats en architecture, puisque c'est pour eux une récompense d'aller passer plusieurs années au milieu de cette atmosphère de l'art pur et du bon goût, tous ces monuments, disons-nous, prouvent par leur grandiose, par leurs destinations toujours utiles, la puissance et l'intelligence d'un grand peuple.

Décadence. — Après d'aussi sublimes conceptions, d'aussi grandes productions, on ne pouvait plus marcher que vers la *décadence.* Les arts sont soumis à la loi commune que Dieu a imposée à toutes choses : Naitre, croitre, décroitre et mourir.

La décadence dura près de trois siècles, du IIIe au VIe. En Grèce, les monuments sont d'abord remplacés par des églises, puis ensuite par des mosquées. Ce genre particulier d'architecture se distingue surtout par la multitude de dômes qui couronnent le même édifice.

A Constantinople, la mosquée de Sainte-Sophie, et celle connue sous le nom de Solimanie, sont des monuments remarquables; la mosquée de La Mecque, en Arabie, mérite aussi d'être citée. Le culte de Mahomet eut ses temples comme le paganisme avait eu les siens.

Le culte chrétien donna lieu aussi à l'érection de monuments qui font encore aujourd'hui l'admiration des artistes, et que l'on cherche à imiter. Les chrétiens, forcés par la persécution de se réunir dans les catacombes et d'y établir les autels de leur Dieu, purent enfin pratiquer leur religion au grand jour. Ils s'installèrent d'abord dans des monuments païens, et choisirent de préférence la basilique romaine, qui était un des palais de la justice, le lieu où s'assemblaient les marchands pour s'entretenir de leur négoce. Ces édifices, dans l'origine très-simples de forme et de décoration, furent ornés et devinrent des églises remarquables qui servent aujourd'hui de types et de modèles.

Moyen-âge. — Le moyen âge, qui comprend près de dix siècles, nous a aussi légué des monuments d'une grande beauté et d'une grande magnificence. Le style byzantin, caractérisé dans la mosquée de Sainte-Sophie, était un mélange des divers styles d'architecture qui se sont succédé, et pour ainsi dire greffés les uns sur les autres dans l'Empire d'Orient.

Plus tard, vers le XIe siècle, on revint aux formes primitives, au plein cintre si habilement employé par les Romains : c'est ce qu'on appela le style roman, qui naquit sous Charlemagne, pour se développer au commencement du XIIe siècle, mais restant toujours un style sévère, lourd et timide.

C'est encore pendant le moyen âge que les Arabes élevèrent des monuments d'un style particulier. Le plus ancien est la mosquée de Jérusalem, construite

par Omar, en 637 ou 640, sur l'emplacement du temple de Salomon. Au Caire est la mosquée d'Amron, bâtie par ce conquérant de l'Égypte en 642, et renouvelée en 879, après un incendie. Déjà on aperçoit dans ce monument des ogives très-peu prononcées.

En envahissant l'Espagne, vers le milieu du VIIe siècle, les Arabes y portèrent leurs coutumes et leurs arts. L'Alhambra est la trace la plus brillante de leur séjour sur la terre conquise. Cette célèbre forteresse, bâtie à Grenade en 1248, est le plus beau type du style arabe ou mauresque. La cour, dite des Lions, est entourée de portiques couverts qui communiquent avec les appartements du palais. 120 colonnes supportent des masses séparées par des cintres variés de forme et couverts d'ornements découpés. Cet ensemble a la physionomie d'une vaste feuillée. Une fontaine, supportée par des lions, est au milieu de cette cour, dont l'aspect enchanteur est admiré de tous les voyageurs.

Style gothique. — Enfin nous arrivons au style que l'on appelle improprement gothique, et qui est mieux désigné sous le nom de style ogival, parce que l'ogive a remplacé partout la plate-bande grecque, le plein-cintre romain et le fer à cheval mauresque.

L'origine de l'ogive est attribuée par les uns au hasard, et par d'autres à une combinaison géométrique étudiée à priori. Quoi qu'il en soit, le style ogival a été heureusement appliqué aux monuments religieux ; ces supports, qui paraissent un faisceau de colonnettes légères s'élançant sans interruption jusqu'au sommet de nefs très-élevées, donnent au monument un caractère religieux ; la pensée, la prière du chrétien, semblent pouvoir s'élever sans obstacles jusqu'au Dieu qu'il vénère et que son imagination place au-dessus de la voûte céleste ; ces arceaux, terminés en pointe, satisfont à la fois aux conditions de solidité et de légèreté ; mais, dans ces monuments, le goût sait encore faire un choix.

La cathédrale de Milan est admirée pour la disposition des masses : son portail principal est d'un bel effet ; mais lorsqu'on examine les détails, on regrette de voir le grec et le romain mêlés au gothique.

Au contraire, la satisfaction est complète, l'émotion est vive et agréable, lorsque l'on contemple l'église de Notre-Dame, à Paris, les cathédrales de Reims, d'Amiens, de Strasbourg, de Chartres ; la Sainte-Chapelle, quoique sur une plus petite échelle, doit être citée ; plusieurs des églises de Rouen, notamment celle de Saint-Ouen, les églises de Westminster, de Cantorbery, sont de beaux modèles. Il ne faut pas même être artiste pour déclarer ces monuments des chefs-d'œuvre du genre, et l'on est tenté de penser que le style ogival a été inspiré par Dieu pour lui élever des temples.

Le style ogival pur régna du XIIe au XVe siècle ; mais au commencement de ce siècle, il s'altéra en même temps que la foi s'affaiblissait. La sculpture ne copie plus la noble végétation des forêts : le chou et le chardon remplacent le chêne, le hêtre et la vigne ; les profils se corrompent ; le caprice remplace la règle, et il en résulte ce style où tout est couvert de détails tortueux, contournés, où l'œil

ne trouve plus de repos : c'est ce style que l'on appelle flamboyant. Les églises de Saint-Quentin, de Saint-Wulfran d'Abbeville, de Saint-Vincent, à Rouen, de Saint-Jean de Caen, et surtout de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, sont quelques-uns des nombreux exemples que l'on pourrait citer.

Renaissance. — La prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, avait conduit en Orient un grand nombre de savants grecs qui réveillèrent l'étude des auteurs classiques de la Grèce et de Rome. Dans les dernières années du xve siècle, l'amour de l'antiquité s'empara des artistes : c'était une passion. Au commencement du xvie siècle, on méprisa l'art chrétien, et l'on appela cette époque la renaissance. Cette dénomination est loin d'être exacte : c'était plutôt une véritable décadence. Les mœurs eurent leur influence dans ce changement de style : on ne bâtissait plus d'églises, mais des palais, des châteaux, dans lesquels on établissait avec un grand luxe des salles pour les festins et les fêtes. La sculpture n'est plus monumentale : on vise à l'amusement plutôt qu'à l'admiration ; des portraits, des médaillons, ornent les façades des édifices.

D'abord on mélangea les styles grecs et romains avec le style oriental ; et le style de la renaissance, qui n'avait pas de règles fixes, prit une physionomie différente dans chaque pays. Il produisit cependant des édifices remarquables par la richesse de la composition, et qui sont vantés et donnés comme exemples à imiter par des maîtres habiles. Nous citerons parmi ces belles conceptions les palais Guadigny et Nicolini à Florence, l'école Saint-Roch, à Venise ; à Rome, des églises, des palais, les loges ou galeries du Vatican. En France, Saint-Eustache de Paris, la cathédrale d'Orléans ; l'hôtel Bourgtheroulde, à Rouen, est encore du style mêlé, ainsi que les hôtels-de-ville de Saint-Quentin, de Compiègne, de Noyon. Tous ces monuments ne sont pas considérés, par les hommes d'un goût pur, comme des productions à imiter ; mais ils admirent la composition et l'ensemble de ces édifices, en regrettant que l'artiste ait été influencé par son époque. Cependant, on est obligé de convenir que le beau en architecture peut encore résulter de l'emploi de plusieurs formes dont toutes ne sont pas classiques, et de décorations multipliées dont toutes ne sont pas du goût le plus pur, lorsque cet emploi est fait avec sagesse et intelligence. Ainsi, on admirera toujours la cour du Louvre, et surtout la façade de l'horloge, dont l'ensemble est un modèle d'unité, de conception, et dont la beauté des sculptures fait oublier quelques détails qui pourraient être critiqués.

Les cinq ordres. — Après ce combat entre les styles divers, après cette hésitation à abandonner le style oriental pour adopter sincèrement le style des anciens, les idées se fixèrent par l'adoption des cinq ordres : toscan, dorique, ionique, corinthien et composite, qui furent posés comme principes par les maîtres des écoles italienne et française, Vignole, Palladio, Scamozzi, Serlio, Philibert Delorme, Debrosse, etc.

Ces principes des cinq ordres remontent aux temps les plus anciens : Vitruve en parle et les indique. Ils établissent les proportions à apporter dans toutes les

parties d'un édifice, et l'on reconnaît que les monuments dans lesquels ces principes ont été observés, sont aussi ceux qui satisfont davantage aux règles du bon goût.

L'emploi absolu de ces ordres, rendus pour ainsi dire obligatoires pour tous, a donné aux édifices une physionomie plus régulière et d'un goût plus pur. On cite comme types de cette époque des monuments à un seul ordre sur la hauteur, à l'imitation des Grecs, tels que les belles colonnades du Louvre, que l'on doit à Claude Perrault ; la Madeleine, dont la destination primitive a été changée, le beau temple de la Victoire est devenu un temple chrétien imparfait ; la Bourse, Notre-Dame-de-Lorette, etc. Mais ici se présente une réflexion : c'est que ces monuments à portiques étroits et élevés sont loin de convenir à notre climat, qui fait désirer des abris plus complets. La pensée et l'art ont semblé vouloir s'élever davantage en superposant des ordres pareils ou différents ; on doit citer dans ce genre le portail Saint-Gervais, par Debrosse, le Val-de-Grâce, par Mansard, Saint-Sulpice, Versailles, le Panthéon, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Paul de Londres et Saint-Pierre en Russie, etc. ; mais le monument que l'on place avant tous les autres pour la grandeur de la conception, la beauté et la convenance des dispositions intérieures et l'effet magique qu'il produit, c'est, sans contredit, Saint-Pierre de Rome. Ce monument, commencé par Bramante, fut terminé par le célèbre Michel-Ange, qui excellait à la fois dans la peinture, la sculpture et l'architecture.

Temps présent. — Pendant longtemps l'Académie d'architecture adopta et professa les principes des cinq ordres appliqués au genre grec et au genre romain ; mais il faut le reconnaitre : au pouvoir absolu des règles et des principes a succédé une liberté d'abord sage et amie du progrès ; mais elle est bien près de dégénérer en licence, car chacun est disposé à croire que le meilleur goût est celui qu'il a.

Lorsque l'on parle des contemporains, il faut une grande réserve, une grande mesure, surtout lorsque l'on sent son insuffisance. Cependant, qu'il me soit permis de répéter ce que j'entends dire autour de moi : c'est qu'à côté d'œuvres qui démontrent qu'en France l'art de l'architecture compte encore de nombreux adeptes et des défenseurs qui savent joindre les exemples aux préceptes, il est beaucoup de prétendus architectes qui déshonorent ce titre qu'avaient ennobli Palladio, Michel-Ange, Claude Perrault, Mansart et tant d'autres.

On croit que pour être architecte il suffit d'avoir travaillé longtemps dans l'atelier d'un maître habile, d'avoir obtenu des médailles, même d'avoir été envoyé à Rome. L'architecture a aussi sa poésie, et l'on peut dire de celui qui se destine à cette honorable carrière :

> S'il ne sent pas du Ciel l'influence secrète,
> Si son astre en naissant ne l'a fait *architecte*,
> Dans son génie étroit il est toujours captif.....

L'homme se réfléchit dans son œuvre. S'il n'a pas l'éducation première qui agrandit le cercle des idées ; si son imagination ne le porte pas vers les grandes

conceptions ; s'il ne s'émeut pas à la vue ou à l'audition d'une œuvre de génie, il végétera toujours dans les derniers rangs.

Claude Perrault était à la fois architecte, peintre, musicien, médecin, physicien.

Michel-Ange était architecte, peintre et poète.

Il faut bien se résoudre à reconnaître des intelligences supérieures, des êtres privilégiés auxquels la nature accorde le génie et le bon goût, et qui commandent l'admiration.

Non licet omnibus adire Corinthum.

Les monuments relatifs aux travaux publics doivent aussi satisfaire à certaines règles du bon goût. Étant soumis à des conditions de stabilité que l'on ne peut enfreindre sans danger, ils ont subi moins de variations dans leurs formes principales et dans leurs détails. D'ailleurs, la partie apparente de la plupart des grands ouvrages, tels que ponts, écluses, môles, bassins, etc., n'est que la partie facile. Tout le mérite de ces ouvrages consiste dans le mode de fondations, et reste inaperçu ; mais il en est quelques-uns où l'ingénieur peut et doit faire preuve de talent et de bon goût en adoptant des formes gracieuses en même temps que sévères. Les ponts, les acqueducs, les viaducs, les phares sont des monuments dignes des études les plus sérieuses. Si nous trouvons des modèles chez les anciens, nous pouvons aujourd'hui offrir à nos contemporains des ouvrages auxquels la postérité accordera quelque mérite. Les chemins de fer seront une des gloires de l'ingénieur de notre époque ; l'architecte lui est venu en aide pour projeter et exécuter ces belles gares auxquelles on pourrait quelquefois reprocher d'être des monuments plutôt que de simples établissements publics, mais où l'on reconnaît l'intervention d'artistes distingués.

Il faudrait une notice spéciale pour faire l'historique des progrès de l'art et du goût dans les monuments confiés spécialement à l'ingénieur; mais le cadre étroit qui m'est tracé m'oblige à ne parler ici que de l'architecture proprement dite. Qu'il me soit seulement permis de citer l'aqueduc de Roquefavour, sur lequel passe une portion de la Durance dérivée vers Marseille, et qui a 400 mètres de longueur sur 83 mètres de hauteur. Cet aqueduc colossal peut être considéré comme un des travaux les plus remarquables de notre époque ne le cédant en rien aux monuments anciens, comme un chef-d'œuvre de l'art, comme un exemple de bon goût dans la disposition générale et dans les détails.

Conclusion. — Nous pouvons conclure de ce rapide exposé que partout le goût existe, règne et doit régner, mais qu'il change avec les contrées, avec les époques, avec les mœurs, avec les usages, avec les individus ; qu'il ne faut pas comparer entre elles les productions de pays différents, d'époques différentes.

Les Chinois peuvent trouver de très-mauvais goût les monuments grecs, comme il nous est permis de ne pas régler notre goût sur celui des Chinois ; mais il est des œuvres de génie qui seront admirés de la postérité comme nous

les admirons nous-mêmes. Ces œuvres sont rares, parce que les artistes de bon goût sont aussi rares pour les produire que les hommes de goût pour les apprécier.

FRISSARD, *Membre de la quatrième classe.*

MÉMOIRE SUR CETTE QUESTION :

« Faire connaître, en traits généraux, les caractères qui distinguent l'école » historique moderne de l'école ancienne. »

Pour aborder un sujet aussi vaste, il ne faudrait pas être moins qu'un Moréry ou qu'un Michaud, cet illustre premier président de l'Institut historique ; il faudrait pouvoir embrasser, d'un seul coup d'œil, comme Bossuet, tout l'horizon des âges, ou comme Voltaire, disséquer chaque siècle. Voltaire et Bossuet, Michaud ou Moréry, je n'ai rien de ces grands hommes ; et il n'y a qu'une femme téméraire qui puisse oser aborder un tel sujet. Au reste, il est dans le caractère de la femme de tenter les impossibles ; c'est pourquoi je n'ai pas reculé devant le chevaleresque de cette entreprise.

Quel caractère distingue l'école historique moderne de l'école ancienne ? Voilà la question posée. La résoudrai-je ? non à coup sûr ; mais votre savoir l'élucidera dans la discussion.

Lorsque je lis attentivement la formule de la question soumise par la première classe, je vois que nous avons un parallèle à faire entre deux écoles historiques. Eh bien ! les termes eux-mêmes de la question élèvent, dans ma pensée, une question préalable. C'est celle-ci : l'histoire moderne suit-elle les lois d'une école ?

J'avoue que cette simple réflexion me met dans un embarras extrême, et je ne sais si je dois dire oui, ou s'il n'est pas plus prudent de répondre non.

Une école, c'est la conformité successive qu'adoptent, entre eux, les mêmes artistes d'une même formule, pour arriver, par les mêmes procédés et par la même conformité d'idées, à édifier, sur une base commune, un ensemble de travaux qui, partant des mêmes principes, tendent à une même fin. Si je ne me trompe, c'est là ce qu'on doit entendre par ces mots : une école.

Nous aurons donc à examiner d'abord si l'histoire ancienne est une école ; ensuite nous aurons à voir si l'histoire moderne a la sienne, et si nous les avons trouvées, il nous faudra, pour constater leur différence, procéder par un parallèle, afin de pouvoir répondre à la question posée.

ÉCOLE ANCIENNE.

Les livres Saints.

Avant de se préoccuper de son développement terrestre, l'humanité primitive

s'attacha surtout à consacrer, par l'histoire, les rapports qui existent entre Dieu et l'homme, entre la créature et son créateur. Sortie de Dieu et devant rentrer en Dieu, elle dut se préoccuper de la marche qu'elle avait faite et du sentier qu'elle devait suivre. La tradition orale lui suffit d'abord ; puis, lorsque développée, à travers le cours du temps, il lui fallut suppléer à la mémoire par des pages, Moïse surgit qui traça en caractères indélébiles l'histoire des âges écoulés.

Moïse, dans sa Genèse, posa les fondements d'une école historique, dont la révélation surhumaine fut la base. Fut-il secondé par des successeurs dans son entreprise ?

Les livres de Job, les écrits des Prophètes, les psaumes de David, les pages de Salomon, les Evangélistes, les actes des Apôtres, sont là qui nous répondent affirmativement. Il y eut donc, par Moïse son fondateur, une école historique religieuse que l'abbé Fleury et notre immortel Bossuet ont continuée ; mais sur un ordre d'idées plus terrestres quoique non moins vraies, pour être eux-même imités de loin par messieurs de Bonald et Lenormand.

Cette école est, à mon avis, l'école des écoles historiques, et je désirerais bien vivement que l'histoire profane l'eût suivie; et si elle ne l'a pas fait, nous pouvons, dès à présent, en tirer cette conséquence, savoir : qu'il n'y a que le principe d'unité qui est Dieu, qui puisse faire que les hommes constituent une œuvre une et simple dans la multiplicité des détails.

L'école historique sacrée existe donc *une* pour l'antiquité et pour les temps modernes ; nous n'aurons point à rechercher, par conséquent, les différences qui caractérisent en elle le passé et le présent.

HISTOIRE GRECQUE.

Si Hésiode, qui a écrit sur le berceau des dieux, ne figurait pas en tête des historiens helléniques, il faudrait y placer Homère. Ces deux grands génies ne pouvaient pas se contenter des événements humains ; aussi dans leurs pages immortelles ont-ils fait intervenir les mythes de l'Olympe ! car c'est de haut qu'il faut écrire l'histoire. Qu'y eut-il de plus élevé que l'Olympe pour le polythéisme ?

Toutefois ces deux colosses sont plus poètes encore qu'historiens à proprement dire, et ils sont plutôt fils de Callyope que de Clio. Aussi ne les mettons-nous point à la tête de l'école historique ancienne ; car par le fait de leurs dieux multiples ils ne pouvaient pas constituer une école à la manière de celle que Moïse avait fondée ; l'unité leur eût échappé malgré eux.

Est-ce à dire que l'antiquité païenne n'eut point d'école historique? Non vraiment ; seulement il faut voir sur quel fondement elle se pose.

Eh bien ! à défaut de l'unité théologique sur laquelle repose l'école hébraïque, quelle assise fut prise par les historiens profanes ?

Ce fut la foi patriotique qui fut la règle commune des écrivains.

En effet, Hérodote, ce père de l'histoire, comme on l'appelle, Hérodote, je ne le jugerai pas d'après moi, pauvre pygmée devant ce titan ; c'est sur le témoignage de la Grèce assemblée que je parlerai de lui.

C'était dans les grands comices des jeux olympiques ; toute la Grèce était assemblée ; Hérodote avait écrit son histoire en neuf chapitres, ses neuf muses ! c'est ainsi qu'on les appelait ; il voulut lire lui-même son travail à ces états généraux de l'antiquité. Quel fut le jugement de ses contemporains, jugement confirmé par la sanction des modernes ? ce fut celui qu'on lui criait lorsqu'il passait au milieu de la Grèce émerveillée : « Voilà celui qui a dignement chanté nos » victoires, voilà celui qui a célébré les avantages que nous avons remportés sur » les barbares. »

Ce cri de la Grèce enthousiaste fut le moule dans lequel durent venir se fondre tous les travaux historiques de ses successeurs.

Aussi prenez Thucydide, prenez Xénophon, partout et toujours l'amour de la patrie conduit le burin de l'histoire... Si Clio est grecque avec les Grecs, elle se fera romaine pour les Romains.

Il y a dans ce mythe de Clio, muse de l'histoire, la confirmation de toutes les idées que j'aurai à énoncer. En effet, ce nom ne signifie-t-il pas gloire et renommée. Pour connaître le rôle qu'elle joue, si j'interroge Hérodote, ce savant historien me répond : On la représente ordinairement sous la figure d'une jeune fille couronnée de lauriers, tenant à la main droite une trompette et de la gauche un livre. C'est ainsi que l'historien doit être armé : le livre c'est l'idée, la trompette c'est la voix.

HISTOIRE ROMAINE.

Depuis Quinte-Curce jusqu'à Tacite, que trouve-t-on dans l'histoire du peuple-roi ? y voit-on la critique des guerriers ou des hommes d'Etat? y découvre-t-on une seule trace de désaccord entre l'écrivain et les hommes placés au timon des affaires? Non ; bien loin de là, tous, d'un unanime accord, semblent s'être donné le mot pour célébrer les hauts faits ou la sagesse de ceux qui ont conduit la politique et la guerre ; et l'on pourrait résumer ainsi en quelques mots l'esprit historique de Rome ; il fut la glorification des grands hommes qui l'ont servie.

Un écrivain, entre tous les autres, semble, avant tout, s'être préoccupé de cette pensée unique ; c'est Tite-Live. Tite-Live non-seulement n'a pas assez de couronnes tressées pour les grands personnages de Rome ; mais encore sa dévotion pour le culte des grands hommes est si patriotique, qu'il lui arrive parfois d'oublier que le détenteur du burin historique est le ciseleur de la vérité. Chez lui, tout ce qui émane de Rome est beau, et grand, et juste, et irréprochable ; tout ce qui provient des *barbares*, comme on disait, est petit, et maigre, et in-

juste, et nul. Pour Tite-Live, le Gaulois Brennus est un aventurier ; ses bataillons sont le ramassis de tous les brigands, de tous les pillards de l'univers ; nos pères sont l'écume du monde ! Manlius Capitolinus est un demi-dieu ! je ne citerai que ce seul exemple : il nous touche d'assez près pour que je m'abstienne de parler des autres. Car, au reste, je suis Française, et je craindrais trop par conséquent d'imiter Tite-Live, à qui je fais pour quelque chose le procès comme homme, non pas comme historien.

Entre l'histoire sacrée et l'histoire profane, dans l'antiquité, j'aperçois donc, tout d'abord, deux caractères qui me frappent :

L'histoire sacrée a procédé par l'unité jusqu'à nos jours.

L'histoire profane a pris pour unique règle de conduite l'amour des grands hommes dont elle a chanté les hauts faits.

En est-il ainsi pour l'histoire moderne?

Bornons notre investigation à la France. Depuis Grégoire de Tours jusqu'à M. Thiers, qu'apercevons-nous dans l'histoire moderne?

D'abord, l'histoire n'est qu'une simple chronique. La naïveté du récit, fait de bonne foi, remplace l'enthousiasme antique, et si nous ne trouvons point de narrateurs qui veulent nous faire grands à tout prix, nous y rencontrons des esprits soumis à l'esprit de vérité. Nos infortunes et nos gloires y sont énoncées avec candeur ; c'est de la bonne foi ingénue.

Froissard ne commente point, il énonce ; il dit ce qu'il a vu, non ce que lui a montré le prisme de la passion nationale.

Brantôme, lui, commence à porter un regard plus scrutateur sur les hommes et sur les choses ; mais souvent l'esprit de partialité le déborde, et il n'est juste que pour ses préférences.

Je ne dirai rien des Mémoires de Brulart, ni de ceux de Condé, ni des écrits de Serres ou de Le Labour, au XVIe siècle ; ce sont des tablettes que l'érudit seul peut exploiter.

D'Aubigné n'a pas apporté dans l'histoire ce qu'on peut, à proprement parler, appeler l'esprit de critique ; il n'y met que le sel de l'esprit français : jamais il n'oublie de signaler un bon mot.

De Thou a une physionomie plus sévère. De Thou scrute les hommes dans les émotions qu'ils éprouvent, au milieu des événements qui les enlacent ; il n'est ni Froissard, ni Brantôme ; il est moins encore d'Aubigné.

Ces historiens chroniqueurs du moyen âge n'ont point entre eux un fil conducteur unique ; chacun procède selon son temps, selon son tempérament, selon son siècle.

Sully, dans ses Mémoires, me semble être le point d'intersection qui sépare le mode historique moderne du mode historique de nos aïeux.

Toutefois, Sully ne sera pas l'homme qui inaugurera parmi nous le ton historique moderne ; un esprit plus osé, sans être aussi haut, plus rusé sans être

aussi politique, plus délié sans être plus clairvoyant, se chargera de ce rôle : cet homme, c'est Voltaire.

Voltaire ! on l'admire beaucoup ; je me contenterai de rechercher ce qu'il fit comme historien.

Chez Voltaire, le philosophe passionné domine l'historien calme.

Quand Voltaire vous raconte un fait, il le commente, il l'analyse et le juge, afin de vous le faire juger à son point de vue ; il exerce chez vous, par l'esprit, une surprise contre votre jugement, car il met le sien à la place du vôtre ! C'est sans doute pour que vous soyez conduits à juger comme lui.

Cette méthode nous paraît défectueuse en ce qu'elle rend le lecteur paresseux à la réflexion, et que le jugement qu'il porte n'est que la réflexion souvent très-pâle du jugement que porte l'écrivain.

Pour mon compte, je n'aime pas qu'on me dise ce qu'il faut que je pense. On pourra me répondre qu'en cela je suis femme ; je ne m'en défends pas.

Cependant, depuis Voltaire, qui fut loin de suivre les traces de Mézerai et du père Daniel, il faut convenir que l'histoire moderne semble avoir suivi la route ouverte par ce génie de la critique. Le libre examen me paraît être la base sur laquelle se placent les histoires modernes.

Sans parler d'Anquetil qui, de loin, s'est rappelé les traditions de l'école antique, tous les historiens, depuis 1789 surtout, ont voulu apporter, dans le récit des faits, ce qu'on a nommé la philosophie de l'histoire. Ces messieurs peuvent être d'éminents discoureurs, je n'en doute pas ; mais à coup sûr ils cèdent souvent à un petit mouvement d'orgueil.

Philosophie de l'histoire ! quel grand mot. Avec ce prisme éblouissant on arrive moins à la vérité historique qu'à la réputation d'homme d'Etat. C'est ça que l'on veut ; l'ambition n'est-elle pas fille de l'orgueil ?

Aujourd'hui on écrit l'histoire ; mais est-ce pour l'histoire en elle-même ? Non ; c'est pour une grande dignité que l'on rêve ! Et si j'osais, je dirais qu'aujourd'hui l'histoire sort d'un portefeuille de ministre ; ou plutôt que le portefeuille d'un ministre est souvent renfermé dans les cartons d'un historien.

Oh ! je ne prétends point ici faire de la critique, moins encore de l'esprit ; je traite une question d'histoire ; je veux donc être tout bonnement historien.

Et, pour rester dans mon rôle, je ne parlerai point des historiens vivants ; c'est bien assez d'avoir parlé des morts !

Oh ! ceux qui sont morts historiens ne sont pas morts dans l'histoire ! L'histoire, c'est le temple de la vie pour ceux qui ne sont plus ; comme elle sera peut-être le tombeau de mort pour ceux qui existent.

Messieurs, on écrit l'histoire de nos jours ; mais je me le demande avec un serrement de cœur : Que penseront de nous nos enfants, lorsqu'ils verront que nous avons si peu d'enthousiasme pour nos aïeux ?.... Nous imiteront-ils ? malheur à nous alors ! Nous corrigeront-ils ? malheur encore à nous !

L'histoire! elle peut bien être parfois dévoyée dans sa route, mais tôt ou tard elle y rentre ; elle est implacable alors !... L'histoire, c'est l'ange du jugement des siècles.

Depuis Voltaire donc, quelle route suit l'histoire ?

Elle est critique, elle est sceptique, elle est envieuse des gloires ; une louange y réveille vingt blâmes ; c'est l'ambition qui est son guide, l'orgueil est son inspiration.

Je ne sais pas si j'ai bien exprimé ma pensée ; je ne sais pas si je me suis fait comprendre bien ; mais ce que j'ai voulu dire, c'est que :

Tous les anciens écrivaient au point de vue de la passion haute, et que quelques modernes écrivent au point de vue des basses passions ;

C'est que tous les anciens racontaient splendidement, et que les modernes, en général, racontent emphatiquement ;

C'est que tous les anciens écrivaient pour l'enseignement de l'avenir, et que quelques-uns des modernes parlent pour leurs contemporains ;

C'est que les anciens ne permettaient rien aux conjectures, et que plus d'un parmi les modernes, sous le beau nom de philosophie de l'histoire, conjecture sur tous les faits ;

C'est que tous les anciens étaient de grands prêtres narrateurs, tandis que nos modernes sont équilibristes pour la plupart ;

C'est que tous les anciens avaient le culte de leurs grands hommes, et que certains modernes semblent prendre à tâche de découronner toutes les gloires.

C'est pourquoi il y eut école historique chez les anciens, et qu'il n'y en a point pour les modernes.

Après ce jugement, qui est lui-même du libre examen peut-être, comment voulez-vous que je détermine les caractères qui distinguent l'école ancienne de l'école moderne ?

Cela serait bien difficile, n'est-ce pas ?

Essayons toutefois :

L'histoire ancienne suscite ce qu'elle croit être le bien pour le célébrer, la moderne exhume ce qui lui semble être le mal pour le critiquer ;

L'histoire ancienne s'évertuait à la louange, la moderne s'inspire du pamphlet ;

L'histoire ancienne s'orientait à la tradition, la moderne nous désoriente à chaque édition ;

L'histoire ancienne unissait entre eux les historiens, la moderne les divise ;

L'histoire ancienne a trouvé dans la fable une histoire, la moderne fait de l'histoire un roman ;

L'histoire ancienne enseignait aux hommes le secret du beau, la moderne nous fait voir le laid ;

L'histoire ancienne poussait les citoyens vers le dévoûment à la patrie, la moderne leur donne le goût de l'intrigue ;

L'histoire ancienne tenait le fil conducteur d'Ariane, dans le dédale des événements grandioses, la moderne se jette dans la cohue des démêlés mesquins ;

L'histoire ancienne prenait peu dans ce qui se passait, la moderne veut prendre tout, et plus encore si cela était possible ;

L'histoire ancienne enfin était une synthèse brûlante, la moderne n'est qu'une froide analyse.

Quelle conséquence devra-t-on tirer de l'appréciation critique que je viens de me permettre ? Faudra-t-il y voir de l'amertume ou du fiel distillé contre nos historiens ? Faudra-t-il penser que je ne vois rien de beau, rien de grand, rien de patriotique dans les hommes dont les travaux et les veilles ont allumé le flambeau qui nous éclaire dans les ténèbres des événements passés ? non assurément !

Mais ce que j'ai eu en vue, dans cette courte dissertation, c'est d'exprimer le regret de voir que l'histoire, en France, ne suit pas les lois d'une école bien déterminée ; c'est que sans école historique, outre qu'il est plus difficile d'étudier l'histoire, l'histoire elle-même est dénuée de ce caractère d'autorité qui conduit pour ainsi dire par la main le lecteur, à partir d'un premier événement jusqu'au dernier.

C'est là le seul sentiment qui m'a inspirée, et vous me pardonnerez, Messieurs, mes aperçus critiques, en faveur de la pensée qui les a fait naître.

Si j'ai hasardé un parallèle, c'est qu'il entrait dans mon plan ; c'est que discutant sur une question qui tient à la philosophie de l'histoire, je me suis faite pour ainsi dire philosophe sans le savoir ; c'est que je suis de mon siècle et que je lui obéis.

Tous n'ont pas fait comme moi, Dieu merci ! et si je voulais invoquer parmi vous plus d'un nom, j'en trouverais plusieurs qui ont su s'élever par la force de leur intelligence jusqu'aux sphères historiques supérieures dans lesquelles je vois briller Hérodote et Xénophon, Polybe, Salluste et Tacite, Mézerai et Bossuet, et je nommerais au sein de votre association savante, Messieurs Buchez, Mignet, de Barante, Roux et bien d'autres ;

Mais la réserve me commande de m'arrêter en si belle voie, car je craindrais d'être taxée de flatterie ; et l'histoire doit être circonspecte à la louange comme au blâme !

J'ai tenté la solution du problème posé, je ne l'ai point résolu, j'ai seulement la ferme assurance, Messieurs, que vous ferez mieux que moi dans la discussion à laquelle vous allez vous livrer sur cette question.

Mme Maria MAURY.



MÉMOIRE SUR CETTE QUESTION :

« Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la lan-
» gue et la littérature françaises. »

Bien que cette question ait été souvent débattue, elle est restée indécise, et a toujours été renvoyée à un plus ample informé. Pour se faire une idée juste sur cette question, et avoir un avis, il me semble nécessaire d'examiner au moins les pièces les plus importantes du procès, le temps où elles ont paru, et quel était alors, dans chacun des deux pays, le mouvement de la littérature.

Lorsque notre langue était encore dans l'enfance, elle avait cette dureté, cette naïveté que l'on peut voir dans les fabliaux, les contes, les lais de nos troubadours et de nos trouvères ; nous avions dès le onzième siècle des romans sur les douze pairs de Charlemagne, la chanson de Roland, quelques contes ou fabliaux de Chrétien de Troyes, écrits dans le XII[e] siècle; il y avait aussi le roman de la Rose, que plusieurs attribuent à Jean de Mehun, d'autres à Guillaume de Nangis qui, suivant quelques-uns, n'en a été que le continuateur. C'est cependant à cette époque (1229) que Brunetto Latini, né à Florence, forcé de s'expatrier, est venu se réfugier en France, où il a été, pendant 24 ans, professeur à l'Université de Paris, et où il a fait paraître un ouvrage intitulé, le *Trésor de toutes choses*, en prose française, *parce que*, disait-il, *la parleure en est plus délitable et plus commune à tous langages.*

La langue italienne commençait déjà à prendre un nouveau caractère, malgré la dureté de la langue allemande et les divers dialectes barbares que lui avaient laissés ses différents vainqueurs. C'est au moment où les Français étaient appelés en Italie pour en repousser les Allemands, que la langue italienne a éprouvé un grand changement. Est-ce à la douceur de son climat qu'elle doit d'avoir pris ce rhythme doux et sonore, qui est un de ses principaux charmes? Je ne sais; je sais seulement qu'elle peut exprimer et peindre les sentiments les plus nobles, les plus élevés, comme aussi ceux du cœur le plus tendre.

L'Université de Paris jouissait déjà d'une grande réputation ; mais la littérature française avait bien peu de mérite en elle-même, elle servait de passe-temps avec ses gais fabliaux : celle de l'Italie, encore à son aurore, devait bientôt produire un chef-d'œuvre. Le Dante naquit à Florence en 1268, dans la même année où Charles d'Anjou et de Provence fut couronné, à Rome, roi des Deux-Siciles. Il vécut au milieu des guerres des Guelfes et des Gibelins. Obligé de quitter son pays, il vint en France passer quelques années pour y suivre les cours de l'Université de Paris, où il fut l'élève de Brunetto. C'est après son retour en Italie, qu'il composa son poème. A-t-il, pour le composer, emprunté quelques idées à nos troubadours, ou les a-t-il trouvées en lui? N'importe, quoique cet ouvrage puisse être regardé comme extraordinaire, il n'en est pas moins une sublime production de l'esprit, et c'est avec justice que la postérité lui a laissé le nom de la divine comédie sous lequel il a été publié.

Pétrarque est né en Italie en 1304; il est venu très-jeune en France avec son père qui s'était fixé à Avignon, où le pape Clément V avait en 1309 établi le siége pontifical. Pétrarque était encore dans l'enfance lorsqu'il a commencé de faire ses études à Avignon; il les a continuées à Montpellier, puis il est venu terminer ses cours à l'Université de Paris, où il est resté quelques années. C'est après avoir fait un voyage en Italie, et lors de son retour à Avignon, que l'amour s'est emparé de lui. Les chants amoureux de nos troubadours excitèrent sa verve poétique, et c'est alors qu'il composa ses sonnets si tendres, si harmonieux, si pleins de chaleur, qui respirent une passion si respectueuse et si délicate.

Boccace, né en 1313, a fait de jolis contes. Il a pu emprunter quelques fabliaux à Rutbeuf, auteur français, qui vivait en 1260 et les a arrangés d'une manière agréable, vive et légère.

Pulci, né en 1432, a laissé courir sa plume au gré de son imagination ; il a composé le Morgante Maggiore, poème burlesque, qui a donné naissance à ce genre de littérature.

Boiardo, né en 1434, saisit la lyre de l'épopée ; ayant eu connaissance de nos romans sur Charlemagne et voulant chanter son illustre neveu, il a fait l'Orlando innamorato.

Machiavel, qui était né en 1469, ne s'est presque pas occupé de poésie ; il a écrit l'histoire de Florence et un autre ouvrage aussi en prose, intitulé le Prince.

Le cardinal Bembo, son cadet d'un an, s'est livré à la poésie légère et gracieuse; il a composé de jolis sonnets.

Arioste, qui, admiré de ses contemporains, fait encore le charme de tous les esprits délicats, naquit en 1474 avec le génie poétique ; inspiré par lui, excité par la lecture de l'Orlando de Boiardo, sa verve, aussi riche que féconde s'empare de Roland et compose un poème épique. Il met dans ses vers le feu vif et brillant qui l'anime. Son style est noble, élevé, quand il peint ses héros, leurs combats ; doux et gracieux, quand il exprime leurs terribles sentiments ; étincelant et léger dans ses épisodes, qu'il sait varier avec un art plein d'agrément. Quand le lecteur arrive au dernier chant de ce beau poème, il n'éprouve qu'un regret, c'est de le voir sitôt finir.

Il ne faut pas oublier Follengo, né en 1491 ; il est le fondateur du genre macaronique; ni Guichardin l'historien, né en 1492.

Le quinzième siècle finissait, la littérature italienne pouvait déjà montrer deux beaux poèmes épiques, des poésies légères et gracieuses, des histoires précieuses par la composition et par le texte. En France il n'avait encore paru que des chroniques, des contes en vers et des romans. C'est cependant dans ce pays que le père du Tasse est venu chercher le sujet de son poème, Amadis des Gaules.

Torquato Tasso né en 1544, hérita du goût de son père pour la poésie : les chroniques des croisades, les combats des chrétiens contre les musulmans, la conquête de la ville sainte, enflammèrent son génie ; il composa la Jérusalem délivrée. La grandeur des conceptions, le développement des caractères, la grâce

des idées, la richesse des images, l'harmonie du style ont fait de cet ouvrage une immortelle épopée.

C'est du seizième siècle que la littérature française peut prendre date, et cependant ce siècle n'a été pour la France qu'une longue suite de sanglantes guerres, soit civiles, soit étrangères. Rabelais en a fait quelque temps les délices par son roman satirique, puis Clément Marot, Ronsard, Du Bellay, Baïf, l'ont amusé par leurs poésies légères. Ils ont rendu poètes ces guerriers qui déposaient un moment leurs armes au milieu des combats, pour chanter leurs amours, faire des joyeusetés ou des couplets satiriques contre leurs ennemis. Malherbe, né en 1535, a commencé de relever la poésie. Dans ce siècle de guerre où l'amour n'était point oublié, je crois devoir donner une idée de la poésie du temps, en vous récitant un morceau de la traduction en vers d'un sonnet de Bembo :

Comme un chevreuil, quand le printemps détruit
Du froid hiver la poignante gelée,
Pour mieux brouter la feuille emmiellée,
Hors de son bois avec l'aube s'enfuit;
Et seul, et sûr, loin des chiens, loin du bruit,
Or sur un mont, or dans une vallée,
Ou près d'une onde à l'écart reculée,
Libre et folâtre où son pied le conduit,
De rets, ni d'arc, sa liberté n'a crainte
Et c'est alors que sa vie est atteinte,
D'un trait meurtrier empourpré de son sang.

C'est de Ronsard, dont Boileau a dit :

... Sa muse, en français, parla grec ou latin.

Malherbe, suivi de Régnier, né en 1373 et de Racan, né en 1389, donnèrent un nouvel élan à la poésie du XVIIe siècle. Les soirées de l'hôtel de Rambouillet, qui étaient une réunion de gens d'esprit, contribuèrent beaucoup à former notre langue, à l'épurer et à donner une forme plus grande, plus élevée à la poésie. Rotrou, né en 1609, auteur tragique, le sublime Corneille, son frère Thomas, Molière le premier auteur comique pour la peinture des mœurs, l'inimitable Lafontaine, le tendre Racine et le critique Boileau portèrent au plus haut degré de correction et de beauté l'art poétique en France. En des genres différents, Descartes, Pascal, Mallebranche, Fléchier et Bossuet, surtout, donnèrent à la prose sa forme la plus parfaite.

Le dix-septième siècle allait finir et, malgré ces divers auteurs si justement renommés chacun dans leur genre, nous n'avions point encore de poèmes épiques. Mais nous étions riches en ouvrages sérieux; nous avions des tragédies, des comédies, des romans, des contes et des poésies légères et gracieuses. Enfin paraît un ouvrage de génie, il est mélangé d'idées grandes, fortes et gracieuses. Son style est doux, harmonieux, plein de charmes dans ses expressions, plein de poésies; mais il n'est point en vers, c'est de l'excellente prose.

Quelle place doit occuper le Télémaque parmi les œuvres de haute littérature? Si j'osais me servir de l'expression *épique*, je pourrais dire c'est un poème épique en prose.

Regnard, auteur comique, a ouvert le XVIIIe siècle; Jean-Baptiste Rousseau, Voltaire, Piron, Crébillon, plusieurs auteurs de romans, de contes en vers, de poésies légères et gracieuses; quelques poèmes en vers, mais aucun qui puisse aller de pair avec les poèmes italiens. Montesquieu, Rollin et Buffon ont d'une autre manière aussi illustré leur siècle.

La littérature italienne s'est soutenue dans le XVIIe siècle; elle a produit deux jolis poèmes légers et gracieux, la Secchia Rapita et Riciardetto. C'est aussi dans ce siècle que Galilée a reconnu le mouvement diurne de la terre, sur lequel il a fondé son système d'astronomie.

Dans le XVIIIe siècle, Beccaria est renommé par son ouvrage des délits et des peines; Galvani dont le nom dans les sciences est devenu européen; Maffei, auteur de Mérope, Alfieri, auteur tragique, Goldoni, auteur comique, et Metastase, dont Voltaire disait: Il ne m'a pas seulement imité, il m'a embelli.

Un homme chargé de faire un rapport en matière de littérature, comme en justice sur un objet litigieux, doit examiner les pièces, les analyser, donner son avis et conclure; quant à moi, je me récuse et je m'en réfère entièrement à la conclusion qu'a donnée Denis Pâquier dans ses recherches, après avoir traité la même question que moi.

La littérature italienne et la littérature française sont deux sœurs qui ont suivi deux lignes différentes: elles se sont tellement fait d'emprunts l'une à l'autre qu'il est impossible de dire quelle est la plus riche des deux qui a le plus prêté à l'autre.

Puis il ajoute:

Les langues n'ennoblissent point les plumes, ce sont au contraire les belles plumes qui donnent de la vie aux langues vulgaires et les beaux esprits à leurs plumes.

LE PELETIER D'AUNAY, *Membre de la 2e classe.*

RÉFLEXIONS

FAITES PAR M. ALIX, MEMBRE DE LA 2e CLASSE, A LA SUITE DE LA LECTURE DU PRÉCÉDENT MÉMOIRE.

Le rapide exposé que nous venons d'entendre présente la statistique exacte et chronologique des principaux écrivains, ainsi que des ouvrages qui ont porté à un aussi haut degré d'estime, j'ajouterai d'admiration, les deux grandes et belles littératures que l'Italie moderne et la France ont produites, littératures qui ont tant contribué à former le goût et à dissiper les ténèbres de la barbarie où l'Europe était plongée avant le XVe siècle.

Mais notre honorable collègue, qui a mis sous nos yeux, comme il l'a très-bien dit, les principales pièces du procès, s'est abstenu de prononcer le jugement. Il s'est borné à rappeler la conclusion que Denis Pâquier a donnée, il y a longtemps, sur la question qui nous occupe : « La littérature italienne et la littérature française sont deux sœurs ; elles se sont tellement empruntées l'une à l'autre, qu'il est impossible de dire laquelle est la plus riche des deux et qui a le plus prêté à l'autre.

Nous ne prétendons pas résoudre la question ; mais nous allons tâcher de lui faire faire un pas de plus, et ce pas pourra peut-être en faciliter et en préparer la solution.

L'Italie nous paraît avoir rendu à l'Europe, et à la France spécialement, deux grands services en fait de littérature. Le premier c'est d'avoir accueilli et protégé les savants et les gens de lettres qui, chassés de Constantinople par les Turcs, ont trouvé un honorable asile chez les descendants de ces Romains qui, après avoir conquis la Grèce, avaient fini par être charmés et, en quelque sorte, conquis sous le rapport intellectuel par les arts, les idées et les précieux écrits dont ce pays avait déjà doté le monde. Les invasions des barbares et les ravages qui en ont été la suite, avaient presque fait oublier les beautés de cette civilisation hellénique. Mais à l'aspect de ces écrits, de ces chefs-d'œuvre de l'esprit et des savants interprètes qui les expliquaient, l'Italie sortit comme d'un profond sommeil. Elle se souvint de les avoir admirés et elle recommença à marcher vers la civilisation, à la clarté du même flambeau qui déjà lui avait montré la route. La France profita de cette renaissance de l'Italie. L'imprimerie, récemment inventée, répandit chez elle ces chefs-d'œuvre de l'antiquité. Plusieurs professeurs grecs et italiens vinrent s'asseoir dans les chaires de ses universités. Bientôt la France partagea l'enthousiasme de l'Italie, et les études prirent dans les deux pays une direction à peu près semblable.

Un second service fut rendu à la France par l'Italie : celle-ci, réveillée la première aux accents de la lyre antique. se mit elle-même à chanter, dans un langage devenu plus doux et plus pur, les idées, les croyances nouvelles, les différents aspects du monde moderne qui n'était plus le monde antique. Ainsi Dante, Pétrarque, l'Arioste, Le Tasse, etc., se sont formés à l'école des anciens ; mais, pénétrés d'un autre esprit, ils ne sont point restés imitateurs : leur esprit est original.

Après avoir transmis à la France la connaissance des chefs-d'œuvre de l'antiquité, l'Italie a encore eu l'avantage de lui offrir les premiers essais de ses forces, et ces essais ont été aussi des œuvres d'un haut mérite.

Ainsi, après que l'Italie se fut ranimée par cette sainte et forte nourriture des lettres antiques, elle montra encore à la France comment on pouvait se l'assimiler et demeurer soi après avoir puisé une nouvelle vigueur en suçant le lait étranger.

La France profita beaucoup de ce double enseignement. Sa littérature fut

donc en effet la sœur de la littérature italienne; mais une jeune sœur soignée et élevée par son aînée, qui était pour elle, en quelque sorte, une *sœur-maman*, s'il est permis d'employer cette locution familière, mais qui rend bien mon dée.

Ce n'est pas seulement notre littérature qui est redevable à l'Italie des leçons et des exemples qu'elle a reçus d'elle. Il en a été de même des sciences et des beaux-arts dont la renaissance chez nous est due aux travaux des savants et aux chefs-d'œuvre des grands artistes italiens du siècle de Léon X.

J'ajouterai que l'Ecole de médecine de Salerne, dans le royaume de Naples, a été l'une des institutrices de nos facultés dans la science médicale.

Si notre exposé est exact, il en résulte évidemment que l'influence de la littérature italienne sur la nôtre a dû être très-grande, qu'elle a été prédominante. Cependant elle n'a pas été exclusive. Plusieurs autres influences ont encore contribué à former notre goût, nos mœurs littéraires. Nous ne saurions oublier celle qu'ont exercée sans aucun doute la Bible et les écrits des Pères de l'Eglise qui ont si bien inspiré les deux Racine et J.-B. Rousseau.

Il y eut aussi l'influence qui est due à la littérature espagnole.

L'Espagne s'était aussi réveillée : elle avait eu aussi sa renaissance, et parmi beaucoup d'ouvrages de quelque mérite, surtout dans le genre dramatique et dans celui du roman, elle enfanta un chef-d'œuvre, le Don Quichotte.

Les relations fréquentes qui s'établirent entre la France et l'Espagne, lors de la renaissance des lettres, par les guerres et les négociations, ont introduit chez nous la connaissance et le goût des écrivains espagnols. On sait que plusieurs de nos auteurs dramatiques, Corneille notamment dans le Cid, ont puisé chez eux quelques-uns des sujets de leurs compositions scéniques.

Mais n'oublions pas de le remarquer, malgré ces influences étrangères, notre littérature a conservé son caractère propre. Dans chaque pays, la littérature présente un cachet, un type particulier qui dépend des mœurs, des usages, de la tournure d'esprit et des opinions qui distinguent le peuple qui l'habite.

Après avoir grandi sous la tutelle des anciens et des étrangers, notre littérature a jeté de profondes racines dans le sol français ; et profitant de cette sève si vigoureuse qui, sous le règne de Louis XIV, a produit tant de grands hommes et tant de chefs-d'œuvre, elle s'est élevée à un degré de hauteur et de perfection qui l'a placée au premier rang et qui a donné à notre langue le noble privilége d'être l'idiôme dans lequel se traitent et se décident généralement les grands intérêts de la civilisation et de l'humanité.

REMARQUES

FAITES A LA SUITE DE LA LECTURE DE DEUX MÉMOIRES SUR CETTE QUESTION :

De la suprématie de l'Europe sur le reste du globe.

La question des causes de la suprématie de l'Europe sur le reste du globe a été traitée au congrès historique de 1849, dans plusieurs mémoires : elle a été discutée ensuite par plusieurs orateurs.

La plupart de ces causes, qui sont diverses et assez nombreuses, ont été exposées soit dans les mémoires qui ont été lus, soit par les orateurs qui ont pris successivement la parole. Quelques-unes cependant ont été omises ou touchées si légèrement qu'elles ont passé inaperçues.

Nous pensons qu'il n'est pas inutile de présenter, dans un résumé succinct, le tableau de ces causes que nous tâcherons de rendre le plus complet qu'il nous sera possible.

La première qui a été signalée consiste dans l'unité et la vaste étendue de l'empire romain. Rome, la ville éternelle, est considérée comme le foyer d'où la civilisation s'est propagée dans la plus grande partie du monde connu des anciens.

C'était en effet un puissant moyen de propagation. Si les idées, les inventions et les découvertes en tout genre, les lumières enfin ont pu pénétrer successivement dans les contrées de l'Europe, de l'Asie et du Nord de l'Afrique qui ont été soumises à l'empire romain, c'est surtout à l'unité et à la grandeur de cet empire qu'on en est redevable.

Mais la civilisation avait d'abord germé sur le sol de la Grèce : elle y avait acquis un degré prodigieux de développement et de perfection même à quelques égards, mais elle était vicieuse sous d'autres rapports ; les mœurs s'étaient amollies et avaient dégénéré. Cette circonstance avait permis aux Romains de s'emparer de la Grèce. Rome alors plus énergique et plus vigoureuse, mais peu éclairée, reçut et s'appropria les lumières, les arts de la Grèce et les réfléchit ensuite vers tous les pays sur lesquels elle établit sa domination. Sans ces étonnantes conquêtes, peut-être la civilisation grecque, tombée en décadence, eût-elle péri sur le sol même où elle avait pris naissance et fût-elle demeurée stérile pour les autres contrées de la terre.

La seconde cause indiquée est purement matérielle, mais elle a d'intimes rapports avec la civilisation de la Grèce : elle consiste dans la position et la configuration géographiques de ce pays qui se reproduisent, en quelque sorte sur le continent de l'Europe entière, car l'Europe, comme la Grèce, est entrecoupée par des mers, des golfes, des baies : elle est parcourue par des fleuves et des rivières nombreuses qui permettent à ses habitants de communiquer facilement entre eux et avec les contrées de l'Asie et de l'Afrique qui sont baignées par

la Méditerranée, la mer Noire, la mer de Marmara. Cette disposition de ses côtes et des fleuves nombreux qui y aboutissent dans toutes dans toutes les directions, a dû contribuer beaucoup au développement de l'esprit humain, par la facilité de voir et de comparer des mœurs, des religions, des gouvernements, des arts enfin et des monuments qui différaient plus ou moins de ceux qu'ils possédaient ou auxquels ils étaient soumis chez eux.

Une troisième cause qui est intimement et physiquement liée à la précédente, c'est le climat tempéré dont jouit la presque totalité des contrées européennes. Les philosophes, les voyageurs, les publicistes sont d'accord pour reconnaître que ce climat est le plus favorable au développement de l'intelligence de l'homme, au maintien des mœurs et à l'établissement des institutions morales. En effet, sous les rigueurs d'un froid excessif, l'homme ne peut s'occuper que de pourvoir à ses premiers besoins. Dans les climats ardents, l'imagination domine tellement les autres facultés de l'âme que leur équilibre est rompu, que sa puissance prépondérante et, on peut le dire, sa tyrannie nuit au jugement, à la raison et aux mœurs.

Si nous n'avons pas encore nommé le christianisme, ce n'est pas que son influence ne nous paraisse pas être de premier ordre, mais seulement pour l'exactitude chronologique, parce que son action n'est pas aussi ancienne, puisqu'elle ne remonte que vers le 4e siècle de l'ère chrétienne, époque où elle s'est répandue et s'est constituée en Europe comme religion dominante. Son heureuse propagation dans nos contrées occidentales, il est impossible de le méconnaître, est due en partie à l'unité de l'empire romain, à sa domination sur les vastes pays qu'il avait assujettis à ses lois et à son gouvernement. C'est donc là une des favorables influences de cette unité qui s'est présentée comme l'une des premières faces de la question et qui a été d'abord signalée. Le christianisme a contribué à la suprématie de l'Europe par la sublimité de sa morale divine, source féconde de charité et de véritable fraternité parmi les hommes ; ensuite par son caractère d'universalité et de cosmopolitisme, attendu qu'il ne convient pas seulement à telle ou telle contrée particulière, comme la plupart des autres cultes, mais qu'il s'accorde avec les conditions générales de l'humanité et qu'il s'offre à tous les peuples comme l'arche d'alliance du ciel avec la terre, de Dieu avec le genre humain.

Après la lecture au Congrès historique des premiers mémoires sur la question dont il s'agit, l'un de nos collègues, M. Delsart, nous a dit : Je crois qu'il est une des causes de la supériorité de l'Europe, dont on n'a pas encore parlé ; c'est l'*écriture*. Par ce seul mot M. Delsart a indiqué une nouvelle face de la question dont on ne s'était pas occupé. Tâchons de remplir cette lacune.

On doit considérer l'écriture alphabétique comme un des systèmes de signes les plus favorables au développement, à l'expression et à la communication de la pensée. Il est bien supérieur à tous les systèmes hiéroglyphiques ou figuratifs tels que ceux des anciens Égyptiens et des Chinois. L'écriture alphabétique, in-

troduite d'abord en Grèce par les Phéniciens probablement, s'est répandue successivement en Italie et dans le reste de l'Europe, et ce fut là un grand bienfait ; c'était un des germes les plus féconds de progrès et de civilisation, mais ce n'est pas la seule invention utile, importante qui nous soit venue de l'Orient. Il faut y ajouter d'abord celle de la *boussole*, de la *poudre à canon*, qui étaient connues des Chinois depuis plus de deux mille ans, mais dont ils ont tiré peu d'avantages. Ensuite la numération par les chiffres arabes et l'algèbre qui facilitent et abrègent d'une manière si prodigieuse les calculs scientifiques ; enfin l'imprimerie au moyen de la gravure sur planches, en usage dans la Chine, a précédé l'emploi et peut-être donné la première idée des caractères mobiles inventés en Europe. Voilà des instruments d'une haute portée, d'une valeur immense qui sont restés à peu près stériles chez les peuples orientaux, mais qui ont acquis en Europe tous les développements dont ils étaient susceptibles. Ils ont été appliqués par le génie européen à la plupart des sciences et des arts qui constituent l'une des bases les plus solides de notre supériorité. Il serait trop long, et d'ailleurs il serait peu utile, de faire l'énumération de ces nombreuses applications qui sont connues de tout le monde.

Un autre mémoire lu également devant le Congrès, lui a signalé encore une autre cause de la supériorité des Européens, c'est la différence de race. Celle-ci est peut-être, de toutes, la plus obscure, la plus difficile à établir, et il est presque impossible de déterminer le degré de son influence. Cependant nous sommes portés à croire qu'elle existe, qu'elle n'est pas absolument nulle, bien que son effet ne nous paraisse que secondaire.

Pour constater que la *race* n'est pas une cause prédominante dans la question qui nous occupe, il suffit, suivant nous, de faire remarquer que celle à laquelle les Européens appartiennent, c'est-à-dire la race dite Caucasienne ou Arménienne, comprend beaucoup d'autres peuples, tels que les Persans, les Turcomans, les Arabes et même les habitants de l'Indostan qui ont produit ou accepté des civilisations différentes de la nôtre, des civilisations *asiatiques*, et qui sont compris dans la catégorie des peuples stationnaires auxquels nous attachons le cachet de l'infériorité.

Il n'y aurait qu'un moyen de pouvoir apprécier l'influence de la race, et l'expérience serait difficile à faire. Il faudrait appeler à Paris ou dans une autre des grandes capitales de l'Europe, des enfants appartenant aux différentes races humaines ; des enfants Mongols, des enfants des peaux rouges ou sauvages de l'Amérique, les négrillons, etc., élever ces enfants au nombre de cent au moins pour chaque race, au milieu des fils des Européens et dans leurs colléges, puis dans leurs écoles supérieures et spéciales. On verrait alors quels seraient leurs progrès, à quel degré de développement parviendrait leur intelligence et leurs facultés morales. Jusque là il restera sur ce point une grande incertitude.

Il n'est point de pays, quelle que soit la race à laquelle appartiennent ses habitants, qui n'ait produit des esprits supérieurs, des hommes d'une haute ca-

pacité. Nous citerons à ce sujet, pour la race Mongole d'abord, Confucius, puis beaucoup d'autres philosophes et d'hommes d'Etat de l'empire Chinois; le ministre de Gengis-Kan nommé Youaï, qui fut un grand homme par l'intelligence et par la vertu; pour la race américaine, un orateur sauvage nommé Lerat, d'une éloquence étonnante, dont le père Charlevoix a consigné les talents et les succès diplomatiques; pour la race nègre, Toussaint-Louverture et plusieurs hauts fonctionnaires de l'île d'Haïti; enfin quelques nègres qui sont pasteurs ecclésiastiques dans les Etats-Unis, et qui en exercent les fonctions avec distinction. Remarquez que la plupart de ces hommes extraordinaires vivaient au milieu des ténèbres de la barbarie, ou dans une civilisation qui, comme en Egypte ou en Chine, apportait de grands obstacles au développement des idées et à l'acquisition des connaissances.

Les Russes, comme tous les Slaves, font partie de la race européenne. Que disent les voyageurs des moudjiks ou serfs de la Russie? Que ce sont des hommes abrutis, sans intelligence et sans énergie. Après avoir, pendant quelques heures, travaillé par routine à la terre, ils reviennent à leur hutte manger, boire et dormir, comme les animaux près desquels ils vivent. Les sauvages sont infiniment plus industrieux et plus intelligents.

Dans la discussion qui a suivi la lecture des Mémoires, M. Buchet de Cublise a fixé l'attention de l'assemblée sur un point très-important, sur la famille. C'est en effet la base de la société. Les familles sont, en quelque sorte, les racines du grand arbre humanitaire dont les nations sont les branches. Le christianisme a réformé, régularisé et constitué définitivement la famille, on ne saurait le méconnaître; c'est un de ses grands bienfaits; mais on doit reconnaître aussi que même avant l'établissement du christianisme, il y avait dans toute l'Europe une tendance prononcée vers ces réformes et cette constitution. Déjà en Grèce, la famille cherchait à s'établir régulièrement, malgré les bizarres systèmes de quelques législateurs, de Lycurgue notamment. A Rome, tant que les mœurs ont été florissantes, le mariage a été respecté et la matrone romaine avait à côté de son époux une place et des fonctions pleines de dignité; elle exerçait une très-grande influence. Chez les barbares du Nord, les femmes étaient considérées dans bien des occasions comme les interprètes des volontés divines, et les mœurs étaient opposées à la polygamie. En Orient, c'était tout le contraire : la polygamie et tous les abus qui en résultent y étaient en usage dès les temps les plus reculés. C'est une des causes qui ont faussé la civilisation chez les nations orientales et qui ont contribué à les rendre stationnaires quand elles n'ont pas complétement dégénéré. On y voit encore, à côté du pouvoir arbitraire du prince, la polygamie, l'esclavage des femmes et la mutilation des hommes, comme des vices héréditaires et indélébiles qui ont maintenu toutes ces nations dans cet état d'infériorité qui nous étonne et nous afflige. Il existe dans les climats brûlants, il faut en convenir, une cause qui, sans justifier, explique jusqu'à certain point la polygamie et la répudiation : les femmes, nubiles dès onze ou douze ans,

cessent d'être fécondes à vingt-six et sentent déjà les atteintes d'une précoce vieillesse. Les Européens doivent bénir la Providence de les avoir fait naître dans un climat et sous une température exempte de ces anomalies et qui, contribuant à maintenir l'union et la rectitude dans les rapports de famille, sont évidemment une des causes de leur supériorité morale et intellectuelle.

Maintenant on pourra nous dire : Vous oubliez l'influence des institutions, des gouvernements et des lois. Nous n'avons pas oublié cette influence dont nous reconnaissons la haute importance ; mais nous ne la considérons pas comme cause primitive : en général elle est consécutive. C'est un effet, un résultat qui réagit avec énergie et devient ensuite cause d'un grand nombre de phénomènes sociaux ; elle modifie considérablement les mœurs et la physionomie des peuples.

On ne peut arrêter les regards sur le concours des circonstances favorables qui ont donné au continent de l'Europe la première place, et à ses habitants le premier rang sur le globe, sans être persuadé que la Providence destine cet heureux pays à devenir l'instituteur des autres contrées de la terre, à leur transmettre les lumières, la connaissance des choses utiles et les bienfaits de la civilisation. Si c'est pour nous un grand avantage, c'est aussi une grande responsabilité et une immense tâche qui nous est imposée.

Dans l'accomplissement de nos devoirs à cet égard, nous n'avons plus rien à craindre de l'extérieur. La barbarie est désormais vaincue et, en quelque sorte, désarmée devant les peuples de l'Europe s'ils sont sages et modérés, s'ils se conforment aux lois de la raison et de la vertu. Mais s'ils abusaient des avantages dont ils jouissent, s'ils faisaient un mauvais usage, un usage pernicieux de leur intelligence et de la prééminence qui en résulte, ils mettraient encore en question leur propre salut et celui du monde ; ils anéantiraient, peut-être pour une longue suite de siècles, les espérances que l'on peut concevoir avec quelque fondement sur le bonheur futur de l'humanité.

Alix, *membre de la 2e classe.*

ANNALES.

Littérature (*suite*). — C'est l'histoire qui a fourni les plus nombreux et peut-être les plus notables matériaux à nos annales.

Et d'abord se continue la publication du *Cours d'études historiques* de M. *Daunou*, dont le 20e volume vient de paraître en même temps que le 9e de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. *Thiers*, le 2e de l'*Histoire de la Révolution française* de M. *Michelet*, et le 28e de l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, de l'abbé *Rohrbacher*.

Une autre histoire universelle s'annonce ; M. Agricol *Perdiguier* commence l'*Histoire démocratique des peuples anciens et modernes*, qui certainement ne sera point papiste, non plus que *Le Livre de l'époque* ou *Histoire populaire de la France*, par M. Léger *Noel*.

L'*Histoire de la Révolution française*, par M. *Roisselet de Sauclières*, ne glorifiera pas le drapeau rouge, et M. l'abbé A. J. *Delbos* n'a pas appris à bénir les innovations quand il a représenté l'*Eglise de France depuis la convocation des Etats généraux jusqu'à la chute du Directoire.*

En s'attachant à deux spécialités, deux hommes distingués ont produit deux ouvrages remarquables, M. *Artaud de Montor*, *la Papauté et les émeutes romaines ;* M. René de *Bouillé*, l'*Histoire des ducs de Guise.*

Quant aux *Dix-huit années de l'histoire de France*, par un anonyme de Noyon et à l'*Histoire de la Révolution de* 1848, par M. *Léonard Gallois*, nous sommes bien près des événements pour juger les faits et les livres. M. de *Lamartine* lui-même est téméraire en écrivant l'histoire de cette dernière révolution.

Si l'histoire des peuples a inspiré tant d'écrivains plus ou moins impartiaux, l'histoire des villes et des établissements particuliers n'a pas été moins féconde, et nous ne pouvons trop encourager les auteurs de ces monographies qui sont souvent et plus faciles, et plus exactes, et plus utiles.

Antibes ancien et moderne, par M. J. P... ; la 2e édition de l'*Histoire d'Amiens*, par M. H. *Duserel ;* l'*Histoire de la ville de Metz*, par Justin *Worms*; l'*Histoire* même *de Saint-Martin du Tilleul*, quoiqu'un habitant de cette commune, M. Aug. *Prévost*, n'ait pas voulu y mettre d'importance ; la petite *Notice sur les Ternes*, que M. l'abbé *Bellanger* aurait pu décorer d'un autre nom ; la *Notice sur la place des Vosges à Paris*, par M. H. *Boulay de la Meurthe ;* enfin les ouvrages de M. l'abbé *Poquet* sur l'établissement qu'il dirige avec tant de succès, *Pèlerinage à l'ancienne abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons*, et les *Annales de l'Institut des Sourds-Muets de Saint-Médard*, nous ont semblé dignes de l'intérêt et de la confiance des amateurs de la vérité historique. L'*Histoire de Toulon depuis* 1789 *jusqu'à la fin de la République*, par M. D. M. J. *Henry*, et l'*Histoire de Paris en* 1848, par M. *Louis d'Ormoy*, sont plutôt des ouvrages politiques que des livres d'érudition ; nous ne disons pas qu'ils vaillent moins pour cela ; seulement l'auteur du premier avait cru que la République était morte et il s'était trompé.

La biographie présente aussi un recueil assez considérable. Nous y avons remarqué l'*Histoire de la vén. Marie Clotilde de France*, reine de Savoie, publiée chez Lefort, à Lille ; la *Notice historique sur saint Eutrope, apôtre de la Saintonge*. par M. l'abbé *Briand*, dont l'*Investigateur* a parlé dans le *Mémoire sur saint Eutrope ;* la *Notice historique sur la vie de M. de Fortia-d'Urban* notre illustre collègue, par M. Ed. *Biot* ; la *Vie de l'abbé Bazin, premier curé de Sainte-Anne de Viré*, par M. l'abbé *Dolé ;* la traduction de l'*Histoire de Thomas More*, par *Stapleton*, avec les commentaires du savant M. *Audin* , et celle de la *Vie de John Williams, le Missionnaire de la Polynésie*, par M. Ebenezer *Prout*. M. A. *Boullée*, en publiant ses *Etudes biographiques sur Louis-Philippe ;* une société de littérateurs et de publicistes, en annonçant la *Biographie des* 900 *membres de l'Assemblée nationale* ; M. Victor *Tourly* en

recueillant l'*Histoire des héros et martyrs de la Liberté*, destinée aux *Vrais républicains*, ont préparé des aliments pour tous les goûts littéraires et politiques.

Le chapitre des Mémoires commence noblement, puisqu'il inscrit d'abord les *Mémoires d'outre-tombe* de *Châteaubriand*, mais il se termine aussitôt par les *Quinze ans à Paris*, de M. Ch. de *Forster*.

Celui de l'histoire littéraire ne contient qu'un article de plus : 1° une nouvelle édition de l'*Histoire des opinions littéraires* de M. *Théry*, qui a peu besoin de corriger ses livres et qui les améliore toujours, 2° la *Revue des journaux publiés depuis la Révolution de février*, par M. *Wallon*, qui a fait preuve de courage ; 3° le 1er volume des *Bribes littéraires* de M. Antony *Rénal*, contenant les *Illustrations littéraires de l'Espagne*. Quand donc l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres achèvera-t-elle l'histoire littéraire de la France ?

Elle encouragerait les publications relatives à notre histoire, dont un si grand nombre est encore à opérer. En attendant, nous voyons toujours éditer d'anciennes chroniques ; M. Pierre *Dumesnil*, la *Chronique normande* d'*Alain Blanchart ;* M. *Roger de Belloquet*, la *Carte du premier royaume de Bourgogne*, à laquelle il joint un savant commentaire ; M. *Tailliar*, un *Recueil d'actes des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, en langue romane et wallonne. Quant à M. l'abbé *Daras*, il en a dépouillé de toutes sortes pour composer la *Légende de Notre-Dame*, à laquelle il est permis de ne pas ajouter foi.

L'historien militaire se réjouira de pouvoir consulter le *Précis historique des opérations de l'armée de Lyon en* 1814, rédigé par M. *Alb. du Casse*, et l'*Expédition du général Cavaignac dans le Sahara Algérien*, racontée par M. *Félix Jacquot*.

Et comme la géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire, nous signalerons les *Cahiers de géographie historique*, par M. Félix *Ansart*, le *Plan d'un cours de géographie et d'histoire*, par MM. Ch. *Perrin* et *Brochard*, et même le *Manuel de Mythologie* par M. N.-A. *Dubois*, qui fait partie des Manuels Roret.

Les voyages étaient, à ce qu'il paraît, peu faciles l'année dernière, et nous n'en connaissons que deux à indiquer, les *Souvenirs de Voyages* par l'auteur de l'*Ancienne Provence*, et celui que deux jeunes typographes, qui peut-être n'avaient rien autre chose à faire, ont intitulé : *Suisse et Italie* ou *Voyage de Paris à Naples*.

Enfin nous devons recommander toutes les entreprises qui fournissent des aliment à l'histoire; c'est pourquoi nous nous réjouissons de voir l'*Almanach Bottin* arriver à sa 52e année, tout en encourageant la concurrence soulevée par MM. F. Didot, et l'*Almanach de Rouen* compter, lui, sa 53e année, s'améliorant à chaque fois et excitant des publications plus importantes dans la contrée.

Que les autres États fassent de plus en plus concurrence à la littérature française, et nous applaudirons. J.-B.-A. A.

CHRONIQUE.

M. l'abbé J. Corblet a donné communication à la quatrième classe d'un travail destiné à une revue de province et intitulé : *De l'étude de l'archéologie nationale.* Il rappelle quel est l'immense intérêt de cette science qui éclaire les parties obscures de l'histoire, fixe les incertitudes de la géographie et inspire tout à la fois la littérature et l'art moderne. Puiser directement aux sources de l'histoire, se mettre sans intermédiaires en communication avec les auteurs originaux, chercher la vie de nos ancêtres dans les formes extérieures comme dans les sentiments intimes du cœur, n'est-ce point là un travail plein de charmes dont la fécondité reste inépuisable. M. Corblet apprécie les diverses manifestations de la science archéologique de notre époque : 1° les chaires publiques ; 2° les Congrès ; 3° les Mémoires des sociétés savantes ; 4° les publications périodiques ; 5° les livres. M. l'abbé Corblet commence son discours en constatant l'intelligence toute chrétienne avec laquelle on étudie maintenant le moyen âge : « C'est encore plus avec l'âme du catholique, dit-il, qu'avec la science du monumentaliste qu'il faut juger l'architecture symbolique et sociale du moyen âge. Il faut laisser la foi du cœur dominer la philosophie de l'esprit et écouter parler deux voix dans son âme : — la voix de la science, — la voix de Dieu. »

— Nous venons d'apprendre au moment de mettre sous presse (14 mars), que notre honorable vice-président M. le comte Le Peletier d'Aunay, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie. Nos collègues regretteront comme nous la perte sensible que l'Institut historique vient de faire. M. d'Aunay était pour notre société un véritable père de famille, toujours dévoué, bienveillant et généreux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire général Italien-Français, complet. Vol. gr. in-8° de 1300 pages à 2 colonnes, par M. A. Renzi. Paris, à la librairie européenne de M. Baudry; prix : 13 fr. 50 c.

Cours de Grammaire générale (*Corso di Cramatica Generale*), par M. Bona, de la Faculté des lettres de l'Université royale de Turin.

Journal de Médecine et de Chirurgie, par M. Champonnière.

Journal de la Société d'Instruction et d'Education, par M. Bona.

Bulletin spécial de l'Institutrice, par M. Lévi.

Revue des Beaux-Arts, journal, tome 1er.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

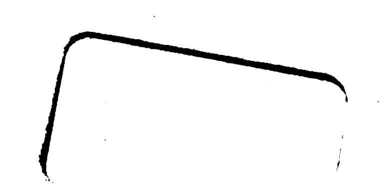


TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IXᵉ VOLUME.

Livraisons 170 à 181. — Janvier à Décembre 1849.

MÉMOIRES.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.




Widener Library
3 2044 098 670 391